

E 5392

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 4 juin 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 4 juin 2010

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

État prévisionnel de la Commission européenne pour l'exercice 2011.
Préparation du projet de budget 2011. Présentation politique.
Programmation financière 2012-2013. Montants par ligne budgétaire.

SEC (2010) 473.

État prévisionnel de la
Commission européenne
pour l'exercice 2011

(Préparation du projet de budget 2011)

- Présentation politique
- Programmation financière 2012-2013
- Montants par ligne budgétaire

SEC (2010) 473

MAI 2010

TABLES DES MATIÈRES

Présentation politique	5
Programmation financière 2012-2013	103
Montants par ligne budgétaire.....	163

PRÉSENTATION POLITIQUE

Sommaire

1.	PRIORITES DU BUDGET 2011 DE L'UE	7
1.1.	SOUTENIR L'ECONOMIE EUROPEENNE DE L'APRES-CRISE	7
1.2.	S'ADAPTER AUX NOUVEAUX BESOINS	7
2.	LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL ET LE PROJET DE BUDGET 2011	9
2.1.	PLAFONDS DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL POUR LE BUDGET 2011	9
2.2.	VUE D'ENSEMBLE DU PROJET DE BUDGET 2011	9
3.	PRINCIPAUX ASPECTS DU PB 2011 PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER	12
3.1.	COMPETITIVITE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI: RUBRIQUE 1A	12
3.2.	COHESION POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI: RUBRIQUE 1B	20
3.3.	CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES: RUBRIQUE 2	25
3.4.	LIBERTE, SECURITE ET JUSTICE: RUBRIQUE 3A	33
3.5.	CITOYENNETE: RUBRIQUE 3B	37
3.6.	L'UE ACTEUR MONDIAL: RUBRIQUE 4	40
3.7.	ADMINISTRATION: RUBRIQUE 5	53
4.	QUESTIONS HORIZONTALES	60
4.1.	ORGANISMES CREES PAR L'UNION EUROPEENNE ET DOTES DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE	60
4.2.	DEPENSES ADMINISTRATIVES HORS RUBRIQUE 5	63
4.3.	LE REGLEMENT FINANCIER ET LES ACTIONS SANS BASE LEGALE	66
5.	ANNEXE — DONNEES CHIFFREES DETAILLEES	68
5.1.	ANNEXE I — CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2007-2013, AUX PRIX COURANTS	68
5.2.	ANNEXE II — PROJET DE BUDGET 2011 PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER	69
5.3.	ANNEXE III — PROJET DE BUDGET 2011 PAR DOMAINE POLITIQUE	78
5.4.	ANNEXE- IV - ORGANISMES CREES PAR L'UNION EUROPEENNE ET DOTES DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE	79
5.5.	ANNEXE V – LE SEPTIEME PROGRAMME-CADRE DE RECHERCHE	89
5.6.	ANNEXE VI - PROGRAMME-CADRE POUR L'INNOVATION ET LA COMPETITIVITE (PIC)	96
5.7.	ANNEXE VII — FONDS STRUCTURELS ET FONDS DE COHESION	98

1. PRIORITES DU BUDGET 2011 DE L'UE

L'année 2011 devrait être marquée par une accélération de la reprise économique, grâce à des secteurs privé et public jouant un rôle plus actif et dynamique. Selon les prévisions actuelles, l'économie européenne, après avoir connu une profonde récession, devrait poursuivre son redressement, dans le prolongement des taux de croissance positifs enregistrés depuis le troisième trimestre de 2009 et de la relance attendue d'ici à la fin de 2010. Certaines incertitudes demeurent dans cette période d'après-crise, et l'Union comme les États membres sont confrontés à des défis majeurs au lendemain de la crise économique et financière.

Dans ce contexte de reprise fragile, le budget de l'Union européenne pourrait servir de stimulant, dans l'immédiat et à plus long terme, en appuyant des initiatives appropriées. L'objectif essentiel, en 2011, est de soutenir sans réserve la reprise de l'économie européenne, après la récession qu'elle a connue récemment, mais aussi les citoyens européens, en consolidant la croissance et en améliorant les perspectives d'emploi. À cet égard, le budget 2011 répond également aux objectifs d'une croissance intelligente, durable et inclusive telle que définie par la stratégie Europe 2020¹. Le budget européen a fixé les priorités suivantes pour 2011 :

1.1. Soutenir l'économie européenne de l'après-crise

La compétitivité pour la croissance et l'emploi, avec une enveloppe de 13,4 milliards d'EUR, et la cohésion pour la croissance et l'emploi, dotée de 51,0 milliards d'EUR, soutiennent l'économie de l'UE en renforçant les conditions nécessaires à la croissance à venir. Les investissements dans la recherche, le développement, l'innovation, les infrastructures et le capital humain, qui sont au cœur de la modernisation économique, bénéficient de l'appui des grands programmes correspondants. Ces actions s'inscrivent dans le droit fil des domaines prioritaires définis par la stratégie Europe 2020.

Dans ces domaines politiques clés, le projet de budget 2011 prévoit des augmentations substantielles des crédits de paiement, permettant une mise en œuvre effective sur le terrain. En particulier, l'augmentation des niveaux de paiement pour les activités relevant de la compétitivité pour la croissance et l'emploi (+ 6,8 %) et de la cohésion pour la croissance et l'emploi (+ 16,9 %) témoigne de la détermination à mettre en œuvre ces politiques en faveur de l'accélération de la reprise. Assortis de mesures en faveur de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie, l'instrument européen de microfinancement et le soutien des programmes destinés à la jeunesse contribueront à consolider notre sortie de crise et à aider les jeunes générations.

Ce renforcement des niveaux de paiement en faveur de la croissance et de l'emploi s'accompagne, dans le projet de budget 2011, d'une stabilité des niveaux de financement pour les dépenses de marché et les aides directes dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) ainsi que pour le développement rural.

1.2. S'adapter aux nouveaux besoins

Dans le domaine des services financiers et de la surveillance financière, trois nouvelles autorités de l'Union aideront les autorités nationales à appliquer les règles de l'UE et réuniront les autorités nationales de surveillance au sein d'un réseau européen soudé. Les autorités chargées de la surveillance financière feront partie du système européen de surveillance financière (SESF). Par ailleurs, l'initiative en matière de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) commencera à être financée en 2011, avec une dotation de 10 millions d'EUR. Celle-ci permet d'améliorer la surveillance et la gestion de l'environnement et d'accroître la sécurité.

¹ COM(2010) 2020 du 3.3.2010.

L'augmentation significative prévue pour le domaine «Liberté, sécurité et justice» (rubrique 3a, + 12,8 % en crédits d'engagement et + 15,4 % en crédits de paiement), et notamment pour la solidarité et la gestion des flux migratoires, traduit l'importance accordée à la mise en œuvre du «programme de Stockholm» récemment adopté, pour lequel la Commission a proposé un plan d'action².

Parmi les autres initiatives nouvelles, on citera les actions préparatoires concernant l'«Intégration de l'action pour le climat et adaptation» (rubrique 2), l'«Année européenne du volontariat» (rubrique 3b sur la citoyenneté) et, sous la rubrique 4, le nouveau «Corps volontaire européen d'aide humanitaire».

Enfin, le niveau soutenu des crédits d'engagement pour la rubrique 4 «L'UE acteur mondial» donnera à l'Union, renforcée par le nouveau service européen pour l'action extérieure, la possibilité de continuer à jouer son rôle sur la scène internationale, notamment dans le domaine de l'action pour le climat (crédits d'engagement supplémentaires d'un montant de 65 millions d'EUR), à la suite de l'accord conclu à Copenhague en décembre 2009.

La nouvelle procédure budgétaire et l'élaboration du prochain cadre financier pluriannuel

Outre la consolidation des politiques et priorités actuelles de l'UE, l'année 2011 marquera également une transition. Le projet de budget pour 2011 tel que présenté par la nouvelle Commission inaugure la première procédure budgétaire complète reposant sur les dispositions entièrement révisées du traité de Lisbonne, qui prévoient une lecture unique de chaque branche de l'autorité budgétaire débouchant sur une procédure de conciliation à l'automne.

Les profonds changements qu'implique l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, notamment en termes de responsabilités accrues au niveau de l'UE, ont lieu au moment où la Commission intensifie sa réflexion sur la physionomie actuelle et future du budget de l'UE. Parallèlement au projet de budget 2011, la Commission présente un rapport relatif au fonctionnement de l'actuel accord interinstitutionnel³. Se fondant sur les travaux réalisés en vue du prochain réexamen du budget, ce processus aboutira aux propositions de la Commission pour le prochain cadre financier pluriannuel, qui seront présentées au premier semestre de 2011.

² COM(2010) 171 du 20.4.2010.

³ COM(2010) 185 du 27.4.2010.

2. LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL ET LE PROJET DE BUDGET 2011

2.1. Plafonds du cadre financier pluriannuel pour le budget 2011

Dans le cadre financier pluriannuel (CFP), les plafonds des crédits d'engagement pour chaque rubrique de dépenses pour l'exercice 2011 se présentent comme suit:

Rubrique	En millions d'EUR, aux prix courants
1. Croissance durable	63 974
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	12 987
1b Cohésion pour la croissance et l'emploi	50 987
2. Conservation et gestion des ressources naturelles	60 338
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	47 617
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	1 889
3a Liberté, sécurité et justice	1 206
3b Citoyenneté	683
4. L'UE acteur mondial	8 430
5. Administration	8 334
TOTAL	142 965

Dans le CFP, le plafond global des crédits d'engagement (142 965 millions d'EUR) représente 1,14 % du revenu national brut de l'UE (RNB). Le plafond des crédits de paiement s'établit à 134 280 millions d'EUR, soit à 1,07 % du RNB.

2.2. Vue d'ensemble du projet de budget 2011

	Budget 2010		PB 2011		Différence	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. Croissance durable	64 249,4	47 727,1	64 406,9	54 650,5	0,2%	14,5%
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique (plan de relance)	62 269,4	46 669,7	64 406,9	53 575,7	3,4%	14,7%
<i>Marge (1)</i>			67,0			
— Compétitivité pour la croissance et l'emploi	14 862,9	11 343,3	13 436,9	12 109,7	-9,6%	6,8%
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique (plan de relance)	12 882,9	10 315,8	13 436,9	11 034,9	4,4%	7,0%
<i>Marge (1)</i>			50,1			
— Cohésion pour la croissance et l'emploi	49 386,6	36 383,9	50 970,1	42 540,8	3,2%	16,9%
<i>Marge</i>			16,9			
2. Préservation et gestion des ressources naturelles	59 498,8	58 135,6	59 486,2	58 136,0	0,0%	0,0%
<i>Marge</i>			851,8			
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	1 674,5	1 398,0	1 801,9	1 490,4	7,7%	6,7%
<i>Marge</i>			87,1			
— Liberté, sécurité et justice	1 006,5	738,6	1 135,3	852,4	12,8%	15,4%
<i>Marge</i>			70,7			
— Citoyenneté	668,0	659,4	667,8	639,0	0,0%	-3,1%
<i>Marge</i>			15,2			
4. L'UE acteur mondial	8 160,2	7 787,7	8 613,5	7 601,8	5,6%	-2,4%
<i>Marge (2)</i>			70,3			
5. Administration	7 909,0	7 908,5	8 255,4	8 256,5	4,4%	4,4%
<i>Marge (3)</i>			160,6			
Total	141 491,9	122 956,9	142 565,2	130 136,0	0,8%	5,8%
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique (plan de relance)	139 511,9	121 929,4	142 565,2	129 061,2	2,2%	5,8%
<i>Marge</i>			1 235,6	4 429,0		
Crédits en % du RNB	1,17%	1,02%	1,14%	1,04%		

(1) La marge pour la rubrique 1a ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR).

(2) La marge pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR).

(3) Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n° 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 82 millions d'EUR pour les contributions du personnel au régime de pensions.

En crédits *d'engagement*, le **total des dépenses demandées dans le projet de budget (PB) 2011** s'établit à 142 565,2 millions d'EUR, ce qui correspond à 1,14 % du RNB⁴, soit une augmentation de 1 073,3 millions d'EUR par rapport à 2010. Il reste ainsi une marge combinée de 1 235,6 millions d'EUR sous le plafond total.

S'agissant des crédits *de paiement*, leur total s'élève à 130 136,0 millions d'EUR, c'est-à-dire à 1,04 % du RNB. Ce montant est en hausse de 7 179,1 millions d'EUR par rapport aux crédits de paiement inscrits dans le budget 2010, ce qui laisse une marge de 4 429,0 millions d'EUR sous le plafond.

En vue d'une réaction rapide à la crise économique et financière, la dernière révision du cadre financier⁵ a renforcé sensiblement le niveau des crédits d'engagement dans le budget 2010, afin de fournir un financement complémentaire dans le cadre du plan européen pour la relance économique. Si on exclut du budget 2010 l'incidence des projets énergétiques relevant du plan de relance (2 milliards d'EUR de crédits d'engagement supplémentaires), l'augmentation globale des crédits d'engagement en 2011 s'établit à 2,2 % par rapport à 2010.

Les crédits d'engagement pour la **rubrique 1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi** s'établissent à 13 436,9 millions d'EUR, reculant de 9,6 % par rapport au budget 2010, ce qui laisse une marge de 50,1 millions d'EUR⁶. Les crédits de paiement augmentent de 6,8 %, passant à 12 109,7 millions d'EUR. L'apparente réduction des crédits d'engagement pour cette rubrique doit être considérée dans le contexte de l'inclusion dans le budget 2010 de la deuxième tranche de crédits supplémentaires destinée au financement des projets énergétiques visant à aider à la relance économique, dont il est question ci-dessus. Si on exclut cet élément, les crédits d'engagement et les crédits de paiement augmentent respectivement de 4,4 % et de 7 %.

Dans la **rubrique 1b Cohésion pour la croissance et l'emploi**, les crédits d'engagement progressent de 3,2 %, passant à 50 970,1 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 16,9 millions d'EUR. Les crédits de paiement augmentent de 16,9 %, passant à 42 540,8 millions d'EUR. La hausse substantielle du niveau des paiements reflète l'impulsion donnée par la politique de cohésion 2007-2013 sur le terrain, et donc sa contribution à la relance économique en Europe. Étant donné que les systèmes de gestion et de contrôle sont en place et que les programmes sont sur les rails, de nouvelles augmentations significatives des besoins de paiement annuels sont attendues vers la fin de la période de programmation actuelle.

Des crédits d'engagement d'un montant de 59 486,2 millions d'EUR sont proposés pour la **rubrique 2 Conservation et gestion des ressources naturelles**. Ce niveau de financement, stable par rapport à 2010, laisse une marge de 851,8 millions d'EUR sous le plafond. Les crédits de paiement s'élèvent à 58 136,7 millions d'EUR, marquant également une stabilité par rapport à 2010. Dans cette rubrique, le montant prévu pour les dépenses relatives au marché et les aides directes se chiffre à 43 747,4 millions d'EUR en crédits d'engagement et à 43 656,8 millions d'EUR en crédits de paiement.

Les crédits d'engagement de la **rubrique 3a Liberté, sécurité et justice** connaissent une augmentation considérable de 12,8 %, passant à 1 135,3 millions d'EUR, de sorte qu'il subsiste une marge de 70,7 millions d'EUR. Les crédits de paiement font aussi l'objet d'une augmentation importante de 15,4 %, passant à 852,4 millions d'EUR.

⁴ Le PB se fonde sur les prévisions du RNB d'avril 2010. De nouvelles prévisions seront diffusées le 18 mai 2010, à l'issue de la réunion du comité consultatif des ressources propres (CCRP).

⁵ JO L 347 du 24.12.2009.

⁶ La marge pour la rubrique 1a ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR).

S'agissant de la **rubrique 3b Citoyenneté**, les crédits d'engagement s'élèvent à 667,8 millions d'EUR, ce qui laisse une marge de 15,2 millions d'EUR. Les crédits de paiements pour cette rubrique baissent de 3,1 %, pour s'établir à 639 millions d'EUR. Le plafond annuel pour cette rubrique, qui finance plusieurs actions proches des citoyens européens, reste globalement stable dans le cadre financier actuel. La Commission a délibérément conservé une marge pour tenir compte des dépenses imprévues et des éventuels ajustements politiques en cours de procédure budgétaire; en conséquence, le niveau des crédits d'engagement reste stable par rapport au budget 2010, qui ne prévoit aucune marge.

La rubrique 4 L'UE acteur mondial enregistre quant à elle une hausse de 5,6 % des crédits d'engagement, qui s'établissent à 8 613,5 millions d'EUR, laissant une marge de 70,3 millions d'EUR sous le plafond⁷. Les crédits de paiement baissent de 2,4 %, reculant à 7 601,8 millions d'EUR. Le montant total des crédits de paiement est inférieur à celui de 2010 car les engagements restant à liquider (dénommés «RAL», ou reste à liquider) sur de nombreuses lignes d'achèvement concernant des programmes antérieurs ont fortement diminué.

Les crédits d'engagement et de paiement pour la **rubrique 5 Administration** augmentent de 4,4 %, les premiers s'établissant à 8 255,4 millions d'EUR et les seconds à 8 256,5 millions d'EUR. Il subsiste donc une marge de 160,6 millions d'EUR⁸. La Commission a consenti des efforts particuliers pour limiter ses dépenses administratives, qui ont connu une croissance de 2,9 %, résultant partiellement d'une augmentation des salaires plus élevée que prévu en 2009. Cette augmentation modérée des dépenses administratives résulte également du fait que la Commission ne demande aucun poste supplémentaire. La Commission prévoit d'atteindre ses objectifs prioritaires, y compris ceux découlant de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, par un important effort de redéploiement.

⁷ La marge pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'euros).

⁸ Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n° 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 82 millions d'EUR pour les contributions du personnel au régime de pensions. Le niveau des dépenses de 2011 pris en compte pour les autres institutions repose sur les dernières prévisions disponibles.

3. PRINCIPAUX ASPECTS DU PB 2011 PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER

3.1. Compétitivité pour la croissance et l'emploi: rubrique 1a

Cette rubrique est au cœur des efforts visant à faire de l'UE une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. Dans la rubrique 1a figurent une grande partie des initiatives phares exposées dans la stratégie Europe 2020, comme «iUne Union pour l'innovation», «Jeunesse en mouvement», «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources», «Nouvelles compétences et nouveaux emplois» et «Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation». Les principaux programmes de cette rubrique sont les suivants: 7^e **programme-cadre de recherche et de développement technologique (7e PC)**, le programme «**Éducation et formation tout au long de la vie**», le **programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)**, les **réseaux transeuropéens (RTE)**, **Galileo/EGNOS et Marco Polo II**, ainsi que le **programme Progress**. Les autres actions qui contribuent aux objectifs des thèmes prioritaires de la stratégie Europe 2020 concernent le marché intérieur, les statistiques, les services financiers et la surveillance financière, la lutte contre la fraude, ainsi que la fiscalité et l'union douanière.

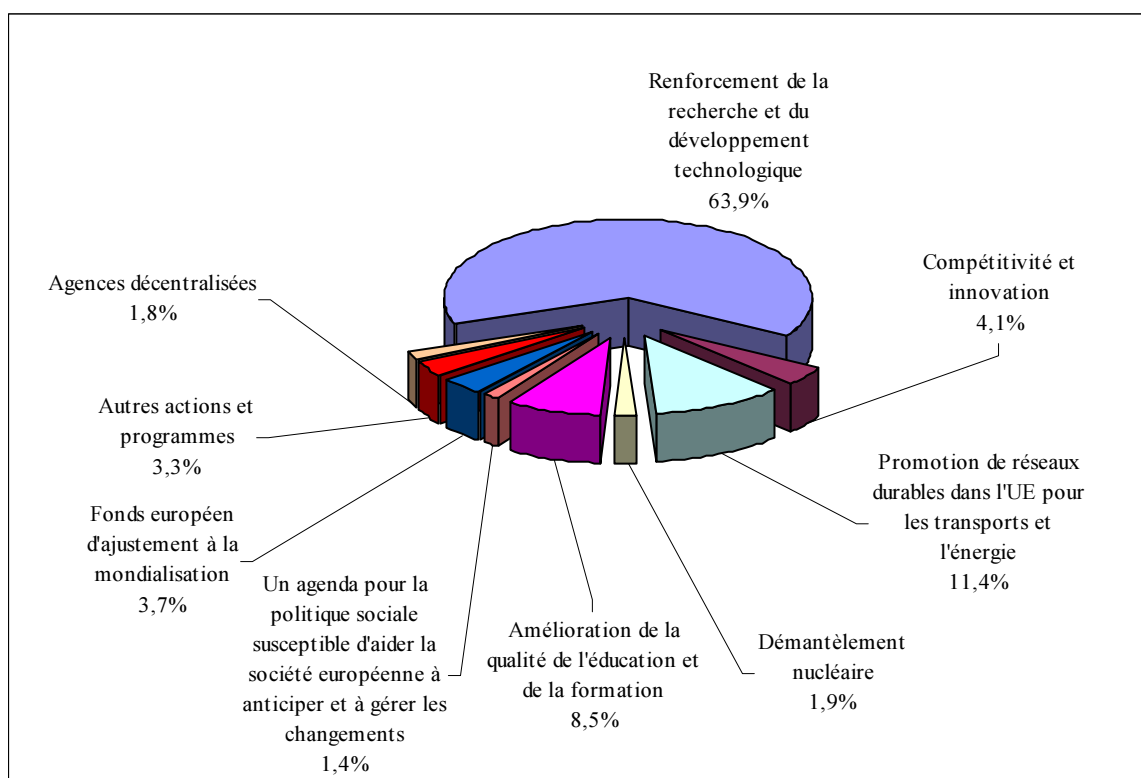
3.1.1. Tableau récapitulatif

(en millions d'EUR, aux prix courants)

Budget		CF	Projet de budget		Différence	
2010		2011	2011		2011 / 2010	
CE	CP	CE	CE	CP	CE	CP
14 862,9	11 343,3	12 987	13 436,9	12 109,7	-9,6 %	6,7 %
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique (plan de relance)					4,4 %	7,0 %
Marge ⁹ = 50,1						

La marge de la rubrique 1a se monte à 50,1 millions d'EUR, ce qui constitue un montant supérieur à la marge prévue pour 2011 dans la mise à jour de la programmation financière de janvier 2010 (37,0 millions d'EUR). Cette hausse nette de 13,1 millions d'EUR est due au fait que les crédits initialement prévus pour les dépenses d'assistance technique et administrative (les «anciennes lignes BA» et les dépenses administratives pour la recherche, voir aussi les sections 4.2.2 et 4.2.3 ci-dessous), ainsi que pour les agences décentralisées et les agences exécutives (voir aussi, à cet égard, les sections 4.1.1 et 4.1.4 ci-dessous), ont été inférieurs aux prévisions. En outre, des réductions par rapport à la programmation financière sont proposées en ce qui concerne le programme Douane 2013 (- 1,8 million d'EUR), compte tenu de l'exécution passée et des besoins réels, ainsi que le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise relevant du programme pour l'innovation et la compétitivité (- 5,6 millions d'EUR), comme il est expliqué ci-dessous. Par ailleurs, une hausse de 5 millions d'EUR par rapport à la programmation financière de janvier 2010 est prévue pour le programme Progress conformément à l'accord dégagé sur le financement de l'instrument de microfinancement, tandis qu'une augmentation de 2,85 millions d'EUR est proposée pour le volet énergie des réseaux transeuropéens (RTE-E). Enfin, un versement en amont (*frontloading*) de 4,1 millions d'EUR est proposé pour le programme «Internet plus sûr», pour les raisons exposées ci-dessous.

⁹ La marge pour la rubrique 1a ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR).



Rubrique 1a: Compétitivité pour la croissance et l'emploi (crédits d'engagement)	Projet de budget 2011	
	EUR	%
Renforcement de la recherche et du développement technologique	8 586 667 000	63,9 %
Compétitivité et innovation	548 644 000	4,1 %
Promotion de réseaux durables dans l'UE pour les transports et l'énergie	1 527 956 800	11,4 %
Démantèlement nucléaire	258 000 000	1,9 %
Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation	1 135 635 000	8,5 %
Un agenda pour la politique sociale susceptible d'aider la société européenne à anticiper et à gérer les changements	191 330 000	1,4 %
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	500 000 000	3,7 %
Autres actions et programmes	450 475 000	3,3 %
Agences décentralisées	237 994 470	1,8 %
Total	13 436 852 270	100,0 %

3.1.2. Renforcement de la recherche et du développement technologique

Au cours de leur cinquième année d'existence, les 7^{es} programmes-cadres (CE et Euratom) contribueront à l'initiative phare «Une Union pour l'innovation» par le renforcement et le développement de leur rôle moteur dans le soutien à la recherche européenne et la promotion de la coopération dans toute l'Union et entre l'UE et les pays tiers. La mise en œuvre de ces programmes aidera à concevoir, en tant que pièce maîtresse de la construction de l'**Espace européen de la recherche** en 2011, un agenda stratégique de recherche axé sur des défis tels que la sécurité énergétique, les transports, le changement climatique et l'efficacité énergétique et en matière d'utilisation des ressources, tout en restant un élément crucial pour garantir que les idées innovantes peuvent être transformées en produits et services créateurs de croissance et d'emplois. De par leur contenu, leur organisation, leurs modes de mise en œuvre et leurs outils de gestion, les 7^{es} programmes-cadres (7^{es} PC) sont conçus comme une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020. Les crédits proposés pour les 7^{es} programmes-cadres (8,587 milliards d'EUR) augmentent de 13,8 % par rapport au budget 2010.

L'élargissement et l'approfondissement de la stratégie d'action de l'**Espace européen de la recherche** (EER) constitueront un objectif majeur en 2011 conformément à la stratégie Europe 2020. Un soutien accru sera apporté à la gouvernance de l'EER, à travers notamment la mise en œuvre de la «Vision 2020 pour l'EER» et des travaux supplémentaires portant sur le suivi global de l'EER, les indicateurs qui s'y rapportent et l'analyse économique des progrès réalisés dans l'UE concernant les investissements dans la R&D, tant du point de vue de leur niveau, de leurs résultats, de leur efficacité que de leur contribution globale à une économie de la connaissance.

Trois grands partenariats entre les secteurs public et privé soutiendront la recherche et l'innovation, à savoir:

- une **initiative européenne en faveur des voitures vertes** - dans le secteur automobile, afin de soutenir la recherche sur un vaste éventail de technologies et des infrastructures énergétiques intelligentes essentielles pour permettre des avancées décisives en matière d'utilisation de sources d'énergie renouvelables et non polluantes, de sécurité et de fluidité du trafic;
- une **initiative européenne en faveur de bâtiments économes en énergie** - dans le secteur de la construction, afin d'encourager les technologies vertes et le développement de systèmes et de matériaux économes en énergie dans les nouveaux bâtiments et les bâtiments rénovés en vue de réduire sensiblement leur consommation énergétique et leurs émissions de CO₂;
- **une initiative concernant les usines du futur** – pour aider les fabricants communautaires de tous les secteurs, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), à s'adapter à la pression concurrentielle mondiale par un renforcement de la base technologique de l'industrie manufacturière de l'UE, en développant et en intégrant les technologies fondamentales appropriées qui sont celles de demain, telles que les techniques d'ingénierie pour les machines adaptables et les processus industriels, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les matériaux avancés.

La recherche de solutions dans le cadre de la stratégie Europe 2020 se concentre sur l'énergie propre, ainsi que sur l'efficacité et l'indépendance énergétiques. Les activités de recherche dans ce domaine visent à soutenir l'initiative phare «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources», notamment dans le cadre du **plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET)**, par le développement et la démonstration de secteurs technologiques sélectionnés (notamment des programmes de démonstration à grande échelle) qui devraient donner lieu à des améliorations considérables en termes de parts de marché potentielles pour les énergies renouvelables (en particulier grâce à une baisse des coûts et à l'amélioration des services) et à une réduction des émissions d'énergie (y compris des émissions de gaz à effet de serre), l'accent étant mis sur le «charbon propre» visant la «production d'électricité à taux d'émission zéro» au moyen de technologies de piégeage et de stockage du CO₂, ainsi que sur l'augmentation de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, afin de développer des réseaux énergétiques intelligents.

Dans le domaine de la fusion et de la fission nucléaires, la recherche visera notamment à associer rapidement l'industrie à la préparation des actions de démonstration pour la fusion et à assurer le lancement d'une initiative industrielle européenne afin de préparer la démonstration d'une nouvelle génération (Gen-IV) de réacteurs à fission pour une durabilité accrue; à cet effet, les plans et la structure juridique pour les installations de démonstration devraient être en place avant 2012.

De même, des mesures seront prises au titre du 7^e PC pour rendre les systèmes européens de transports plus respectueux de l'environnement, pour concevoir et instaurer une bioéconomie européenne fondée sur la connaissance, pour soutenir l'enseignement scientifique et l'éthique dans la recherche et pour créer et mettre en œuvre des concepts de construction qui, sur les plans technique, économique et social, sont susceptibles de réduire radicalement la consommation d'énergie et les émissions de CO₂.

Plusieurs activités relevant des thèmes de recherche du 7^e PC contribuent à traiter les problèmes relatifs au changement climatique et à l'énergie, soit par l'établissement des structures de recherche en Europe soit par la création de connaissances nouvelles par le biais de projets de recherche.

Par ailleurs, en 2011, une importance particulière sera accordée à la mise en œuvre du cadre politique pour la coopération scientifique et technique internationale, visant à intégrer la collaboration internationale dans l'ensemble du programme-cadre et à permettre un ciblage tant géographique que thématique, par la promotion de projets de collaboration appropriés.

Le programme de coopération du 7^e PC prévoit de soutenir les partenariats de longue durée entre le secteur public et le secteur privé sous la forme d'initiatives technologiques conjointes (ITC). Ces ITC permettront à l'industrie, aux États membres et à la Commission de mettre en commun leurs ressources en faveur de programmes de recherche ciblés. De plus amples informations sur les six ITC actuels figurent à l'annexe V, qui couvre le septième programme-cadre, ainsi qu'à l'annexe IV.2 (Organismes créés par l'Union européenne et dotés de la personnalité juridique - Entreprises communes).

3.1.3. *Compétitivité et innovation*

Le **programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)** se compose de trois programmes spécifiques: le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE), le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (PAS-TIC) et le programme «Énergie intelligente-Europe». L'annexe VI (PIC) fournit de plus amples informations sur ces programmes. Tout en enregistrant encore une progression supérieure à 4 % par rapport au budget 2010, le niveau global des crédits d'engagement demandés pour 2011 est légèrement inférieur au niveau prévu dans la programmation financière, pour les raisons exposées dans le paragraphe ci-dessous.

Les instruments financiers relevant du programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE) visent à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux financements en comblant les lacunes persistantes et reconnues du marché, en remédiant à l'insuffisance, chez les PME, du niveau du capital et des garanties et en conférant un effet de levier aux instruments nationaux. Aider des PME innovatrices et à forte croissance à accéder aux instruments financiers appropriés est un objectif clé. Ces instruments financiers deviennent d'autant plus importants dans le contexte de la crise économique et financière, qui expose l'ensemble du secteur des sociétés, et des petites entreprises en particulier, à une contraction du crédit sans précédent. Dans la pratique, cependant, les difficultés qu'éprouvent actuellement les PME à accéder aux financements ont une incidence sur le niveau réel des paiements pour certains des instruments financiers relevant du PIE, notamment en ce qui concerne le capital-risque, ce qui témoigne de la gravité de la crise financière. En conséquence, la Commission propose de procéder à quelques réajustements dans le niveau des crédits d'engagement des divers programmes spécifiques relevant du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité. De plus, en termes de résultat net par rapport à la programmation financière pour 2011, un montant de 5,6 millions d'EUR a été ajouté à la marge sous la rubrique 1a.

En 2011, conformément à l'initiative phare d'Europe 2020 «Une stratégie numérique pour l'Europe», le programme d'appui stratégique en matière de TIC visera essentiellement à optimiser et à généraliser l'usage des technologies de l'information et de la communication par les citoyens, les entreprises et les administrations d'Europe et à stimuler la compétitivité et l'innovation dans le contexte du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation. En outre, depuis 2009, les activités visant à améliorer les conditions du développement de contenus numériques (ancien programme «eContent plus») sont mises en œuvre dans le cadre du programme d'appui stratégique PIC/TIC.

Le programme «Énergie intelligente pour l'Europe II» contribuera à réaliser les objectifs de la politique énergétique de l'UE et à atteindre le but d'une énergie propre et efficace dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

L'initiative en matière de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) va continuer à abandonner progressivement ses activités de recherche pour se consacrer aux services opérationnels, mouvement qui a été amorcé en 2008. L'initiative **GMES** répond à une demande de plus en plus forte des citoyens européens en faveur d'une amélioration de la surveillance et de la gestion de l'environnement et d'une sécurité accrue. Elle contribue directement à la compétitivité et à l'innovation en créant un marché institutionnel pour les industries de haute technologie tout en stimulant la création d'un marché européen de services en aval. Cette initiative sera financée à la fois par voie de redéploiement et par la marge sous la rubrique 1a. Le niveau de financement proposé pour 2011 s'élève à 10 millions d'EUR.

3.1.4. Promotion de réseaux durables dans l'UE pour les transports et l'énergie

La politique des **transports** contribuera à la réalisation de la priorité de croissance durable s'inscrivant dans la stratégie Europe 2020. La mise en place de réseaux transeuropéens très performants est indispensable à une mobilité durable des biens, des personnes et de l'énergie, constituant un symbole tangible de l'intégration européenne.

Au cours de la période 2007-2013, les **réseaux transeuropéens** (RTE) de transport se concentreront sur 30 projets prioritaires, une attention particulière étant notamment accordée au financement des tronçons transfrontaliers et des projets visant à éliminer des goulets d'étranglement. Par rapport à 2010, les crédits d'engagement spécifiques (1 241 millions d'EUR) augmentent de 14,3 %.

Les autres priorités du financement de l'UE dans le cadre du programme RTE-T seront: le système européen de gestion du trafic ferroviaire (SEGTF), les services d'information fluviale, les systèmes de transport intelligents (STI) ainsi qu'un instrument de garantie de prêts RTE.

Dans le domaine des **transports terrestres, aériens et maritimes**, la Commission développera ses actions en faveur de la mobilité durable pour notre continent, à savoir:

- la poursuite du programme Marco Polo visant à promouvoir l'innovation en matière de logistique et d'intermodalité;
- la poursuite du renforcement du niveau de sécurité des transports;
- la consolidation et l'extension des travaux de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) et de l'Agence ferroviaire européenne (AFE). Comme il était indiqué dans le document de la programmation financière pluriannuelle 2010-2013 qui accompagnait l'APB 2010¹⁰, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour permettre à ces trois agences de remplir leurs nouvelles missions, par rapport à la contribution de l'UE prévue dans la programmation financière indicative pour 2011. La Commission propose de financer ces besoins supplémentaires par voie de redéploiement, par exemple à partir des Activités de soutien à la politique européenne des transports et aux droits des passagers, et de diverses lignes consacrées à l'appui administratif (anciennes «lignes BA»).

La mise en œuvre des programmes européens de radionavigation par satellite (**EGNOS** et **Galileo**) apportera une importante contribution à la stratégie Europe 2020 et en particulier à l'initiative phare «Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation» en poursuivant la réalisation d'une politique spatiale efficace.

La politique **énergétique** est un domaine prioritaire pour l'Union européenne. Pour les énergies classiques et renouvelables, les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie prévus par la stratégie Europe 2020 devraient être atteints: réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (et jusqu'à 30 % si les

¹⁰ SEC(2009) 610 du 29.4.2009, p. 8.

conditions sont favorables), passage à 20 % de l'usage des sources d'énergie renouvelable et amélioration de l'efficacité énergétique de 20 % afin de promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive. L'Agence, nouvellement créée, de coopération des régulateurs de l'énergie veillera au bon fonctionnement du marché intérieur de l'électricité et du gaz. Dans ce contexte du marché intérieur de l'énergie, la Commission va poursuivre la mise en œuvre du réseau transeuropéen de l'énergie (RTE-E) en finançant des projets d'intérêt commun. Par rapport à 2010, les crédits d'engagement proposés augmentent de 15,3 % pour atteindre 24,75 millions d'EUR.

Dans le domaine de l'**énergie nucléaire**, la Commission va accorder un concours financier supplémentaire à la Lituanie, à la Slovaquie et à la Bulgarie pour le démantèlement de réacteurs nucléaires. Un niveau de financement soutenu est notamment prévu pour le démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy (Bulgarie), conformément à la proposition de règlement du Conseil présentée par la Commission pour prolonger le concours financier que l'UE apporte à la Bulgarie dans ce domaine (75 millions d'EUR)¹¹.

3.1.5. *Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation*

Une **éducation** et une **formation** de qualité sont fondamentales pour assurer la croissance et la prospérité.

Le **programme «Éducation et formation tout au long de la vie»** vise à contribuer au succès de l'initiative phare «Jeunesse en mouvement» en favorisant le développement des établissements d'enseignement supérieur européens et en améliorant la qualité globale de l'éducation et de la formation au sein de l'UE, combinant à la fois excellence et équité dans l'essor de l'Union européenne en tant que société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et meilleurs et une cohésion sociale accrue. Il comprend des programmes de premier plan axés sur des secteurs spécifiques (Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig et Jean Monnet), ainsi qu'un programme transversal en faveur d'activités clés particulières, comme l'apprentissage des langues. Le programme apportera également son soutien à des activités visant à promouvoir la coopération politique dans le domaine de l'éducation et de la formation. En 2011, le programme Erasmus Mundus II continuera à financer de nouvelles catégories de subventions individuelles (destinées à des doctorants et à des étudiants européens qui préparent un master Erasmus Mundus). Dans l'ensemble, en 2011, les crédits d'engagement s'élèveront à 1,036 milliard d'EUR, ce qui représente une hausse de 2,7 % par rapport à 2010.

La stimulation de l'innovation est étroitement liée aux politiques en matière de recherche, d'esprit d'entreprise et d'éducation, dont un exemple particulier est constitué par l'**Institut européen d'innovation et de technologie** (EIT) et ses communautés de la connaissance et de l'innovation, que la stratégie Europe 2020 mentionne comme un élément important de l'initiative phare «Une Union pour l'innovation» afin de promouvoir l'entrepreneuriat en soutenant de jeunes entreprises innovantes.

3.1.6. *Un agenda pour la politique sociale susceptible d'aider la société européenne à anticiper et à gérer les changements*

La **politique sociale et de l'emploi** se concentrera sur deux grands domaines:

- le programme intégré pour l'emploi et la solidarité sociale (Progress), qui soutient la mise en œuvre de l'agenda pour la politique sociale;
- le volet «Soutenir le dialogue social, la libre circulation des travailleurs, ainsi que des études et rapports spéciaux dans le domaine social».

¹¹ COM(2009) 581 du 27.10.2009.

Par ailleurs, un nouvel «**instrument européen de microfinancement** en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale (l'instrument de microfinancement Progress)» a été créé en 2010¹² afin de permettre aux travailleurs ayant perdu leur emploi, ou exposés à un risque de perdre leur emploi, d'obtenir plus facilement un crédit pour créer leur propre petite entreprise. Le niveau de financement proposé en faveur de cet instrument de microfinancement pour 2011 s'élève à 25 millions d'EUR, dont 20 millions proviennent d'un redéploiement à partir du programme Progress, à la place des 25 millions d'EUR initialement prévus en janvier 2010 lors de la mise à jour de la programmation financière pour 2011.

Le **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)** est destiné à fournir un appui complémentaire aux travailleurs affectés par les conséquences de changements structurels majeurs de la configuration du commerce mondial, afin de les aider à réintégrer le marché du travail; en outre, cet appui pourra être accordé jusqu'à la fin de 2011 aux travailleurs qui perdent leur emploi directement en raison de la crise économique et financière mondiale. Comme l'indique l'accord interinstitutionnel (AII) du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière¹³, le montant alloué au Fonds ne peut excéder 500 millions d'EUR au cours d'une année donnée. Il est proposé d'inscrire ce montant dans la réserve et, si les conditions requises pour faire intervenir le Fonds sont réunies, les procédures de mobilisation exposées dans l'AII seront engagées. Afin de pouvoir donner suite plus rapidement à de nouveaux cas, la Commission propose d'inscrire également dans la réserve un montant de 50 millions d'EUR en crédits de paiement.

3.1.7. *Services financiers et surveillance financière*

Dans le domaine des services financiers, de l'information financière et du contrôle légal des comptes, un nouveau programme apporte un soutien financier pour les activités de certains organismes, tant européens qu'internationaux, afin d'assurer l'efficacité des politiques de l'UE dans ces domaines. Ces contributions garantissent que ces organismes disposent d'un financement stable, diversifié, sûr et adapté qui leur permette d'accomplir leur mission d'une manière indépendante, efficace et satisfaisante.

Face à la crise financière, la Commission a proposé de transformer, à partir de 2011, les comités de surveillance européens existants en trois nouvelles autorités de l'UE¹⁴, qui feront partie du système européen de surveillance financière (SESF). La crise économique et financière a mis en lumière la nécessité de maintenir un système financier stable et fiable. Ces agences auront pour tâche d'aider les autorités nationales à assurer l'interprétation et l'application cohérentes des règles de l'UE et de réunir les autorités nationales de surveillance au sein d'un réseau européen soudé.

3.1.8. *Politique des communications électroniques et sécurité des réseaux*

L'activité «Politique des communications électroniques et sécurité des réseaux» contribue à l'initiative phare «Une stratégie numérique pour l'Europe». Les principaux objectifs visés sont les suivants: promouvoir et surveiller le cadre réglementaire relatif aux **communications électroniques**, encourager une politique efficace de l'UE dans le domaine du spectre radioélectrique et favoriser l'utilisation sûre de l'internet, la prévention des problèmes de sécurité de l'information et la gouvernance de l'internet.

Les activités du programme «Internet plus sûr» (2009 – 2013) visant à protéger les enfants lors de l'utilisation de l'internet et d'autres technologies de communication renforceront, en 2011, la sécurité des réseaux et des informations en luttant contre les messages à contenu illicite et préjudiciable diffusés sur l'internet et mettront en œuvre de nouvelles technologies en ligne à l'appui de ces activités. À cet effet, la

¹² JO L 87 du 7.4.2010.

¹³ JO C 139 du 14.6.2006, point 28.

¹⁴ *Autorité bancaire européenne* (ABE), COM(2009) 501, *Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles* (AEAPP), COM(2009) 502, et *Autorité européenne des marchés financiers* (AEMF), COM(2009) 503, 23 septembre 2009.

Commission propose un versement en amont (*frontloading*) limité de 4,1 millions d'EUR en crédits d'engagement par rapport à la programmation financière indicative, qui devra être compensé en 2013.

3.1.9. *Statistiques destinées à apporter une contribution essentielle à la prise de décision politique*

Dans le domaine politique des **Statistiques**, le programme statistique quinquennal 2008-2012 comprend la production et la fourniture de produits et de services aux utilisateurs, l'amélioration de la qualité des statistiques et la poursuite du développement du Système statistique européen (SSE).

L'effort de modernisation et de simplification sera soutenu par le programme MEETS (modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et le commerce). Ce programme joue un rôle majeur dans le développement de toutes les statistiques des entreprises (entre 2009 et 2013) et servira à élaborer des ensembles d'indicateurs cibles, à réviser les priorités et à réduire la charge des réponses grâce à des méthodes plus efficaces de collecte de données.

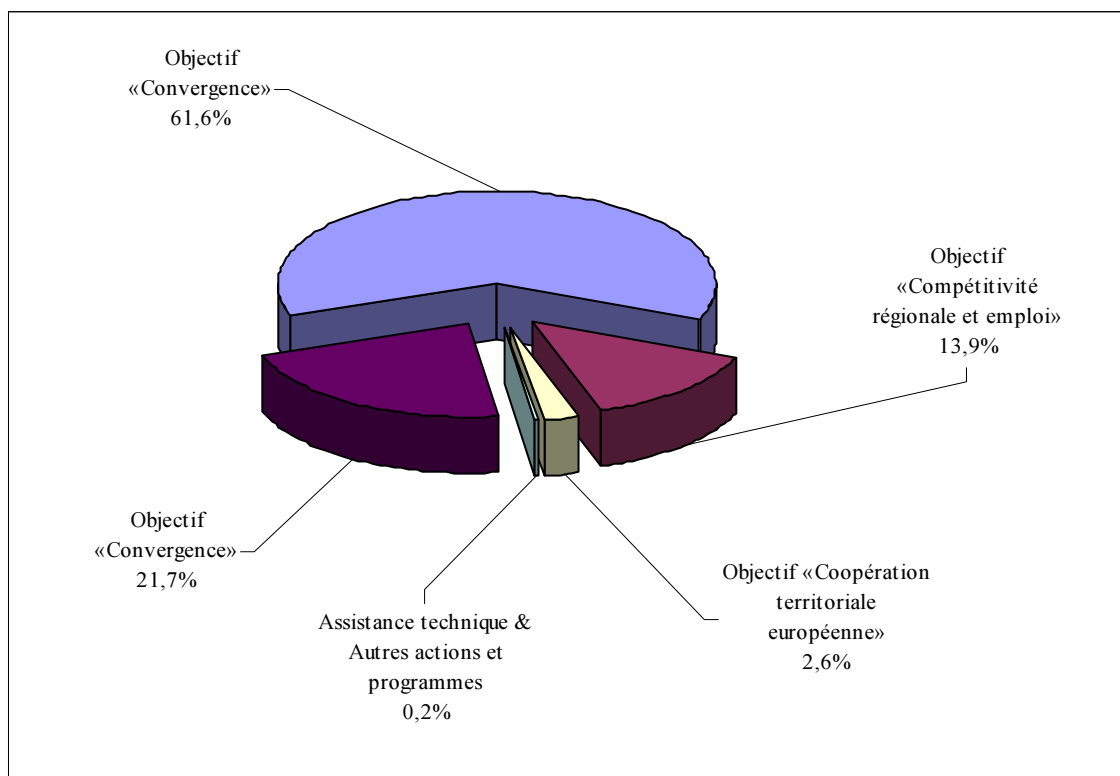
Les domaines essentiels qu'il conviendrait de développer sont les statistiques économiques, les comptes nationaux et les statistiques des prix, le commerce extérieur, les statistiques sur la migration et les statistiques sociales. En outre, les statistiques sur l'énergie et l'environnement – et, plus généralement, les indicateurs de développement durable – resteront prioritaires pour la Commission en 2011 et au-delà.






3.2. Cohésion pour la croissance et l'emploi: rubrique 1b

3.2.1. Tableau récapitulatif

(en millions d'EUR, aux prix courants)

Rubriques	Budget 2010		CF 2011	Projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010	
	CE	CP	CE	CE	CP	CE	CP
Fonds structurels	39 196,3	29 528,9		39 891,5	34 788,0	1,8 %	17,8 %
Fonds de cohésion	10 190,3	6 855,0		11 078,6	7 752,8	8,7 %	13,1 %
Total	49 386,6	36 383,9	50 987	50 970,1	42 540,8	3,2 %	16,9 %
				Marge = 16,9			



Rubrique 1b: Cohésion pour la croissance et l'emploi (crédits d'engagement)		Projet de budget 2011	
		EUR	%
Fonds structurels		39 891 497 591	78,3 %
	– Objectif «Convergence»	31 406 373 076	61,6 %
	– Objectif «Compétitivité régionale et emploi»	7 084 823 108	13,9 %
	– Objectif «Coopération territoriale européenne»	1 312 201 407	2,6 %
	– Assistance technique et autres actions et programmes	88 100 000	0,2 %
Fonds de cohésion		11 078 596 193	21,7 %
	– Objectif «Convergence»	11 055 206 106	21,7 %
	– Assistance technique	23 390 087	0,05 %
Total		50 970 093 784	100,0 %
dont objectif «Convergence»		42 461 579 182	83,3 %

3.2.2. Aspects essentiels de la rubrique 1b

La rubrique 1b du cadre financier couvre les Fonds structurels, à savoir le **Fonds européen de développement régional (FEDER)** et le **Fonds social européen (FSE)**, ainsi que le **Fonds de cohésion (FC)**.

Elle correspond essentiellement aux domaines politiques suivants:

- **Politique régionale**, pour le FEDER et le FC, et
- **Emploi et affaires sociales**, pour le FSE.

Le principal objectif des Fonds structurels et du Fonds de cohésion est de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions et les États membres de l'UE, en procurant des ressources supplémentaires aux régions et pays en retard de développement économique. Les Fonds structurels visent également à développer la compétitivité et l'attractivité des régions, ainsi que l'emploi, et à consolider la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Les ressources disponibles sont concentrées sur la promotion de la convergence économique, notamment sur la croissance durable, la compétitivité et l'emploi, conformément à la stratégie Europe 2020. Comme le soulignent les communications «Un plan européen pour la relance économique» et «Un engagement commun en faveur de l'emploi»¹⁵, ces ressources constituent également des outils essentiels pour combattre la crise financière, économique et sociale, et la Commission a proposé des mesures pratiques, comme la simplification de la gestion, le paiement d'avances supplémentaires et le mécanisme de reprogrammation, afin d'optimiser leur usage.

À cette fin, le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion contribuent à trois objectifs pendant la période 2007-2013:

- l'objectif **Convergence**, qui vise à accélérer la convergence des États membres et des régions les moins développés, sur la base des priorités définies par les orientations stratégiques communautaires relatives à la politique de cohésion 2007-2013. Cet objectif s'applique, dans le cadre du financement provenant du FEDER et du FSE, aux régions dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE, ainsi qu'aux régions qui auraient été éligibles s'il n'y avait pas eu l'effet statistique de l'élargissement (régions en phase de suppression progressive de l'aide - «phasing-out»). Il s'applique également, dans le cadre du financement issu du Fonds de cohésion, aux États membres dont le revenu national brut (RNB) est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire. Cet objectif, qui constitue la priorité des Fonds, représente plus de 80 % des ressources totales;
- l'objectif **Compétitivité régionale et emploi**, qui vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions, ainsi que l'emploi, sur la base des priorités définies par les orientations stratégiques communautaires, en dehors des régions les moins développées. En outre, les anciennes régions de l'Objectif 1 qui, même en l'absence d'élargissement, seraient au-dessus du seuil des 75 % applicable à l'UE-15 pour obtenir un financement au titre de la convergence (régions bénéficiant d'un soutien temporaire - «phasing-in»), bénéficient d'un financement transitoire et spécifique dans le cadre de cet objectif. Il est financé par le FEDER et le FSE;
- l'objectif **Coopération territoriale**, au titre duquel des fonds sont consacrés à la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale pour une série d'actions liées à la stratégie Europe 2020. Cet objectif vise également à soutenir le développement de réseaux de coopération et l'échange d'expériences entre les régions. Il est uniquement financé par le FEDER.

Les priorités globales en matière de financement par les Fonds structurels et le Fonds de cohésion sont exposées dans la réglementation sur les Fonds structurels et le Fonds de cohésion et dans les orientations stratégiques de la Communauté, qui déterminent quels types d'interventions sont considérés comme admissibles à un financement de l'UE. Cependant, l'affectation précise des crédits aux différentes priorités et

¹⁵ COM(2008) 800 du 26.11.2008 et COM(2009) 257 du 3.6.2009.

aux différents projets dépend de la programmation effectivement opérée par les États membres, en coopération avec la Commission.

Priorités pour 2011

En 2011, les travaux resteront axés sur la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes pour la période 2007-2013, qui seront pleinement opérationnels. Grâce aux retombées des changements législatifs opérés dans le cadre du plan européen pour la relance économique, les Fonds structurels demeureront en 2011 un instrument précieux pour la relance de l'économie européenne. Les changements prévus dans le cadre du deuxième paquet législatif, notamment une nouvelle simplification des règles régissant la politique de cohésion et des avances supplémentaires en faveur des Fonds structurels, devraient faciliter la gestion des financements de l'UE et accélérer les investissements dans les États membres et les régions. De par leur nature, les objectifs de la politique de cohésion contribuent à la stratégie Europe 2020 en promouvant une croissance intelligente plus verte et compétitive des économies régionales, fondée sur la connaissance, l'innovation et l'utilisation efficace des ressources. Enfin, les activités de clôture des programmes de la période 2000-2006 devraient atteindre leur point culminant en 2011, en stricte conformité avec les principes de bonne gestion financière.

Récapitulatif des crédits

Le tableau ci-après récapitule les principaux montants requis dans la rubrique 1b par période (2000-2006 et 2007-2013) et par Fonds, avec une comparaison entre 2011 et 2010.

Période	Fonds	Budget 2010		Projet de budget 2011		Différence 2010 - 2011
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	
2000-2006	FEDER		2 416,2		2 402,1	- 0,6 %
	FC		2 500,0		1 500,0	- 40,0 %
	FSE		532,5		1 073,5	101,6 %
	FS		2 948,7		3 475,6	17,9 %
	<i>En tout</i>		5 448,7		4 975,6	- 8,7 %
2007-2013	FEDER	28 347,4	18 872,8	28 911,2	23 354,0	23,7 %
	FC	10 190,2	4 355,0	11 078,6	6 252,8	43,6 %
	FSE	10 844,5	7 700,4	10 980,3	7 950,4	3,2 %
	FS	39 191,8	26 573,2	39 891,5	31 304,4	17,8 %
	<i>En tout</i>	49 382,1	30 928,2	50 970,1	37 557,2	21,4 %
Total	FEDER	28 347,4	21 289,0	28 911,2	25 756,1	21,0 %
	FC	10 190,2	6 855,0	11 078,6	7 752,8	13,1 %
	FSE	10 844,5	8 232,9	10 980,3	9 023,9	9,6 %
	FS	39 191,8	29 521,9	39 891,5	34 780,0	17,8 %
	<i>En tout</i>	49 382,1	36 376,9	50 970,1	42 532,8	16,9 %
<i>Projets pilotes et actions préparatoires</i>		5,5	8,0	0,0	8,0	0,0 %
Total rubrique 1b		49 387,6	36 384,9	50 970,1	42 540,8	16,9 %

Les principales justifications concernant les crédits d'engagement et les crédits de paiement sont exposées ci-après. De plus amples explications sur les données chiffrées figurent à l'annexe VII - Fonds structurels et Fonds de cohésion.

3.2.3. Crédits d'engagement

Pour 2011, les crédits d'engagement pour la **rubrique 1b** s'élèvent au total à 50 970,1 millions d'EUR, ce qui représente une augmentation de 3,2 % par rapport à 2010. Sur ce montant, 39 891,5 millions d'EUR sont destinés aux **Fonds structurels** (FEDER et FSE), soit un montant similaire à l'enveloppe de 2010, et 11 078,6 millions d'EUR au **Fonds de cohésion**. Pour ce dernier chiffre, on observe une hausse de 8,7 % par rapport à 2010, qui résulte pour l'essentiel de l'augmentation de la dotation annuelle des États membres de l'UE 12 telle que prévue initialement au début de la période de programmation.

Tous les chiffres concernant les Fonds structurels et le Fonds de cohésion correspondent aux enveloppes déterminées dans la base légale et respectent pleinement les plafonds du cadre financier pluriannuel, compte tenu de l'incidence du point 17 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière¹⁶. Le point 17 de l'AII porte sur l'ajustement des montants alloués, au titre des Fonds soutenant la politique de cohésion, aux États membres dont le PIB réel s'est écarté du PIB estimé pendant la période 2007-2009. L'incidence de cette évolution, qui est exposée dans la communication relative à l'ajustement technique du cadre financier pour 2011¹⁷, implique des crédits d'engagement supplémentaires, en 2011, d'un montant total de 335,7 millions d'EUR.

En règle générale, les Fonds structurels et le Fonds de cohésion consomment entièrement les ressources mises à disposition pour programmation par les États membres au sein de la rubrique; tel est à nouveau le cas cette fois ci. Ainsi, aucune marge ne subsiste dans la rubrique 1b, si ce n'est un montant de 17 millions d'EUR essentiellement issu de l'enveloppe de l'assistance technique.

3.2.4. Crédits de paiement

Pour la rubrique 1b, les crédits de paiement s'établissent globalement à 42 540,8 millions d'EUR, ce qui constitue une hausse de 16,9 % par rapport à 2010. Ce chiffre comporte un élément principal, qui se rapporte aux paiements intermédiaires concernant les programmes 2007-2013, et un élément secondaire, à savoir les remboursements destinés à apurer les engagements restant à liquider pour des programmes et projets de la période 2000-2006.

Programmes 2007-2013

En ce qui concerne les programmes de la période 2007-2013, les crédits de paiement destinés aux Fonds structurels s'élèvent à 31 304,4 millions d'EUR, ce qui représente une augmentation de 17,8 % par rapport au budget 2010. Si on inclut le Fonds de cohésion, le montant atteint 37 557,2 millions d'EUR. Dans le budget 2010, la somme correspondant aux paiements est de 30 928,2 millions d'EUR.

Les crédits de paiement pour les programmes 2007-2013 - concernant le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion - ont été calculés sur la base des taux de paiement historiques en fonction des tranches correspondantes des engagements de la période de programmation 2000-2006 (voir détails à l'annexe VII).

Pour le FEDER et le Fonds de cohésion, les prévisions initiales qui en résultent ont été ajustées pour que soit prise en compte l'incidence potentielle des grands projets, et un ajustement a également été appliqué au FSE sur la base de l'exécution depuis 2007.

Programmes et projets de la période 2000-2006

S'agissant des engagements restant à liquider de la période 2000-2006, le montant total des crédits de paiement s'élève à 4 975,6 millions d'EUR, répartis entre le FEDER (2 402,1 millions), le FSE (1 073,5 millions) et le Fonds de cohésion (1 500,0 millions). Par rapport au budget 2010, cela représente une baisse de 8,7 %.

Pour les Fonds structurels, les crédits de paiement ont été établis sur la base des prévisions actuelles des services ordonnateurs compétents en ce qui concerne le taux de clôture escompté. Le montant réservé pour la clôture ne peut être versé qu'une fois que les États membres auront envoyé à la Commission les documents de clôture pour chaque programme.

¹⁶ JO C 139 du 14.6.2006. Le contenu du point 17 de l'AII est également repris au point 10 de l'annexe II du règlement (CE) n° 1083/2006.

¹⁷ COM(2010) 160 du 16.4.2010.

Les projets du Fonds de cohésion antérieurs à 2007 ne sont pas soumis à la règle «n+2»¹⁸, de sorte que leur profil de paiement n'est pas comparable à celui des Fonds structurels. En outre, la date ultime d'éligibilité d'un grand nombre de ces projets a été repoussée jusqu'à la fin de 2010. Pour les projets adoptés en 2004 ou ultérieurement, la Commission compte également introduire un certain degré de flexibilité en ce qui concerne la date ultime d'éligibilité. Par conséquent, un certain nombre de projets sont susceptibles d'être prolongés jusqu'à la fin de 2011 et certains très grands projets qui bénéficient d'un concours du Fonds de cohésion d'au moins 100 millions d'EUR pourront même être prolongés jusqu'à la fin de 2012.

¹⁸ Pour éviter que le scénario d'une accumulation croissante d'engagements restant à liquider ne se répète chaque année, la règle dite «n+2» permet à la Commission de dégager des ressources si aucune demande de paiement n'a été reçue avant la fin de la deuxième année civile qui suit l'année de l'engagement. Pour la période de programmation 2007-2013, cette règle s'applique également au Fonds de cohésion.

3.3. Conservation et gestion des ressources naturelles: rubrique 2

Pour le PB 2011, la Commission propose 59 486 millions d'EUR en faveur de la rubrique 2. Par rapport au budget 2010, les crédits d'engagement restent pratiquement inchangés (- 13 millions d'EUR), ce qui laisse une marge de 852 millions d'EUR sous le plafond fixé pour 2011 dans le cadre financier.

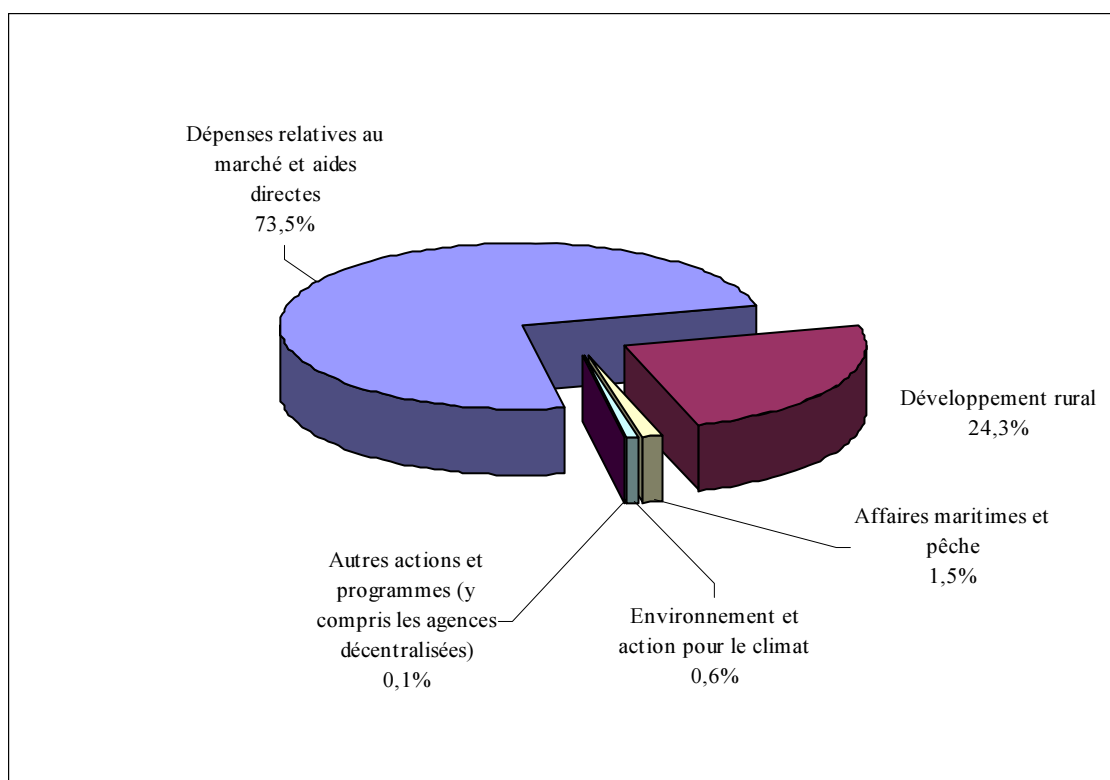
L'augmentation de la marge par rapport à 2010 (qui s'est élevée à 456 millions d'EUR) s'explique principalement par une baisse des interventions sur les marchés agricoles, qui n'est compensée qu'en partie par une progression des aides directes et un recul des recettes affectées (688 millions d'EUR en 2011 contre 922 millions en 2010). À ce stade de la procédure budgétaire, aucun report de recettes affectées de 2010 n'est prévu.






La poursuite de l'introduction progressive des aides directes en faveur des pays de l'UE 12 ainsi que l'amélioration de la situation sur les marchés agricoles sont les principaux facteurs qui expliquent cette évolution, comme le montrent de façon plus détaillée les paragraphes ci-après.

3.3.1. Tableau récapitulatif

(en millions d'EUR, aux prix courants)

Budget 2010		CF 2011	Projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010	
CE	CP	CE	CE	CP	CE	CP
59 498,3	58 135,6	60 338	59 486,2	58 136,7	0,0%	0,0%
				Marge = 851,8		



Rubrique 2: Conservation et gestion des ressources naturelles (crédits d'engagement)		Projet de budget 2011	
		EUR	%
	Dépenses relatives au marché et aides directes	43 747 401 900	73,5 %
	Développement rural	14 436 116 552	24,3 %
	Affaires maritimes et pêche	920 460 042	1,5 %
	Environnement et action pour le climat	333 500 000	0,6 %
	Autres actions et programmes (y compris les agences décentralisées)	48 769 895	0,1 %
Total		59 486 248 389	100,0 %

Le tableau suivant résume les principaux développements dans la rubrique 2:

			2010		2011		Différence		
			Budget	Recettes affectées	Demande PB	Recettes affectées	Budget	Besoins	%
Titre 05	05 02	Soutien du marché	4 395,3	222,0	3 491,1	100,0	-904,2	-1 026,2	-20,6 %
	05 03	Aides directes	39 273,0	700,0	39 911,1	588,0	638,1	526,1	1,6 %
	05 03 01	Aides directes découplées	32 272,0	700,0	36 489,0	588,0	3 217,0	3 105,0	9,7 %
	05 03 02	Autres aides directes	5 995,0		3 422,0		-2 573,0	2 573,0	-42,9 %
	05 04	Développement rural	14 363,6		14 436,1		72,5	72,5	0,5 %
	Autres – Agriculture dans la rubrique 2		-246,4		-27,7		218,3	218,3	-88,7 %
	<i>Total titre 05 (Agriculture et développement rural)</i>		<i>57 785,5</i>	<i>922,0</i>	<i>57 810,6</i>	<i>688,0</i>	<i>25,1</i>	<i>-208,9</i>	<i>0,0 %</i>
Titre 17	17 04	Mesures vétérinaires et phytosanitaires	371,9		342,9		-29,0	-29,0	-7,8 %
	17	Autres	2,0		0,0		-2,0	-2,0	-100,0 %
	<i>Total titre 17 (Santé et protection des consommateurs)</i>		<i>373,9</i>		<i>342,9</i>		<i>-31,0</i>	<i>-31,0</i>	<i>-8,3 %</i>
Titre 11	11 02	Marché de la pêche	30,5		30,0		-0,5	-0,5	-1,6 %
	11 03	Politique commune de la pêche (PCP)	173,9		154,8		-19,1	-19,1	-11,0 %
	Autres - PCP		103,6		107,4		3,8	3,8	3,6 %
	11 08 05	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)	7,7		8,7		1,0	1,0	12,6 %
	11 09	Politique maritime	5,6		0,0		-5,6	-5,6	-100,0 %
	11 06 + BA	Fonds européen pour la pêche	644,0		658,3		14,3	14,3	2,2 %
	<i>Total titre 11 (Affaires maritimes et pêche)</i>		<i>965,4</i>		<i>959,1</i>		<i>-6,2</i>	<i>-6,2</i>	<i>-0,6 %</i>
Titre 07	07 03 07 + BA	LIFE+ (Environnement)	293,1		314,1		21,0	21,0	7,2 %
	07 12 01 + BA	LIFE+ (Action pour le climat)	13,8		19,4		5,6	5,6	0,0 %
	07 03 09	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	35,3		35,1		-0,2	-0,2	-0,4 %
	07 03 60	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	0,0		0,0		0,0	0,0	0,0 %
	07	Autres	32,0		5,0		-27,0	-27,0	-84,4 %
	<i>Total titre 07 (Environnement et action pour le climat)</i>		<i>366,6</i>		<i>373,6</i>		<i>7,0</i>	<i>7,0</i>	<i>1,9 %</i>
Total rubrique 2			59 498,8	922,0	59 486,2	688,0	-12,6	-246,6	0,0 %

3.3.2. Dépenses agricoles (dépenses relatives au marché et aides directes)

Contexte

L'actuel cycle des réformes de la politique agricole commune (PAC), qui a commencé en 2003/2004 par une réorientation fondamentale vers les aides directes découplées, a été complété en 2008 par les réformes du secteur des fruits et légumes (et le programme en faveur de la consommation de fruits à l'école), le «mini-paquet» pour le lait et la réforme du secteur vitivinicole. Un accord politique a également été trouvé en 2008 sur le «bilan de santé» de la PAC et les textes législatifs correspondants ont été publiés le 31 janvier 2009. Le bilan de santé modernise, simplifie et rationalise la PAC et élimine les contraintes imposées aux agriculteurs, ce qui leur permet de mieux réagir aux signaux du marché et de relever de nouveaux défis. Son impact financier est entièrement pris en compte pour la première année dans le PB 2011.

La réforme prévoit la suppression des jachères obligatoires, le découplage accru des aides directes de la production et l'augmentation progressive des quotas laitiers, avant leur disparition en 2015, et fait de l'intervention sur les marchés un véritable filet de sécurité. Il a également été décidé d'augmenter la modulation et d'ajouter un élément progressif, mécanisme qui consiste à réduire les paiements directs en faveur des agriculteurs pour affecter les crédits correspondants au Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Grâce à cette adaptation, il sera possible de mieux répondre aux nouveaux défis auxquels l'agriculture européenne doit faire face, notamment le changement climatique, la nécessité d'une meilleure gestion de l'eau, la protection de la biodiversité et la production d'énergie verte. Les États membres pourront aussi aider les producteurs laitiers installés dans des régions sensibles à s'adapter aux nouvelles conditions du marché.

À la suite du processus de réforme des marchés, on a observé ces dernières années un recul continu des dépenses de marché. Cependant, pour 2010, en raison de la situation exceptionnelle due à la crise économique ambiante, la part des dépenses de marché est en légère hausse, passant à 7,4 % des dépenses agricoles totales. En 2011, cette part devrait tomber à 5,9 %. Environ 91 % de l'ensemble des aides directes aux agriculteurs sont découplées de la production, contre 85 % en 2010.

Crédits et recettes affectées

Dans le PB 2011, les **crédits proposés** pour les dépenses relatives aux marchés agricoles et aux aides directes s'élèvent à 43 747 millions d'EUR¹⁹, ce qui représente une très légère baisse de 73 millions d'EUR (-0,2 %) par rapport au budget 2010. Ce chiffre est la résultante de plusieurs facteurs à l'effet contradictoire. D'une part, il y a la poursuite de l'introduction progressive des aides directes en faveur des nouveaux États membres, qui pousse les dépenses à la hausse. À cela s'ajoute, comme indiqué plus haut, la diminution des recettes affectées dans le PB 2011 par rapport au budget 2010. D'autre part, les dépenses d'intervention sur les marchés agricoles ont nettement reculé par comparaison avec 2010. Si l'on ajoute le montant destiné aux mesures vétérinaires et phytosanitaires (343 millions d'EUR) et les dépenses relatives aux marchés de la pêche (30 millions d'EUR), il subsiste une marge de 719 millions d'EUR sous le sous-plafond de la rubrique 2 pour les dépenses relatives au marché et les aides directes. Par conséquent, au stade actuel, la Commission considère qu'il ne sera pas nécessaire d'appliquer le mécanisme de discipline financière²⁰ en 2011.

En raison de l'existence de recettes affectées, il importe de faire la distinction entre les **crédits** budgétaires demandés et les **besoins réels**. Conformément aux dispositions du règlement financier²¹ et du règlement du Conseil sur le financement de la PAC, certaines opérations (corrections pour apurements de conformité, irrégularités et prélèvement supplémentaire sur le lait) génèrent des recettes affectées qui sont versées au Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) en général et qui servent à couvrir les besoins de lignes spécifiques²².

Les crédits pour le PB 2011 sont inférieurs aux besoins estimés en raison d'un montant de 688 millions d'EUR de recettes affectées au FEAGA. Ces **recettes affectées** ont été attribuées au chapitre 05 02 dans les Fonds opérationnels des organisations de producteurs (100 millions d'EUR sur le poste 05 02 08 03) et au chapitre 05 03 pour le Régime de paiement unique (RPU) (588 millions d'EUR sur le poste 05 03 01 01). La différence observée dans les recettes affectées par rapport au budget 2010 tient principalement au fait que, la production laitière dans les États membres étant inférieure aux quotas fixés, on s'attend à ce que le prélèvement supplémentaire sur le lait ne génère pas de recettes. Comme mentionné précédemment, aucun report de recettes affectées de 2010 sur 2011 n'est prévu à ce stade de la procédure.

Interventions sur le marché

Par rapport au budget 2010, le PB 2011 prévoit une baisse d'environ 900 millions d'EUR des crédits destinés aux **interventions sur les marchés agricoles**. Cette baisse s'explique dans une large mesure par l'embellie de la situation et des perspectives sur les marchés, dans le secteur laitier en particulier, mais aussi par le

¹⁹ Après le transfert au développement rural des montants résultant de la modulation (modulation obligatoire et modulation volontaire) et d'autres montants spécifiques (coton, vin et tabac) provenant des aides directes.

²⁰ Article 11 du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil. Des dispositions plus précises sur la discipline budgétaire figurent dans le chapitre 2 du titre II du règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil relatif au financement de la politique agricole commune.

²¹ Règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil, tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1995/2006 du Conseil.

²² De plus, la réforme de l'organisation commune du marché du sucre a mis en place un fonds temporaire pour la restructuration de l'industrie sucrière, dont le financement est assuré par des recettes affectées «ad hoc», provenant des détenteurs de quotas de sucre et non des ressources propres. Ce montant spécifique de recettes affectées ne peut cependant être utilisé que dans le cadre du fonds pour la restructuration de l'industrie sucrière.

transfert des dépenses de marché relatives au vin vers le Régime de paiement unique. En fait, alors que le processus de réforme a pour effet de réduire les dépenses de marché, le revirement très rapide sur le marché des céréales et des produits laitiers notamment, imputable à la crise économique actuelle, a été la cause de dépenses supplémentaires en 2010 par rapport à 2009. Depuis lors, toutefois, la situation sur les marchés s'est améliorée et les crédits demandés pour des mesures d'intervention sont revenus à un niveau plus normal après les besoins exceptionnellement élevés que reflétait le budget 2010. Cette évolution en 2010 était due en partie à des mesures de compensation ad hoc dans le secteur laitier, qui ont représenté 300 millions d'EUR. Étant donné que la situation sur ce marché s'est largement normalisée, et que des mesures adéquates pour encourager la restructuration du secteur sont à la disposition des États membres dans le cadre du développement rural et des aides directes de soutien ciblé (article 68 du règlement 73/2009), la Commission ne propose pas de poursuivre cette action ponctuelle.

Aides directes et modulation

En ce qui concerne les **aides directes** (couplées et découplées), l'augmentation des crédits, qui est de 638 millions d'EUR par rapport au budget 2010, est essentiellement due à la poursuite de l'introduction progressive des aides directes en faveur des nouveaux États membres²³ et à la légère baisse des recettes affectées disponibles en 2011 par rapport à 2010.

Les **aides directes découplées** progressent de 3,2 milliards d'EUR, en réponse principalement à l'augmentation des besoins dans le cadre du Régime de paiement unique (RPU: 2 milliards d'EUR) et du régime de paiement unique à la surface (RPUS: 0,6 milliard d'EUR). Dans le premier cas (RPU), cette augmentation des besoins est surtout due à un transfert depuis les aides directes couplées. Ainsi, en 2011, les paiements à la surface pour les grandes cultures, l'aide aux oliveraies, la prime spéciale à la qualité pour le blé dur et l'aide à la surface pour le houblon ont été entièrement découplés. Certains États membres ont également choisi de découpler d'autres aides (par exemple, primes à la brebis et à la chèvre, paiements pour la viande bovine, prime aux protéagineux, paiement à la surface pour les fruits à coque, aide spécifique au riz, aide aux semences).

En outre, le «bilan de santé» a permis²⁴ aux États membres d'utiliser les montants précédemment non dépensés au titre du RPU, qui étaient cause de sous-exécution dans le passé, comme source de financement additionnelle pour certaines mesures de soutien spécifique (fonds de mutualisation et activités agricoles comportant des avantages agroenvironnementaux supplémentaires), via le nouveau poste budgétaire 05 03 01 05 doté de 486 millions d'EUR.

Pour leur part, les crédits alloués aux **aides directes couplées** diminuent de 2,6 milliards d'EUR par rapport au budget 2010. Les besoins sont en effet en baisse notable du fait du découplage et des transferts vers le développement rural. Par contre, des besoins supplémentaires dus à la mise en œuvre du soutien spécifique pour les mesures couplées (semblable au soutien spécifique susmentionné pour les mesures découplées) et s'élevant à 806 millions d'EUR ont été inscrits sur le nouveau poste budgétaire 05°03°02°44.

Le budget 2011 est le sixième budget consécutif qui soit concerné par la **modulation**. Pour l'année civile 2010, les aides directes²⁵ dans l'UE-15 seront diminuées par l'application d'un taux de modulation obligatoire de 8 %²⁶ et d'une modulation progressive pour les agriculteurs percevant plus de 300 000 EUR. En outre, une modulation volontaire s'applique au Royaume-Uni, alors que le Portugal a finalement décidé de ne pas y recourir après les changements de la modulation obligatoire dans le «bilan de santé» de la PAC. En conséquence, pour le budget 2011, un montant de 29 millions d'EUR qui avait déjà été transféré au

²³ Pour l'année civile 2010, qui a un impact sur l'exercice budgétaire 2011, les États membres de l'UE-10 atteignent 70 % du niveau de l'UE-15 pour les paiements directs, tandis que la Bulgarie et la Roumanie atteignent 40 %.

²⁴ Article 68 du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil.

²⁵ À l'exception des aides accordées dans les régions ultrapériphériques.

²⁶ Article 7 et article 9, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil.

développement rural doit être retransféré au FEAGA. Le projet de budget 2011 anticipe la décision à venir de la Commission sur ce point.

Mesures vétérinaires et phytosanitaires

Les crédits pour les **mesures vétérinaires et phytosanitaires** (domaine politique 17 – Santé et protection des consommateurs) enregistrent une baisse des engagements (343 millions d'EUR proposés pour le PB 2011 contre 374 millions en 2010). Ce recul vient de ce que le financement du Fonds communautaire du tabac sur la rubrique 2 est arrivé à expiration, comme prévu par sa base légale, tandis que les crédits consacrés à l'éradication des maladies animales ont baissé pour tenir compte de l'amélioration de la situation en la matière et, partant, du moindre besoin de tests et de vaccinations ainsi que de coûts d'éradication moins élevés.

3.3.3. Transferts des dépenses agricoles vers le développement rural

Dans le PB 2011, le montant supplémentaire à disposition du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) s'élève au total à 3°150°millions d'EUR, soit une hausse d'environ 782 millions d'EUR par rapport à 2010.

Ce chiffre correspond à la somme des montants provenant de la modulation obligatoire (2 095 millions d'EUR, en ce compris les 805 millions résultant du bilan de santé)²⁷, de la modulation volontaire au Royaume-Uni (375 millions d'EUR)²⁸ et d'autres transferts liés à la réforme des secteurs du coton (22 millions d'EUR)²⁹, du vin (123 millions d'EUR)³⁰ et du tabac (484 millions d'EUR)³¹ ainsi qu'aux aides directes non utilisées (52 millions d'EUR)³².

3.3.4. Développement rural

Les financements issus du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) apportent une contribution essentielle à la durabilité de l'environnement rural et aident à maintenir l'équilibre entre zones urbaines et zones rurales dans une économie compétitive fondée sur la connaissance. Afin d'accroître cette contribution, le Feader est encore renforcé en 2011 par des crédits supplémentaires provenant de la modulation (principalement la modulation additionnelle visant à répondre aux nouveaux défis, conformément au «bilan de santé») ainsi que de transferts spécifiques, dont, pour la première fois, 484 millions d'EUR destinés à la restructuration du secteur du tabac.

Le Feader a également bénéficié des 1 020 millions d'EUR prévus pour 2009-2010 dans le cadre du plan européen pour la relance économique, dont la moitié (510 millions d'EUR) devrait être versée en 2011.

Ces programmes s'articulent toujours autour de trois axes thématiques, à savoir l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole, l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et l'encouragement à la diversification de l'économie rurale. Ces axes thématiques sont complétés par un axe horizontal permettant des approches locales ascendantes en matière de développement rural.

Pour 2011, un montant de 14 436 millions d'EUR en crédits d'engagement est requis. Ceci représente une hausse de 0,5 % par rapport à 2010. La Commission propose 13 404 millions d'EUR de crédits de paiement

²⁷ Article 9, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil.

²⁸ Article 4, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 378/2007 du Conseil.

²⁹ Article 134 du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil.

³⁰ Article 1^{er} du règlement (CE) n° 1246/2008 du Conseil.

³¹ Article 135 du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil.

³² Article 136 du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil.

pour le développement rural, en comptant les 510 millions d'EUR liés au plan européen pour la relance économique (en rapport avec les 1 020 millions d'EUR engagés en 2009 et 2010). Si l'on exclut les paiements au titre du plan européen pour la relance économique en 2010 et 2011, le montant de 12 894 millions d'EUR que l'on obtient représente une baisse de 1,6% par rapport à 2010, ce qui s'explique principalement par la stabilité des niveaux de paiement dans le cadre des programmes 2007-2013 – censés avoir atteint leur vitesse de croisière – tandis que l'instrument transitoire en faveur de l'UE-10 devrait être clôturé en 2010 (d'où une baisse de 11,4 % des paiements pour la période 2000-2006). Ce montant réunit deux éléments principaux:

- les paiements intermédiaires pour les nouveaux programmes 2007-2013, avec des crédits de paiement de 12 190 millions d'EUR (en excluant l'assistance technique, soit 9 millions d'EUR, et les 510 millions d'EUR au titre du plan européen de relance économique) prévus pour les paiements concernant essentiellement le secteur agro-environnemental et les zones défavorisées;
- les remboursements, d'un montant de 690 millions d'EUR, destinés à apurer les engagements restant à liquider sur les lignes budgétaires qui faisaient partie des programmes 2000-2006 des Fonds structurels relevant de la section «Orientation» du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). Dans le contexte de la clôture des anciens programmes Objectif 1 et Leader+, la plus grande part du RAL subsistant devrait être liquidée en 2011.

3.3.5. *Affaires maritimes et pêche*

Instruments

Outre un montant relativement modeste de 30 millions d'EUR pour les marchés de la pêche, qui est dépensé au titre de la PAC, il existe deux instruments principaux: a) le Fonds européen pour la pêche (FEP) et b) une facilité appelée «deuxième instrument», qui couvre toutes les autres actions relatives à la politique commune de la pêche (PCP), notamment la pêche internationale et le droit de la mer.

Fonds européen pour la pêche (FEP)

En ce qui concerne le FEP, la Commission propose 658 millions d'EUR en crédits d'engagement et 488 millions d'EUR en crédits de paiement, ce qui représente des hausses respectives de 2,2 % et de 1,5 % par rapport au budget 2010. L'augmentation des crédits d'engagement est entièrement conforme à l'enveloppe allouée au FEP dans la base légale.

Dans le PB 2011, les crédits de paiement proposés concernent les nouveaux programmes 2007-2013 du FEP et l'apurement des engagements restant à liquider («RAL») pour les lignes qui faisaient partie des programmes 2000-2006 des Fonds structurels [(achèvement de l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP)].

Concernant la programmation du FEP pour 2007-2013, on note une légère augmentation des crédits de paiement de 3,3 % (de 452 millions d'EUR en 2010 à 467 millions en 2011). La méthode employée pour déterminer les crédits de paiement pour les programmes 2007-2013, qui est semblable à celle appliquée pour les Fonds structurels (expliquée dans la section 3.2.4 ci-dessus), repose sur les taux de paiement historiques en fonction des tranches correspondantes des engagements de la période de programmation 2000-2006. L'estimation initiale ainsi obtenue pour le PB 2011 a toutefois été légèrement adaptée pour tenir compte de ce que la mise en œuvre a démarré plus lentement pour la période 2007-2013.

Quant à l'IFOP qui couvrait la période 2000-2006, la clôture devrait se poursuivre en 2011, avec un taux de clôture estimé de 30 % des programmes. Pour cette raison, un montant de 21,4 millions d'EUR en crédits de paiement est demandé.

Politique commune de la pêche (PCP)

Pour la politique commune de la pêche, les crédits proposés s'établissent au total à 262 millions d'EUR en engagements et à 250 millions d'EUR en paiements. Comparé à 2010, ceci représente un recul d'environ 15 millions d'EUR, soit -5,5 %, imputable principalement à une baisse des crédits relatifs aux accords internationaux en matière de pêche. Par ailleurs, un montant de 8,7 millions d'EUR est prévu en faveur de l'Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP).

Les dépenses pour les activités internationales (154,5 millions d'EUR en crédits d'engagement et 159 millions d'EUR en crédits de paiement) diminuent légèrement par rapport à 2010. Ce repli est essentiellement dû à la renégociation et à l'adaptation des montants dans plusieurs accords de partenariat avec des pays tiers dans le domaine de la pêche, et à la diminution des besoins de travaux préparatoires concernant les nouvelles organisations internationales de la pêche et d'autres contributions non obligatoires à des organisations internationales. La plupart des crédits requis sont destinés à financer des accords de pêche en vigueur (93 millions d'EUR). Un montant de 52 millions d'EUR est toutefois demandé sur la ligne de la réserve pour le renouvellement de certains accords de pêche qui sont sur le point d'arriver à expiration et pour certains accords nouveaux à négocier. Le reste est nécessaire pour garantir la participation de la Communauté à un nombre croissant d'organisations régionales et internationales de la pêche, ainsi que pour les travaux préparatoires y afférents.

En ce qui concerne la gouvernance de la PCP, la conservation, la gestion et l'exploitation des ressources ainsi que le contrôle et la mise en œuvre de la PCP, la Commission propose quelque 98 millions d'EUR en engagements et 83 millions d'EUR en paiements, soit légèrement plus qu'en 2010, surtout pour les paiements compte tenu de l'amélioration de l'exécution budgétaire.

3.3.6. Environnement et changement climatique

Dans le domaine de l'environnement, la rubrique 2 du cadre financier 2007-2013 couvre les dépenses au titre de l'instrument financier LIFE+, plusieurs actions préparatoires et projets pilotes, ainsi que la contribution de l'Union européenne à l'Agence européenne pour l'environnement (EEA).

L'action pour le climat est une priorité majeure pour la nouvelle Commission, comme l'indique la stratégie Europe 2020. C'est ce que montrent aussi l'importance attachée au suivi de l'accord de Copenhague, la proposition de renforcement de Life+, l'action préparatoire proposée intitulée «Intégration de l'action pour le climat et adaptation» ainsi que la réorganisation des services concernés de la Commission.

Au Sommet de Copenhague, l'UE a offert de porter la réduction de ses émissions à 30 % d'ici 2020, sous certaines conditions précises, en commençant en 2013 après que la première période d'engagement du protocole de Kyoto sera venue à expiration. L'accord de Copenhague conclu en décembre 2009 est un premier pas vers un accord sur ce point, et la suite donnée à cette conférence aura des retombées sur les politiques tant internes qu'externes de l'UE. L'Union continuera de jouer un rôle moteur dans les négociations internationales, en 2011 également et au-delà, pour que soient atteints les objectifs mondiaux en matière de lutte contre le changement climatique.

En ce qui concerne LIFE+, la Commission propose une nette augmentation des crédits d'engagement, qui passent de 306,9 millions d'EUR en 2010 à 333,5 millions d'EUR en 2011. Par rapport à la programmation financière pour l'année 2011, ce montant correspond à un renforcement de 7,4 millions d'EUR, qui souligne l'importance de l'instrument et permettra à la Commission de mettre davantage l'accent sur les actions relatives au changement climatique. Il est proposé que cette augmentation soit confirmée pour 2012 et 2013, auquel cas l'enveloppe LIFE+ s'étofferait au total de 22,2 millions d'EUR sur trois ans. Les crédits de paiement pour LIFE+ progresseront sensiblement, passant de 215,8 millions d'EUR en 2010 à 268,2 millions d'EUR en 2011. Les années suivantes, une hausse progressive des crédits de paiement sera nécessaire, qui devrait culminer à la fin de la période de programmation.

L'essentiel des ressources de LIFE+ sera consacré au financement de mesures concernant la protection de la nature et la biodiversité, l'environnement et la santé publique ainsi que l'eau et la gestion des déchets. Cela implique de soutenir des projets novateurs et de démonstration au niveau national, régional et local, visant à réduire la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre, à rendre plus efficace l'utilisation des ressources et à développer des technologies propres ainsi qu'à améliorer la gestion de la qualité de l'air (notamment dans les zones urbaines). LIFE+ finance également des études et des travaux de modélisation pour alimenter la base de connaissances qui doit permettre d'élaborer des politiques de l'environnement efficaces et d'analyser l'impact complexe du changement climatique et des mesures visant à y remédier, ainsi que la maintenance et l'amélioration de la structure informatique nécessaire à la mise en œuvre de volets politiques essentiels, tels que le système d'échange de quotas d'émission.

Les menaces que représente la perte de biodiversité se font de plus en plus précises et notre incapacité à atteindre les objectifs intermédiaires fixés dans ce domaine ne peut plus durer. Il faut que soit reconnue la valeur réelle des écosystèmes et que le lien entre conservation de la biodiversité et atténuation des émissions de gaz à effet de serre soit parfaitement exploré. LIFE+ soutiendra, à la fois par des études et des projets de démonstration, la résilience des écosystèmes européens et les ressources de la biodiversité, ainsi que la recherche d'une utilisation plus efficace des ressources. Il appuiera aussi les propositions visant à exploiter les ressources potentielles des flux de déchets, ainsi qu'un plan d'action sur l'éco-innovation et une feuille de route traçant la voie vers une économie durable, compétitive et utilisant les ressources de manière efficace. L'éco-innovation fournira les technologies, les processus d'entreprise et les techniques de gestion permettant d'atténuer l'impact de nos actions sur l'environnement, tout en contribuant à une croissance verte, à l'innovation, à une utilisation efficace des ressources et à la création d'emplois nouveaux.

Outre les mesures financées par LIFE+, une action préparatoire intitulée «Intégration de l'action pour le climat et adaptation» sera mise en œuvre et dotée de 5 millions d'EUR de crédits d'engagement. Ces crédits doivent répondre à la nécessité de développer davantage la politique de l'UE visant à intégrer la problématique du changement climatique et les mesures d'adaptation correspondantes, en tant que base pour les évaluations d'impact et les prises de décisions à venir. En outre, l'action préparatoire ouvrira la voie à de futures propositions législatives favorisant le passage à une économie sobre en carbone grâce à l'intégration de l'action pour le climat et des mesures d'adaptation dans bon nombre d'autres politiques de l'UE. Des études et un travail préparatoire seront réalisés dans ce but.

Devant l'importance croissante de la thématique du changement climatique, la Commission a créé une nouvelle direction générale dénommée «Action pour le climat», qui traitera spécifiquement des politiques et de la législation correspondantes de l'UE et promouvra l'innovation dans ce secteur, en particulier concernant les gaz à effet de serre et les émissions. Elle regroupera les activités relatives aux négociations internationales sur le changement climatique, qui étaient précédemment du ressort de la DG Environnement, ainsi que les activités afférentes au changement climatique qui relevaient de la DG Entreprise et industrie.

Le contrôle de l'application de la législation sur les biocides, dont on attendait la mise en œuvre à partir de 2012, sera assuré par l'Agence européenne des produits chimiques. Or, il se pourrait que cette législation soit adoptée dès la mi-2011. Pour permettre à l'Agence d'être rapidement opérationnelle en la matière, on a donc créé deux nouvelles lignes budgétaires, avec une entrée pour mémoire, afin de pouvoir transférer un montant limité de crédits destinés à des mesures préparatoires dans le courant de 2011 en cas d'adoption précoce de cette législation.

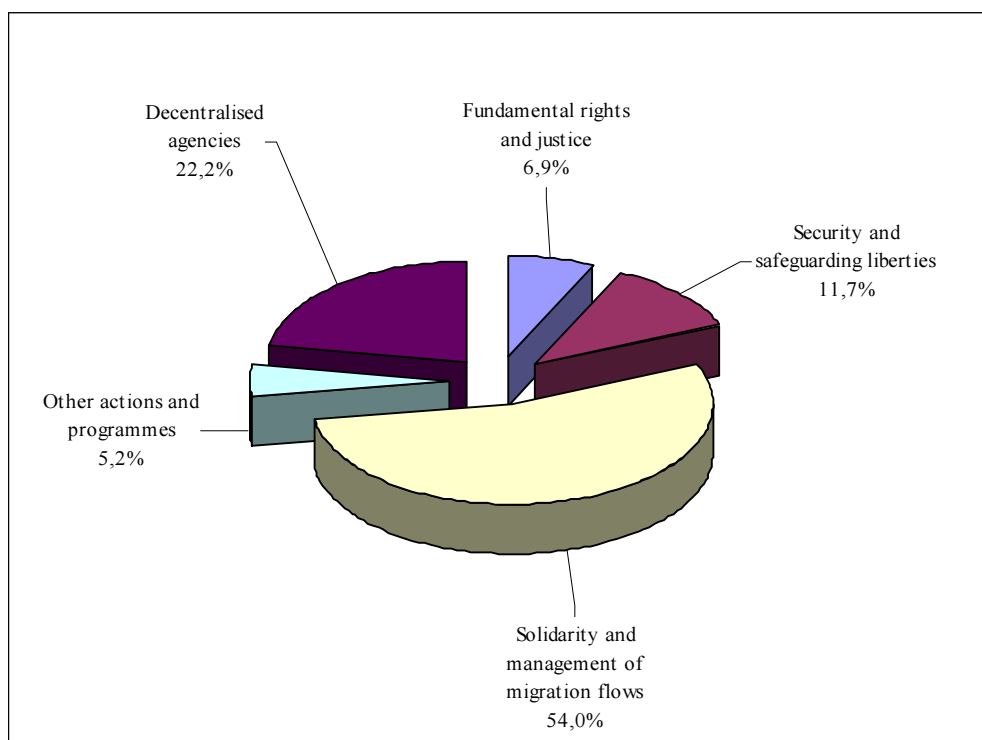
3.4. Liberté, sécurité et justice: rubrique 3a

3.4.1. Tableau récapitulatif

(en millions d'EUR, aux prix courants)

Budget		CF	Projet de budget		Différence	
2010		2011	2011		2011 / 2010	
CE	CP	CE	CE	CP	CE	CP
1 006,5	738,6	1 206	1 135,3	852,6	12,8 %	15,4 %
			Marge = 70,8			

La marge de la rubrique 3a se monte à 70,8 millions d'EUR, ce qui constitue un montant supérieur à la marge prévue pour 2011 dans la mise à jour de la programmation financière de janvier 2010 (19,7 millions d'EUR). Cette augmentation nette de 51,1 millions d'EUR est essentiellement due au fait que les crédits initialement prévus pour le système d'information sur les visas (VIS) et le système d'information Schengen (SIS) ont été inférieurs aux prévisions initiales, soit un montant total de 60 millions d'EUR qui est partiellement utilisé pour financer (à hauteur de 10,6 millions d'EUR) la nouvelle agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans ce domaine, dont la création est proposée, comme exposé ci-dessous. En outre, cette augmentation de la marge résulte du fait que les crédits initialement prévus pour les dépenses d'appui administratif et technique (les «anciennes lignes BA», voir aussi la section 4.2.2 ci-dessous) ont été inférieurs aux prévisions.



Rubrique 3a: Liberté, sécurité et justice (crédits d'engagement)	Projet de budget	
	2011	
	EUR	%
Droits fondamentaux et justice	78 000 000	6,9 %
Sécurité et protection des libertés	133 000 000	11,7 %
Solidarité et gestion des flux migratoires	612 590 000	54,0 %
Autres actions et programmes	59 200 000	5,2 %
Agences décentralisées	252 462 740	22,2 %
Total	1 135 252 740	100,0 %

3.4.2. Renforcer l'UE en tant qu'espace de liberté, de sécurité et de justice

Cinq ans après le lancement du programme de La Haye (2005-2009), il convient que l'Union revoie sa politique afin de relever efficacement les nouveaux défis et de profiter pleinement des possibilités offertes par le traité de Lisbonne. À cette fin, le Conseil européen a adopté en décembre 2009 le programme de Stockholm, qui fixe les priorités en vue de poursuivre le développement d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice au cours des cinq prochaines années (2010-2014). Il placera le citoyen au cœur de l'action de l'UE et traitera notamment des questions concernant la citoyenneté, la justice et la sécurité, ainsi que l'asile, la migration et la dimension extérieure de la justice et des affaires intérieures.

Le programme de Stockholm sera financé dans les limites du plafond de la rubrique 3a du cadre financier actuel. Un grand nombre de mesures et d'actions seront mises en œuvre grâce à une utilisation plus efficace des instruments et des fonds existants. Pour 2011, en particulier, l'augmentation des crédits prévus dans la programmation financière pour certaines activités (frontières extérieures, retour, politique des visas et libre circulation des personnes, politiques communes en matière d'immigration et d'asile, sécurité et protection des libertés) permettra de financer les nouvelles initiatives envisagées dans le programme de Stockholm.

La Commission a présenté au Conseil et au Parlement européen un plan d'action³³ mettant en œuvre le programme de Stockholm, qui devrait être adopté par le Conseil européen en juin 2010, et soumettra un rapport à mi-parcours avant juin 2012.

Solidarité et gestion des flux migratoires

Le programme général **Solidarité et gestion des flux migratoires** englobe quatre instruments financiers distincts, dits «Fonds».

Les crédits proposés pour le **Fonds pour les frontières extérieures** (254 millions d'EUR) augmentent de 22 % par rapport au budget 2010. Le Fonds est un mécanisme de solidarité en faveur des États membres qui supportent une charge financière lourde et durable dans le domaine de la politique des frontières extérieures et des visas. Sur la base de l'expérience passée, les prévisions pour 2011 sont principalement liées à la nécessité de poursuivre le développement des systèmes informatiques pour les instruments juridiques de l'UE. À cet égard, le Fonds européen pour les frontières extérieures apporte une contribution limitée de l'UE au développement des composants nationaux des systèmes informatiques. En ce qui concerne les actions présentant un intérêt pour l'UE, cette augmentation substantielle devrait favoriser l'application du code des visas et du manuel concernant les visas, ainsi que la coopération consulaire entre les États membres dans les pays tiers, y compris la création de centres communs de traitement des demandes de visa.

En matière de migration, des ressources accrues sont prévues pour le **Fonds européen pour le retour** (114 millions d'EUR, + 29 %), qui est destiné à soutenir les États membres dans l'application d'une gestion intégrée des retours, et à leur permettre de mener des actions conjointes, ce qui favorise la mise en commun des ressources et des compétences et se traduit par des bénéfices communs grâce à un meilleur rapport coûts/avantages et à un meilleur partage des informations et des expériences. Sur la base de l'expérience passée, les estimations pour 2011 reflètent l'augmentation attendue des flux d'immigrants illégaux, ressortissants de pays tiers.

Les crédits alloués au **Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers** (132 millions d'EUR) augmentent de 19 % par rapport au budget 2010, ce qui illustre l'importance de cette nouvelle forme de solidarité entre les États membres à l'égard des immigrés résidant légalement dans l'UE, ainsi que les défis posés par celle-ci. Le Fonds contribuera au développement et à la mise en œuvre de stratégies nationales d'intégration pour les ressortissants de pays tiers dans tous les aspects de la société. La nécessité

³³ COM(2010) 171 du 20.4.2010.

de développer et de mettre en œuvre le processus d'intégration s'accroît d'année en année. Les crédits pour 2011 seront principalement axés sur la mise en œuvre des principes fondamentaux communs pour la politique d'intégration des immigrants. Les formations, notamment les cours à finalité professionnelle et d'orientation civique, sont indispensables pour faciliter l'intégration des ressortissants de pays tiers.

Le **Fonds européen pour les réfugiés (FER)** continuera de soutenir les actions suivantes: le renforcement des capacités pour les systèmes d'asile des États membres en général, les efforts volontaires déployés par les États membres pour fournir, sur leur territoire, une solution durable aux réfugiés et personnes déplacées identifiés comme pouvant prétendre à la réinstallation par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et le partage volontaire des charges entre les États membres, qui consiste à transférer les bénéficiaires d'une protection internationale d'un État membre à un autre État membre. Un montant de 94 millions d'EUR est proposé pour 2011, conformément à la programmation financière.

À la suite de l'entrée en vigueur, prévue à la mi-2010, du règlement relatif au **Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)**³⁴, la nouvelle agence devrait être pleinement opérationnelle en 2011. Le Bureau cherchera en particulier à soutenir la coopération transnationale entre États membres sur les questions relatives à l'asile. Les crédits pour 2011 seront portés à 8 millions d'EUR afin d'assurer le bon fonctionnement du Bureau et de permettre le recrutement de personnel supplémentaire.

En ce qui concerne l'activité **Frontières extérieures, retour, politique des visas et libre circulation des personnes**, le développement du système d'information sur les visas (VIS) devrait s'achever à la mi-2011, ce qui maintiendra les crédits à un niveau constant pour 2011. La situation du système d'information Schengen (SIS II) sera tributaire des résultats des essais et des décisions qui auront été prises en matière de suivi en 2010. À cet égard, dans ses conclusions, le Conseil «Justice et affaires intérieures» (JAI) des 4 et 5 juin a confirmé qu'il soutenait la poursuite du projet sur la base de la solution SIS II, sous réserve de la réalisation de deux étapes dont les résultats devront être analysés. Le montant proposé pour le SIS II en 2011 est réduit à 30 millions d'EUR. Les crédits alloués à l'agence **Frontex** avaient été considérablement renforcés dans le budget 2010 (83 millions d'EUR), compte tenu de ses activités croissantes visant à mettre au point une gestion intégrée des frontières. Il est proposé d'allouer un montant de 78 millions d'EUR pour 2011, comme prévu dans la programmation financière. Au-delà de ce montant, 3 millions d'EUR de recettes affectées provenant de la récupération de l'excédent de 2009 seront mis à la disposition de Frontex³⁵, le niveau global de financement s'établissant ainsi à 81 millions d'EUR pour 2011.

La nouvelle **agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine JLS** devrait exister légalement en janvier 2011³⁶. Dans l'attente de l'adoption formelle de l'acte de base, les crédits prévus dans la fiche financière législative (10,6 millions d'EUR) sont placés en réserve.

Droits fondamentaux et justice

Ce programme général est fondé sur cinq programmes spécifiques.

Le programme spécifique **Droits fondamentaux et citoyenneté** favorisera l'essor d'une société européenne fondée sur le respect des droits consacrés dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE, le renforcement de la société civile et la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. Pour 2011, il est proposé de maintenir le même niveau de crédits (14,1 millions d'EUR) qu'en 2010. Ce niveau de crédits permet à la Commission d'atteindre ses objectifs en la matière et reflète les besoins du programme. En 2011, la Commission entend axer les actions sur la protection des données et sur les droits de l'enfant.

³⁴ COM(2009) 66 du 18.2.2009.

³⁵ Au cours de l'exercice 2008, Frontex n'a pas eu d'excédent susceptible d'être récupéré, ce qui explique que la contribution totale de l'UE de 83 millions d'EUR pour 2010 ait été inscrite au budget 2010 en tant que nouveaux crédits.

³⁶ COM(2009) 293 du 24.6.2009.

Le programme **Combattre la violence (Daphné III)** promeut des actions de prévention de la violence exercée contre les femmes et les enfants, en soutenant des ONG, des organismes de recherche et des autorités locales pour un montant de 18 millions d'EUR en 2011. Les crédits accordés au programme **Prévenir la consommation de drogue et informer le public** (3 millions d'EUR) sont destinés aux actions visant à prévenir et à réduire la consommation de drogue ainsi qu'à sensibiliser l'opinion publique.

Les programmes spécifiques **Justice civile** (16 millions d'EUR) et **Justice pénale** (26,85 millions d'EUR) visent à promouvoir la coopération entre les différents systèmes juridiques, à améliorer les contacts entre les autorités juridiques, judiciaires et administratives des États membres, et à former les membres du pouvoir judiciaire. Cette légère variation résulte de l'accroissement du volume des passations de marchés liés aux développements dans le domaine de l'e-justice (poursuite du développement du portail et améliorations techniques).

En outre, les crédits accordés à **EUROJUST** augmenteront de 5 % afin de permettre à cette agence de s'acquitter de ses nouvelles missions, telles que définies dans la décision du Conseil du 16 décembre 2008 sur le renforcement d'Eurojust³⁷. Les nouvelles tâches assignées à l'agence visent à renforcer le rôle de coordination de celle-ci (un centre de contact accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, par exemple) et la coopération entre États membres (détachement de magistrats de liaison dans des pays tiers, par exemple).

Sécurité et protection des libertés

Ce volet comprend deux programmes spécifiques.

Le premier, intitulé **Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme** (23,4 millions d'EUR, +14 %), vise à développer et à contrôler la mise en œuvre d'outils et de politiques dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, y compris la réduction des menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). En 2011, les activités seront davantage axées sur les échanges d'expériences et des meilleures pratiques entre les États membres ainsi qu'entre les divers organismes et organisations chargés de la protection des infrastructures critiques.

Le second programme, intitulé **Prévenir et combattre la criminalité** (109,6 millions d'EUR, +27 %), couvre les services répressifs, la coopération transfrontalière, la formation et autres échanges entre les agents des services répressifs, ainsi que la protection des témoins et des victimes. Les actions prioritaires à mettre en œuvre en 2011 seront les suivantes: lutte contre la traite des êtres humains, lutte contre la pédopornographie et lutte contre la cybercriminalité et l'utilisation illégale de l'internet.

En outre, l'**Office européen de police (EUROPOL)** fonctionne en tant qu'agence de l'Union depuis 2010; son objectif est d'aider les États membres de l'Union à coopérer plus étroitement et plus efficacement dans le domaine de la prévention des formes graves de criminalité internationale et de la lutte contre celles-ci. Une contribution de 82,9 millions d'EUR est proposée en 2011, conformément à la programmation financière.

³⁷ JO L 121 du 15.5.2009.

3.5. Citoyenneté: rubrique 3b

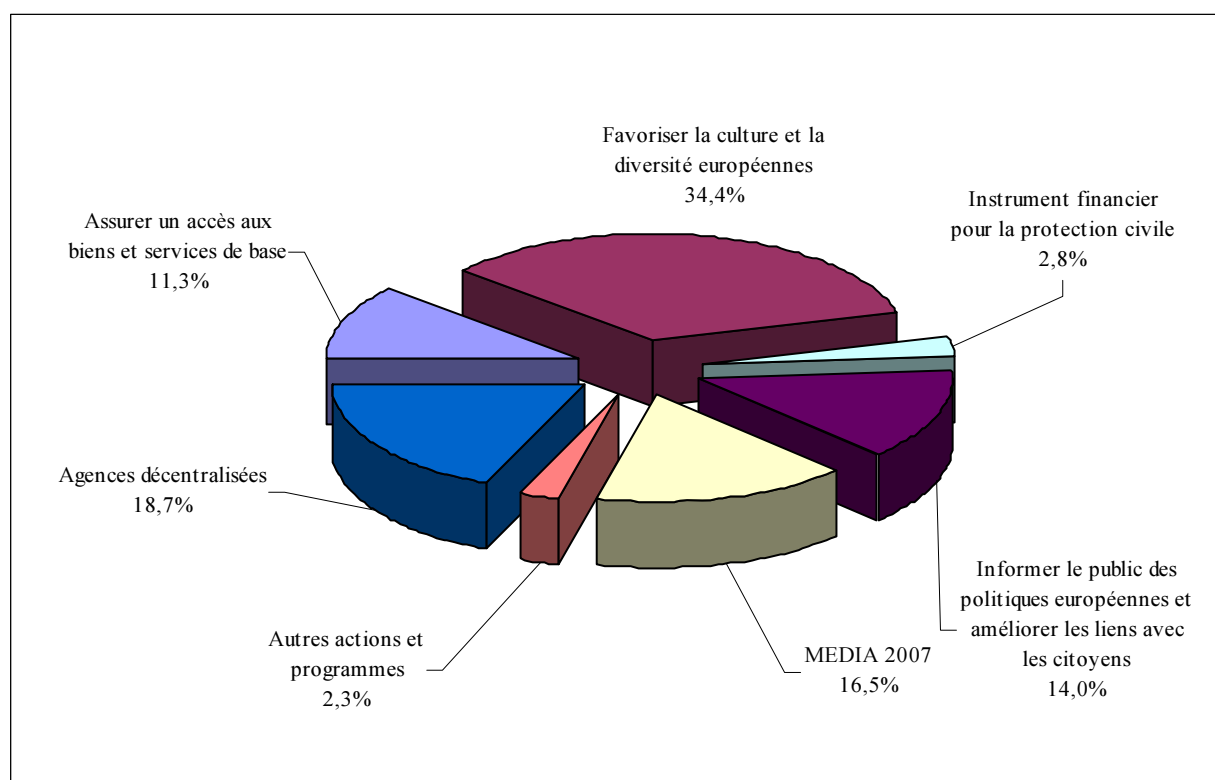
Cette rubrique contribue à maintes initiatives phare de la stratégie Europe 2020, notamment «Jeunesse en mouvement», «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois», «Une plateforme européenne contre la pauvreté» et «Union pour l'innovation». Cette rubrique couvre en particulier des questions qui sont au centre des préoccupations des citoyens européens, notamment **la santé, la protection des consommateurs, et la protection civile**. La mission capitale consistant à établir des liens avec les citoyens et à communiquer sur l'Europe s'inscrit également dans cette rubrique, dans le cadre du financement de **programmes culturels** et du domaine politique **Communication**.



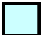




3.5.1. Tableau récapitulatif

(en millions d'EUR, aux prix courants)

Budget		CF	Projet de budget		Différence	
2010		2011	2011		2011 / 2010	
CE	CP	CE	CE	CP	CE	CP
668,0	659,4	683	667,8	639,0	0,0 %	-3,1 %
			Marge = 15,2			

La marge de la rubrique 3b se monte à 15,2 millions d'EUR, ce qui constitue un montant supérieur à la marge prévue pour 2011 dans la mise à jour de la programmation financière de janvier 2010 (9,3 millions d'EUR). Cette hausse nette de 5,9 millions d'EUR est principalement due au fait que les crédits initialement prévus pour les agences décentralisées au titre de cette rubrique (voir aussi la section 4.1.1 ci-dessous) et pour les dépenses d'appui technique et administratif (les «anciennes lignes BA», voir aussi la section 4.2.2 ci-dessous) ont été inférieurs aux prévisions. En outre, une réduction des crédits de 1,6 million d'EUR par rapport à la programmation financière est proposée pour l'instrument financier pour la protection civile, compte tenu de l'exécution passée et des besoins réels. Par ailleurs, un montant de 1,2 million d'EUR supplémentaire, par rapport à la programmation financière pour 2011, est proposé pour les actions de communication menées par les représentations, afin que les chiffres restent cohérents avec ceux du budget 2010. Enfin, des crédits supplémentaires se montant à 2 millions d'EUR sont prévus pour le programme Jeunesse en action et pour l'Année européenne du volontariat, comme exposé ci-dessous.



Rubrique 3b: Citoyenneté (crédits d'engagement)		Projet de budget 2011	
		EUR	%
	Assurer un accès aux biens et services de base	75 350 000	11,3 %
	Favoriser la culture et la diversité européennes	229 634 000	34,4 %
	Instrument financier pour la protection civile	18 350 000	2,8 %
	Informier le public des politiques européennes et améliorer les liens avec les citoyens	93 685 000	14,0 %
	MEDIA 2007	110 035 000	16,5 %
	Autres actions et programmes	15 660 000	2,3 %
	Agences décentralisées	125 103 000	18,7 %
Total		667 817 000	100,0 %

3.5.2. Assurer un accès aux biens et services de base

Le **bon état de santé** est une des clés du bien-être et de la qualité de vie des citoyens, ainsi que de la croissance économique et du développement durable. Les investissements en matière de promotion de la santé et de prévention produisent de réels avantages socio-économiques. Ils contribuent aussi à la compétitivité de l'Europe en renforçant la productivité, le taux d'emploi et la croissance durable.

Dans ce contexte, le programme **Santé** (doté de 51,37 millions d'EUR en crédits d'engagement pour 2010, tandis que 52,6 millions d'EUR, soit une augmentation de 2,4 %, sont proposés pour 2011) vise à compléter les politiques nationales et à encourager la coopération entre les États membres, les pays en voie d'adhésion et les organisations internationales. Ses trois principaux objectifs sont d'améliorer la sécurité sanitaire des citoyens, d'améliorer la santé, et de produire et de diffuser des informations et des connaissances en matière de santé.

S'agissant tout particulièrement de la santé, l'accent sera mis sur l'information et la sécurité sanitaires, et notamment la préparation et la réaction aux menaces émergentes pour la santé. Une autre priorité concerne la sécurité des produits, y compris la sécurité des denrées alimentaires et celle des services, et consiste à améliorer la préparation aux crises, ainsi qu'à favoriser la continuité des activités en cas de crise. Les travaux se poursuivront sur une stratégie de santé pour l'Europe, incluant les questions de santé mentale.

L'objectif général de la **politique des consommateurs** (dotée de 21,92 millions d'EUR en crédits d'engagement pour 2010, tandis que 22,75 millions d'EUR, soit une augmentation de 3,8 %, sont proposés pour 2011) est de contribuer au développement d'un marché intérieur où les produits et les services sont sûrs et où les consommateurs manifestent un même degré élevé de confiance à l'égard des produits, des commerçants, des technologies et des méthodes de vente sur les marchés de l'ensemble de l'Union, lesquels doivent présenter un même niveau élevé de protection.

Le renforcement constant de la politique des consommateurs est essentiel pour donner aux citoyens cette confiance dans le marché intérieur. La mise en œuvre et l'amélioration de l'application de la législation en vigueur conserveront une importance fondamentale, et il sera encore plus nécessaire d'assurer une application homogène, efficace et cohérente dans tous les États membres.

La politique de protection des consommateurs poursuivra des objectifs spécifiques: mieux comprendre les consommateurs et les marchés, mieux réglementer la protection des consommateurs, améliorer l'application de la législation, le suivi et les voies de recours, et améliorer l'information et l'éducation des consommateurs et les responsabiliser. Ces objectifs devraient être atteints en développant les connaissances et les observations, en contribuant à l'application de la réglementation, à la surveillance des marchés, à la sécurité

des produits, à l'éducation des consommateurs et au renforcement des capacités des associations de consommateurs.

3.5.3. *Favoriser la culture et la diversité européennes*

Promouvoir la compréhension mutuelle et une identité européenne commune est fondamental dans une Union qui se distingue par sa diversité socioculturelle. Trois programmes visent à soutenir la réalisation de ces objectifs, par l'instauration de liens dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de la citoyenneté.

Le programme **Culture 2007-2013** poursuit trois objectifs spécifiques, à savoir la promotion de la mobilité des travailleurs du secteur culturel, la stimulation de la diffusion des œuvres d'art et le dialogue interculturel. Il est également ouvert aux pays candidats et aux pays candidats potentiels. Les actions en la matière doivent à la fois soutenir la modernisation des politiques et encourager la constitution de réseaux entre les acteurs afin de développer des méthodes et des techniques innovantes. Dans ce cadre, il convient d'aborder tout particulièrement le rôle des industries de la création dans la poursuite des objectifs culturels et de la croissance économique. La dotation de 57 millions d'EUR proposée pour 2011 représente une augmentation de 6,3 % par rapport à 2010.

Le programme **Jeunesse en action** vise à promouvoir chez les jeunes une vision active de la citoyenneté, notamment de leur citoyenneté européenne. Il couvre en particulier le Service volontaire européen qui encourage la participation des jeunes à divers types d'activités bénévoles, ainsi que la subvention destinée au Forum européen de la jeunesse. D'autres actions encourageront la constitution de réseaux entre les animateurs du secteur de la jeunesse et les ONG.

Le 11 juillet 2007, la Commission a adopté le Livre blanc sur le **sport**³⁸, qui est le premier document d'orientation complet de la Commission dans ce domaine. Sur cette base, l'action préparatoire dans le domaine du sport se poursuivra pour la troisième année en 2011.

Deux stratégies principales tendent à favoriser le dialogue avec les citoyens de l'UE et à encourager la participation civique; elles consistent à associer directement les citoyens aux activités des institutions de l'UE par l'intermédiaire de stages ou de visites et à cofinancer des projets de la société civile en lançant des appels à propositions. Le programme **L'Europe pour les citoyens** s'inscrit pleinement dans le cadre de l'objectif de promotion de la citoyenneté européenne: il comprend l'aide accordée à la société civile et à une série d'organisations promouvant l'intérêt européen, ainsi qu'au jumelage de villes et à d'autres activités associant directement les citoyens, de même que le soutien à différentes organisations de la société civile promouvant l'idée européenne et à des organismes et des groupes de réflexion européens.

Sur la base de l'action préparatoire menée en 2010, l'**Année européenne du volontariat** sera lancée en 2011, avec un budget demandé de 8 millions d'EUR. Elle contribuera à créer un environnement favorable au volontariat et à améliorer la reconnaissance de celui-ci en Europe.

Outre ces programmes, le programme **Media 2007** (104 millions d'EUR en 2011, soit une augmentation de 2,6 % par rapport à 2010) a pour objectifs de préserver et de valoriser la diversité culturelle européenne ainsi que le patrimoine cinématographique et audiovisuel, en garantissant son accessibilité aux citoyens européens et en promouvant le dialogue interculturel, en accroissant la diffusion des œuvres audiovisuelles européennes au sein et en dehors de l'Union, et en renforçant la compétitivité du secteur audiovisuel européen dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel.

³⁸ COM(2007) 391 du 11.7.2007.

3.6. L'UE acteur mondial: rubrique 4

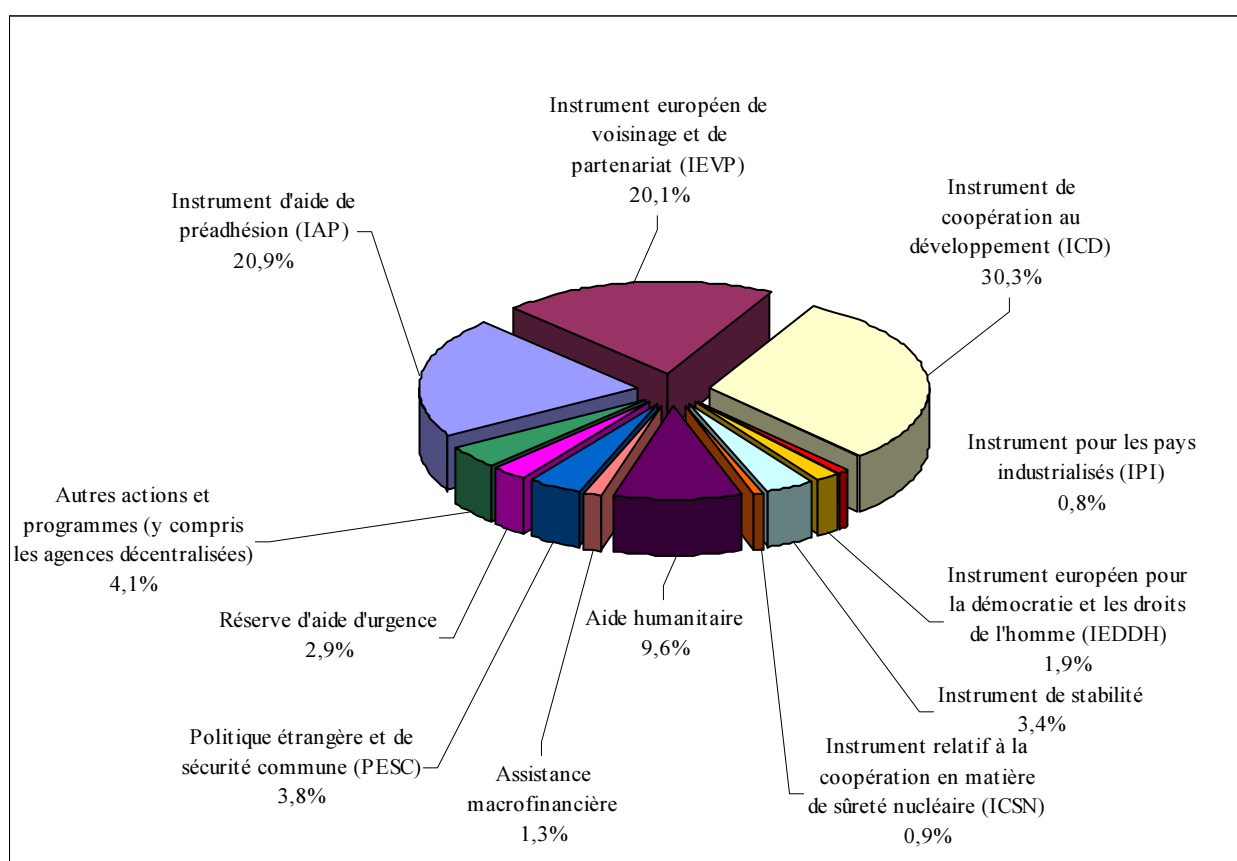
3.6.1. Tableau récapitulatif

(en millions d'EUR, aux prix courants, incluant la réserve d'aide d'urgence)

Budget		CF	Projet de budget		Différence	
2010		2011	2011		2011 / 2010	
CE	CP	CE	CE	CP	CE	CP
8 160,2	7 787,7	8 430	8 613,5	7 601,8	5,6 %	-2,4 %
			Marge = 70,3			












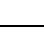
La marge de la rubrique 4 se monte à 70,3 millions d'EUR³⁹, soit un montant inférieur à la marge prévue pour 2011 dans la mise à jour de la programmation financière de janvier 2010 (128,1 millions d'EUR). Les motifs de cette diminution nette de 57,8 millions d'EUR sont exposés à la section 3.6.2 ci-dessous.

Les crédits d'engagement demandés dans le PB 2011 sont en hausse de 5,6 % par rapport au budget 2010. Le montant total des crédits de paiement demandés est inférieur de 2,4 % à celui de 2010 car les engagements restant à liquider (dénommés «RAL», ou reste à liquider) sur les lignes d'achèvement ont fortement diminué.



³⁹

La marge de la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (en 2011: 253,9 millions d'EUR aux prix courants), comme le prévoit l'AII de mai 2006.

Rubrique 4: L'UE acteur mondial (crédits d'engagement)		Projet de budget 2011	
		EUR	%
	Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	1 796 793 000	20,9 %
	Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	1 729 526 000	20,1 %
	Instrument de coopération au développement (ICD)	2 613 762 240	30,3 %
	Instrument pour les pays industrialisés (IPI)	70 640 000	0,8 %
	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)	163 113 000	1,9 %
	Instrument de stabilité	290 188 000	3,4 %
	Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)	75 813 000	0,9 %
	Aide humanitaire	824 693 000	9,6 %
	Assistance macrofinancière	114 868 567	1,3 %
	Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	327 374 000	3,8 %
	Réserve d'aide d'urgence	253 860 000	2,9 %
	Autres actions et programmes (y compris les agences décentralisées)	352 898 570	4,1 %
Total		8 613 529 377	100,0 %

3.6.2. Introduction

Les instruments législatifs essentiels qui soutiennent les principales politiques de relations extérieures sont l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), l'instrument de coopération au développement (ICD), l'instrument de coopération avec les pays industrialisés et les autres pays à revenu élevé (IPI) et l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). Ces principaux instruments géographiques et à finalité politique sont complétés par des instruments conçus pour répondre à des besoins spécifiques, et notamment réagir aux situations de crise: l'instrument de stabilité (IFS), l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN), l'instrument financier pour la protection civile (CPFI), l'instrument d'aide humanitaire, l'assistance macrofinancière (AMF) et la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

La révision à mi-parcours des instruments d'aide extérieure⁴⁰, effectuée en 2009, a confirmé que la réglementation a jusqu'ici fourni un cadre juridique et politique fiable et efficace pour les activités entreprises au titre de la priorité stratégique «L'UE acteur mondial». Des mécanismes novateurs, comme la coopération transfrontalière, ont également démontré leur valeur ajoutée. En 2011, la mise en œuvre de la quasi-totalité des programmes devrait se poursuivre à vitesse de croisière.

Sur la base du cadre financier 2007-2013, le PB 2011 continue à respecter globalement le profil des enveloppes financières pluriannuelles attribuées aux instruments respectifs. Il diffère toutefois de la programmation financière indicative sur un certain nombre de points:

- un montant de 65 millions d'EUR est proposé dans le cadre du suivi de l'accord de Copenhague conclu en décembre 2009. Ce montant, qui renforce le programme thématique consacré à «l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles» (ENRTP) au sein de l'ICD, permettra de financer des mesures en matière d'adaptation, d'atténuation et de transfert de technologies dans les pays les moins avancés et les économies émergentes;
- un montant de 43 millions d'EUR est proposé pour le financement des mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane (MAB) en faveur des principaux pays ACP fournisseurs de bananes qui sont touchés par la libéralisation du statut de «Nation la plus favorisée» (NPF) dans le cadre de

⁴⁰ COM(2009) 196 du 21.4.2009.

l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à la suite de la proposition de modification du règlement (CE) n° 1905/2006 relatif à l'ICD⁴¹. Sur ce montant, 25 millions d'EUR proviennent de la marge de la rubrique 4, 13 millions d'EUR du redéploiement au sein du programme ICD et 5 millions d'EUR du redéploiement de l'instrument financier pour la protection civile;

- un montant de 25 millions d'EUR est proposé pour continuer à soutenir la communauté chypriote turque;
- un montant de 20 millions d'EUR de crédits d'engagement supplémentaires est proposé pour répondre aux besoins continus de la population palestinienne, après les renforcements répétés effectués ces dernières années. Une aide supplémentaire au processus de paix au Moyen-Orient, à l'UNWRA et au développement socio-économique des territoires palestiniens occupés continuera également à être fournie dans le cadre d'autres instruments d'aide extérieure;
- un montant de 15 millions d'EUR est proposé afin de renforcer la contribution de l'Union au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, dans la perspective des objectifs du millénaire pour le développement;
- un montant de 5 millions d'EUR est proposé pour la poursuite de la «stratégie pour la région de la mer Baltique», au titre de la politique européenne de voisinage et de partenariat – Coopération financière avec l'Europe de l'Est (ligne 19 08 01 03). Outre ce montant, 6 millions d'EUR issus des crédits 2010 de la ligne 19 08 02 03 seront reportés («Stratégie européenne pour la région de la mer Baltique»);
- afin d'entamer les préparatifs de la mise en place d'un Corps volontaire européen d'aide humanitaire, tel que prévu par l'article 214, paragraphe 5, du traité de Lisbonne, la création d'une nouvelle ligne est proposée dans le domaine politique 23 «Aide humanitaire», dotée d'un montant de 1 million d'EUR;
- il est proposé d'augmenter les crédits au titre de l'instrument de coopération avec les pays industrialisés de 1 million d'EUR par rapport à la programmation financière afin d'intensifier la coopération bilatérale dans les domaines de la reconnaissance mutuelle des diplômes et de la mobilité avec des pays tels que l'Australie, la Corée du Sud et le Japon;
- par ailleurs, le provisionnement du Fonds de garantie relatif aux actions extérieures est fixé à 138,9 millions d'EUR, ce qui représente un montant inférieur aux prévisions initiales de la programmation financière pour 2011. Du fait de l'introduction du nouveau mécanisme de provisionnement et de l'adhésion de nouveaux États membres, le Fonds de garantie était exceptionnellement excédentaire au début de la période 2007-2013. Toutefois, les besoins de financement budgétaire de ce Fonds devraient augmenter sensiblement jusqu'à la fin du cadre financier actuel, pour les deux raisons suivantes: les décaissements nets de la BEI devraient augmenter, et la crise économique et financière a entraîné une augmentation des demandes d'assistance macrofinancière de la part de pays tiers. Les économies observées en 2007-2011 ne peuvent par conséquent pas être extrapolées sur les années suivantes, et il n'est pas exclu que les crédits programmés en 2012 ou 2013 (200 millions d'EUR par an) se révèlent insuffisants.

3.6.3. Instruments à finalité politique

La principale action envisagée pour 2011 est la poursuite de l'intensification des programmes bilatéraux, régionaux et thématiques au titre de **l'instrument d'aide de préadhésion (IAP)**, de **l'instrument européen**

⁴¹ COM(2010) 102 du 17.3.2010.

de voisinage et de partenariat (IEVP), de l'instrument de coopération au développement (ICD), de l'instrument de coopération avec les pays industrialisés et à revenu élevé (IPI) et de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). La réponse apportée aux défis posés par le changement climatique a été considérée comme un domaine d'intervention essentiel dans le cadre de la révision à mi-parcours de la plupart des instruments d'aide extérieure. Comme ils ne figurent pas explicitement dans la nomenclature budgétaire, il convient de souligner que les efforts supplémentaires pour s'attaquer aux causes et aux conséquences du changement climatique dans les pays tiers seront financés de manière croissante au moyen de fonds engagés au titre des plans d'action annuels des instruments géographiques.

3.6.3.1. Aider les pays candidats et les pays candidats potentiels (IAP)

L'Union européenne continue à préparer les futurs élargissements. Les négociations d'adhésion se poursuivent avec la Croatie et la Turquie, tandis que l'ancienne République yougoslave de Macédoine a le statut de pays candidat et que d'autres pays des Balkans occidentaux sont des candidats potentiels. En juillet 2009, l'Islande a déposé une demande d'adhésion à l'Union européenne. À la demande du Conseil, la Commission a émis un avis sur la demande de l'Islande en février 2010, qui recommandait de lui accorder le statut de pays candidat et d'entamer les négociations d'adhésion. La participation de l'Islande au programme IAP sera neutre sur le plan budgétaire, grâce à des redéploiements internes au sein de l'enveloppe financière de l'IAP. La Commission prépare actuellement un avis sur les demandes d'adhésion déposées par le Monténégro et l'Albanie.

Parmi les jalons importants de l'année 2011, on citera la conclusion éventuelle des négociations d'adhésion avec la Croatie, si elles ne sont pas clôturées plus tôt. D'autres jalons sont la progression des négociations d'adhésion avec la Turquie et l'avancée des négociations d'adhésion éventuelles avec l'Islande. La Commission a recommandé d'entamer les négociations d'adhésion avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Une fois lancées, ces négociations pourraient entrer dans une phase pleinement opérationnelle en 2011. En ce qui concerne la Turquie, les négociations d'adhésion se poursuivront et pourraient connaître un nouvel élan en cas de règlement global de la question chypriote. Une évolution positive permettrait d'ouvrir de nouveaux chapitres de négociation et d'en clôturer d'autres, ce qui nécessitera une nouvelle relance des réformes.

En 2011, de nouvelles avancées devraient être enregistrées dans les Balkans occidentaux en vue de l'intégration de la région dans l'Union. Les accords de stabilisation et d'association (ASA) conclus avec ces pays sont à des stades de ratification et de mise en œuvre différents; ils pourraient se prolonger en 2011 pour certains d'entre eux. La mise en œuvre des accords de stabilisation et d'association est essentielle pour promouvoir les réformes qui s'imposent dans ces pays et les préparer à une future adhésion. La Commission devra à cet égard déployer des efforts notables afin de fournir des orientations politiques et une assistance et de travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs internationaux. La Commission devrait être invitée par le Conseil à émettre un avis en 2011 au plus tard sur la demande d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne. Elle poursuivra la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir le développement politique et socio-économique du Kosovo. Ces mesures font suite aux efforts financiers importants réalisés par l'Union européenne en faveur du Kosovo depuis 2008 avec la mobilisation de crédits supplémentaires dans le cadre de l'IAP pour garantir l'engagement de l'UE au Kosovo.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'aide de préadhésion est accordée au titre de **l'instrument d'aide de préadhésion (IAP)**, qui a remplacé une série d'anciens instruments (PHARE, ISPA, SAPARD, CARDS, instrument Turquie). Dans le cadre de cet instrument, l'aide de préadhésion est octroyée aux pays candidats et candidats potentiels. L'instrument apporte la flexibilité nécessaire à une prise en compte rapide des nouvelles priorités. Il couvre l'aide à la transition et le renforcement des institutions, la coopération transfrontalière, le développement régional, la valorisation des ressources humaines et le développement rural. Les trois derniers volets ne sont accessibles qu'aux pays candidats reconnus, en tant que préparation aux Fonds structurels, au Fonds de cohésion et au Fonds européen agricole pour le développement rural. Ils

sont budgétisés dans leurs domaines politiques respectifs: élargissement, politique régionale, emploi et affaires sociales, ainsi qu'agriculture et développement rural.

L'enveloppe IAP a été ventilée entre les différents volets, conformément au cadre financier indicatif pluriannuel (CFIP) présenté au Parlement européen et au Conseil en octobre 2009 dans le contexte du train de mesures annuel de la Commission concernant l'élargissement, comme le prévoit l'article 5 du règlement IAP. Le CFIP sera modifié en novembre 2010 pour tenir compte de l'inclusion probable de l'Islande parmi les pays bénéficiaires au titre de l'IAP.

Récapitulatif des crédits d'engagement pour l'IAP en 2011 (en Mio EUR, aux prix courants):

Aide à la transition et au renforcement des institutions	784
Coopération régionale et transfrontalière (y compris FEDER)	70
Développement régional	391
Développement des ressources humaines	103
Développement rural	215
Programmes multibénéficiaires	182
Dépenses d'appui, y compris subventions à l'agence exécutive EAC	52
TOTAL	1 797

3.6.3.2. Soutien à la communauté chypriote turque

Il convient de continuer à soutenir la communauté chypriote turque afin de la rapprocher de l'Union européenne et de préparer la réunification de l'île. Les crédits budgétaires proposés (25 millions d'EUR) devront notamment être affectés à des programmes de subventions destinés à un grand nombre de bénéficiaires au sein de la société civile de la communauté: ONG, étudiants et professeurs, écoles, agriculteurs, petits villages et PME. Ces activités sont axées sur la réunification. La priorité devrait être donnée, dans la mesure du possible, aux projets de réconciliation qui établissent des passerelles entre les deux communautés et créent un climat de confiance. Ces mesures soulignent la volonté et l'engagement fermes de l'UE de contribuer à un règlement du problème chypriote et à une réunification de l'île.

3.6.3.3. Travailler avec les pays voisins (IEVP)

En 2011, la Commission poursuivra ses efforts en vue de créer un espace de paix, de stabilité et de prospérité réunissant l'Union et ses voisins, grâce au développement des partenariats dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV). Les activités qui seront réalisées en 2011 seront fondées sur les nouveaux programmes indicatifs pluriannuels IEVP pour la période 2011 à 2013. Les relations entre l'UE et la Fédération de Russie ne sont pas régies par la PEV et relèvent d'un large partenariat stratégique concrétisé par des espaces communs.

L'assistance financière est accordée par l'intermédiaire de **l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)**, qui s'adresse aux pays visés par la politique européenne de voisinage, c'est-à-dire aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée, y compris les territoires palestiniens occupés, à l'Ukraine, à la Moldavie et au Belarus, ainsi qu'aux pays du Caucase du Sud. Cet instrument soutient aussi le partenariat stratégique avec la Fédération de Russie.

L'année 2011 sera la deuxième année complète de mise en œuvre du **partenariat oriental renforcé**⁴², qui permettra de consolider de manière significative la politique de l'UE à l'égard de ses partenaires orientaux en visant à créer les conditions nécessaires à l'établissement d'une association politique et à un approfondissement de l'intégration économique entre l'Union européenne et ces mêmes partenaires par le développement d'une dimension orientale spécifique de la politique européenne de voisinage. Pour ce faire, le partenariat oriental vise à soutenir les réformes politiques et socio-économiques, de manière à faciliter le

⁴² Communication COM(2008) 823 de la Commission et déclaration du Conseil européen du 20.3.2009.

rapprochement et la convergence avec l'Union européenne. Les efforts concernant de nouveaux accords d'association et accords de libre-échange approfondis et globaux se poursuivront. L'initiative récente d'un programme global de renforcement des institutions (cadre de planification et de mise en œuvre à moyen terme destiné à promouvoir le renforcement des institutions dans les pays partenaires orientaux) et les négociations relatives aux modalités contractuelles permettant aux pays partenaires de participer aux programmes de dépenses de l'UE en sont une illustration concrète. Dans le même esprit, le partenariat oriental contribuera à l'instauration d'un climat de confiance et à un resserrement des liens entre les six partenaires orientaux eux-mêmes. Dans le projet de budget 2011, la Commission propose que le financement de la coopération avec l'Europe orientale soit renforcé, notamment dans la perspective de la «stratégie pour la région de la mer Baltique», à hauteur de 5 millions d'EUR par rapport à la programmation financière pour 2011.

En ce qui concerne la région méditerranéenne, parallèlement à la PEV, l'UE poursuit ses objectifs dans le cadre général offert par **l'Union pour la Méditerranée**, lancée à Paris le 13 juillet 2008. Tout en préservant l'acquis du processus de Barcelone, l'Union pour la Méditerranée vise à renforcer un partenariat déjà bien établi, en favorisant une gouvernance plus équilibrée du processus, une plus grande visibilité et une concentration sur les projets de promotion de la coopération intrarégionale et interrégionale. Le secrétariat permanent a pris ses fonctions en mars 2010 à Barcelone et les premiers projets emblématiques devraient être lancés sous peu.

Le versement de l'aide et la coopération financière avec les pays voisins se dérouleront par l'intermédiaire des quatre canaux suivants: i) les programmes spécifiques à chaque pays, ii) les programmes régionaux et interrégionaux, iii) deux mécanismes thématiques (le Fonds d'investissement en faveur de la politique de voisinage et la facilité pour la gouvernance) et iv) le volet «coopération transfrontalière». Élément spécifique dans le cadre de l'IEVP, ce dernier sera mis en œuvre par des programmes conjoints rassemblant des régions d'États membres et de pays partenaires ayant une frontière commune. Après des négociations multilatérales complexes, la programmation et la mise en œuvre de la coopération transfrontalière ont atteint leur vitesse de croisière en 2010. Les pays couverts par l'IEVP bénéficieront également des fonds au titre des programmes thématiques relevant de l'instrument de coopération au développement (ICD – voir ci-dessous), une partie des enveloppes respectives leur étant réservée, notamment dans le cadre du programme consacré aux migrations et à l'asile.

Les actions sont décidées en tenant compte des rapports de suivi réguliers, sectoriels et nationaux, qui mettent en évidence les domaines politiques dans lesquels la coopération est prometteuse et positive, ainsi que les domaines dans lesquels l'Union européenne pourrait encore intensifier ses efforts. Les questions relatives aux migrations, à l'éducation, à l'énergie et au changement climatique, ainsi qu'à la mise au point d'instruments financiers, en particulier, resteront au centre des préoccupations.

Le processus de paix au Moyen-Orient (PPME) continuera à mobiliser d'importantes ressources financières. À travers ses interventions politiques, et notamment sa participation au Quatuor, l'UE poursuivra ses efforts pour une solution globale au Moyen-Orient, en tirant pleinement parti des possibilités offertes par la nouvelle structure institutionnelle créée par le traité de Lisbonne. La Commission continuera à axer son assistance sur l'édification d'un État palestinien et à apporter de l'aide dans les territoires palestiniens occupés et en faveur de la reconstruction de Gaza. Toutefois, les dotations exceptionnellement élevées des années précédentes ne peuvent être maintenues sans porter atteinte au financement destiné aux autres pays de la région, au moment où l'UE s'emploie à renforcer ses relations avec bon nombre d'entre eux. S'ils reçoivent, comme proposé pour 2011, le montant plus acceptable de 200 millions d'EUR, qui comprend 20 millions d'EUR issus de la marge de la rubrique 4, les territoires palestiniens occupés demeureront le principal bénéficiaire de l'aide de l'IEVP par habitant. La Commission s'efforcera également de contribuer à débloquer l'accès aux autres sources de revenus de l'Autorité nationale palestinienne, et notamment aux recettes douanières, actuellement indisponibles en raison du blocus israélien. Il est nécessaire de réaliser des progrès en la matière et d'augmenter les contributions d'autres donateurs pour apporter un soutien adéquat à la mise en œuvre du Plan national palestinien (2011-2013). La Commission suivra de près l'évolution de la

situation. Alors que les moyens budgétaires permettent de moins en moins de compléter l'enveloppe de l'IEVP, il convient de souligner que divers autres instruments complémentaires en matière d'aide extérieure ainsi que des programmes régionaux et plurinationaux pourront être et seront également mobilisés pour satisfaire les besoins urgents.

Le total des crédits d'engagement pour la politique européenne de voisinage et la coopération avec la Russie en 2011 se monte à 1 730 millions d'EUR, en tenant compte du renforcement proposé de 20 millions d'EUR pour le processus de paix au Moyen-Orient et de 5 millions d'EUR pour la «stratégie pour la région de la mer Baltique».

Récapitulatif des crédits d'engagement pour l'IEVP par volet ou programme (en millions d'EUR, aux prix courants):

Pays méditerranéens	843
Palestine et processus de paix	200
Europe orientale	555
Coopération transfrontalière (contribution de la rubrique 4)	84
Dépenses d'appui	48
TOTAL	1 730

3.6.3.4. Lutter contre la pauvreté dans les pays en développement

L'instrument de coopération au développement (ICD)

L'instrument de coopération au développement (ICD) est l'instrument de l'UE dans le domaine des actions extérieures doté de l'enveloppe financière la plus importante.

Il a pour objectif global d'éradiquer la pauvreté dans les pays et régions partenaires dans le cadre du développement durable, notamment en poursuivant les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et de promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme et de l'État de droit.

L'ICD a prouvé sa capacité à prendre en compte les objectifs fixés en termes de cohérence, d'efficacité et de performance en matière de coopération au développement. L'ICD comprend des programmes géographiques et thématiques et repose sur trois volets principaux auxquels il est proposé d'ajouter un quatrième nouveau volet.

Le premier volet vise à fournir une aide à l'Afrique du Sud et à 47 pays en développement d'Amérique latine, d'Asie, d'Asie centrale et du Moyen-Orient (Iraq, Iran et Yémen), tandis que le deuxième soutient la restructuration de la production de sucre dans 18 pays ACP. Le troisième, quant à lui, gère cinq programmes thématiques: investir dans les ressources humaines; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie; les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement; la sécurité alimentaire; ainsi que les migrations et l'asile. Le quatrième volet est lié à la modification proposée pour les mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane (MAB) en faveur des principaux pays ACP fournisseurs de bananes qui sont touchés par la libéralisation du statut de «Nation la plus favorisée» (NPF) dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les cinq programmes thématiques soutiennent des actions dans l'ensemble des pays en développement, y compris ceux qui bénéficient de l'IEVP et du Fonds européen de développement (FED), et devraient apporter une valeur ajoutée spécifique et compléter les programmes géographiques, qui constituent le principal cadre de la coopération de l'Union avec les pays tiers. Les programmes thématiques couvrent un domaine d'activité spécifique présentant un intérêt pour un groupe de pays partenaires non déterminé par la géographie, ou des activités de coopération visant diverses régions ou divers groupes de pays partenaires ou encore une opération internationale sans spécificité géographique.

Le niveau d'assistance financière demandé pour 2011 est conforme aux enveloppes arrêtées par codécision, comme prévu dans le règlement, dans la proposition de modification et dans la programmation financière actualisée de janvier 2010.

Les renforcements proposés par rapport à la programmation financière concernent le «financement à mise en œuvre rapide de la lutte contre le changement climatique», le «Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme» et les «mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane», comme exposé ci-dessous.

Étant donné qu'elle place le changement climatique au premier rang de ses priorités, la Commission propose un renforcement de 65 millions d'EUR afin d'assurer le suivi de l'accord conclu à Copenhague. Sur ce montant, 50 millions d'EUR concernent l'engagement pris lors du Conseil européen de décembre 2009; la moitié sera affectée au soutien des mesures d'adaptation au changement climatique (par une aide à l'«Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique») et l'autre moitié, à l'atténuation de ce changement (par exemple, stratégies de développement sobres en émissions; surveillance, déclaration et vérification des émissions de gaz à effet de serre; renforcement des capacités pour participer aux mécanismes de marché portant sur les émissions de carbone; coopération technologique; renforcement des capacités afin de réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts – programme REDD). Dans la mesure où cet engagement de 50 millions d'EUR dépasse le niveau programmé pour la ligne thématique ENRTP, le renforcement en faveur du financement à mise en œuvre rapide fournit de nouvelles ressources supplémentaires par rapport à l'aide au développement officielle budgétisée et programmée, conformément à l'accord conclu à Copenhague. Par ailleurs, au sein du même programme, un montant supplémentaire de 15 millions d'EUR est proposé pour consolider le soutien à l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique, afin d'améliorer la résilience au changement climatique des pays pauvres et vulnérables.

Par ailleurs, la Commission propose de financer à hauteur de 43 millions d'EUR la tranche 2011 des mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane (25 millions d'EUR provenant de la marge de la rubrique 4, 13 millions d'EUR du redéploiement au sein de l'ICD et 5 millions d'EUR de l'instrument financier pour la protection civile).

Enfin, la Commission propose de renforcer la contribution de l'Union au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme à hauteur de 15 millions d'EUR, en plus des 50 millions d'EUR déjà prévus dans la programmation financière pour 2011.

Récapitulatif des crédits d'engagement pour l'IDC par volet ou programme (en millions d'EUR, aux prix courants):

Amérique latine	363
Asie	729
Asie centrale	107
Coopération avec l'Iraq, l'Iran et le Yémen	39
Afrique du Sud	138
Développement humain et social	168
Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie	199
Acteurs non étatiques du développement	230
Sécurité alimentaire	242
Coopération avec les pays tiers dans les domaines des migrations et de l'asile	54
Appui à l'ajustement en faveur des pays signataires du protocole sur le sucre	197
I. Mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane (MAB)	43
Dépenses d'appui	104
TOTAL	2 613

3.6.3.5. Instrument financier de coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé (IPI)

La coopération avec ces pays constitue un élément important pour renforcer le rôle et la place de l'Union dans le monde, pour consolider les institutions multilatérales et pour contribuer à un développement équilibré de l'économie mondiale. Les objectifs fondamentaux pour 2011 sont la gestion et l'approfondissement des cadres régissant les relations bilatérales avec les principaux partenaires industrialisés de l'UE et les pays à revenu élevé, la valorisation des intérêts économiques de l'UE par la coopération économique et les activités de promotion des entreprises, ainsi que la promotion des intérêts de l'Union sur des questions de politiques clés comme la sécurité, l'énergie et le changement climatique. À cela s'ajoute la facilitation des échanges entre les peuples par des contacts dans les milieux éducatifs, scientifiques et universitaires. Une attention particulière sera également accordée à la coopération bilatérale dans les domaines de la reconnaissance mutuelle des diplômes et de la mobilité avec des pays tels que l'Australie, la Corée du Sud et le Japon. L'enveloppe prévue pour 2011 s'élève à 25,6 millions d'EUR.

La révision à mi-parcours des instruments financiers destinés aux actions extérieures a montré un «déficit d'éligibilité» pour les activités autres que l'aide publique au développement (APD) dans les pays de l'ICD qui devraient normalement relever de l'instrument IPI. La Commission a donc proposé⁴³ d'élargir la portée de l'instrument IPI aux pays bénéficiant de l'ICD, afin d'assurer le suivi législatif des actions préparatoires (échanges commerciaux et scientifiques avec l'Inde et la Chine, et coopération avec des pays à revenu intermédiaire d'Asie et d'Amérique latine), et à des actions financées jusque-là au titre de l'ICD ou des actions préparatoires. La nouvelle base légale devrait être adoptée en 2010. L'enveloppe liée à l'extension de l'instrument IPI est de 45 millions d'EUR en 2011. Le total des crédits d'engagement demandés pour 2011 est dès lors fixé à 70,6 millions d'EUR, y compris les dépenses d'appui.

3.6.3.6. Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)

L'aide fournie dans le cadre de cet instrument vise à compléter les divers autres outils de mise en œuvre des politiques de l'Union en matière de démocratie et de droits de l'homme, allant du dialogue politique et des efforts diplomatiques aux différents instruments de coopération financière et technique, y compris les programmes géographiques et thématiques, ainsi que les interventions de l'instrument de stabilité en cas de crise. Cet instrument témoigne de la dimension politique importante du développement et de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit ainsi que du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des mandats spécifiques du traité sur ces thèmes. Il s'attaque aux problèmes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux liés aux droits de l'homme et à la démocratisation, essentiellement en partenariat avec la société civile et en toute indépendance d'action par rapport aux gouvernements et aux autres autorités publiques des pays tiers. Cette indépendance facilite la coopération avec la société civile et les interventions au niveau international qui ne sont liées ni à une zone géographique ni à une crise particulière et qui nécessitent une approche transnationale.

Le financement des mesures en faveur de la démocratie et des droits de l'homme relevant de cette activité contribuera à la réalisation des trois objectifs d'action spécifiques suivants:

1. promouvoir la démocratie et les droits de l'homme par l'octroi d'un soutien à la société civile et l'aide aux victimes de violations des droits de l'homme;
2. promouvoir la démocratie et les droits de l'homme par l'octroi d'un soutien à des actions multilatérales et aux cadres internationaux existants;

⁴³ COM(2009) 197 du 22.4.2009.

3. instaurer un climat de confiance à l'égard des processus électoraux démocratiques et renforcer la fiabilité et la transparence de ces derniers par l'envoi de missions d'observation électorale de l'Union européenne (MOEUE).

Les crédits d'engagement demandés pour 2011 s'établissent à 163,1 millions d'EUR.

3.6.4. *Instruments spécifiques d'intervention en cas de crise*

3.6.4.1. L'instrument de stabilité (IfS) et l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)

L'instrument de stabilité comporte deux volets: le premier est destiné à apporter une réponse adéquate aux situations d'instabilité et de crise, tandis que le second vise à résoudre des problèmes plus durables présentant des aspects liés à la stabilité ou à la sécurité.

La répartition géographique du soutien fourni par l'instrument de stabilité en cas de crise (premier volet de l'IfS) en 2011 devrait demeurer identique à celle des trois premières années de mise en œuvre, au cours desquelles un montant total de quelque 350 millions d'EUR a été mobilisé en faveur de près de 100 actions à travers le monde. La plus grande part de l'aide a été fournie à l'Afrique (essentiellement, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Tchad, le Zimbabwe et la Somalie - environ 25 %), suivie de l'Asie (principalement, le Pakistan, le Sri Lanka et le Népal – environ 20 %), du Moyen-Orient (le Liban, la Palestine et la Syrie (réfugiés) - 18 %), du Kosovo et de la Géorgie. Outre la réponse aux situations de crise, le premier volet de l'instrument de stabilité soutiendra également des mesures visant à améliorer la préparation aux situations de crise («partenariat pour la consolidation de la paix»). La Commission continuera en outre à jouer un rôle actif dans le processus de Kimberley, qui traite de la question des ressources dans les conflits, comme les diamants.

Lorsque la situation est stabilisée, le second volet de l'instrument de stabilité continuera à financer la facilité de soutien aux experts (ESF) et à contribuer à la lutte contre le trafic d'armes à feu, d'armes légères et de drogue, ainsi que contre la criminalité organisée et le terrorisme. Il continuera également à soutenir les anciens scientifiques et ingénieurs spécialistes en armement dans la recherche d'un nouvel emploi, par l'intermédiaire du Centre international pour la science et la technologie de Moscou en Russie (CIST) et du Centre pour la science et la technologie de Kiev en Ukraine (CSTU). Le renforcement des capacités civiles et l'échange d'informations sur la lutte contre le trafic illicite de substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), ainsi que les contrôles à l'exportation de biens à double usage seront maintenus sur la liste des priorités à long terme. Il est par ailleurs prévu de mettre en place des centres d'excellence CBRN dans les régions de l'ANASE et du Moyen-Orient et éventuellement, en Afrique subsaharienne, en fonction de l'évaluation des besoins.

L'intervention de l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire restera centrée en 2011 sur la promotion d'une véritable culture de sûreté nucléaire. Le soutien aux autorités réglementaires et à une véritable culture en matière de sûreté dans le cadre des activités nucléaires ainsi que la sécurité du traitement et de l'élimination du combustible nucléaire irradié et des déchets radioactifs seront des volets essentiels de l'action de l'UE dans les pays partenaires (les principaux bénéficiaires ayant été jusqu'à présent la Russie et l'Ukraine et, dans une moindre mesure, le Kazakhstan et l'Arménie). L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pour le démantèlement d'installations existantes ainsi que pour la remise en état d'anciens sites nucléaires demeureront une autre activité importante. En 2009, des missions exploratoires ont été menées dans de nouveaux pays et régions (par exemple, le Brésil, l'Argentine et l'Asie du Sud-Est); elles pourraient conduire à de nouveaux projets en 2011. En dehors de ces activités, quelque 30 % des crédits de l'ICSN seront attribués au Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl (CSF). L'Union européenne est l'un des principaux bailleurs de fonds du CSF, avec une contribution d'environ 250 millions d'EUR depuis 1997. Compte tenu des besoins croissants pour poursuivre, l'UE devra assumer son rôle à venir en apportant des fonds supplémentaires, supérieurs à la moyenne des années précédentes.

Le financement demandé en 2011 s'élève à 290,2 millions d'EUR pour l'instrument de stabilité et à 75,8 millions d'EUR pour l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire. Ces montants sont ventilés par volet ou programme comme suit (en Mio EUR, aux prix courants):

Préparation et réaction aux crises	203
Actions dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive	49
Actions transrégionales dans les domaines de la criminalité organisée, des trafics, de la protection des infrastructures critiques, des menaces pour la santé publique et de la lutte contre le terrorisme	30
Assistance dans le domaine nucléaire	75
Dépenses d'appui	9
TOTAL	366

3.6.4.2. L'instrument d'aide humanitaire et l'instrument financier pour la protection civile (CPFI)

En 2011, les crédits affectés aux actions d'aide humanitaire continueront à financer l'assistance aux régions en proie à des crises oubliées et complexes dans les pays les plus vulnérables (en particulier en Afrique), ainsi que l'aide aux régions subissant les conséquences de catastrophes naturelles (cyclones/ouragans, sécheresses, tremblements de terre, inondations ou froid extrême). Sur la base de l'évaluation des besoins effectuée par des experts en la matière et compte tenu des données fournies par l'évaluation globale des besoins (*Global Needs Assessment*), quelque 85 % du financement devrait être alloué aux régions hautement prioritaires (comme le Soudan, le Tchad et d'autres pays d'Afrique centrale et de la corne de l'Afrique, ainsi que plusieurs pays d'Asie, d'Amérique latine, du Pacifique et des Caraïbes). Environ 12 % seront alloués traditionnellement aux crises oubliées, qui ne bénéficient pas de l'attention des médias et des donateurs et pour lesquelles l'Union européenne reste le principal – voire le seul – donateur. Une partie du budget continuera à être consacrée aux efforts dans le domaine de la préparation et de la capacité de réaction aux catastrophes des régions et pays exposés aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les glissements de terrain, la sécheresse, les tremblements de terre, les tsunamis, les cyclones et les incendies de forêt. La garantie d'une distribution rapide, efficace et efficace de l'aide alimentaire continuera à être fondamentale pour sauver et préserver les vies des populations les plus gravement touchées, d'autant plus que les répercussions de la crise alimentaire, qui a atteint un pic en 2008, pèseront sur ces populations pendant de nombreuses années. Rien qu'en 2009, un montant supplémentaire de 95 millions d'EUR a dû être mobilisé sur la réserve d'aide d'urgence afin de faire face à la situation très grave dans la corne de l'Afrique et au Pakistan.

Les crédits d'engagement proposés en 2011 s'établissent à 824,7 millions d'EUR.

L'instrument financier pour la protection civile (CPFI) a pour but d'aider les États membres à assurer, au meilleur coût, une mobilisation rapide et efficace de l'aide européenne en matière de protection civile, quelle que soit la situation d'urgence à laquelle ils doivent faire face dans les pays tiers. En 2009, l'Union européenne a fourni une assistance en matière de protection civile dans 14 pays tiers touchés essentiellement par des catastrophes naturelles (comme les Fidji, la Namibie, le Tadjikistan, le Bénin et l'Indonésie). Toutefois, le taux d'exécution par rapport au montant initial des crédits est resté assez faible (comme au cours des deux années précédentes). Par conséquent, la Commission propose d'adapter le montant prévu pour 2011, pour l'amener à un niveau correspondant au taux d'exécution. En cas de besoin, la Commission s'efforcera de déterminer l'ensemble des possibilités disponibles pour un financement complémentaire.

Les crédits d'engagement proposés en 2011 s'établissent à 4,0 millions d'EUR.

3.6.4.3. Assistance macrofinancière

L'assistance macrofinancière constitue un instrument de stabilisation économique et un moteur pour les réformes structurelles dans les pays tiers bénéficiaires. L'accélération des réformes dans les pays voisins, conformément à la politique de voisinage, et les efforts d'ajustement et de réforme déployés par les pays candidats et candidats potentiels durant la phase de préadhésion auront des incidences financières pour les pays concernés. Les répercussions de la crise économique et financière mondiale devraient continuer à

inciter des pays tiers à demander une assistance macrofinancière, comme ce fut le cas en 2009. En 2009, 35 millions d'EUR ont été fournis à l'Arménie et 46 millions d'EUR à la Géorgie dans le cadre du volet «don».

Les crédits d'engagement proposés en 2011 s'établissent à 114,9 millions d'EUR.

3.6.5. *Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)*

Les actions relevant de la **Politique étrangère et de sécurité commune** (PESC) se poursuivront sur la base d'un budget accru conforme au cadre financier 2007-2013. La majeure partie des ressources 2011 devraient servir à financer les opérations EULEX relevant de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) au Kosovo, qui disposent désormais d'un effectif de quelque 3 000 personnes et sont pleinement opérationnelles. Conformément aux priorités de l'UE en matière politique et de sécurité, la mission de police en Afghanistan (EUPOL) visera une augmentation des effectifs (de 270 à 400 maximum), afin de continuer à jouer un rôle actif dans la capitale et un certain nombre de provinces (formation et accompagnement des forces de police afghanes). Le budget alloué à cette mission devra être augmenté en fonction de la hausse des effectifs (pour atteindre 48 millions d'EUR). Étant donné son déploiement réussi en Géorgie, il est prévu que la mission d'observation de l'Union européenne (EUMM) poursuive ses activités avec les effectifs actuels et un montant comparable à celui de 2010 (30 millions d'EUR). L'Union européenne devra encore consolider le rôle qu'elle joue sur la scène internationale dans le cadre des activités de résolution des conflits et de stabilisation au Moyen-Orient, en Afrique et dans d'autres régions sensibles du globe, et apporter une contribution active dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive ainsi que des armes légères et de petit calibre.

Les crédits d'engagement proposés en 2011 s'élèvent à 327,4 millions d'EUR, soit une hausse de près de 46 millions d'EUR par rapport au budget 2010, conformément à la programmation financière.

3.6.6. *Fonds de garantie relatif aux actions extérieures*

En vertu du cadre financier actuel, les ressources servant au provisionnement du Fonds de garantie relatif aux actions extérieures sont budgétisées directement à la rubrique 4 selon la procédure budgétaire annuelle habituelle. À la suite de l'adoption du nouveau mécanisme de provisionnement, un provisionnement de 138,9 millions d'EUR est demandé pour 2011.

3.6.7. *Réserve d'aide d'urgence*

La réserve d'aide d'urgence est financée en dehors du cadre financier pluriannuel. Elle ne sera mobilisée pour répondre rapidement à des besoins ponctuels d'aide à des pays tiers, à la suite d'événements imprévus, que si la nécessité s'en fait sentir en cours d'exercice. Les crédits de cette réserve seront débloqués en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile de crises ainsi qu'à des fins de protection civile, lorsque les circonstances l'exigent. Au cours des trois dernières années, la demande de renforcement budgétaire à des fins humanitaires et de gestion de crises s'est montée en moyenne à quelque 125 millions d'EUR par an (effet de la «facilité alimentaire» exclu). La majeure partie des montants mobilisés (272 millions d'EUR) a servi à financer l'aide humanitaire et alimentaire dans la plupart des pays touchés par la crise alimentaire qui a commencé en 2008 et s'est poursuivie en 2009. La situation humanitaire extrêmement grave consécutive au tremblement de terre qui a frappé Haïti au début de 2010 a demandé un effort exceptionnel (112 millions d'EUR).

Les crédits d'engagement proposés pour la réserve d'aide d'urgence en 2011 s'établissent à 253,9 millions d'EUR. Compte tenu du caractère imprévisible des crises et, dans le même temps, pour assurer la capacité de la Commission de répondre rapidement à toute crise urgente, un niveau suffisant de crédits de paiement doit être fixé. Étant donné qu'en règle générale, la Commission effectue, au début des opérations

humanitaires, un paiement de préfinancement de 80 % environ, il est proposé de fixer le niveau des crédits de paiement à 80 % de celui des crédits d'engagement.

3.7. Administration: rubrique 5

3.7.1. Tableau récapitulatif

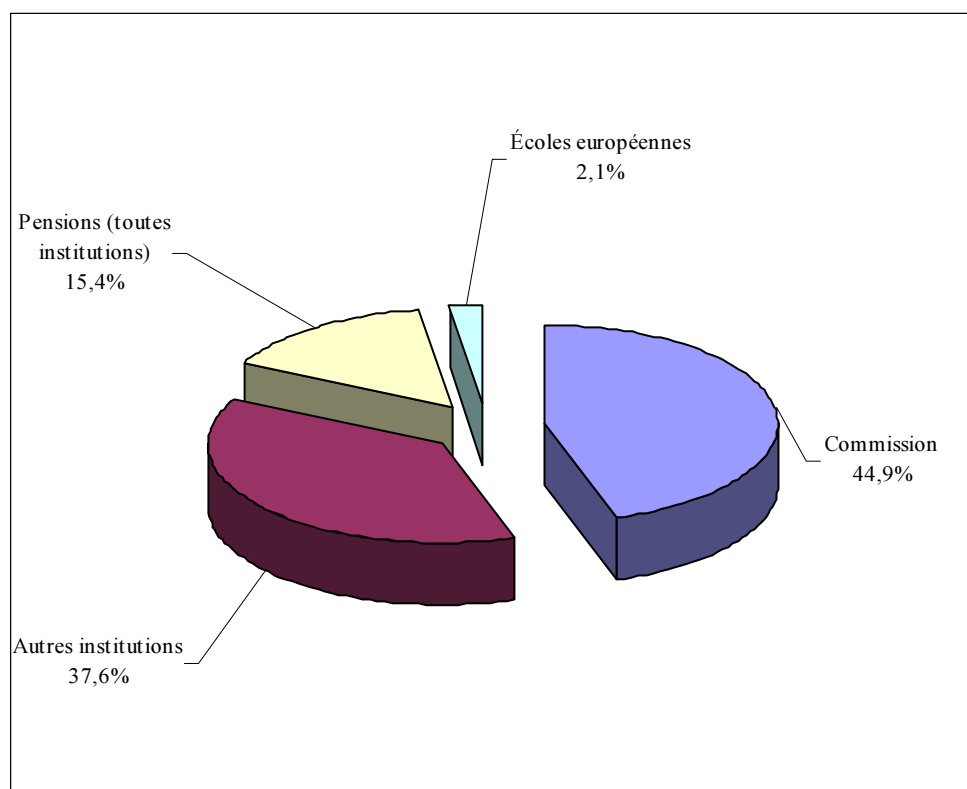
Les dépenses d'administration sont estimées à 8 255,4 millions d'EUR pour l'ensemble des institutions en 2011, ce qui laisse une marge de 160,6 millions d'EUR.

(en millions d'EUR, aux prix courants)





	Budget	CF	Projet de budget	Différence	
	2010	2011	2011	2011-2010	
	Crédits	Crédits	Crédits	Crédits	%
Commission	3 604,6		3 709,0	104,4	2,9 %
Autres institutions	2 957,4		3 097,9	140,5	4,8 %
Pensions (toutes institutions)	1 192,8		1 275,0	82,2	6,9 %
Écoles européennes	154,2		173,5	19,3	12,5 %
Total des dépenses de la rubrique 5	7 909,0	8 334	8 255,4	346,4	4,4 %
			Marge = 160,6		

Le calcul de la marge inclut un montant de 82 millions d'EUR concernant les contributions du personnel au financement du régime des pensions⁴⁴.

La répartition des dépenses prévisionnelles se présente comme suit:



⁴⁴ La note (1) du tableau du cadre financier pluriannuel 2007 2013 annexé à l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (JO C 139 du 14.6.2006) indique que: «S'agissant des dépenses de pension, les montants pris en compte sous le plafond de cette rubrique sont calculés nets des contributions du personnel au régime correspondant, dans la limite de 500 millions d'EUR aux prix de 2004 pour la période 2007 2013».

Rubrique 5: Administration (crédits d'engagement)		Projet de budget	
		2011	
		EUR	%
	Commission	3 709 015 000	44,9 %
	Autres institutions	3 097 928 829	37,6 %
	Pensions (toutes institutions)	1 274 979 000	15,4 %
	Écoles européennes	173 514 000	2,1 %
Total		8 255 436 829	100,0 %

3.7.2. Spécificités de la rubrique 5

La rubrique 5 couvre les dépenses d'administration de l'ensemble des institutions. Le niveau total des crédits demandés pour 2011, calculé ci-dessus, est fondé sur l'ensemble des projets d'état prévisionnel de chaque institution, dans leur état d'avancement actuel⁴⁵. Ces projets d'état prévisionnel individuels prennent en considération les besoins supplémentaires liés à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, notamment en ce qui concerne le Parlement, le Conseil européen et le Conseil, le Comité économique et social européen et le Comité des régions. Les besoins supplémentaires de ces institutions pour 2011 sont fondés sur les besoins déjà recensés pour l'exercice 2010, que ce soit dans la lettre rectificative n° 3/2010 (Conseil européen et Conseil), dans le projet de budget rectificatif n° 1/2010 (Parlement) ou dans le projet de budget rectificatif n° 2/2010 (Comité économique et social européen et Comité des régions).

La marge conservée sous le plafond devrait permettre de couvrir les besoins prévus pour 2011. Il convient de souligner qu'une marge appropriée est requise pour faire face aux éventuelles variations des adaptations annuelles des rémunérations et pensions ainsi qu'aux éventuels écarts par rapport au déflateur fixe de 2 %, comme le montrent plus en détail les explications ci-après.

La présente section décrit les demandes de dépenses dont la Commission est directement responsable (Commission, offices, pensions et écoles européennes). Les explications relatives aux demandes des autres institutions sont fournies directement par les institutions concernées, dans leurs projets respectifs d'état prévisionnel.

A ce moment précis, en particulier, le projet de budget de la Commission a été établi sans préjudice de la création du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Cela signifie que les crédits et le personnel de la Commission qui feront partie du SEAE seront inclus dans la demande de la Commission. Par la suite, lorsque le SEAE sera mis en place et que la section budgétaire concernée sera créée, les postes et crédits concernés devraient être transférés depuis les sections de la Commission et du Conseil au moyen d'une lettre rectificative liée au projet de budget 2011. Comme la création du SEAE peut ne pas être totalement neutre sur le plan budgétaire, une marge suffisante est requise sous cette rubrique.

3.7.3. Principaux facteurs de l'évolution de la rubrique 5

Les principaux facteurs de l'évolution des dépenses administratives sont le nombre de postes et l'adaptation des rémunérations et des pensions.

Comme l'explique avec davantage de précisions la section 3.7.4 ci-dessous, la Commission ne demande aucun nouveau poste supplémentaire pour 2011. Cela signifie que l'ensemble de ses besoins, y compris ceux liés aux nouvelles priorités et à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, sera couvert par un redéploiement interne des ressources humaines existantes.

⁴⁵ À la date de rédaction du présent document, les projets d'état prévisionnel du Parlement et du Conseil devaient encore être formellement approuvés conformément à leurs procédures internes respectives.

En ce qui concerne l'adaptation des salaires et des pensions, le projet de budget de 2011 s'appuie sur la hausse proposée par la Commission en novembre 2009 pour l'adaptation de 2009 (3,7 %).

En décembre 2009, le Conseil a adopté le règlement (UE, Euratom) n° 1296/2009 qui a limité l'adaptation des rémunérations et des pensions à la moitié du taux proposé par la Commission, à savoir 1,85 %. Le taux d'adaptation de 2009 utilisé pour le projet de budget 2011 (3,7 %) dépasse de 1,6 % celui qui a été utilisé lors de l'établissement du budget 2010 (2,1 %). Le projet de budget 2011 est fondé sur l'adaptation prévue des rémunérations de 2,2 % à la fin 2010, et de 1,3 % pour 2011.

Quelques dépenses supplémentaires sont liées aux exigences croissantes en termes de sécurité dans les délégations ainsi qu'au siège. En outre, certains coûts échappent au contrôle de l'institution, notamment le prix de l'énergie et l'entretien des immeubles.

Cependant, grâce à un examen exhaustif de chaque poste de dépenses et à une redéfinition des priorités, la Commission a limité **l'augmentation des crédits administratifs à 2,9 % seulement**, à l'exclusion des pensions et des écoles européennes (qui sont interinstitutionnelles par nature).

La section 3.7.5 ci-dessous donne davantage de précisions sur la demande de crédits administratifs de la Commission, y compris sur les pensions et les écoles européennes.

3.7.4. *Ressources humaines*

La nouvelle Commission a pour ambition de relever les défis du 21^e siècle en utilisant les nouveaux outils et les nouvelles procédures conférés par le traité de Lisbonne et d'atteindre les objectifs de la **stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive** en mettant en œuvre les sept initiatives emblématiques qui y sont définies⁴⁶: ces ambitions fortes appellent une réorganisation majeure des services de la Commission, avec le redéploiement d'environ **2 200 membres du personnel** pour couvrir les besoins recensés.

Dans l'hypothèse de travail d'un régime linguistique stable pour 2011, et sans préjudice de la création du SEAE, **la Commission reste toutefois déterminée à couvrir l'ensemble des besoins en personnel jusqu'en 2013 sans demander de nouveaux postes**, comme annoncé dans l'exercice de «screening» des ressources humaines⁴⁷.

Les besoins recensés seront couverts par le biais des mécanismes suivants:

- pour répondre à ces priorités au moyen de ressources constantes, la **réorganisation** en cours des services de la Commission permettant de s'adapter aux priorités politiques (création de nouvelles directions générales, transfert de responsabilités, réaménagement des portefeuilles, etc.) **concerne environ 1 730 postes**;
- par ailleurs, la Commission procédera au **redéploiement** de près de **150 postes entre les directions générales (DG)**, afin de renforcer les profils liés aux domaines «élaboration des politiques» (67 % du redéploiement) et «élaboration de la législation» (20 %);

⁴⁶ «Une Union pour l'innovation», «Jeunesse en mouvement», «Une stratégie numérique pour l'Europe», «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources», «Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation», «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois», «Une plateforme européenne contre la pauvreté», décrits dans la communication du 3 mars 2010 «EUROPE 2020 - Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive» [COM(2010)2020].

⁴⁷ «Planification et optimisation des ressources humaines de la Commission affectées aux priorités de l'UE» [SEC(2007)530 du 24.4.2007]. Ce document repose expressément sur le scénario de base d'une stabilité du cadre financier, du régime linguistique et des compétences de la Commission.

- enfin, les **DG prévoient de redéployer en interne près de 300 postes** au cours de 2011, afin de renforcer les activités opérationnelles, essentiellement avec des profils liés au domaine «élaboration des politiques» comme le montre le tableau ci-dessous.

Redéploiement interne au sein des DG			
Postes du tableau des effectifs	Profils professionnels visés	Profils professionnels renforcés	Résultat net
Appui administratif	-57	30	-27
Coordination générale	-14	10	-4
Gestion budgétaire et lutte antifraude	-48	47	-1
Élaboration de la législation, surveillance et contrôle de sa mise en œuvre	-22	24	2
Services linguistiques	-26	29	3
Gestion des programmes	-67	59	-8
Élaboration et coordination des politiques	-48	91	43
Communication	-9	1	-8
Total des DG	-291	291	0

Cet effort cumulé permet à la **Commission de présenter un projet de budget pour 2011 qui, pour la deuxième année consécutive, ne requiert pas de nouveaux postes**, et conserve un niveau stable de postes dans le tableau des effectifs. Ce résultat est dû à la fois à la restitution d'anciens postes D devenus vacants (à convertir en crédits pour agents contractuels, comme prévu dans le cadre de la réforme du statut), à la restitution progressive de postes convenue lors de la création des offices administratifs (également à convertir en postes pour agents contractuels), et à une demande visant à transformer en postes une quantité limitée de crédits pour agents contractuels, afin de garantir la stabilité requise du personnel dans les bureaux de représentation, les actions d'aide extérieure et l'audit.

Budget de fonctionnement (rubrique 5)	Mouvements entre tableaux des effectifs	Transformation de postes en crédits	Transformation de crédits en postes
Budget de fonctionnement de la Commission	+8	-14	47
OPOCE			
OLAF			
EPSO (avec EEA)			
OIB *	-1	-19	
OIL		-2	
PMO	-8	-15	
Total	-1	-50	47

** 1 poste AST est restitué au tableau des effectifs du Conseil (fin de la gestion de la crèche du Conseil par l'OIB)*

Sur la base du stock de postes figurant au tableau des effectifs, le «screening» de 2007 a révélé une disparité potentielle entre la structure existante du personnel et les besoins futurs. En particulier, le rapport de «screening» a mis en exergue la diminution progressive souhaitable des tâches de bureau, au vu des développements informatiques, et le besoin croissant d'administrateurs. Le projet de budget 2011 s'aligne sur cette tendance décidée par l'autorité budgétaire lors des dernières procédures budgétaires et demande **l'adaptation suivante, neutre du point de vue budgétaire**, des tableaux des effectifs existants, afin de permettre à la Commission de prendre en charge ses priorités politiques de façon optimale:

- la transformation de 186 postes AST6 en 186 postes AD5 dans le tableau des effectifs de la Commission;
- la transformation de 5 postes AST6 en 5 postes AD5 dans le tableau des effectifs de la recherche;
- une transformation limitée dans le tableau des effectifs des offices: 4 postes AST6 en 4 postes AD5 pour l'OIB, 1 poste AST6 en 1 poste AD5 pour l'OIL et 1 poste AST6 en 1 poste AD5 pour l'EPSO. Enfin, une adaptation limitée non neutre du point de vue budgétaire est demandée pour l'OLAF (10 postes) conformément au rééquilibrage convenu de son tableau des effectifs entre personnel temporaire et personnel permanent.

De manière générale, la Commission continuera à **affecter temporairement du personnel** à des activités limitées dans le temps. Ce mécanisme, qui s'est révélé un moyen dynamique et flexible de disposer du personnel nécessaire pour faire face à des surcharges de travail et de restituer les postes correspondants lors du retour à la normale, contribue à une gestion dynamique des ressources humaines dans le temps.

De plus, comme annoncé dans le rapport de «screening» de 2007, la Commission continuera d'explorer et de favoriser toutes les formules souples. Le mécanisme de la **mise en commun des compétences pour accomplir dans un délai limité des tâches spécifiques** est encore utilisé pour permettre le détachement temporaire de fonctionnaires dans des services confrontés à une charge de travail lourde et inattendue liée à la crise financière (notamment les DG COMP, ECFIN et MARKT), mais il est également de plus en plus employé à l'intérieur des services pour revoir temporairement les priorités et s'adapter de manière stricte aux variations à la hausse ou à la baisse de la charge de travail, afin d'optimiser les ressources existantes.

Des économies d'échelle sont également obtenues par la **mise en commun des infrastructures d'appui** entre les directions générales et par la création de directions des ressources communes dans le cas de deux directions générales nouvellement créées (une direction unique des ressources pour la DG Transport et la DG Energie, et une direction unique des ressources pour la DG Environnement et la DG Action pour le climat).

Enfin, en ce qui concerne **l'équilibre géographique**, la Commission s'était fixé l'objectif de recruter un nombre global de ressortissants des nouveaux États membres au moins équivalent au nombre global de nouveaux postes accordés pour l'élargissement, ce qu'elle a été en mesure de faire jusqu'à présent. Elle entend poursuivre son suivi rigoureux et régulier du recrutement de ressortissants des nouveaux États membres, afin de garantir le respect des objectifs fixés en matière de recrutement ainsi qu'une représentation équilibrée des ressortissants de l'UE-2 et de l'UE-10 dans chaque groupe de fonctions.

3.7.5. Ressources financières

Le tableau ci-après montre l'évolution par type de dépenses administratives pour la Commission:

Type de dépenses		Budget 2010	PB 2011	Différence 2011 – 2010	
Membres	Membres (hors pensions)	13 665 000	13 954 000	2,1 %	289 000
	Membres (pensions)	9 209 000	8 096 000	-12,1 %	-1 113 000
Personnel	Rémunérations et droits normaux	2 149 807 000	2 257 461 000	5,0 %	107 654 000
	Recrutement	38 395 000	34 396 000	-10,4 %	-3 999 000
	Cessation de fonctions (dégagement)	12 094 000	8 710 000	-28,0 %	-3 384 000
	Coûts de formation	31 186 000	31 536 000	1,1 %	350 000
	Dépenses sociales	30 088 000	31 679 000	5,3 %	1 591 000
	Personnel externe	Personnel externe (CEOS)	165 863 000	164 820 000	-0,6 %
	Autre personnel externe (END, personnel des agences)	86 123 000	89 226 000	3,6 %	3 103 000
	Services informatiques	49 496 000	52 042 000	5,1 %	2 546 000
	Personnel externe linguistique	41 796 000	39 303 000	-6,0 %	-2 493 000
Loyers, acquisitions et dépenses liées aux bâtiments	Loyers et acquisitions	363 191 000	367 023 000	1,1 %	3 832 000
	Dépenses liées aux bâtiments	113 268 000	120 548 000	6,4 %	7 280 000
	Sécurité	88 069 000	91 609 000	4,0 %	3 540 000
Activités de contact	Mission et représentation	84 203 000	85 049 000	1,0 %	846 000
	Réunions, comités, conférences	53 563 000	52 839 000	-1,4 %	-724 000
Information	Journal officiel	13 520 000	12 178 000	-9,9 %	-1 342 000
	Publications	21 331 000	19 665 000	-7,9 %	-1 686 000
	Acquisition d'informations	6 731 000	6 541 000	-2,8 %	-190 000
	Études et enquêtes	19 870 000	18 930 000	-4,7 %	-940 000
Dépenses administratives	Équipement général, véhicules, mobilier	26 775 000	25 625 000	-4,3 %	-1 150 000

Type de dépenses		Budget 2010	PB 2011	Différence 2011 – 2010	
générales	Matériel informatique et systèmes d'information	114 056 000	115 491 000	1,3 %	1 435 000
	Autres dépenses administratives	69 213 000	58 960 000	-14,8 %	-10 253 000
	Mobilité	3 110 000	3 202 000	3,0 %	92 000
spécifiques	Écoles européennes	154 212 044	173 514 000	12,6 %	19 301 956
	Pensions du personnel	1 192 789 000	1 274 979 000	6,9 %	82 190 000
Total		4 951 623 044	5 157 508 000	4,2 %	205 884 956

Comme l'explique la section 3.7.3 ci-dessus, les principaux facteurs ayant une incidence sur l'évolution des rémunérations du personnel et des agents externes sont l'évolution du salaire de base en 2009 conformément à la proposition de la Commission (c'est-à-dire 3,7 %), et l'adaptation prévue des salaires et des pensions à la fin de 2010 (2,2 %) et de 2011 (1,3 %).

En tenant compte de l'impact de la hausse des rémunérations plus élevée que prévu en 2009, l'augmentation des dépenses pour 2011 par rapport au budget 2010 est de 2,9 %, à l'exclusion des pensions et des écoles européennes.

Pour les pensions du personnel, l'augmentation des crédits (5,1 % en excluant l'impact de la hausse des rémunérations de 2009), qui est également due au nombre croissant de pensionnés, n'est pas plus importante que dans le budget 2010.

L'augmentation globale plutôt modérée pour la Commission correspond à la différence entre les économies et les besoins supplémentaires, comme décrit ci-dessous.

Des réductions substantielles des dépenses sont proposées pour le recrutement, la cessation des fonctions, le personnel linguistique externe, les réunions de comités, le Journal officiel, les publications, l'acquisition d'informations, les études et enquêtes, l'équipement général et les autres dépenses administratives. Ces économies résultent d'un examen approfondi des postes de dépenses, en tenant compte, notamment, de la baisse des coûts de certains biens, de l'introduction progressive de contrats renégociés offrant de meilleures conditions et des retombées des réorientations politiques. En particulier, la diminution des pensions des membres est imputable au renouvellement de la Commission en 2010.

L'inflation prévue (1,4 % à Bruxelles et 1,6 % à Luxembourg) a une incidence sur les contrats indexés. Le coût croissant de l'énergie et de l'entretien des bâtiments ainsi que les travaux concernant la deuxième crèche constituent les principaux facteurs de l'évolution des dépenses liées aux bâtiments. Cependant, les dépenses de loyers demeurent sous le niveau du taux d'inflation grâce à la baisse contractuelle des dépenses concernant l'immeuble Jean Monnet à Luxembourg, à une évolution favorable de l'indexation en 2009, et à la suppression de la location de places de parking dans le cadre du plan de mobilité du personnel, pour lequel le niveau de crédits coordonnés entre toutes les institutions est maintenu.

La Commission doit être présente dans des zones importantes d'un point de vue politique mais risquées, ce qui implique des coûts élevés pour la sécurité des délégations. Des mesures de sécurité sont également prises au siège. En outre, la volonté d'automatiser et de rationaliser les procédures afin de réaliser les gains de productivité nécessaires aux redéploiements de personnel explique l'augmentation des dépenses en services informatiques. Les dépenses de mission et de représentation demeurent par ailleurs plus ou moins stables en termes réels.

Le nombre croissant d'agents externes dans les crèches joue un rôle dans l'évolution de ce type de crédits. La mise en œuvre du plan de transformation des postes du tableau des effectifs en personnel externe dans les offices administratifs, qui entraîne des économies sur les rémunérations, est répartie sur une période de quatre ans supplémentaire qui tient compte des possibilités réelles.

Outre l'adaptation normale, l'augmentation des crédits pour les écoles européennes correspond à l'augmentation prévue du nombre d'élèves, au nombre croissant d'élèves qui ne paient pas de frais d'inscription (dénommés élèves de la «catégorie I», c'est-à-dire les enfants du personnel statutaire), à l'évolution des rémunérations du personnel - qui se déroule dans les mêmes conditions que dans les institutions - et à une nouvelle contribution aux écoles nationales des États membres (dites écoles européennes de «type 2») qui proposent des sections avec un cursus européen équivalent aux écoles européennes.

Il existe plusieurs offices européens couverts par le budget de la Commission. L'évolution de leur budget se présente comme suit:

(en EUR, aux prix courants)

<i>Dont pour les offices:</i>	Budget 2010	PB 2011	Différence 2011 - 2010	
OPOCE	84 082 000	85 330 000	1,5 %	1 248 000
OLAF	57 145 000	58 933 000	3,1 %	1 788 000
EPSO	30 993 000	26 973 000	-13,0 %	-4 020 000
PMO	33 728 000	35 523 000	5,3 %	1 795 000
OIB	67 343 000	69 911 000	3,8 %	2 568 000
OIL	24 430 000	25 371 000	3,9 %	941 000
Total	297 721 000	302 054 000	1,5 %	4 333 000

Outre la hausse précitée et plus forte que prévu des rémunérations en 2009, l'augmentation des crédits pour les offices de la Commission s'explique par un grand nombre de promotions en faveur du personnel recruté dans les nouveaux États membres après l'élargissement et un taux d'occupation plus élevé dans leurs tableaux des effectifs.

Pour l'OIB, le recrutement de personnel externe pour les nouvelles crèches explique également le niveau des crédits demandés. La forte diminution du budget de l'EPSO est liée à l'occupation prévue d'un nouveau bâtiment sans incidence budgétaire en 2011, et à un moindre niveau de dépenses pour les concours, dû au nouveau système proposé dans le programme de développement de l'EPSO adopté en 2009.

L'évolution pour les délégations et les représentations est la suivante:

(en EUR, aux prix courants)

<i>dont:</i>	Budget 2010	PB 2011	Différence 2011 - 2010	
Délégations (RELEX-SEU)	418 132 000	433 918 000	3,8 %	15 786 000
Bureaux des représentations (personnel externe et infrastructures)	41 455 000	41 020 000	-1,0 %	-435 000
Total	459 587 000	474 938 000	3,3 %	15 351 000

La légère baisse pour les bureaux de représentation est le fruit d'un effort de rationalisation permanent. La hausse prévue pour les délégations, par ailleurs, est essentiellement due à l'incidence de l'adaptation des rémunérations, à un taux d'occupation plus élevé pour son tableau des effectifs, à des dépenses liées aux bâtiments (début de la construction de la délégation de Tokyo et reconstruction de la délégation d'Haïti), ainsi qu'aux besoins en matière de sécurité.

4. QUESTIONS HORIZONTALES

La présente section expose certaines questions horizontales importantes pour le projet de budget 2011:

- les organismes créés par l'Union européenne et dotés de la personnalité juridique: les agences décentralisées, les entreprises communes, l'EIT et les agences exécutives;
- les dépenses administratives hors rubrique 5: les lignes budgétaires pour l'assistance technique et administrative, y compris ce que l'on appelle les «anciennes lignes BA» et les dépenses administratives au titre du budget de la recherche;
- le règlement financier et les actions sans base légale: il s'agit notamment des programmes, activités et agences décentralisées pour lesquels la base légale n'est pas encore en vigueur, de projets pilote et d'actions préparatoires, et d'actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission.

4.1. Organismes créés par l'Union européenne et dotés de la personnalité juridique

Des données budgétaires essentielles pour l'ensemble des organismes de l'UE (agences décentralisées, agences exécutives, entreprises communes et EIT) sont fournies à l'annexe IV. En outre, le document de travail III qui accompagne le PB 2011 présente spécifiquement des renseignements très détaillés sur les «agences», pour répondre de manière cohérente aux demandes répétées de l'autorité budgétaire visant à obtenir une meilleure information et une plus grande transparence sur les recettes, les dépenses et les effectifs des différents organismes de l'Union.

4.1.1. Agences décentralisées

Dans le projet de budget 2011, la Commission confirme sa politique en matière de recettes affectées des agences décentralisées, qui a été instaurée dans l'APB 2009: les recettes affectées provenant de la récupération des excédents des agences décentralisées pour l'exercice 2009 ont été déduites de la contribution de l'UE pour 2011 en faveur des agences en question⁴⁸, pour que soient réduits les besoins en «crédits frais» inscrits dans le PB 2011. En conséquence, le niveau des crédits à inscrire au budget se situe le plus souvent en deçà du montant prévu dans la programmation financière pour 2011.

Par ailleurs, lors de l'évaluation des besoins de l'agence décentralisée pour l'exercice 2011, la Commission a pris en compte l'ampleur relative de l'excédent de l'agence pour l'exercice 2009 (par rapport aux recettes perçues par ladite agence en 2009). Ce faisant, la Commission répond aux nouvelles exigences du règlement financier-cadre, à savoir le règlement (CE, Euratom) n° 2343/2002⁴⁹, révisé en juillet 2008⁵⁰.

Comme l'indique le tableau récapitulatif des agences décentralisées (Annexe IV.1), la contribution totale de l'UE prévue en faveur des agences décentralisées s'élève à 705,9 millions d'EUR. Ce montant global se compose des montants inscrits dans le PB 2011 (679,2 millions d'EUR) et des recettes affectées provenant de la récupération de l'excédent de 2009 (26,6 millions d'EUR).

⁴⁸ Il a toutefois été tenu compte de la nécessité de procéder à un ajustement technique à cet égard pour l'*Autorité de surveillance Galileo* (GSA) en 2010.

⁴⁹ JO L 357 du 31.12.2002, p. 72.

⁵⁰ JO L 181 du 10.7.2008, p. 23.

Ce chiffre représente une diminution marginale de la contribution totale de l'UE d'environ 0,8 million d'EUR, soit - 0,1 %, par rapport au budget de 2010. Cette diminution marginale est toutefois le résultat net des éléments suivants:

- les besoins supplémentaires liés au financement des agences «à créer»⁵¹ ou «en phase de démarrage»⁵², et
- le fait qu'en 2011 l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sera entièrement autofinancée (temporairement) pour ses activités chimiques au titre de la rubrique 1a⁵³, ce qui signifie qu'aucune contribution de l'Union européenne ne sera requise, contrairement à 2010 lorsqu'il était prévu de mettre 43,9 millions d'EUR à la disposition de l'ECHA.

En ce qui concerne le personnel des agences décentralisées, l'ajout de 258 postes prévu pour 2011 concerne principalement les agences «à créer» ou «en phase de démarrage», pour lesquelles 231 postes sont demandés.

Le nombre total de postes, comme indiqué dans l'annexe IV.1, comprend à la fois les postes financés par la contribution de l'UE en faveur des agences et ceux qui sont financés par d'autres recettes des agences, telles que les redevances versées par l'industrie.

4.1.2. *Entreprises communes*

L'annexe IV.2 présente un tableau récapitulatif concernant les 7 entreprises communes existantes.

La contribution totale de l'Union européenne en faveur des entreprises communes, qui est financée par les programmes-cadres de recherche (EC, Euratom) et les réseaux transeuropéens (pour SESAR en particulier), augmente de 10 % par rapport au budget 2010, pour atteindre 1 010,3 millions d'EUR. Toutefois, les effectifs des entreprises communes restent globalement stables, six postes supplémentaires étant prévus, ce qui portera leur nombre à 357 en 2011.

La contribution effective de l'UE se situe quelque peu en deçà de la programmation financière pour les entreprises communes Artemis (-34,8 millions d'EUR) et ENIAC (-44,5 millions d'EUR), en raison de la contribution, inférieure aux prévisions, de l'industrie. En outre, les besoins en dépenses administratives pour l'Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH) sont inférieurs de 2,2 millions aux prévisions antérieures. Par ailleurs, la contribution effective de l'UE dépasse de 20,6 millions la programmation financière pour l'entreprise commune Clean Sky, afin de rattraper l'évolution globale du cycle aéronautique. Les ajustements précités par rapport à la programmation financière ont été compensés par des changements correspondants apportés aux lignes budgétaires opérationnelles du 7^e PC.

4.1.3. *Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)*

L'annexe IV.3 présente un tableau récapitulatif pour l'EIT. Étant donné que l'institut est en phase de démarrage, et conformément à la programmation financière, la contribution de l'UE prévue pour l'EIT passe

⁵¹ Autorité bancaire européenne (ABE), Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEAA) et Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice.

⁵² Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes, Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) et Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE - office).

⁵³ Outre les activités chimiques de l'ECHA, actuellement autofinancées, la Commission propose d'étendre le mandat de l'agence aux activités dans le domaine de la législation relative aux biocides, dans la rubrique 2. Pour 2011, seule une mention pour mémoire («p.m») est prévue à cet égard (voir section 3.3.6 ci-dessus pour plus d'informations).

de 30,2 millions à 62,8 millions d'EUR et 28 postes sont demandés, contre 20 postes autorisés dans le budget 2010.

La forte augmentation de la contribution de l'UE à l'EIT est liée, de manière générale, au renforcement prévu des dépenses opérationnelles (Titre 3), principalement par l'intermédiaire des Communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI), dont la finalité est de promouvoir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation selon les normes les plus élevées.

4.1.4. Agences exécutives

Au cours de la préparation du PB 2011, la Commission a procédé à une nouvelle évaluation approfondie des besoins des agences exécutives. Comme pour l'année précédente, il en a résulté une diminution des crédits destinés aux agences exécutives par rapport au montant prévu pour 2011 dans la fiche financière indicative qui accompagne la création ou la dernière extension de mandat de l'agence concernée. Les réductions de crédits par rapport à la programmation financière s'élèvent à 21,0 millions d'EUR.

L'augmentation de la contribution globale de l'UE prévue pour les agences exécutives (qui passe de 143,1 millions d'EUR dans le budget 2010 à 152,1 millions d'EUR dans le PB 2011) correspond, dans la pratique, à la poursuite de l'intégration progressive des agences exécutives «recherche» (ERCEA et REA) et est due au recrutement graduel du personnel conformément aux prévisions établies lors de la mise en place des agences. L'augmentation pour les quatre agences «en vitesse de croisière» (EACI, EACEA, EAHC et TEN-T EA), soit 79,3 millions d'EUR dans le PB 2011 contre 79,0 millions d'EUR dans le budget 2010, demeure largement en deçà de la correction des effets de l'inflation.

Dans le contexte de cet effort global visant à consolider les besoins budgétaires des agences exécutives, la Commission propose d'autoriser les agences exécutives «recherche» à recruter, comme prévu lors de leur création, les agents temporaires et le personnel externe nécessaires à la gestion des programmes qui leur sont délégués. De même, la Commission propose d'autoriser l'EACI et l'EACEA à recruter quatre agents contractuels supplémentaires. L'EAHC et TEN-T EA, ont quant à elles déjà atteint leurs niveaux d'effectifs prévus, et demeurent stables.

L'annexe IV.4 présente une vue d'ensemble de la situation des agences exécutives, tant sur le plan de la contribution de l'UE provenant des programmes opérationnels que sur celui des tableaux des effectifs et du personnel externe.

4.2. Dépenses administratives hors rubrique 5

4.2.1. Tableau récapitulatif

Le tableau ci-après présente un aperçu des dépenses administratives hors rubrique 5.

	Budget	Projet de budget	Différence
	2010 ⁽¹⁾	2011	2011 / 2010
Lignes d'assistance technique et administrative (anciennes lignes BA)	341 672 500	363 863 200	6,5 %
Agences exécutives (hors agences de recherche)	78 972 500	79 398 000	0,5 %
Sous-total - dépenses administratives hors recherche et rubrique 5⁽²⁾	420 645 000	443 261 200	5,4 %
Postes du tableau des effectifs de la recherche	379 315 000	385 213 000	1,6 %
Personnel externe	94 423 000	90 155 000	-4,5 %
Autres dépenses administratives	156 180 000	181 745 000	16,4 %
Agences exécutives pour la recherche	64 103 000	72 717 000	13,4 %
Sous-total - dépenses administratives recherche directe et indirecte⁽³⁾	694 021 000	729 830 000	5,2 %
TOTAL DÉPENSES ADMINISTRATIVES HORS RUBRIQUE 5	1 114 666 000	1 173 091 200	5,2 %

(1) Le budget 2010 comprend les projets de budgets rectificatifs n° 1 à 4
(2) XX 01 04 hors agences exécutives dans le domaine de la recherche et dépenses de gestion administrative d'ITER.
(3) Financement sous le plafond administratif des programmes-cadres de recherche (XX 01 05, Centre commun de recherche et agences exécutives dans le domaine de la recherche).

Les sections ci-dessous expliquent l'objet des dépenses d'assistance technique et administrative qui est directement lié aux programmes opérationnels, pour les «anciennes lignes BA» (section 4.2.2) et pour les dépenses administratives dans le domaine de la recherche (section 4.2.3).

Les agences exécutives (voir la section 4.1.4 ci-dessus pour plus de détails) figurent également dans ce tableau récapitulatif, car elles offrent une solution d'un rapport coût/efficacité meilleur qu'une gestion «en interne» par les services de la Commission, comme le montre l'analyse coûts/avantages réalisée avant que soit déléguée la gestion du programme opérationnel en question (ou d'une partie de celui-ci) à l'agence exécutive. Cela vaut tant pour les agences exécutives dans le domaine de la recherche (ERCEA et REA) financées à charge du budget de la recherche que pour celles qui sont financées par d'autres programmes (EACI, EACEA, EAHC et TEN-T EA).

4.2.2. Dépenses d'assistance technique et administrative

De nombreux programmes pluriannuels de l'UE prévoient des montants pour les dépenses d'assistance technique et administrative, directement liées à la mise en œuvre des programmes opérationnels et financées par les enveloppes financières prévues pour le programme. Ces dépenses d'assistance technique et administrative sont clairement identifiées dans le budget de l'UE sur des lignes budgétaires spécifiques (lignes XX 01 04, sans les agences exécutives, également connues sous le nom d'«anciennes lignes BA»).

Les crédits destinés à l'assistance technique et administrative servent à mener à bien des activités telles que l'évaluation d'appels à proposition, des études, des réunions d'experts et des audits, qui sont cruciales pour assurer une utilisation optimale des crédits et une bonne gestion financière. En outre, dans les délégations et dans un nombre limité de lignes budgétaires pré-identifiées, le personnel d'appoint peut être financé dans les limites du plafond défini dans le budget.

S'il est vrai que les dépenses d'assistance technique et administrative, à charge de l'enveloppe financière du programme, ne peuvent être utilisées comme dépenses opérationnelles, il n'en demeure pas moins que la bonne mise en œuvre du programme a un coût. La pratique consistant à prélever directement les crédits d'appui administratif sur le programme opérationnel offre une plus grande transparence en ce qui concerne les coûts de la gestion des programmes.

La Commission a pris bonne note des choix opérés par l'autorité budgétaire dans le cadre de la procédure budgétaire 2010. En conséquence, la Commission a considéré les crédits du budget 2010 pour l'assistance administrative comme étant le point de départ du projet de budget 2011. Sur cette base, elle a pris en considération tant l'exécution 2009 que la croissance des programmes de 2011 à gérer. Elle est ainsi parvenue à une augmentation de 1 % par rapport au montant global du PDB 2010, soit un montant global escompté de 363,9 millions d'EUR pour 2011. Cela représente une croissance significative par rapport aux montants budgétés pour 2010. Le montant global reste toutefois nettement inférieur à la programmation financière pluriannuelle pour ce type de dépenses et la Commission estime que l'augmentation demandée est nécessaire pour assurer la bonne mise en œuvre des programmes opérationnels, comme expliqué ci-après.

Cette augmentation, comparée au budget 2010, est axée autour des lignes d'assistance pour un nombre limité de programmes clés, notamment dans les domaines de l'environnement et de l'action pour le climat (rubrique 2, + 2,6 millions d'EUR) et des relations extérieures (rubrique 4, + 16,2 millions d'EUR).

Pour l'environnement et l'action pour le climat, cela reflète l'importance attachée à ce domaine politique, dans le droit fil de l'accord de Copenhague de décembre 2009 (voir aussi section 3.3.6 ci-dessus). Néanmoins, l'augmentation reste sous le niveau des crédits prévus pour cette ligne budgétaire conformément à la programmation financière pour 2011. Pour la rubrique «UE acteur mondial», l'augmentation est notamment due aux coûts plus élevés pour la sécurité des délégations, en particulier dans les régions à haut risque, et au nombre accru d'agents contractuels (par rapport aux agents locaux) pour la gestion des actions d'aide extérieure «déconcentrées» dans les délégations, en hausse progressive sur la période 2007-2013. Cette possibilité était l'une des conditions de l'engagement pris par la Commission, dans le «screening» de 2007 de ses ressources humaines⁵⁴, de combler les besoins en effectifs par voie de redéploiement jusqu'en 2013. La poursuite de la «déconcentration» de l'action extérieure donne lieu quant à elle à une réduction des activités de gestion au siège, ce qui se reflète par la baisse des paiements pour les engagements restant à liquider dans le cadre de l'aide de préadhésion à la Bulgarie et à la Roumanie, ces programmes ayant à présent atteint la phase de clôture.

L'augmentation prévue pour la rubrique 4 pour 2011 concerne principalement le niveau croissant des crédits d'engagement à gérer dans les délégations, pour les instruments principaux dans le domaine de la *Coopération au développement* (ICD, tant pour le domaine politique 19 (relations extérieures), + 4,3 millions d'EUR, que pour le domaine politique 21 (développement et relations avec les États ACP), + 8,7 millions d'EUR, ce qui est principalement dû au nombre élevé de subventions de faible montant en jeu, alors que la gestion des engagements restant à liquider pour la *Facilité alimentaire* est encore en cours, l'*Instrument d'aide de préadhésion* (IPA, + 5,1 millions d'EUR, en raison par exemple à l'absorption des missions de l'Agence européenne pour la reconstruction (EAR), l'augmentation de l'aide au Kosovo et la nécessité de renforcer les délégations dans les pays candidats), l'*Instrument européen de voisinage et de partenariat* (IEVP, + 2,3 millions d'EUR, qui est dû à la forte augmentation des crédits ainsi qu'au partenariat oriental), l'*Instrument de stabilité* (IfS, + 2,3 millions d'EUR, idem), et l'*Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme* (IEDDH, + 0,7 million d'EUR, en raison du nombre important d'ONG impliquées).

Des informations détaillées sur les dépenses d'assistance technique et administrative qui sont directement liées à la gestion des programmes de l'UE sont fournies dans le cadre du document de travail II («Ressources humaines et dépenses administratives de la Commission») qui accompagne le PB 2011.

⁵⁴ «Planification et optimisation des ressources humaines de la Commission affectées aux priorités de l'UE», Rapport de la Commission, SEC(2007) 530 du 24.04.2007, note de bas de page n° 17.

4.2.3. *Dépenses administratives au titre du budget de la recherche*

Comme indiqué dans le tableau récapitulatif 4.2.1, les dépenses administratives financées par le budget de la recherche comprennent les éléments suivants:

- dépenses relatives au personnel dans le domaine de la recherche indirecte (XX 01 05 01);
- dépenses relatives au personnel externe (XX 01 05 02);
- autres dépenses de gestion pour la recherche indirecte (XX 01 05 03);
- recherche directe (Centre commun de recherche, 10 01 05);
- agences exécutives dans le domaine de la recherche (AECER et REA).

En ce qui concerne les dépenses relatives au personnel externe dans le domaine de la recherche indirecte (XX 01 05 01), des informations détaillées sur (l'occupation des) postes du tableau des effectifs de la recherche relevant du budget de la recherche sont fournies dans le document de travail II («Ressources humaines et dépenses administratives de la Commission») qui accompagne le PB 2011. Comme expliqué dans la section 3.7.4 ci-dessus, la Commission ne demande pas de nouveaux postes pour 2011. Néanmoins, le redéploiement des postes concerne également l'allocation des postes de la recherche indirecte, tandis que la Commission demande également une adaptation budgétaire neutre du tableau des effectifs de la recherche, similaire à celle de l'adaptation des postes requis par le tableau des effectifs de la Commission.

Une importante réduction des dépenses de recherche indirecte liées au personnel externe (XX 01 05 02) est prévue pour 2011, aspect qu'il convient également de considérer dans le contexte de la mise en place progressive des agences exécutives de la recherche, comme indiqué dans la section 4.1.4 ci-dessus.

En ce qui concerne la recherche directe, aucun changement significatif n'est prévu pour le tableau des effectifs 2011 du CCR, tandis que les crédits de ce dernier pour le personnel externe demeurent relativement stables.

Les crédits destinés à d'autres dépenses de gestion pour la recherche ont considérablement diminué dans le budget 2010 par rapport au niveau proposé dans l'APB 2010 et à l'exécution effective en 2009. L'augmentation substantielle proposée pour le PB 2011 devrait donc également être vue sous cet angle, ainsi qu'au regard de la forte hausse du niveau des crédits opérationnels à gérer pour le 7^e PC, vers la fin de la période de programmation. Le niveau de crédits proposés pour 2011 reste en deçà de la programmation financière et des plafonds prévus pour ce type de dépenses dans les bases légales. Il en a découlé une augmentation des dépenses opérationnelles par rapport à la programmation financière.

Les crédits destinés à d'autres dépenses de gestion sont utilisés pour financer des actions qui sont essentielles à une bonne mise en œuvre, telles que les audits externes, les ateliers, les activités de communication, les systèmes informatiques et l'évaluation de propositions, dans l'ensemble des programmes-cadres.

4.3. Le règlement financier et les actions sans base légale

L'article 49 du règlement financier⁵⁵ dispose que: «[l]exécution des crédits inscrits au budget pour toute action des Communautés ou de l'Union européenne requiert l'adoption préalable d'un acte de base». Le règlement financier prévoit toutefois cinq exceptions à cette règle: 1) les projets pilotes; 2) les actions préparatoires; 3) les actions préparatoires dans le domaine d'application du titre V du traité sur l'Union européenne (concernant la PESC); 4) les actions menées par la Commission sur la base de ses prérogatives sur le plan institutionnel ainsi que de compétences spécifiques qui lui sont attribuées par les traités; et 5) le fonctionnement de chaque institution, au titre de son autonomie administrative.

4.3.1. Programmes, activités et agences décentralisées pour lesquelles la base légale n'est pas encore en vigueur

Comme indiqué plus haut, les crédits doivent être inscrits dans la réserve jusqu'à l'adoption de la base légale par l'autorité législative. Dès lors, les crédits d'engagement et de paiement pour les programmes, activités et agences décentralisées suivants ont été inscrits dans la réserve, pour un montant total de 252,1 millions d'EUR (en crédits d'engagement):

- Programme européen d'observation de la Terre (GMES), 10 millions d'EUR;
- Accords internationaux en matière de pêche, 52 millions d'EUR;
- Autorité bancaire européenne (ABE), 5,0 millions d'EUR;
- Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), 5,2 millions d'EUR;
- Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), 5,7 millions d'EUR;
- Évaluation Schengen, 0,6 million d'EUR;
- Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, 10,6 millions d'EUR;
- Activités de coopération ne relevant pas de l'aide publique au développement (IPI+ Amérique latine, Asie, Asie centrale, Iraq, Iran, Yémen et Afrique du Sud), 45 millions d'EUR;
- Mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane (MAB), 43 millions d'EUR;
- Sécurité nucléaire - mesures transitoires (démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy), 75 millions d'EUR.

Des informations plus détaillées sur ces nouvelles initiatives sont fournies dans les rubriques correspondantes du cadre financier (cf. section 3 – principaux aspects du PB 2011 par rubrique du cadre financier).

⁵⁵ Règlement (CE, Euratom) n° 1995/2006 du Conseil du 13 décembre 2006 modifiant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 390 du 31.12.2006, p. 1).

4.3.2. *Projets pilotes et actions préparatoires*

Dans le PB 2011, la Commission a inclus les propositions suivantes d'actions préparatoires, pour un montant total de 18 millions d'EUR (en crédits d'engagement):

- Action préparatoire — Erasmus pour les jeunes entrepreneurs (troisième année), 2 millions d'EUR;
- Action préparatoire sur la surveillance environnementale du bassin de la mer Noire (deuxième année), 1 million d'EUR;
- Action préparatoire sur l'intégration de l'action pour le climat et adaptation (nouveau), 5 millions d'EUR;
- Action préparatoire dans le domaine du sport (troisième année), 1 million d'EUR;
- Année européenne du volontariat (sur la base de l'action préparatoire 2010), 8 millions d'EUR;
- Action préparatoire pour la mise en place d'un Corps volontaire européen d'aide humanitaire (nouveau), 1 million d'EUR;

En outre la Commission propose de poursuivre le projet pilote visant à couvrir le coût des études effectuées par les étudiants originaires de pays relevant de la PÉV ainsi que les activités universitaires connexes, pour un montant de 1,5 million d'EUR (tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement).

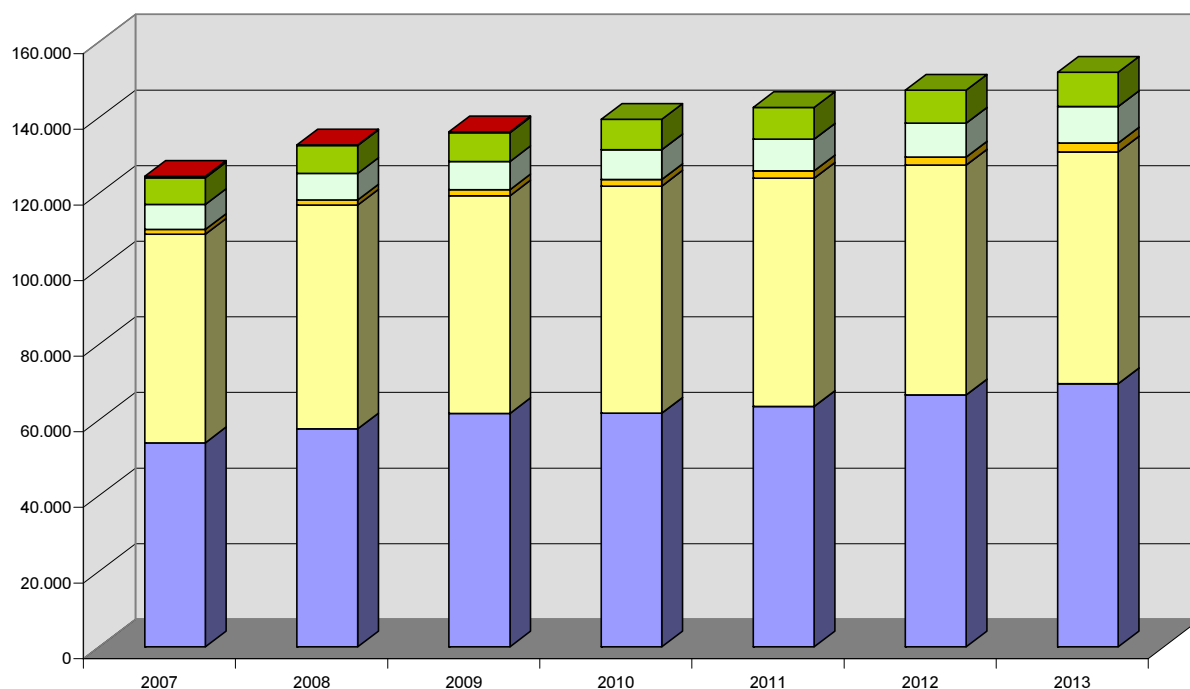
Des informations détaillées sur des projets pilotes et des actions préparatoires sont présentées dans le document de travail IV qui accompagne le PB 2011.

4.3.3. *Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission*

Dans le projet de budget 2011, les actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission s'élèvent à 268,3 millions d'EUR. Ce montant global est en baisse par rapport au budget 2010 (276,8 millions d'EUR) et à la programmation financière 2011 telle que mise à jour en janvier 2010, qui prévoyait un montant de 273,3 millions d'EUR. La Commission a fait des efforts significatifs pour arriver à ce résultat; les réductions correspondantes dans les crédits se concentrent essentiellement sur les lignes budgétaires relevant des rubriques 1a (Compétitivité), 3b (Citoyenneté) et 4 (L'UE acteur mondial). Des détails supplémentaires sur les actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission figurent dans la programmation financière 2011-2013, tableau 9.12.

5. ANNEXE — DONNEES CHIFFREES DETAILLEES

5.1. Annexe I — Cadre financier pluriannuel 2007-2013, aux prix courants



(en millions d'EUR, aux prix courants)

CRÉDITS POUR ENGAGEMENTS	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Totaux 2007-2013
1. CROISSANCE DURABLE	53 979	57 653	61 696	63 555	63 974	66 967	69 957	437 778
Compétitivité pour la croissance et l'emploi	8 918	10 386	13 269	14 167	12 987	14 203	15 433	89 363
Cohésion pour la croissance et l'emploi	45 061	47 267	48 427	49 388	50 987	52 761	54 524	348 415
2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	55 143	59 193	56 333	59 955	63 338	60 810	61 289	413 061
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs (1)	45 759	46 217	46 679	47 146	47 617	48 093	48 574	330 085
3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE	1 273	1 362	1 518	1 693	1 889	2 105	2 376	12 216
Liberté, sécurité et justice	637	747	867	1 025	1 206	1 406	1 661	7 549
Citoyenneté	636	615	651	668	683	699	715	4 667
4. L'UE ACTEUR MONDIAL	6 578	7 002	7 440	7 893	8 430	8 997	9 595	55 935
5. ADMINISTRATION (2)	7 039	7 380	7 525	7 882	8 334	8 670	9 095	55 925
6. COMPENSATIONS	445	207	210					862
TOTAL DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT	124 457	132 797	134 722	140 978	142 965	147 546	152 312	975 777
Crédits en % du RNB (3)	1,02 %	1,08 %	1,16 %	1,18 %	1,16 %	1,15 %	1,14 %	1,13 %
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	122 190	129 681	120 445	134 289	134 280	141 360	143 331	925 576
Crédits en % du RNB (3)	1,00 %	1,05 %	1,04 %	1,12 %	1,09 %	1,10 %	1,07 %	1,07 %
Marge disponible	0,24%	0,19 %	0,20 %	0,11 %	0,14 %	0,13 %	0,16 %	0,16 %
Plafond des ressources propres en pourcentage du RNB	1,24 %	1,24 %	1,24 %	1,23 %	1,23 %	1,23 %	1,23 %	1,23 %

(1) Montant avant prise en compte de la modulation et d'autres transferts en faveur du développement rural.

(2) S'agissant des dépenses de pensions, les montants pris en compte sous le plafond de cette rubrique sont calculés nets des contributions du personnel au régime correspondant, dans la limite de 500 millions d'EUR aux prix de 2004 pour la période 2007-2013.

(3) Les chiffres sont fondés sur l'ajustement technique du cadre financier pour 2011 à l'évolution du RNB, adopté par la Commission le 16 avril 2010 [COM(2010) 160].

5.2. Annexe II — Projet de budget 2011 par rubrique du cadre financier

5.2.1. *Projet de budget 2011 par rubrique du cadre financier (données chiffrées globales)*

	Budget 2010 ⁽¹⁾		Cadre financier 2011		Projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010		Différence 2011 – 2010	
	(1)		(2)		(3)		(3 / 1)		(3 – 1)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
	EUR		EUR		EUR		%		EUR	
1. CROISSANCE DURABLE ⁽²⁾	64 249 445 345	47 727 155 803	63 974 000 000		64 406 946 054	54 650 510 910	0,2%	14,5%	157 500 709	6 923 355 107
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique							3,4%	14,7%		
<i>Marge</i>					67 053 946					
— Compétitivité pour la croissance et l'emploi ⁽²⁾	14 862 853 253	11 343 270 803	12 987 000 000		13 436 852 270	12 109 714 170	-9,6%	6,8%	-1 426 000 983	766 443 367
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique							4,4%	7,0%		
<i>Marge</i>					50 147 730					
— Cohésion pour la croissance et l'emploi	49 386 592 092	36 383 885 000	50 987 000 000		50 970 093 784	42 540 796 740	3,2%	16,9%	1 583 501 692	6 156 911 740
<i>Marge</i>					16 906 216					
2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	59 498 833 302	58 135 640 809	60 338 000 000		59 486 248 389	58 135 685 296	-0,0%	0,0%	-12 584 913	44 487
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	43 819 801 768	43 701 207 586	47 617 000 000		43 747 401 900	43 656 761 358	-0,2%	-0,1%	-72 399 868	-44 446 228
<i>Marge</i>					851 751 611					
<i>dont: dépenses relatives au marché et paiements directs</i> ⁽³⁾					719 188 100					
3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE	1 674 487 370	1 397 957 870	1 889 000 000		1 803 069 740	1 491 552 740	7,7%	6,7%	128 582 370	93 594 870
<i>Marge</i>					85 930 260					
— Liberté, sécurité et justice	1 006 487 370	738 570 370	1 206 000 000		1 135 252 740	852 573 740	12,8%	15,4%	128 765 370	114 003 370
<i>Marge</i>					70 747 260					
— Citoyenneté	668 000 000	659 387 500	683 000 000		667 817 000	638 979 000	-0,0%	-3,1%	-183 000	-20 408 500
<i>Marge</i>					15 183 000					
4. L'UE ACTEUR MONDIAL ⁽⁴⁾	8 160 182 000	7 787 695 183	8 430 000 000		8 613 529 377	7 601 763 867	5,6%	-2,4%	453 347 377	-185 931 316
<i>Marge</i>					70 330 623					
5. ADMINISTRATION ⁽⁵⁾	7 908 983 423	7 908 478 423	8 334 000 000		8 255 437 189	8 256 492 189	4,4%	4,4%	346 453 766	348 013 766
<i>Marge</i>					160 562 811					
Total	141 491 931 440	122 956 928 088	142 965 000 000	134 280 000 000	142 565 230 749	130 136 005 002	0,8%	5,8%	1 073 299 309	7 179 076 914
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique							2,2%	5,8%		

	Budget 2010 ⁽¹⁾		Cadre financier 2011		Projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010		Différence 2011 – 2010	
	(1)		(2)		(3)		(3 / 1)		(3 – 1)	
	EUR	CP	EUR	CP	EUR	CP	CE	CP	EUR	CP
	1,17%	1,02%	1,14%	1,07%	1,14%	1,04%				
Crédits en % du RNB ⁽⁶⁾										

(1) Le budget 2010 inclut les projets de budgets rectificatifs 1 à 4.

(2) La marge pour la rubrique 1a ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR).

(3) Après transfert au titre de la modulation vers le développement rural et transfert des aides au coton et au vin au profit de la restructuration dans les régions concernées (3 150,4 millions d'EUR).

(4) La marge pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR).

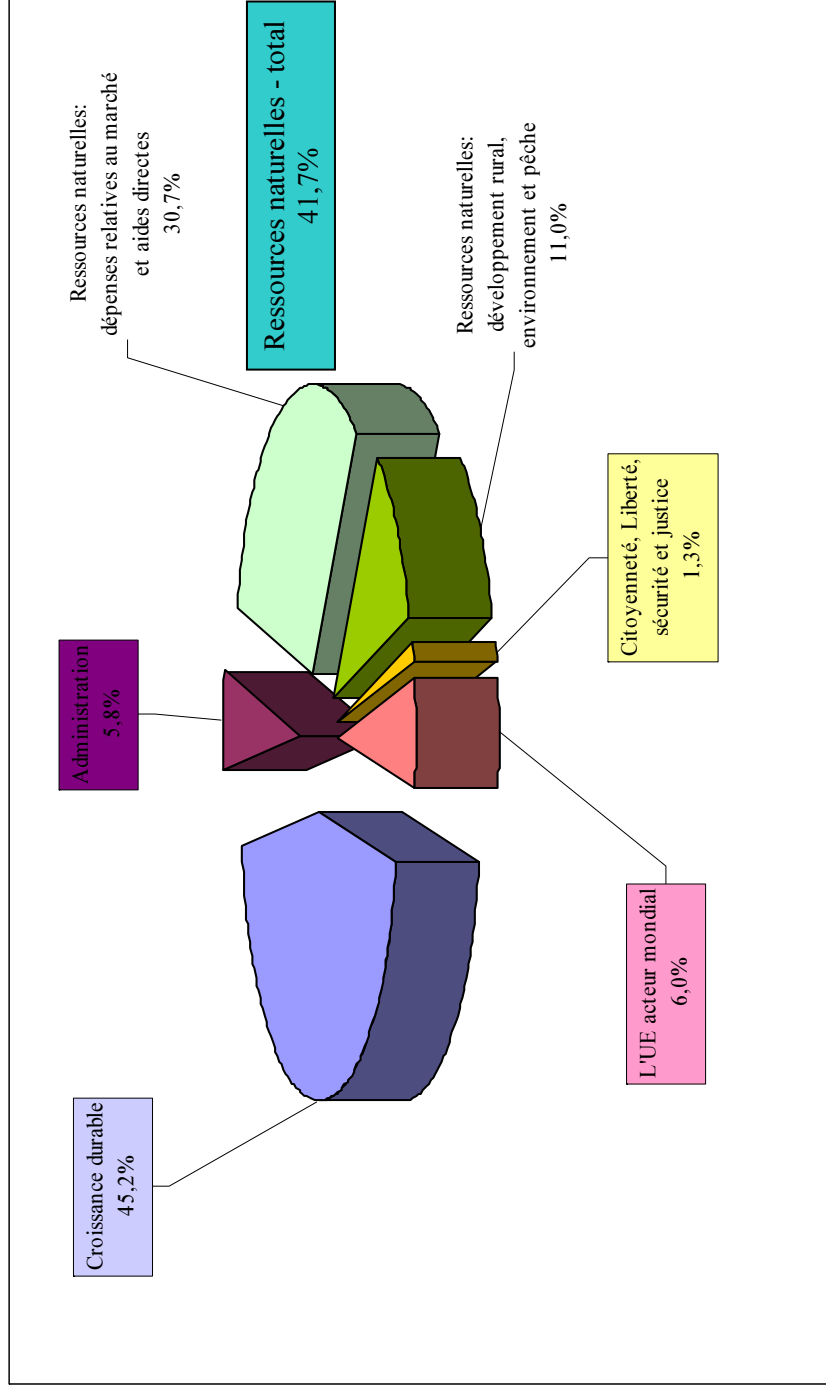
(5) Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n° 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 82 millions d'EUR pour les contributions du personnel au régime de pensions.

(6) La marge globale pour les engagements ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR), à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR) et aux contributions du personnel au régime de pensions (82 millions d'EUR).

(7) La marge globale pour les paiements ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (203 millions d'EUR) et aux contributions du personnel au régime de pensions (82 millions d'EUR).

(8) Le projet de budget se fonde sur les prévisions du RNB d'avril 2010. De nouvelles prévisions seront diffusées le 18 mai 2010, à l'issue de la réunion du comité consultatif des ressources propres (CCRP).

Données chiffrées par rubrique du cadre financier — Crédits pour engagements (données chiffrées globales)



5.2.2. *Projet de budget 2011 par rubrique du cadre financier (détail)*

	Budget 2010 ⁽¹⁾		Cadre financier 2011 ⁽²⁾		Projet de budget 2011 ⁽³⁾		Différence 2011 / 2010 ^(3 / 1)		Différence 2011 – 2010 ^(3 – 1)	
	EUR		EUR		EUR		%		EUR	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
I. CROISSANCE DURABLE ⁽²⁾	64 249 445 345	47 727 155 803	63 974 000 000		64 406 946 054	54 650 510 910	0,2%	14,5%	157 500 709	6 923 355 107
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique							3,4%	14,7%		
<i>Marge</i>					<i>67 053 946</i>					
Ia. Compétitivité pour la croissance et l'emploi ⁽²⁾	14 862 853 253	11 343 270 803	12 987 000 000		13 436 852 270	12 109 714 170	-9,6%	6,8%	-1 426 000 983	766 443 367
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique							4,4%	7,0%		
<i>Marge</i>					<i>50 147 730</i>					
— Septième programme-cadre de recherche (y compris achèvement du sixième programme-cadre de recherche)	7 542 425 000	6 373 875 000			8 586 667 000	7 018 286 100	13,8%	10,1%	1 044 242 000	644 411 100
— 02 – Entreprises	476 333 008	376 078 662			540 939 000	426 155 000	13,6%	13,3%	64 605 992	50 076 338
— 06 – Mobilité et transports	101 687 889	95 117 235			70 505 000	76 285 000	-30,7%	-19,8%	-31 182 889	-18 832 235
— 08 – Recherche	4 595 576 000	3 840 460 000			5 322 258 000	4 294 252 000	15,8%	11,8%	726 682 000	453 792 000
— 09 – Société de l'information et médias	1 328 764 000	1 290 436 000			1 340 185 000	1 199 926 100	0,9%	-7,0%	11 421 000	-90 509 900
— 10 – Recherche directe	356 421 000	358 547 000			368 708 000	369 638 000	3,4%	3,1%	12 287 000	11 091 000
— 15 – Éducation et culture	536 202 000	286 012 000			757 407 000	503 000 000	41,3%	75,9%	221 205 000	216 988 000
— 32 – Énergie	147 441 103	127 224 103			186 665 000	149 030 000	26,6%	17,1%	39 223 897	21 805 897
— Démantèlement (10 – Recherche directe)	26 900 000	33 000 000			26 270 000	30 000 000	-2,3%	-9,1%	-630 000	-3 000 000
— Ten	1 083 900 000	931 794 000			1 266 150 000	935 300 000	16,8%	0,4%	182 250 000	3 506 000
— 06 – Mobilité et transports	1 062 440 000	913 594 000			1 241 400 000	913 200 000	16,8%	-0,0%	178 960 000	-394 000
— 32 – Énergie	21 460 000	18 200 000			24 750 000	22 100 000	15,3%	21,4%	3 290 000	3 900 000
Projets énergétiques visant à aider à la relance économique (32 – Énergie)	1 980 000 000	1 027 482 000			p.m.	1 074 766 600	-100,0%	4,6%	-1 980 000 000	47 284 600
— EGNOS et Galileo (02 – Entreprises)	894 400 000	453 500 000			195 941 800	554 000 000	-78,1%	22,2%	-698 458 200	100 500 000
— Marco Polo (06 – Mobilité et transports)	63 940 000	36 675 000			65 865 000	33 665 000	3,0%	-8,2%	1 925 000	-3 010 000
— Éducation et formation tout au long de la vie et Erasmus Mundus (15 – Éducation et culture)	1 107 288 500	1 075 812 000			1 135 635 000	1 076 240 000	2,6%	0,0%	28 346 500	428 000
— Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)	525 708 000	359 685 500			548 644 000	319 770 000	4,4%	-11,1%	22 936 000	-39 915 500
— PIC – Innovation et esprit d'entreprise	302 113 000	198 622 200			316 044 000	163 069 000	4,6%	-17,9%	13 931 000	-35 553 200
— 01 – Affaires économiques et financières	161 000 000	126 900 000			165 000 000	30 000 000	2,5%	-76,4%	4 000 000	-96 900 000
— 02 – Entreprises	141 113 000	71 722 200			151 044 000	133 069 000	7,0%	85,5%	9 931 000	61 346 800

	Budget 2010 ⁽¹⁾		Cadre financier 2011		Projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010		Différence 2011 – 2010	
	(1)		(2)		(3)		(3 / 1)		(3 – 1)	
	EUR		EUR		EUR		%		EUR	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
— PIC – Appui stratégique en matière de TIC (09 – Société de l'information et médias)	112 400 000	95 160 000			120 600 000	103 400 000	7,3%	8,7%	8 200 000	8 240 000
— PIC — Énergie intelligente (32 — Énergie)	111 195 000	65 903 300			112 000 000	53 301 000	0,7%	-19,1%	805 000	-12 602 300
— Agenda pour la politique sociale (04 – Emploi et affaires sociales)	214 550 000	180 510 000			191 350 000	175 110 000	-10,8%	-3,0%	-23 220 000	-5 400 000
— Douane 2013 et Fiscais 2013 (14 – Fiscalité et union douanière)	75 450 000	47 432 000			81 932 000	58 932 000	8,6%	24,2%	6 482 000	11 500 000
— Démantèlement nucléaire (32 – Énergie)	255 000 000	220 000 000			258 000 000	200 000 000	1,2%	-9,1%	3 000 000	-20 000 000
— Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	500 000 000	p.m.			500 000 000	50 000 000	0,0%	100,0%		50 000 000
— 04 – Emploi et affaires sociales	p.m.	p.m.			p.m.	50 000 000	0,0%	100,0%		50 000 000
— 40 – Réserve	500 000 000	p.m.			500 000 000	p.m.	0,0%	0,0%		
— Autres actions et programmes	342 210 000	356 107 500			342 423 000	345 650 000	0,1%	-2,9%	213 000	-10 457 500
— 01 – Affaires économiques et financières	22 000 000	22 045 000			6 500 000	7 000 000	-70,5%	-68,2%	-15 500 000	-15 045 000
— 02 – Entreprises	58 040 000	56 770 000			57 160 000	55 520 000	-1,5%	-2,2%	-880 000	-1 250 000
— 04 – Emploi et affaires sociales	7 500 000	8 400 000			0	5 450 000	-100,0%	-35,1%	-7 500 000	-2 950 000
— 06 – Mobilité et transports	19 201 000	22 211 280			19 245 000	21 540 000	0,2%	-3,0%	44 000	-671 280
— 08 – Recherche	p.m.	1 500 000			p.m.	500 000	0,0%	-66,7%		-1 000 000
— 09 – Société de l'information et médias	13 970 000	46 387 000			18 060 000	31 190 000	29,3%	-32,8%	4 090 000	-15 197 000
— 12 – Marché intérieur	15 500 000	14 300 000			16 850 000	16 850 000	8,7%	17,8%	1 350 000	2 550 000
— 13 – Politique régionale	15 000 000	15 000 000			p.m.	15 000 000	-100,0%	0,0%	-15 000 000	
— 14 – Fiscalité et union douanière	2 600 000	2 600 000			3 120 000	2 620 000	20,0%	0,8%	520 000	20 000
— 15 – Éducation et culture	32 700 000	29 900 000			64 300 000	52 940 000	96,6%	77,1%	31 600 000	23 040 000
— 17 – Santé et protection des consommateurs	1 000 000	1 600 000			p.m.	300 000	-100,0%	-81,2%	-1 000 000	-1 300 000
— 24 – Lutte contre la fraude	20 500 000	16 200 000			21 200 000	18 100 000	3,4%	11,7%	700 000	1 900 000
— 26 – Administration de la Commission	38 200 000	38 100 000			40 600 000	39 350 000	6,3%	3,3%	2 400 000	1 250 000
— 29 – Statistiques	65 174 000	44 750 000			67 950 000	51 380 000	4,3%	14,8%	2 776 000	6 630 000
— 32 – Énergie	30 825 000	36 344 220			27 438 000	27 910 000	-11,0%	-23,2%	-3 387 000	-8 434 220
— Agences décentralisées	251 081 753	247 397 803			237 994 470	237 994 470	-5,2%	-3,8%	-13 087 283	-9 403 333
1b. Cohésion pour la croissance et l'emploi	49 386 592 092	36 383 885 000	50 987 000 000		50 970 093 784	42 540 796 740	3,2%	16,9%	1 583 501 692	6 156 911 740
					<i>16 906 216</i>					
— Fonds structurels	39 191 847 212	29 521 935 000			39 891 497 591	34 780 000 000	1,8%	17,8%	699 650 379	5 258 065 000
— Objectif «Convergence»	30 255 996 999	22 519 800 000			31 406 373 076	25 831 400 000	3,8%	14,7%	1 150 376 077	3 311 600 000
— 04 – Emploi et affaires sociales	7 473 667 217	5 540 500 000			7 748 847 361	5 992 500 000	3,7%	8,2%	275 180 144	452 000 000

	Budget 2010 ⁽¹⁾			Cadre financier 2011			Projet de budget 2011			Différence 2011 / 2010			Différence 2011 - 2010		
	(1)			(2)			(3)			(3 / 1)			(3 - 1)		
	EUR			EUR			EUR			%			EUR		
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE
— 13 – Politique régionale	22 782 329 782	16 979 300 000						23 657 525 715	19 838 900 000	3,8%	16,8%	875 195 933		2 859 600 000	
— Objectif «Compétitivité régionale et emploi»	7 604 832 146	6 095 900 000						7 084 823 108	7 835 400 000	-6,8%	28,5%	-520 009 038		1 739 500 000	
— 04 – Emploi et affaires sociales	3 343 826 311	2 661 400 000						3 204 966 611	3 007 400 000	-4,2%	13,0%	-138 859 700		346 000 000	
— 13 – Politique régionale	4 261 005 835	3 434 500 000						3 879 856 497	4 828 000 000	-8,9%	40,6%	-381 149 338		1 393 500 000	
— Objectif «Coopération territoriale européenne»	1 242 911 613	818 200 000						1 312 201 407	1 040 300 000	5,6%	27,1%	69 289 794		222 100 000	
— 13 – Politique régionale	1 152 279 167	755 100 000						1 195 966 628	954 300 000	3,8%	26,4%	43 687 461		199 200 000	
— 19 – Relations extérieures	90 632 446	63 100 000						116 234 779	86 000 000	28,2%	36,3%	25 602 333		22 900 000	
— Assistance technique	88 106 454	88 035 000						88 100 000	72 900 000	-0,0%	-17,2%	-6 454		-15 135 000	
— 04 – Emploi et affaires sociales	26 971 454	31 000 000						26 500 000	24 000 000	-1,7%	-22,6%	-471 454		-7 000 000	
— 13 – Politique régionale	61 135 000	57 035 000						61 600 000	48 900 000	0,8%	-14,3%	465 000		-8 135 000	
— Autres actions et programmes (13 – Politique régionale)	4 500 000	7 000 000					p.m.	8 046 740	8 046 740	-100,0%	15,0%	-4 500 000		1 046 740	
— Fonds de cohésion (13 – Politique régionale)	10 190 244 880	6 854 950 000						11 078 596 193	7 752 750 000	8,7%	13,1%	888 351 313		897 800 000	
2. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	59 498 833 302	58 135 640 809	60 338 000 000					59 486 248 389	58 135 685 296	-0,0%	0,0%	-12 584 913		44 487	
dont: dépenses relatives au marché et paiements directs	43 819 801 768	43 701 207 586	47 617 000 000					43 747 401 900	43 656 761 358	-0,2%	-0,1%	-72 399 868		-44 446 228	
<i>Marge</i>								<i>851 751 611</i>							
<i>dont: dépenses relatives au marché et paiements directs ⁽⁵⁾</i>								<i>719 188 100</i>							
— Dépenses relatives au marché et aides directes	43 819 801 768	43 701 207 586						43 747 401 900	43 656 761 358	-0,2%	-0,1%	-72 399 868		-44 446 228	
— Marchés agricoles (05 – Agriculture et développement rural)	43 417 420 000	43 416 522 586						43 374 505 132	43 376 461 358	-0,1%	-0,1%	-42 914 868		-40 061 228	
— Marché de la pêche (11 – Affaires maritimes et pêche)	30 496 768	31 000 000						29 996 768	27 500 000	-1,6%	-11,3%	-500 000		-3 500 000	
— Santé des animaux et domaine phytosanitaire (17 – Santé et protection des consommateurs)	371 885 000	253 685 000						342 900 000	252 800 000	-7,8%	-0,3%	-28 985 000		-885 000	
— Développement rural (05 – Agriculture et développement rural)	14 363 564 633	13 399 280 000						14 436 116 552	13 404 365 000	0,5%	0,0%	72 551 919		5 085 000	
— Fonds européen pour la pêche (11 – Affaires maritimes et pêche)	644 028 678	481 080 000						658 285 042	488 822 859	2,2%	1,6%	14 256 364		7 742 859	
— Gouvernance et accords internationaux en matière de pêche (11 – Affaires maritimes et pêche)	277 530 000	252 460 000						262 175 000	250 473 000	-5,5%	-0,8%	-15 355 000		-1 987 000	
— Life+ (07 – Environnement et action pour le climat)	306 855 000	215 820 000						333 500 000	268 225 000	8,7%	24,3%	26 645 000		52 405 000	
— Autres actions et programmes	44 100 000	42 680 000						5 000 000	23 268 184	-88,7%	-45,5%	-39 100 000		-19 411 816	
— 05 – Agriculture et développement rural	4 500 000	4 500 000						p.m.	p.m.	-100,0%	-100,0%	-4 500 000		-4 500 000	
— 07 – Environnement et action pour le climat	24 500 000	16 980 000						5 000 000	7 620 000	-79,6%	-55,1%	-19 500 000		-9 360 000	
— 11 – Affaires maritimes et pêche	5 600 000	11 200 000						p.m.	7 148 184	-100,0%	-36,2%	-5 600 000		-4 051 816	

	Budget 2010 ⁽¹⁾		Cadre financier 2011		Projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010		Différence 2011 – 2010	
	(1)		(2)		(3)		(3 / 1)		(3 – 1)	
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	%	%	EUR	EUR
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
— 15 – Éducation et culture										
— 17 – Santé et protection des consommateurs	2 000 000	3 000 000			p.m.	3 500 000	-100,0%	16,7%	-2 000 000	500 000
— 23 – Aide humanitaire	7 500 000	7 000 000			p.m.	5 000 000	-100,0%	-28,6%	-7 500 000	-2 000 000
— Agences décentralisées	42 953 223	43 113 223			43 769 895	43 769 895	1,9%	1,5%	816 672	656 672
3. CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE	1 674 487 370	1 397 957 870	1 889 000 000		1 803 069 740	1 491 552 740	7,7%	6,7%	128 582 370	93 594 870
<i>Marge</i>					<i>85 930 260</i>					
3a. Liberté, sécurité et justice	1 006 487 370	738 570 370	1 206 000 000		1 135 252 740	852 573 740	12,8%	15,4%	128 765 370	114 003 370
<i>Marge</i>					<i>70 747 260</i>					
— Solidarité et gestion des flux migratoires	517 150 000	349 290 000			612 590 000	431 110 000	18,5%	23,4%	95 440 000	81 820 000
— Sécurité et protection des libertés	106 900 000	73 729 000			133 000 000	66 700 000	24,4%	-9,5%	26 100 000	-7 029 000
— Droits fondamentaux et justice	77 500 000	58 690 000			78 000 000	64 920 000	0,6%	10,6%	500 000	6 230 000
— Autres actions et programmes	65 100 000	43 024 000			59 200 000	48 706 000	-9,1%	13,2%	-5 900 000	5 682 000
— Agences décentralisées	239 837 370	213 837 370			252 462 740	241 137 740	5,3%	12,8%	12 625 370	27 300 370
3b. Citoyenneté	668 000 000	659 387 500	683 000 000		667 817 000	638 979 000	-0,0%	-3,1%	-183 000	-20 408 500
<i>Marge</i>					<i>15 183 000</i>					
— Programme de santé publique et de protection des consommateurs (17 – Santé et protection des consommateurs)	73 290 000	63 300 000			75 350 000	73 850 000	2,8%	16,7%	2 060 000	10 550 000
— Culture 2007 – 2013 (15 – Éducation et culture)	54 165 000	44 529 000			57 572 000	49 550 000	6,3%	11,3%	3 407 000	5 021 000
— Jeunesse en action (15 – Éducation et culture)	124 886 000	122 380 000			126 888 000	118 280 000	1,6%	-3,4%	2 002 000	-4 100 000
— Media 2007 (15 – Éducation et culture)	102 078 500	93 500 000			110 035 000	101 210 000	7,8%	8,2%	7 956 500	7 710 000
— L'Europe pour les citoyens (16 – Communication)	32 505 000	23 365 000			28 530 000	21 700 000	-12,2%	-7,1%	-3 975 000	-1 665 000
— Instrument financier pour la protection civile (23 – Aide humanitaire)	18 450 000	12 450 000			18 350 000	18 350 000	-0,5%	47,4%	-100 000	5 900 000
— Actions de communication (16 – Communication)	95 280 000	86 540 000			93 685 000	86 400 000	-1,7%	-0,2%	-1 595 000	-140 000
— Fonds de solidarité de l'Union européenne (13 – Politique régionale)	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.	0,0%	0,0%		
— Autres actions et programmes	42 049 500	96 766 500			32 304 000	44 334 000	-23,2%	-54,2%	-9 745 500	-52 432 500
— 04 – Emploi et affaires sociales	p.m.	150 000			p.m.	p.m.	0,0%	-100,0%		-150 000
— 09 – Société de l'information et médias	1 500 000	1 750 000			1 000 000	1 350 000	-33,3%	-22,9%	-500 000	-400 000
— 15 – Éducation et culture	28 639 500	30 549 500			16 644 000	21 134 000	-41,9%	-30,8%	-11 995 500	-9 415 500
— 16 – Communication	9 410 000	9 320 000			14 660 000	14 220 000	55,8%	52,6%	5 250 000	4 900 000
— 17 – Santé et protection des consommateurs	1 000 000	1 347 000			p.m.	1 247 000	-100,0%	-7,4%	-1 000 000	-100 000
— 18 – Espace de liberté, de sécurité et de justice	1 500 000	1 500 000			p.m.	p.m.	-100,0%	-100,0%	-1 500 000	-1 500 000

	Budget 2010 ⁽¹⁾			Cadre financier 2011			Projet de budget 2011			Différence 2011 / 2010			Différence 2011 – 2010		
	(1)			(2)			(3)			(3 / 1)			(3 – 1)		
	EUR			EUR			EUR			%			EUR		
	CE	CP		CE	CP		CE	CP		CE	CP		CE	CP	
— 22 – Élargissement	—	49 900 000				0	6 383 000		0,0%	-87,2%				-43 517 000	
— 23 – Aide humanitaire	p.m.	2 250 000				p.m.			0,0%	-100,0%				-2 250 000	
— Agences décentralisées	125 296 000	116 557 000				125 103 000	125 305 000		-0,2%	7,5%		-193 000		8 748 000	
4. L'UE ACTEUR MONDIAL ⁽⁴⁾	8 160 182 000	7 787 695 183	8 430 000 000			8 613 529 377	7 601 763 867		5,6%	-2,4%		453 347 377		-185 931 316	
<i>Marge</i>						70 330 623									
— Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	1 587 100 000	1 782 174 400				1 796 793 000	1 513 666 157		13,2%	-15,1%		209 693 000		-268 508 243	
— 04 – Emploi et affaires sociales	88 475 000	30 810 000				103 798 000	64 398 000		17,3%	109,0%		15 323 000		33 588 000	
— 05 – Agriculture et développement rural	170 000 000	131 700 000				215 220 000	75 120 000		26,6%	-43,0%		45 220 000		-56 580 000	
— 13 – Politique régionale	362 133 079	596 625 000				431 421 141	451 277 154		19,1%	-9,8%		69 288 062		-145 347 846	
— 22 – Élargissement	963 303 671	1 019 851 150				1 043 414 856	919 932 000		8,3%	-9,8%		80 111 185		-99 919 150	
— 32 – Énergie	3 188 250	3 188 250				2 939 003	2 939 003		-7,8%	-7,8%		-249 247		-249 247	
— Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) (19 – Relations extérieures)	1 672 867 627	1 359 833 000				1 726 993 000	1 348 092 600		3,2%	-0,9%		54 125 373		-11 740 400	
— Instrument de coopération au développement (ICD)	2 513 607 969	2 061 364 301				2 612 193 240	2 255 997 488		3,9%	9,4%		98 585 271		194 633 187	
— 07 – Environnement et action pour le climat	—	1 000 000				0	250 000		0,0%	-75,0%				-750 000	
— 19 – Relations extérieures	1 316 983 500	1 170 439 871				1 351 832 240	1 215 145 500		2,6%	3,8%		34 848 740		44 705 629	
— 21 – Développement et relations avec les États ACP	1 196 624 469	888 924 430				1 260 361 000	1 040 501 988		5,3%	17,1%		63 736 531		151 577 558	
— 32 – Énergie	—	1 000 000				0	100 000		0,0%	-90,0%				-900 000	
— Instrument pour les pays industrialisés (19 – Relations extérieures)	23 740 000	17 063 000				25 121 000	20 100 000		5,8%	17,8%		1 381 000		3 037 000	
— Instrument pour les pays industrialisés (IP1+) (19 – Relations extérieures)	34 500 000	9 500 000				45 000 000	7 060 000		30,4%	-25,7%		10 500 000		-2 440 000	
— Démocratie et droits de l'homme (19 – Relations extérieures)	164 198 200	157 974 000				163 113 000	148 673 000		-0,7%	-5,9%		-1 085 200		-9 301 000	
— Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire (19 – Relations extérieures)	70 452 882	61 800 000				75 813 000	71 268 300		7,6%	15,3%		5 360 118		9 468 300	
— Instrument de stabilité (19 – Relations extérieures)	219 559 000	191 405 160				290 188 000	207 088 000		32,2%	8,2%		70 629 000		15 682 840	
— Aide humanitaire (23 – Aide humanitaire)	800 518 000	800 518 000				824 693 000	824 693 000		3,0%	3,0%		24 175 000		24 175 000	
— Assistance macrofinancière (01 – Affaires économiques et financières)	98 985 000	90 000 000				114 868 567	103 500 000		16,0%	15,0%		15 883 567		13 500 000	
— Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) (19 – Relations extérieures)	281 541 000	225 650 000				327 374 000	286 036 000		16,3%	26,8%		45 833 000		60 386 000	
— Garanties de la CE aux prêts (01 – Affaires économiques et financières)	93 810 000	93 810 000				138 880 000	138 880 000		48,0%	48,0%		45 070 000		45 070 000	
— Réserve d'aide d'urgence (40 – Réserves)	248 882 000	248 882 000				253 860 000	203 000 000		2,0%	-18,4%		4 978 000		-45 882 000	

	Budget 2010 ⁽¹⁾		Cadre financier 2011		Projet de budget 2011		Différence 2011 / 2010		Différence 2011 - 2010	
	(1)		(2)		(3)		(3 / 1)		(3 - 1)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
	EUR		EUR		EUR		%		EUR	
— Autres actions et programmes	332 138 322	669 439 322			198 789 570	453 859 322	-40,1%	-32,2%	-133 348 752	-215 580 000
— 01 — Affaires économiques et financières	—	—			34 460 570	4 308 000	100,0%	100,0%	34 460 570	4 308 000
— 05 — Agriculture et développement rural	6 275 322	6 275 322			6 360 000	6 360 000	1,3%	1,3%	84 678	84 678
— 07 — Environnement et action pour le climat	3 800 000	6 355 000			4 300 000	4 800 000	13,2%	-24,5%	500 000	-1 555 000
— 14 — Fiscalité et union douanière	2 000 000	2 000 000			1 300 000	1 300 000	-35,0%	-35,0%	-700 000	-700 000
— 15 — Éducation et culture	9 662 000	6 642 000			9 680 000	7 410 000	0,2%	11,6%	18 000	768 000
— 17 — Santé et protection des consommateurs	400 000	400 000			200 000	200 000	-50,0%	-50,0%	-200 000	-200 000
— 19 — Relations extérieures	62 820 000	82 170 000			37 721 000	54 049 112	-40,0%	-34,2%	-25 099 000	-28 120 888
— 20 — Commerce	13 930 000	16 930 000			13 930 000	13 930 000	0,0%	-17,7%		-3 000 000
— 21 — Développement et relations avec les États ACP	215 001 000	457 726 000			55 838 000	271 523 710	-74,0%	-40,7%	-159 163 000	-186 202 290
— 22 — Élargissement	10 250 000	84 941 000			30 000 000	85 478 500	192,7%	0,6%	19 750 000	537 500
— 23 — Aide humanitaire	8 000 000	6 000 000			5 000 000	4 500 000	-37,5%	-25,0%	-3 000 000	-1 500 000
— Agences décentralisées	18 282 000	18 282 000			19 850 000	19 850 000	8,6%	8,6%	1 568 000	1 568 000
5. ADMINISTRATION ⁽⁵⁾	7 908 983 423	7 908 478 423	8 334 000 000		8 255 437 189	8 256 492 189	4,4%	4,4%	346 453 766	348 013 766
<i>Marge</i>					<i>160 562 811</i>					
— Commission	3 604 622 000	3 604 117 000			3 709 015 360	3 710 070 360	2,9%	2,9%	104 393 360	105 953 360
— Autres institutions	2 957 360 379	2 957 360 379			3 097 928 829	3 097 928 829	4,8%	4,8%	140 568 450	105 953 360
— Pensions (toutes institutions)	1 192 789 000	1 192 789 000			1 274 979 000	1 274 979 000	6,9%	6,9%	82 190 000	82 190 000
— Écoles européennes	154 212 044	154 212 044			173 514 000	173 514 000	12,5%	12,5%	19 301 956	19 301 956
Total	141 491 931 440	122 956 928 088	142 965 000 000	134 280 000 000	142 565 230 749	130 136 005 002	0,8%	5,8%	1 073 299 309	7 179 076 914
À l'exclusion des projets énergétiques visant à aider à la relance économique										
<i>Marge ^(6,7)</i>					<i>1 235 629 251</i>	<i>4 428 994 998</i>				
Crédits en % du RNB ⁽⁸⁾	1,17%	1,02%	1,14%	1,07%	1,14%	1,04%				

(1) Le budget 2010 inclut les projets de budgets rectificatifs 1 à 4.

(2) La marge pour la rubrique 1a ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR).

(3) Après transfert au titre de la modulation vers le développement rural et transfert des aides au coton et au vin au profit de la restructuration dans les régions concernées (3 150,4 millions d'EUR).

(4) La marge pour la rubrique 4 ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR).

(5) Le calcul de la marge sous le plafond de la rubrique 5 prend en considération la note n° 1 figurant au bas du cadre financier 2007-2013, avec un montant de 82 millions d'EUR pour les contributions du personnel au régime de pensions.

(6) La marge globale pour les engagements ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (500 millions d'EUR), à la réserve d'aide d'urgence (253,9 millions d'EUR) et aux contributions du personnel au régime de pensions (82 millions d'EUR).

(7) La marge globale pour les paiements ne prend pas en compte les crédits liés à la réserve d'aide d'urgence (203 millions d'EUR) et aux contributions du personnel au régime de pensions (82 millions d'EUR).

(8) Le projet de budget se fonde sur les prévisions du RNB d'avril 2010. De nouvelles prévisions seront diffusées le 18 mai 2010, à l'issue de la réunion du comité consultatif des ressources propres (CCRP).

5.3. Annexe III — Projet de budget 2011 par domaine politique

(Crédits d'engagement, en Mio EUR, postes et/ou hommes/an)

Titre	Budget 2010 ⁽¹⁾		Projet de budget 2011		Différence 2011-2010	
	Crédits d'engagement	Ressources humaines ⁽²⁾	Crédits d'engagement	Ressources humaines ⁽²⁾	Crédits d'engagement	Ressources humaines ⁽²⁾
	1	2	3	4	3/1	4-2
01 Affaires économiques et financières	448,67	612	533,97	610	19,01%	-2
02 Entreprise ⁽⁶⁾	1 696,10	991	1 040,81	990	-38,63%	-1
03 Concurrence	90,81	907	95,06	896	4,68%	-11
04 Emploi et affaires sociales	11 273,75	856	11 398,81	855	1,11%	-1
05 Agriculture et développement rural	58 080,71	1 133	58 154,44	1 126	0,13%	-7
06 Mobilité et transports	1 407,52	565	1 555,39	583	10,51%	18
07 Environnement et action pour le climat	445,41	703	454,14	712	1,96%	9
08 Recherche	4 605,88	1 972	5 332,93	1 826	15,79%	-146
09 Société de l'information et médias	1 516,31	1 148	1 537,59	1 139	1,40%	-9
10 Recherche directe	383,32	2 725	394,98	2 720	3,04%	-5
11 Affaires maritimes et pêche	1 001,19	370	996,50	371	-0,47%	1
12 Marché intérieur	73,98	605	93,09	606	25,83%	1
13 Politique régionale	38 895,65	757	40 373,47	748	3,80%	-9
14 Fiscalité et union douanière	135,18	539	142,64	535	5,52%	-4
15 Éducation et culture	2 104,85	643	2 388,70	644	13,49%	1
16 Communication	259,59	1 065	268,24	1 075	3,33%	10
17 Santé et protection des consommateurs	707,95	939	684,69	948	-3,28%	9
18 Espace de liberté, de sécurité et de justice	1 067,61	631	1 200,61	634	12,46%	3
19 Relations extérieures ⁽³⁾	4 250,32	3 515	4 482,67	3 807	5,47%	292
20 Commerce ⁽³⁾	79,04	610	81,08	608	2,58%	-2
21 Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ^{(3), (4), (7)}	1 672,74	2 545	1 587,83	2 315	-5,08%	-230
22 Élargissement ⁽³⁾	1 022,42	954	1 124,40	959	9,97%	5
23 Aide humanitaire	854,36	271	873,52	273	2,24%	2
24 Lutte contre la fraude	77,64	431	80,13	435	3,20%	4
25 Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	187,90	1 576	195,01	1 576	3,79%	
26 Administration de la Commission	1 013,70	3 825	1 045,05	3 791	3,09%	-34
27 Budget ⁽⁵⁾	68,25	478	75,27	517	10,29%	39
28 Audit	10,62	109	11,59	111	9,16%	2
29 Statistiques	140,92	805	146,64	801	4,06%	-4
30 Pensions et dépenses connexes	1 214,09	0	1 291,78	0	6,40%	
31 Services linguistiques	388,92	3 940	399,08	3 925	2,61%	-15
32 Énergie ⁽⁸⁾	2 610,30	592	673,32	576	-74,21%	-16
40 Réserves	748,88	0	753,86	0	0,66%	
Total	138 534,57	36 812	139 467,30	36 712	0,67%	-100
Autres institutions (à l'exclusion des pensions)	2 957,36		3 097,93			
Total général	141 491,93	36 812	142 565,23	36 712	0,76%	-100

(1) Le budget 2010 comprend les projets de budgets rectificatifs n^{os} 1 à 4.

(2) Comprend à la fois le personnel statutaire et le personnel d'appoint.

(3) Comprend les crédits destinés au personnel statutaire actif dans les délégations de la Commission européenne concernées par le domaine politique.

(4) Comprend le personnel employé par le Fonds européen de développement.

(5) Les chiffres des ressources humaines pour le domaine politique 27 «Budget» comprennent des postes (40 en 2011) qui ne sont actuellement pas affectés à un domaine politique spécifique ou qui attendent d'être réaffectés, et qui sont attribués pour des raisons techniques au domaine politique «Budget».

(6) La réduction des crédits d'engagement pour ce domaine politique, par rapport à 2010, est principalement due à Galileo, étant donné que le renforcement temporaire (2008–2010, dans le contexte de la révision du cadre financier pluriannuel de décembre 2007) des crédits d'engagement en faveur de ce programme a pris fin.

(7) La réduction des crédits d'engagement pour ce domaine politique, par rapport à 2010, est principalement imputable au retrait progressif des crédits d'engagement en faveur de la facilité alimentaire (2008–2010, dans le contexte de la révision du cadre financier pluriannuel de décembre 2008).

(8) La réduction des crédits d'engagement pour ce domaine politique, par rapport à 2010, est due au fait que les crédits d'engagement supplémentaires visant à financer des projets énergétiques relevant du plan européen pour la relance économique (2009–2010, dans le contexte de la révision du cadre financier pluriannuel de décembre 2009) ne sont plus disponibles.

5.4. Annexe- IV - Organismes créés par l'Union européenne et dotés de la personnalité juridique

5.4.1. Agences décentralisées

5.4.1.1. Agences décentralisées de la rubrique 1a – Compétitivité pour la croissance et l'emploi

(en Mio EUR)

Dénomination de l'agence décentralisée	Ligne budgétaire	Implantation	Année de création	Budget 2010 ⁽¹⁾			2011			Variation		Classification PB 2011	
				Recettes totales de l'agence	Contribution UE		Recettes prévues par l'agence	Demande de contribution de l'agence	Contribution UE prévue		Contribution de l'UE 2011/2010		PB 2011 / budget 2010
					Contribution totale de l'UE	Dont budget 2010			Dont recettes affectées	Dont PB 2011			
Législation sur les produits chimiques et agence européenne des produits chimiques (ECHA) <i>Effectifs autorisés</i>	02 03 03	Helsinki	2006	86,482 426	43,917 426	35,150	8,767	226,200	p.m.	p.m.	-100,0%	-100,0%	Vitesse de croisière
Autorité de surveillance du GNSS européen (GSA) <i>Effectifs autorisés</i>	02 05 02	Bruxelles	2004	7,890	7,890	5,135	2,755	8,450	8,200	8,200	3,9%	59,7%	Nouveau mandat
Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes <i>Effectifs autorisés</i>	04 04 02	Vilnius	2006	6,940	6,940	6,940	7,530	7,530	7,530	7,530	8,5%	8,5%	Phase de démarrage
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) <i>Effectifs autorisés</i>	04 04 03	Dublin	1975	20,440	20,130	19,067	0,762	20,450	20,210	20,210	0,4%	6,0%	Vitesse de croisière
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) <i>Effectifs autorisés</i>	04 04 04	Bilbao	1994	14,790	14,250	13,743	0,506	14,666	14,540	14,315	2,0%	4,2%	Vitesse de croisière
Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) <i>Effectifs autorisés</i>	06 02 01	Cologne	2002	126,503	34,195	32,879	1,316	132,314	37,060	33,316	0,6%	1,3%	Vitesse de croisière
Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) <i>Effectifs autorisés</i>	06 02 02	Lisbonne	2002	53,791	52,449	52,449		56,598	55,311	50,696	4,7%	-3,3%	Nouveau mandat
Dont mesures antipollution <i>Effectifs autorisés</i>	06 02 02 03			200	200	20,500		23,000	23,000	23,000	12,2%	12,2%	
Agence ferroviaire européenne (AFE) <i>Effectifs autorisés</i>	06 02 08	Lille Valenciennes	2004	24,147	23,474	23,260	0,214	27,747	26,976	24,374	7,8%	4,8%	Nouveau mandat
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de	09 02 03	Héraklion	2004	7,928	7,928	7,288	0,640	8,113	7,932	7,188	0,0%	-1,4%	Vitesse de croisière

Dénomination de l'agence décentralisée	Ligne budgétaire	Implantation	Année de création	Budget 2010 ⁽¹⁾				2011				Variation		Classification PB 2011	
				Recettes totales de l'agence	Contribution UE		Recettes prévues par l'agence	Dont demande de contribution de l'agence	Contribution totale de l'UE	Dont recettes affectées	Contribution UE prévue		Contribution de l'UE 2011/2010		PB 2011 / budget 2010
					Contribution totale de l'UE	Dont budget 2010					Dont recettes affectées	Dont PB 2011			
L'information (ENISA) <i>Effectifs autorisés</i>				44	44	44	44		44			0			
Organe des régulateurs européens des communications électroniques (bureau ORECE).	09 02 04	—	2009	3,670	3,470	3,779	3,579		3,579	3,579		3,1%	3,1%	3,1%	Phase de démarrage
<i>Effectifs autorisés</i>				10	10	12			12			2			
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI)	12 03 01	Alicante	1993	347,031		166,273	p.m.		p.m.	p.m.		0,0%	0,0%	0,0%	Vitesse de croisière
<i>Effectifs autorisés</i>				644	644	628			628			-16			
Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	12 04 01	[Paris]	2010			14,159	5,664		5,664	5,664		100,0%	100,0%	100,0%	À créer
<i>Effectifs autorisés</i>						43			43			43			
Autorité bancaire européenne (ABE)	12 04 02	[Londres]	2010			12,543	5,017		5,017	5,017		100,0%	100,0%	100,0%	À créer
<i>Effectifs autorisés</i>						40			40			40			
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	12 04 03	[Francfort]	2010			10,547	4,219		4,219	4,219		100,0%	100,0%	100,0%	À créer
<i>Effectifs autorisés</i>						40			40			40			
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	15 02 25	Thessalonique	1975	17,436	16,920	17,757	17,270		17,270	15,742		2,1%	2,1%	-7,0%	Vitesse de croisière
<i>Effectifs autorisés</i>				101	101	101			101			0			
Agence européenne des médicaments (EMA)	17 03 10	Londres	1993	198,187	32,780	218,934	47,056		38,420	32,943		3,5%	3,5%	0,5%	Vitesse de croisière
<i>Dont contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins</i>	17 03 10 03				4,500		7,000		4,901	4,901		8,9%	8,9%	8,9%	Vitesse de croisière
<i>Effectifs autorisés</i>				567	567	615			567			0			
Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	32 04 10	Ljubljana	2009	2,000	2,000	5,126	5,000		5,000	5,000		150,0%	150,0%	150,0%	Phase de démarrage
<i>Effectifs autorisés</i>				25	25	40			40			15			
Total agences décentralisées – rubrique la				917,235	270,675	951,186	265,814		252,220	237,478		14,680		-5,2%	
Dont contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins et des					25,000	30,000			27,901	27,901		11,6%	11,6%	11,6%	

Dénomination de l'agence décentralisée	Ligne budgétaire	Implantation	Année de création	Budget 2010 ⁽¹⁾			2011			Variation		Classification PB 2011	
				Recettes totales de l'agence	Contribution UE		Recettes prévues par l'agence	Dont demande de contribution de l'agence	Contribution UE prévue		Contribution de l'UE 2011/2010		PB 2011 / budget 2010
					Contribution totale de l'UE	Dont budget 2010			Dont recettes affectées	Dont PB 2011			
mesures antipollution				2 924			3 152				174		
<i>Effectifs autorisés</i>				2 924	2 924		3 098						

⁽¹⁾ Le budget 2010 inclut les projets de budget rectificatifs 1 à 4.

5.4.1.2. Agences décentralisées de la rubrique 2 – Conservation et gestion des ressources naturelles

(en Mio EUR)

Dénomination de l'agence décentralisée	Ligne budgétaire	Implantation	Année de création	Budget 2010 ⁽¹⁾			2011			Variation		Classification PB 2011	
				Recettes totales de l'agence	Contribution UE		Recettes prévues par l'agence	Dont demande de contribution agence	Contribution UE prévue		Contribution UE 2011/2010		PB 2011 / budget 2010
					Contribution totale de l'UE	Dont budget 2010			Dont recettes affectées	Dont PB 2011			
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	07 03 09	Copenhague	1990	50,486	35,258		41,285	35,957	35,957	0,852	2,0%	-0,4%	
<i>Effectifs autorisés</i>				133	133		134	134			1		
Législation sur les produits chimiques et Agence des produits chimiques (ECHA) – Activités biocides	07 03 60	Helsinki	2011								0,0%	0,0%	
<i>Effectifs autorisés</i>											0		
Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)	11 08 05	Vigo	2005	11,013	8,410	7,695	8,850	8,850	8,850	0,185	5,2%	12,6%	
<i>Effectifs autorisés</i>				53	53		53	53			0		
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	17 04 05	Angers	1994	13,037			12,671				0,0%	0,0%	
<i>Effectifs autorisés</i>				46	46		46	46			0		
Total agences décentralisées – rubrique 2				74,536	43,668	42,953	62,806	44,807	44,807	1,037	2,6%	1,9%	
<i>Effectifs autorisés</i>				232	232		233	233			1		

⁽¹⁾ Le budget 2010 inclut les projets de budget rectificatifs 1 à 4.

5.4.1.3. Agences décentralisées de la rubrique 3a – Liberté, sécurité et justice

(en Mio EUR)

Dénomination de l'agence décentralisée	Ligne budgétaire	Implantation	Année de création	Budget 2010 ⁽¹⁾				2011				Variation		Classification PB 2011	
				Recettes totales de l'agence	Contribution UE		Recettes prévues par l'agence	Dont demande de contribution de l'agence	Contribution totale de l'UE	Contribution UE prévue		Contribution UE 2011/2010	PB 2011 / budget 2010		
					Contribution totale de l'UE	Dont budget 2010				Dont recettes affectées	Dont recettes affectées				
Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)	18 02 03	Varsovie	2004	87,917	85,550	83,000	2,550	88,210	84,000	81,000	78,000	3,000	-5,3%	-6,0%	Vitesse de croisière
				143	143			170		143			0		
Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice	18 02 11	-	2010					10,600	10,600	10,600	10,600		100,0%	100,0%	À créer
								75		75			75		
Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	18 03 14	La Valette	2010	5,250	5,250	5,250	0,900	8,000	8,000	8,000	8,000		52,4%	52,4%	À créer
				24	24			38		38			14		
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	18 04 05	Vienne	2007	20,002	20,000	19,100	0,900	20,000	20,000	20,000	20,000		0,0%	4,7%	Vitesse de croisière
				72	72			72		72			0		
Office européen de police (Europol)	18 05 02	La Haye	1995	80,068	79,724	79,724		83,659	82,917	82,917	82,917		4,0%	4,0%	Vitesse de croisière
				453	453			453		453			0		
Collège européen de police (CEPOL)	18 05 05	Bramshill	2005	7,800	7,800	7,800		28,000	8,800	8,341	8,000	0,341	6,9%	2,6%	Vitesse de croisière
				26	263			28		26			0		
Eurojust	18 06 04	La Haye	2002	30,163	30,163	30,163		31,733	31,733	31,733	29,775	1,958	5,2%	-1,3%	Nouveau mandat
				185	185			191		187			2		
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	18 07 01	Lisbonne	1993	15,999	15,000	14,800	0,200	16,514	15,550	15,400	15,170	0,230	2,7%	2,5%	Vitesse de croisière
				84	84			86		84			0		
Total agences décentralisées – rubrique 3a				247,199	243,487	239,837	3,650	286,716	261,600	257,991	252,462	5,529	6,0%	5,3%	
				987	987			1 113		1 078			91		

(1) Le budget 2010 comprend les projets de budgets rectificatifs n° 1 à 4

5.4.1.4. Agences décentralisées de la rubrique 3b – Citoyenneté

(en Mio EUR)

Dénomination de l'agence décentralisée	Ligne budgétaire	Implantation	Année de création	Budget 2010 ⁽¹⁾				2011				Variation		Classification PB 2011	
				Recettes totales de l'agence	Contribution UE		Recettes prévues par l'agence	Dont demande de contribution de l'agence	Contribution UE prévue		Contribution UE 2011/2010	APB 2011 / budget 2010			
					Contribution totale de l'UE	Dont budget 2010			Dont recettes affectées	Dont PB 2011			Dont recettes affectées		
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) <i>Effectifs autorisés</i>	17 03 03	Stockholm	2004	57,900 200	56,400 200	56,255	0,145	59,000 200	57,500	55,400 200	52,770	2,630	-1,8%	-6,2%	Vitesse de croisière
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) <i>Effectifs autorisés</i>	17 03 07	Parme	2002	73,491 355	72,996 355	69,041	3,955	84,070 365	84,070	75,610 355	72,333	3,277	3,6%	4,8%	Vitesse de croisière
Total agences décentralisées – rubrique 3b <i>Effectifs autorisés</i>				131,391 555	129,396 555	125,296	4,100	143,070 565	141,570	131,010 555	125,103	5,907	1,2%	-0,2%	

(1) Le budget 2010 comprend les projets de budgets rectificatifs n° 1 à 4

5.4.1.5. Agences décentralisées de la rubrique 4 – L'UE acteur mondial

(en Mio EUR)

Dénomination de l'agence décentralisée	Ligne budgétaire	Implantation	Année de création	Budget 2010 ⁽¹⁾				2011				Variation		Classification PB 2011	
				Recettes totales de l'agence	Contribution UE		Recettes prévues par l'agence	Dont demande de contribution de l'agence	Contribution UE prévue		Contribution UE 2011/2010	PB 2011 / budget 2010			
					Contribution totale de l'UE	Dont budget 2010			Dont recettes affectées	Dont PB 2011			Dont recettes affectées		
Fondation européenne pour la formation (ETF) <i>Effectifs autorisés</i>	15 02 27	Turin	1990	19,460 96	19,460 96	18,282	1,178	20,928 96	20,928	19,850 96	19,850	19,850	2,0%	8,6%	Vitesse de croisière
Total agences décentralisées – rubrique 4 <i>Effectifs autorisés</i>				19,460 96	19,460 96	18,282	1,178	20,928 96	20,928	19,850 96	19,850	19,850	2,0%	8,6%	

(1) Le budget 2010 comprend les projets de budgets rectificatifs n° 1 à 4

5.4.1.6. Agences décentralisées de la rubrique 5 - Administration

(en Mio EUR)

Dénomination de l'agence décentralisée	Ligne budgétaire	Implantation	Année de création	Budget 2010 ⁽¹⁾			2011				Variation		Classification PB 2011
				Recettes totales de l'agence	Contribution UE		Recettes prévues par l'agence	Dont demande de contribution agence	Contribution UE prévue		Contribution UE 2011/2010	PB 2011 / budget 2010	
					Contribution totale de l'UE	Dont budget 2010			Dont recettes affectées	Dont recettes affectées			
Centre de traduction des organes de l'Union européenne	31 01 09	Luxembourg	1994	48,115			49,310				0,0%	0,0%	Vitesse de croisière
<i>Effectifs autorisés</i>				225	233		225		225		-8		
Total agences décentralisées - rubrique 5				48,115			49,310				0,0%	0,0%	
<i>Effectifs autorisés</i>				225	233		225		225		-8		

(1) Le budget 2010 comprend les projets de budgets rectificatifs n° 1 à 4

5.4.1.7. Total des agences décentralisées

(en Mio EUR)

Dénomination de l'agence décentralisée	Ligne budgétaire	Implantation	Année de création	Budget 2010 ⁽¹⁾			2011				Variation		Classification PB 2011	
				Recettes totales de l'agence	Contribution UE		Recettes prévues par l'agence	Dont demande de contribution agence	Contribution UE prévue		Contribution UE 2011/2010	PB 2011 / budget 2010		
					Contribution totale de l'UE	Dont budget 2010			Dont recettes affectées	Dont recettes affectées				
Total agences décentralisées				1 437,936	706,686	677,449	1 514,016	734,719	705,878	679,178	26,639	-0,1%	0,3%	
<i>Effectifs autorisés</i>				5 019	5 027		5 384		5 285		258			
Dont Agences «à créer» et «en phase de démarrage»				17,860	17,660	17,660	72,284	49,609	49,609	49,609		180,9%	180,9%	
<i>Effectifs autorisés</i>				84	84		315		315		231			

(1) Le budget 2010 comprend les projets de budgets rectificatifs n° 1 à 4

5.4.2. Entreprises communes européennes

(en Mio EUR)

Dénomination de l'entreprise commune européenne	Ligne budgétaire	Implantation	Année de création	Budget 2010 ⁽¹⁾		2011			Contribution UE 2011/2010
				Recettes totales ⁽²⁾ de l'entreprise commune	Dont contribution UE	Recettes ⁽²⁾ prévues par l'entreprise commune	Dont demande de contribution de l'entreprise commune	Contribution UE (PB 2011)	
Entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E)		Barcelone	2007						
Entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E) — Dépenses pour la gestion administrative	08 01 04 40			30,900	30,900	35,900	35,900	35,900	16,2%
Euratom — Entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E)	08 20 02			413,240	343,340	446,360	351,760	351,760	2,5%
Total - Entreprise commune européenne ITER — Fusion for Energy (F4E)				444,140	374,240	482,260	387,660	387,660	3,6%
<i>Effectifs autorisés</i>				234	234	239		239	5
Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)		Bruxelles	2007						
Coopération — Santé — Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	08 02 02			98,645	96,220	159,316	155,400	155,400	61,5%
Coopération — Santé — Dépenses d'appui pour l'entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	08 02 03			8,506	4,200	9,316	4,600	4,600	9,5%
Total - Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)				107,151	100,420	168,632	160,000	160,000	59,3%
<i>Effectifs autorisés</i>				29	29	29		29	0
Entreprise commune Clean Sky		Bruxelles	2007						
Coopération — Transports — Entreprise commune Clean Sky	08 07 02			125,376	121,139	153,771	149,991	149,991	23,8%
Coopération — Transports — Dépenses d'appui pour l'Entreprise commune Clean Sky	08 07 03			5,065	3,625	5,160	2,517	2,517	-30,6%
Total - Entreprise commune Clean Sky				130,441	124,764	158,931	152,508	152,508	22,2%
<i>Effectifs autorisés</i>				17	17	18		18	1
Entreprise commune Artemis		Bruxelles	2007						
Coopération — Technologies de l'information et de la communication — Entreprise commune Artemis	09 04 01 02			55,199	53,816	44,084	43,000	43,000	-20,1%
Coopération — Technologies de l'information et de la communication — Dépenses d'appui pour l'entreprise commune Artemis	09 04 01 03			3,511	1,761	2,888	1,500	1,500	-14,8%
Total - Entreprise commune Artemis				58,710	55,577	46,971	44,500	44,500	-19,9%
<i>Effectifs autorisés</i>				8	8	8		8	0
Entreprise commune ENIAC		Bruxelles	2007						
Coopération — Technologies de l'information et de la communication — Entreprise commune ENIAC	09 04 01 04			65,035	63,405	44,084	43,000	43,000	-32,2%
Coopération — Technologies de l'information et de la communication — Dépenses d'appui pour l'entreprise commune ENIAC	09 04 01 05			2,272	1,272	2,834	1,496	1,496	17,6%

Dénomination de l'entreprise communale européenne	Ligne budgétaire	Implantation	Année de création	Budget 2010 ⁽¹⁾		2011			Variation Contribution UE 2011/2010
				Recettes totales ⁽²⁾ de l'entreprise commune	Dont contribution UE	Recettes ⁽²⁾ prévues par l'entreprise commune	Dont demande de contribution de l'entreprise commune	Contribution UE (PB 2011)	
Total - Entreprise commune ENIAC				67,307	64,677	46,917	44,496	44,496	-31,2%
<i>Effectifs autorisés</i>				6	6	6	6	6	0
Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (PCH)		Bruxelles	2008						
Recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique) — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène	06 06 02 02			2,973	2,900	3,035	2,960	2,960	2,1%
Coopération — Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	08 04 02			53,343	52,032	55,566	54,200	54,200	4,2%
Coopération — Énergie — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	08 05 02			4,356	3,400	3,300	2,000	2,000	-41,2%
Dépenses d'appui pour l'entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	08 05 03			9,842	9,600	10,467	10,210	10,210	6,4%
Coopération — Environnement — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	08 06 02			3,486	3,400	4,024	3,925	3,925	15,4%
Coopération — Transports — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	08 07 04			4,921	4,800	15,081	14,710	14,710	206,5%
Recherche liée à l'énergie — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène	32 06 02			19,684	19,200	25,128	24,510	24,510	27,7%
Total - Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (PCH)				98,605	95,332	116,600	112,515	112,515	18,0%
<i>Effectifs autorisés</i>				18	18	18	18	18	0
Entreprise commune SESAR		Bruxelles	2007						
Entreprise commune SESAR — Soutien financier au titre de projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport - RTE	06 03 05			50,000	50,000	50,000	50,000	50,000	0,0%
Entreprise commune SESAR — Soutien financier au titre de la recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique) — PC	06 06 02 03			71,083	53,700	83,963	58,600	58,600	9,1%
Total Entreprises communes SESAR				121,083	103,700	133,963	108,600	108,600	4,7%
<i>Effectifs autorisés</i>				39	39	39	39	39	0
Total Entreprises communes				1 027,436	918,710	1 154,274	1 010,279	1 010,279	10,0%
<i>Effectifs autorisés</i>				351	351	357	0	357	6

(1) Le budget 2010 comprend les projets de budgets rectificatifs n° 1 à 4

(2) Ce montant peut être augmenté par des contributions de tiers et par les contributions du secteur privé.

(2) La contribution AELE incluse pour 2011 est calculée sur la base de la contribution 2010, à savoir, 2,52%.

5.4.3. Institut européen d'innovation et de technologie

(en Mio EUR)

Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	Ligne budgétaire	Année de création	Budget 2010 ⁽¹⁾		2011			Variation Contribution UE 2011/2010
			Recettes totales de l'EIT	Dont contribution UE	Recettes prévues par l'EIT	Dont demande de contribution de l'EIT	Contribution UE (PB 2011)	
Institut européen d'innovation et de technologie	15 02 11	Budapest	30,961	30,200	64,382	62,800	62,800	107,9%
			20	20	28		28	8
Total - Institut européen d'innovation et de technologie			30,961	30,200	64,382	62,800	62,800	107,9%
			20	20	28		28	8

(1) Le budget 2010 comprend les projets de budgets rectificatifs n° 1 à 4

5.4.4. Agences exécutives

(en Mio EUR)

Dénomination de l'agence exécutive	Ligne du budget de fonctionnement	Année de création	Contribution de l'UE en faveur du budget de fonctionnement de l'agence		Variation en % PB 2011 / 2010	Effectifs de l'agence exécutive													
			Budget 2010 ⁽¹⁾	PB 2011		Effectifs autorisés		Agents contractuels ⁽²⁾		Experts nationaux détachés ⁽²⁾		Total des effectifs ⁽²⁾							
						Budget 2010 ⁽¹⁾	PB 2011	Budget 2010 ⁽¹⁾	PB 2011	Budget 2010 ⁽¹⁾	PB 2011	Budget 2010 ⁽¹⁾	PB 2011						
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)		2004																	
Contribution provenant du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – programme Esprit d'entreprise et innovation	02 01 04 30		7,342	7,544	2,8%														
Contribution provenant du programme Marco Polo II	06 01 04 32		1,425	1,555	9,1%														
Contribution provenant du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme «Energie intelligente – Europe»	32 01 04 30		6,633	6,601	-0,5%														
Total EACI			15,400	15,700	1,9%	37	37	115	119	0	0	152	156						
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)		2005																	
Contribution provenant des programmes de la rubrique 1a	15 01 04 30		21,199	21,444	1,2%														
Contribution provenant des programmes de la rubrique 3b	15 01 04 31		15,839	15,644	-1,2%														
Contribution à charge des programmes de la rubrique 4	15 01 04 32		0,597	0,600	0,5%														
Contribution à charge des programmes de la rubrique 3b	16 01 04 30		3,370	3,370	0,0%														
Contribution à charge des programmes de relations	19 01 04 30		4,320	4,621	7,0%														

Dénomination de l'agence exécutive	Ligne du budget de fonctionnement	Implantation	Année de création	Contribution de l'UE en faveur du budget de fonctionnement de l'agence		Variation en % PB 2011 / 2010	Effectifs de l'agence exécutive												
				Budget 2010 (1)	PB 2011		Effectifs autorisés		Agents contractuels (2)		Experts nationaux détachés (2)		Total des effectifs (2)						
							Budget 2010 (1)	PB 2011	Budget 2010 (1)	PB 2011	Budget 2010 (1)	PB 2011	Budget 2010 (1)	PB 2011					
extérieures																			
Contribution provenant des programmes de la rubrique 4 dans le domaine politique «Élargissement»	22 01 04 30			1,343	1,219	-9,2%													
Total EACEA				46,668	46,898	0,5%	102	102	310	314	0	0	412	416					
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)		Luxembourg	2005																
Contribution provenant des programmes de la rubrique 3b	17 01 04 30			6,000	5,800	-3,3%													
Contribution provenant des programmes de la rubrique 2	17 01 04 31			1,100	1,100	0,0%													
Total EAHC				7,100	6,900	-2,8%	12	12	38	38	0	0	50	50					
Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-T EA)		Bruxelles	2006	9,794	9,900	1,1%													
Total TEN-T EA	06 01 04 31			9,794	9,900	1,1%	33	33	66	66	0	0	99	99					
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (AECER)		Bruxelles	2007	32,110	35,115	9,4%													
Total AECER	08 01 04 30			32,110	35,115	9,4%	100	100	215	253	15	7	330	360					
Agence exécutive pour la recherche (REA)		Bruxelles	2007	31,993	37,602	17,5%													
Total REA	08 01 04 31			31,993	37,602	17,5%	106	117	318	351	0	0	424	468					
Total agences exécutives				143,065	152,115	6,3%	390	401	1062	1141	15	7	1467	1549					

(1) Le budget 2010 comprend les projets de budgets rectificatifs n° 1 à 4

(2) Prévisions (équivalents temps plein) sur la base des coûts moyens.

5.5. Annexe V – Le septième programme-cadre de recherche

5.5.1. Introduction

L'objet du septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration⁵⁶, qui s'étend sur la période de 2007 à 2013, est de poursuivre les objectifs fixés à l'article 163 du traité CE, en contribuant à la création d'une société de la connaissance s'appuyant sur un Espace européen de la recherche, autrement dit, de soutenir la coopération internationale à tous les niveaux dans l'ensemble de l'UE, de rehausser le dynamisme, la créativité et l'excellence de la recherche européenne aux limites de la connaissance, de renforcer le potentiel humain de la recherche et de la technologie en Europe sur le plan quantitatif et qualitatif ainsi que les capacités de recherche et d'innovation dans l'ensemble de l'Europe et d'en assurer l'utilisation optimale.

Le 7e programme-cadre de recherche de la CE est organisé en quatre programmes spécifiques, correspondant aux quatre objectifs majeurs de la politique de recherche européenne: la coopération transnationale sur des thèmes définis par rapport aux politiques (Coopération), la recherche proposée par les chercheurs eux-mêmes, à l'initiative de la communauté des chercheurs (Idées), le soutien de chercheurs individuels (Personnes), et le soutien des capacités de recherche (Capacités).

Le septième programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (2007-2011)⁵⁷ est organisé en deux programmes spécifiques:

- la recherche sur l'énergie de fusion, avec comme objectif de développer la technologie permettant d'offrir une source d'énergie sûre, durable, respectueuse de l'environnement et économiquement viable;
- la fission nucléaire et la radioprotection, avec comme objectif d'améliorer en particulier les performances de sûreté, l'utilisation des ressources et le rapport coût/efficacité de la fission nucléaire et des applications industrielles et médicales des rayons ionisants.

Des actions directes sont prévues dans ces deux programmes-cadres.

Les septièmes programmes-cadres s'appuient tous deux sur les résultats atteints par les programmes précédents en vue de la création d'un Espace européen de la recherche, et les mettent à profit pour poursuivre la mise en place de l'économie et de la société de la connaissance en Europe.

En 2011, le 7e PC de la CE bénéficiera d'un budget opérationnel de 7 332 millions d'EUR pour mener des actions indirectes et permettre la mise en œuvre de quatre objectifs, dont chacun est soutenu par son propre programme.

Coopération (4 595 millions d'EUR)

Cette partie du programme soutient l'ensemble des activités de recherche menées en coopération transnationale, des réseaux et projets de collaboration à la coordination des programmes nationaux de recherche. En 2011, le budget demandé au titre de cette partie du programme sera consacré au financement de la recherche collaborative sur la santé, l'alimentation, l'agriculture et la biotechnologie, les technologies de l'information et des communications, les nanosciences, les nanotechnologies, les matériaux et les nouvelles technologies de production, l'énergie, l'environnement (y compris les changements climatiques), les transports (y compris l'aéronautique) ainsi que la recherche sur les sciences socioéconomiques et

⁵⁶ Décision n° 1982/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 (JO L 412 du 30.12.2006, p. 1).

⁵⁷ Décision n° 2006/970/Euratom du Conseil du 18 décembre 2006 (JO L 400 du 30.12.2006, p. 60).

humaines. En outre, des actions et des initiatives technologiques axées sur l'espace et la sécurité seront mises en œuvre.

En particulier, les activités de recherche financées sous les domaines thématiques de l'environnement (y compris les changements climatiques) ainsi que de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, et de la biotechnologie (initiative européenne pour la bioénergie) contribueront au développement de solutions en vue d'atténuer les changements climatiques ou de s'y adapter. La question du climat en tant que menace pour la sécurité sera également traitée en mettant en relation les aspects socio-économiques (en particulier les conflits), environnementaux et des relations extérieures.

Dans le domaine des transports, les initiatives de recherche visent à développer des systèmes innovants pour tous les modes de transport de surface (rail, routes et voies navigables) qui soient respectueux de l'environnement et compétitifs et à mieux intégrer les différents modes de transport. Au nombre des priorités figure le soutien de l'industrie européenne aux domaines aéronautique (technologies en rapport avec la mise en œuvre du Ciel unique) et spatial (GALILEO: recherche et efforts de démonstration continus, en parallèle avec le programme GALILEO finançant directement les phases de déploiement).

Dans le domaine de l'énergie, les activités de recherche visent à contribuer aux objectifs actuels de la politique de l'énergie, en particulier ceux du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET), grâce à des actions de développement et de démonstration dans des domaines technologiques choisis (y compris des programmes de démonstration à grande échelle) qui devraient déboucher sur une amélioration notable de la part de marché potentielle des énergies renouvelables (en particulier grâce à la réduction des coûts et à l'amélioration des services), la réduction des émissions liées à l'énergie (y compris les émissions de gaz à effet de serre) notamment grâce aux technologies propres de combustion du charbon destinées à produire de l'électricité sans émissions polluantes en utilisant les technologies de capture et de stockage du CO₂, ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation des économies d'énergie, afin de développer des réseaux énergétiques intelligents.

Le programme «Coopération» du 7e PC prévoit de soutenir des partenariats public-privé à long terme sous la forme d'initiatives technologiques conjointes (ITC). Les ITC porteront, dans des domaines d'intérêt public européen majeur, sur des sujets choisis dans le cadre d'un dialogue avec l'industrie, notamment avec les plates-formes technologiques européennes. Elles combineront des investissements du secteur privé et des financements publics nationaux et européens, incluant les subventions du septième programme-cadre. Pour la toute première fois, ces ITC permettront à l'industrie, aux États membres et à la Commission de mettre en commun leurs ressources en faveur de programmes de recherche ciblés. Elles créeront une masse critique pour la recherche et l'innovation européennes, consolideront la communauté scientifique européenne dans les principaux domaines stratégiques et simplifieront le financement des projets afin que les résultats de la recherche puissent être exploités plus rapidement.

En 2007 et 2008, la Commission a suggéré la création de 5 ITC en vertu de l'article 171 du traité CE:

- l'initiative «Clean Sky» (Ciel propre) vise à renforcer la compétitivité de l'industrie aéronautique européenne tout en atténuant les pressions sur l'environnement liées aux transports aériens, en réduisant les émissions et le bruit, et en améliorant la consommation de carburant des aéronefs;
- l'initiative en matière de «médicaments innovants» (IMI) a pour objectif d'améliorer l'efficacité du processus de mise au point des médicaments, afin qu'à long terme, le secteur pharmaceutique produise des médicaments innovants plus efficaces et plus sûrs;
- ARTEMIS (systèmes informatiques embarqués) vise à développer des technologies essentielles pour les systèmes informatiques embarqués dans différents domaines d'application afin de renforcer la compétitivité européenne et le développement durable et de permettre l'émergence de nouveaux marchés et de nouvelles applications sociétales;

- ENIAC (plate-forme technologique européenne pour la nanoélectronique) s'efforce de développer des compétences essentielles pour la nanoélectronique dans différents domaines d'application afin de renforcer la compétitivité européenne et le développement durable et de permettre l'émergence de nouveaux marchés et de nouvelles applications sociétales;
- l'initiative «Piles à combustible et hydrogène» (PCH) vise à permettre l'essor commercial des technologies des piles à combustible et de l'hydrogène et entend mettre l'Europe à l'avant-garde mondiale des technologies des piles à combustible et de l'hydrogène en favorisant des investissements publics et privés accrus dans la recherche sur ces technologies dans les États membres et les pays associés.

Les initiatives IMI, Clean Sky, ARTEMIS et ENIAC ont été adoptées par le Conseil en décembre 2007. La proposition de la Commission de créer l'initiative PCH doit encore être adoptée. Fin 2009, les initiatives ARTEMIS, Clean Sky et IMI sont devenues autonomes. Les initiatives PCH et ENIAC deviendront autonomes en avril 2010.

L'entreprise commune SESAR, devenue un organe de l'Union au 1^{er} janvier 2009, est responsable de la phase de développement du programme SESAR (programme de recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen) destiné à moderniser le système européen de gestion du trafic aérien en rationalisant et en concentrant les actions de recherche et de développement publiques et privées en la matière dans l'Union.

Idées (1 299 millions d'EUR)

Le budget opérationnel demandé par la Commission au titre de cette partie du programme visera à introduire une nouvelle dynamique dans la recherche en privilégiant l'excellence par la concurrence et en attirant les meilleurs éléments.

Le Conseil européen de la recherche (CER) sera créé afin de financer des projets proposés par les chercheurs eux-mêmes dans tous les domaines scientifiques et technologiques, y compris l'ingénierie, les sciences socio-économiques et les sciences humaines. La mise en œuvre du programme «Idées» est déléguée à l'agence exécutive du CER, qui a pour objectif de concevoir et de mettre en place des modes de gestion efficaces et rentables des financements du CER, de façon transparente et responsable, en se basant sur les bonnes pratiques existantes et en les simplifiant le cas échéant.

Personnes (754 millions d'EUR)

Ce programme vise à soutenir les chercheurs, en se concentrant sur les aspects essentiels du développement des compétences et de l'évolution de carrière, sur l'accroissement de la mobilité entre les milieux universitaires et industriels, et sur la consolidation des liens avec les systèmes nationaux.

En externalisant la gestion des activités menées dans le cadre du programme «Personnes» et les actions en rapport avec les PME dans le cadre du programme «Capacités», et en les confiant à l'Agence exécutive pour la recherche, les services de la Commission peuvent se concentrer sur l'élaboration de politiques. La gestion de ces programmes est assurée par un service particulier qui pourra s'attacher à développer une gestion spécifique et les compétences techniques nécessaires à l'amélioration de l'administration du programme-cadre. Il en résulte une mise en œuvre plus efficace et plus flexible des programmes, une simplification des procédures utilisées et une proximité accrue de l'action externalisée par rapport aux bénéficiaires finals, offrant de meilleures réponses à toutes les demandes d'information provenant des bénéficiaires (potentiels).

Capacités (684 millions d'EUR)

Comme pour les exercices précédents, le budget opérationnel proposé pour 2011 visera à assurer une utilisation et un développement optimaux des infrastructures de recherche, à soutenir les groupements régionaux axés sur la recherche, à libérer le potentiel de recherche existant dans les régions de convergence et les régions ultrapériphériques de l'UE, à soutenir la recherche au profit des PME, à rapprocher la science et la société et à développer et à coordonner une politique de coopération scientifique et technologique internationale. Grâce à leurs effets combinés, ces programmes permettront l'émergence et le renforcement de pôles d'excellence européens dans différents domaines.

Euratom (actions indirectes)

L'exercice 2011 prévoit un montant de 448 millions d'EUR pour les dépenses opérationnelles relatives aux actions indirectes financées au titre du **septième programme-cadre Euratom**, dont 396 millions d'EUR pour le programme sur l'énergie de fusion. La fusion offre la perspective d'un approvisionnement presque illimité en énergie non polluante, l'ITER constituant la prochaine étape cruciale dans la progression vers cet objectif final.

Centre commun de recherche

Pendant la durée des septièmes programmes-cadres de recherche, le **Centre commun de recherche (CCR)** continuera à assurer un équilibre entre la recherche et l'appui aux politiques de l'Union européenne. L'année 2011 verra la continuation et la consolidation des activités commencées en 2007 et mises en œuvre sur la période 2008-2010. L'exercice 2011 prévoit un montant total de 368,7 millions d'EUR pour le CCR.

Pour les **activités non nucléaires** de l'Union européenne (258,2 millions d'EUR), le CCR continuera à contribuer aux objectifs de croissance, de développement durable et de sécurité au moyen d'un ensemble d'actions consacrées au développement et à l'offre de soutien scientifique et technique aux politiques concernées. Pour les **activités Euratom** (110,5 millions d'EUR), le CCR continuera à élargir ses activités dans trois domaines principaux: la gestion des déchets nucléaires et ses effets sur l'environnement, la sûreté nucléaire et la sécurité nucléaire.

Les propositions budgétaires pour 2011 relatives aux thèmes et activités de recherche des programmes spécifiques sont énumérées dans le tableau ci-après.

5.5.2. Tableau récapitulatif — Septième programme-cadre de recherche – Projet de budget 2011 par domaine politique

(in million EUR, at current prices)

Rubrique	Projet de budget 2011							Total
	Domaine politique							
	JRC	RTD	EAC	INFSO	MOVE	ENER	ENTR	
Actions directes CE	258,227							258,227
Actions directes Euratom	110,481							110,481
Total «Actions directes»	368,708							368,708
Santé		(*)830,789						830,789
Alimentation, agriculture et pêche et biotechnologies		267,892						267,892
Technologies de l'information et des communications (TIC)				(*)1 170,285				1 170,285
Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production		(*)452,444						452,444
Énergie		(*)157,410				(*)182,155		339,565
Environnement (y compris changements climatiques)		(*)252,505						252,505
Transports (y compris aéronautique)		(*)414,351			(*)61,560			475,911
Sciences socioéconomiques et humaines		84,366						84,366

Projet de budget 2011								
Rubrique	Domaine politique							Total
	JRC	RTD	EAC	INFSO	MOVE	ENER	ENTR	
Recherche dans le domaine de l'espace							232,981	232,981
Recherche dans le domaine de la sécurité							225,698	225,698
Galileo							62,605	62,605
Mécanisme de financement avec partage des risques		200,000						200,000
<i>Sous-total «Coopération»</i>		2 659,757		1 170,285	61,560	182,155	521,284	4 595,041
<i>Sous-total «Idées»</i>		1 298,731						1 298,731
<i>Sous-total «Personnes»</i>			754,407					754,407
Infrastructures de recherche		156,304		90,970				247,274
Recherche au profit des PME		221,099						221,099
Régions de la connaissance		18,856						18,856
Potentiel de recherche		63,802						63,802
La science dans la société		44,798						44,798
Activités de coopération internationale		28,265						28,265
Mécanisme de financement du partage des risques		50,000						50,000
Soutien au développement cohérent des politiques		9,804						9,804
<i>Sous-total «Capacités»</i>		592,928		90,970				683,898
<i>Actions indirectes / dépenses opérationnelles CE</i>		4 551,416	754,407	1 261,255	61,560	182,155	521,284	7 332,077
<i>Actions indirectes / dépenses administratives CE</i>		(**)249,958	3,000	78,930	8,945	4,510	19,655	364,998
<i>Total des actions indirectes CE</i>		4 801,374	757,407	1 340,185	70,505	186,665	540,939	7 697,075
Énergie de fusion		44,330						44,330
Entreprise commune ITER		351,760						351,760
Fission nucléaire et radioprotection		52,000						52,000
<i>Actions indirectes / dépenses opérationnelles Euratom</i>		448,090						448,090
<i>Actions indirectes / dépenses administratives Euratom</i>		72,794						72,794
<i>Actions indirectes Euratom</i>		520,884						520,884
Total «Actions indirectes»		5 322,258	757,407	1 340,185	70,505	186,665	540,939	8 217,959
TOTAL GÉNÉRAL	368,708	5 322,258	757,407	1 340,185	70,505	186,665	540,939	8 586,667

(*) y compris entreprise commune/initiative technologique conjointe.

(**) y compris les agences exécutives.

5.5.3. Tableau récapitulatif — Septième programme-cadre de recherche dépenses — Dépenses opérationnelles et administratives

Rubrique	Crédits d'engagement 2011						Crédits de paiement 2011					
	Dépenses opérationnelles	Personnel «recherche»	Personnel externe	Autres dépenses de gestion	Autres dépenses administratives	Total	Dépenses opérationnelles	Personnel «recherche»	Personnel externe	Autres dépenses de gestion	Autres dépenses administratives	Total
Actions directes												
Programme spécifique CE	31,226	136,906	31,396	58,699		258,227	32,000	136,906	31,396	58,699		259,001
Programme spécifique Euratom	9,544	55,407	10,202	35,328		110,481	9,500	55,407	10,202	35,328		110,437
Achèvement d'actions antérieures							0,200					0,200
Total des actions directes	40,770	192,313	41,598	94,027	0,000	368,708	41,700	192,313	41,598	94,027	0,000	369,638
Actions indirectes												
<i>Programme CE</i>												
Programme spécifique «Coopération»	4 595,041	149,682	41,441	67,645	12,060	4 865,869	3 568,470	149,682	41,441	67,645	12,060	3 839,298
Programme spécifique «Idées»	1 298,731	0,825	0,210	0,415	35,115	1 335,296	750,000	0,825	0,210	0,415	35,115	786,565
Programme spécifique «Personnes»	754,407	4,713	1,403	1,737	19,143	781,403	500,000	4,713	1,403	1,737	19,143	526,996
Programme spécifique «Capacités»	683,898	13,429	4,008	6,773	6,399	714,507	668,186	13,429	4,008	6,773	6,399	698,795
<i>Total des actions indirectes du programme CE</i>	7 332,077	168,650	47,062	76,569	72,717	7 697,075	5 486,656	168,650	47,062	76,569	72,717	5 851,654
Programme Euratom	448,090	24,250	1,495	11,149	35,900	520,884	272,400	24,250	1,495	11,149	35,900	345,194
Achèvement d'actions antérieures							452,300					452,300
Total des actions indirectes	7 780,167	192,900	48,557	87,718	108,617	8 217,959	6 211,356	192,900	48,557	87,718	108,617	6 649,148
Recherche — Total général UE-27	7 820,937	385,213	90,155	181,745	108,617	8 586,667	6 253,056	385,213	90,155	181,745	108,617	7 018,786

Rubrique	Crédits d'engagement						Crédits de paiement									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total	2007	2008	2009	2010	2011 + ⁵⁸	2012	2013 +	Total
Actions directes																
<i>Programme spécifique CE</i>																
Crédits «personnel et moyens»	196,183	203,481	207,714	218,882	227,001	235,416	244,114	1 532,791	196,183	203,481	207,714	218,882	227,001	235,416	244,114	1 532,791
Crédits opérationnels	28,847	29,425	30,000	30,613	31,226	31,849	32,898	214,858	11,539	26,828	29,120	32,000	32,000	31,446	51,925	214,858
<i>Total du programme spécifique CE</i>	225,030	232,906	237,714	249,495	258,227	267,265	277,012	1 747,649	207,722	230,309	236,834	250,882	259,001	266,862	296,039	1 747,649
<i>Programme spécifique Euratom</i>																
Crédits «personnel et moyens»	87,624	90,822	92,326	97,568	100,937			469,277	87,624	90,822	92,326	97,568	100,937			469,277

Rubrique	Crédits d'engagement							Crédits de paiement								
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total	2007	2008	2009	2010	2011 + ⁵⁸	2012	2013 +	Total
Crédits opérationnels	8,818	8,994	8,200	9,358	9,544			44,914	4,409	8,924	9,060	9,300	13,221			44,914
Total du programme spécifique Euratom	96,442	99,816	100,526	106,926	110,481	114,543 ⁵⁹	118,673 ⁶⁰	514,191	92,033	99,746	101,386	106,868	114,158			514,191
Total des actions directes	321,472	332,722	338,240	356,421	368,708	267,265	277,012	2 261,840	299,755	330,055	338,220	357,750	373,159	266,862	296,039	2 261,840
Actions indirectes																
Programme spécifique CE																
Crédits opérationnels																
Programme spécifique «Coopération»	194,211	203,514	233,598	241,646	270,828	293,817	304,940	1 742,553	194,211	203,514	233,598	241,646	270,828	293,817	304,940	1 742,553
Programme spécifique «Idées»	39,479	30,703	29,744	39,258	36,565	47,374	48,059	271,182	39,479	30,703	29,744	39,258	36,565	47,374	48,059	271,182
Programme spécifique «Personnes»	24,217	23,830	22,450	27,232	26,996	34,337	37,851	196,913	24,217	23,830	22,450	27,232	26,996	34,337	37,851	196,913
Programme spécifique «Capacités»	23,884	22,986	30,419	32,307	30,609	29,838	31,487	201,529	23,884	22,986	30,419	32,307	30,609	29,838	31,487	201,529
Sous-total des crédits administratifs du programme spécifique CE	281,791	281,033	316,211	340,443	364,998	405,365	422,336	2 412,177	281,791	281,033	316,211	340,443	364,998	405,365	422,336	2 412,177
Crédits opérationnels																
Programme spécifique «Coopération»	3 476,434	3 613,837	3 770,544	4 087,509	4 595,041	5 213,900	5 946,154	30 703,419	499,631	2 292,631	2 630,619	3 236,803	3 568,470	5 103,521	13 371,743	30 703,419
Programme spécifique «Idées»	260,843	516,123	778,926	1 098,000	1 298,731	1 575,082	1 707,111	7 234,816	2,000	318,308	219,787	536,009	750,000	1 445,490	3 963,222	7 234,816
Programme spécifique «Personnes»	430,179	471,887	503,034	534,190	754,407	900,644	964,252	4 558,593	6,000	232,731	393,004	284,000	500,000	811,679	2 331,179	4 558,593
Programme spécifique «Capacités»	407,730	478,490	546,164	623,301	683,898	549,692	608,152	3 897,427	99,697	340,860	488,020	383,959	668,186	637,713	1 278,991	3 897,427
Sous-total des crédits opérationnels du programme spécifique CE	4 575,186	5 080,337	5 598,668	6 343,000	7 332,077	8 239,318	9 225,669	46 394,255	607,328	3 184,530	3 731,430	4 440,771	5 486,656	7 998,404	20 945,135	46 394,255
Total des programmes spécifiques CE	4 856,977	5 361,370	5 914,879	6 683,443	7 697,075	8 644,683	9 648,005	48 806,432	889,119	3 465,563	4 047,641	4 781,214	5 851,654	8 403,769	21 367,471	48 806,432
Programme Euratom																
Crédits administratifs	44,870	69,510	70,621	68,028	72,794			325,823	44,870	69,510	70,621	68,028	72,794			325,823
Crédits opérationnels	262,881	326,660	428,143	434,533	448,090			1 900,307	78,000	271,000	266,500	253,935	1 030,872			1 900,307
Total du programme Euratom	307,751	396,170	498,764	502,561	520,884	507,433 ⁶¹	519,621 ⁶²	2 226,130	122,870	340,510	337,121	321,963	1 103,666			2 226,130
Total des actions indirectes	5 164,728	5 757,540	6 413,643	7 186,004	8 217,959	8 644,683	9 648,005	51 032,562	1 011,989	3 806,073	4 384,762	5 103,177	6 955,320	8 403,769	21 367,471	51 032,562
Recherche — Total général	5 486,200	6 090,262	6 751,883	7 542,425	8 586,667	8 911,948	9 925,017	53 294,402	1 311,744	4 136,128	4 722,982	5 460,927	7 328,479	8 670,631	21 663,510	53 294,402

59

60

61

62

Ce montant est indiqué uniquement pour information et n'est pas compris dans le total.
Ce montant est indiqué uniquement pour information et n'est pas compris dans le total.
Ce montant est indiqué uniquement pour information et n'est pas compris dans le total.
Ce montant est indiqué uniquement pour information et n'est pas compris dans le total.

5.6. Annexe VI - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)

(en millions d'EUR, arrondis)

Tableau synoptique - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)					
Projet de budget 2011					
Programmes spécifiques du PIC	Domaine(s) politique(s)				
	ECFIN (*)	ENTR (*)	ENER	INFSO	Total
Programme «Innovation et esprit d'entreprise» (* y compris l'éco-innovation (ENV))	165,0	151,1			316,1
Programme d'appui stratégique en matière de TIC				120,6	120,6
Programme «Énergie intelligente – Europe II»			112,0		112,0
Total	165,0	151,1	112,0	120,6	548,7

Le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)⁶³ contribue à améliorer la compétitivité et le potentiel d'innovation dans l'ensemble de l'Union européenne, à promouvoir la société de la connaissance et à encourager le développement durable sur la base d'une croissance économique équilibrée.

Le PIC est doté d'une enveloppe d'environ 3,6 milliards d'EUR pour la période 2007-2013; par souci de tenir dûment compte de ses nombreux objectifs, il s'articule autour des trois programmes spécifiques pluriannuels suivants:

- 1) le programme «Innovation et esprit d'entreprise» (PIE);
- 2) le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et des communications (PAS-TIC);
- 3) le programme «Énergie intelligente - Europe II» (EIE II).

5.6.1. Le programme «Innovation et esprit d'entreprise» (PIE)

Le programme spécifique pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE) est destiné à soutenir les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, l'innovation (y compris l'éco-innovation) et la compétitivité industrielle.

Le PIE facilite l'accès au crédit pour le démarrage et la croissance des PME et l'investissement dans des projets d'innovation, il fournit des services aux entreprises en donnant par exemple des informations sur la législation de l'UE, il encourage la mise en place d'un environnement adapté aux entreprises et à l'innovation en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre les États membres et il vise l'optimisation des écotecnologies.

Il s'est vu attribuer près de 60 % de l'enveloppe totale du programme-cadre (soit environ 2,17 milliards d'EUR), dont un cinquième (430 millions d'EUR) est consacré à la promotion de l'éco-innovation.

5.6.2. Le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et des communications (PAS-TIC)

Le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et des communications (PAS-TIC) vise à stimuler l'innovation et la compétitivité en généralisant et en optimisant l'utilisation des TIC par les citoyens, les administrations et les entreprises, notamment les PME.

Une enveloppe totale de 730 millions d'EUR lui a été allouée pour la période de 2007 à 2013.

⁶³Établi par la décision n° 1639/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006.

Le PAS-TIC contribue à créer un environnement plus propice au développement des services basés sur les TIC et aide à surmonter des obstacles tels que l'absence d'interopérabilité et la fragmentation du marché.

Les efforts sont axés tant sur la généralisation de ces services dans des domaines d'intérêt public que sur les réponses à apporter aux défis de l'UE, tels que la transition vers une économie à faibles émissions de CO² ou l'adaptation à une société vieillissante.

Le programme PAS-TIC soutient entre autres:

- les actions pilotes qui font intervenir des organisations publiques et privées et sont destinées à valider, en situations réelles, les services innovants et interopérables basés sur les TIC dans des domaines comme la santé, le vieillissement de la population et l'inclusion, les bibliothèques numériques, l'amélioration des services publics, l'efficacité énergétique et la mobilité intelligente;
- le multilinguisme sur le web et l'évolution de l'internet;
- les actions de mise en réseau qui visent à partager les expériences et à préparer le déploiement de solutions innovantes basées sur les TIC dans de tels domaines, ainsi que l'observation de la société de l'information par des exercices d'évaluation comparative, des analyses et des actions de sensibilisation.

5.6.3. *Le programme «Énergie intelligente - Europe II» (EIE II)*

Le programme «Énergie intelligente – Europe II» (EIE II) contribue à la réalisation des objectifs de la politique énergétique de l'UE et notamment celui d'une énergie propre et efficace.

Doté d'une enveloppe d'environ 730 millions d'EUR pour la période de 2007 à 2013, le programme EIE II aide l'UE à atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés dans les domaines du changement climatique et de l'énergie.

L'Union européenne s'est engagée à mener l'initiative «20-20-20» qui consiste à:

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 %, voire jusqu'à 30 % si les conditions le permettent,
- porter l'utilisation des sources d'énergie renouvelables à 20 %
- et améliorer l'efficacité énergétique de 20 %, le tout à l'horizon 2020.

Le programme a pour objectif de contribuer à assurer à l'Europe un approvisionnement énergétique sûr, durable et à des prix compétitifs, en prévoyant des mesures visant à:

- encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques;
- promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et favoriser la diversification énergétique;
- promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les transports.

Le programme soutient également la mise en œuvre de la législation spécifique pour chaque type d'énergie.

5.7. Annexe VII — Fonds structurels et Fonds de cohésion

5.7.1. Crédits d'engagement inscrits au projet de budget 2011

(en EUR)

Domaine politique	EMPL	REGIO		AIDCO	TOTAL
Fonds	FSE	FEDER	FC	FEDER	
Objectif «convergence»	7 748 847 361	23 657 525 715	11 055 206 106		42 461 579 182
Objectif «compétitivité régionale»	3 204 966 611	3 879 856 497			7 084 823 108
Objectif «coopération territoriale»					1 312 201 407
- Coopération territoriale européenne		1 111 613 323			
- Programme PEACE		32 737 542			
- IAP – contribution à la CTF		51 615 763			
- Contribution à l'IEVP				116 234 779	
Assistance technique					
- Assistance technique opérationnelle	10 000 000	50 000 000	18 440 087		78 440 087
- Gestion administrative	16 500 000	11 600 000	4 950 000		33 050 000
Total	10 980 313 972	28 794 948 840	11 078 596 193	116 234 779	50 970 093 784
FSE - Fonds social européen					
FEDER - Fonds européen de développement régional					
FC - Fonds de cohésion					
IAP - Instrument d'aide de préadhésion					
IEVP - Instrument européen de voisinage et de partenariat					
CTF - Coopération transfrontalière					

Tous les chiffres relatifs au Fonds structurel et au Fonds de cohésion proviennent des enveloppes établies dans la base légale et respectent pleinement les plafonds prévus par l'accord interinstitutionnel (AII) du 17 mai 2006, compte tenu des effets du point 17 dudit AII.

Les dotations annuelles aux prix courants pour les Fonds structurels et le Fonds de cohésion sont obtenues par l'indexation forfaitaire de 2 % par an de ces montants déterminés aux prix de 2004. L'assistance technique représente 0,25 % du total global et vient en déduction du prorata de chaque objectif.

L'ajustement technique du cadre financier pour 2011⁶⁴ comprend l'ajustement des montants alloués, au titre des Fonds soutenant la politique de cohésion, aux États membres dont le PIB réel s'est écarté du PIB estimé pendant la période 2007-2009 (point 17 de l'AII). Cet ajustement implique une augmentation des crédits d'engagement, en 2011, lesquels s'élèvent à 335,7 millions d'EUR. Sur ce montant, 332,9 millions d'EUR sont alloués à l'objectif «convergence» (dont 121,6 millions d'EUR au titre du Fonds de cohésion) et 2,8 millions d'EUR à l'objectif «compétitivité régionale et emploi».

En règle générale, les Fonds structurels et le Fonds de cohésion épuisent entièrement les ressources disponibles dans la rubrique, de sorte qu'aucune marge ne sera disponible dans la sous-rubrique 1b, hormis quelque 17 millions d'EUR provenant en grande partie de l'enveloppe non programmable (assistance technique).

Le Fonds de cohésion ne dispose pas d'une ligne distincte pour l'assistance technique opérationnelle. Le montant indiqué dans le tableau est calculé sur la base de l'enveloppe totale de l'assistance technique, qui s'élève à 27,5 millions d'EUR pour le Fonds de cohésion, et compte tenu d'une allocation de 4,95 millions d'EUR pour les dépenses administratives. Le montant pour l'assistance technique opérationnelle s'élève à 18,44 millions d'EUR. Il subsiste donc une marge de 4,1 millions d'EUR.

Une seule ligne budgétaire de la sous-rubrique 1b ne relève pas des domaines politiques «Politique régionale» et «Emploi et affaires sociales». Il s'agit de la ligne consacrée à l'instrument européen de

⁶⁴ COM(2010)160, 16.4.2010.

voisinage et de partenariat (IEVP), «Coopération transfrontalière (CTF) — Contribution de la sous-rubrique 1b», qui relève du domaine politique «Relations extérieures».

5.7.2. Crédits de paiement inscrits au projet de budget 2011

(en Mio EUR)

Domaine politique	EMPL	REGIO		AIDCO	TOTAL
		FSE	FEDER	FC	
Période de programmation 2007-2013					
<i>Objectif «convergence»</i>	5 430,0	18 000,5	6 247,8		29678,3
<i>Objectif «compétitivité régionale»</i>	2 496,4	4 390,4			6886,8
<i>Objectif «coopération territoriale»</i>					916,5
- Coopération territoriale européenne		790,3			
- Programme PEACE		27,2			
- IAP – contribution à la CTF		13,0			
- Contribution à l'IEVP				86,0	
<i>Assistance technique</i>					
- Assistance technique opérationnelle	7,5	35,0			42,5
- Gestion administrative	16,5	11,6	5,0		33,1
<i>Projets pilotes/actions préparatoires</i>		8,0			8,0
Sous-total (2007-2013)	7 950,4	23 276,0	6 252,8	86,0	37 565,2
Période de programmation antérieure à 2007					
<i>Fonds de cohésion</i>			1 500,0		1500,0
<i>Objectif 1</i>					2398,9
- Principaux programmes	550,8	1 838,4			
- Programme PEACE	9,7	0,0			
<i>Objectif 2</i>	48,0	437,6			485,6
<i>Objectif 3</i>	387,0				387,0
<i>Initiatives communautaires</i>					195,8
- EQUAL	72,0				
- URBAN		15,1			
- INTERREG III		108,7			
<i>Assistance technique</i>	0,0	2,3			2,3
<i>Programmes antérieurs à 2000</i>	6,0				6,0
Sous-total (période antérieure à 2007)	1 073,5	2 402,1	1 500,0	0,0	4 975,6
Total général	9 023,9	25 678,1	7 752,8	86,0	42 540,8

Le budget global pour les paiements se compose essentiellement de deux éléments:

- les paiements intermédiaires pour les programmes 2007-2013, qui représentent la plus large part,
- et les remboursements destinés à apurer les engagements restant à liquider concernant des programmes et projets de la période 2000-2006.

On compte encore un très faible montant résiduel pour quelques programmes antérieurs à 2000 qui subsistent.

Programmes 2007-2013

Les crédits de paiement liés aux Fonds structurels (FEDER et FSE) ont été calculés sur la base des taux de paiement historiques en fonction des tranches d'engagements correspondantes de la période de programmation 2000-2006, en partant de l'hypothèse que la part d'une tranche d'engagement équivalente payée au cours d'une année donnée n'évolue pas de manière significative entre deux périodes de programmation.

Pour le FEDER et le FSE, ce calcul implique d'examiner les taux de paiement des tranches d'engagement pour la période 2000-2006 pour l'UE 15 (ce qui donne la série chronologique la plus longue). En déduisant toute avance versée au cours de l'une ou l'autre des périodes, une série de pourcentages peut être obtenue, qui montre comment chaque tranche d'engagement a été acquittée au cours des années successives.

En général, eu égard à la contrainte «n+2», la quasi-totalité des paiements effectués le sont sur une période de trois ans. Par exemple, la tranche d'engagement FEDER de 2004 a été payée comme suit:

2004 (année n):	5 %
2005 (n+1):	23 %
2006 (n+2):	38 %
2007 (n+3):	31 %

Les données de la période 2000-2006 peuvent alors être extraites et appliquées à l'année correspondante de la période 2007-2013. Dès lors, afin de prévoir les paiements pour 2011, une série de pourcentages est appliquée aux tranches d'engagement 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011, ces pourcentages étant liés aux tranches d'engagement correspondantes de la période précédente (2000 pour 2007, 2001 pour 2008, et ainsi de suite).

Pour les pays n+2, ce mode de calcul implique d'appliquer les pourcentages suivants pour le FEDER et le FSE, de manière à parvenir aux paiements prévus pour 2011:

	FSE	FEDER
Tranche CE (EM n+2)	% à appliquer à la tranche CE	% à appliquer à la tranche CE
2007	0 %	0 %
2008	12 %	14 %
2009	32 %	41 %
2010	29 %	28 %
2011	4 %	5 %

Pour la nouvelle période de programmation, la règle «n+2» est remplacée par «n+3» pour un certain nombre d'États membres. Par conséquent, deux modèles sont établis pour chaque fonds de manière à tenir compte du fait que l'effet le plus probable de l'ajout d'une année sera l'étalement du taux de paiement dans le temps. Il est procédé à une adaptation du modèle en redistribuant simplement les pourcentages utilisés pour les pays «n+2» et en les répartissant proportionnellement pour tenir compte de l'année supplémentaire.

	FSE	FEDER
Tranche CE (EM n+3)	% à appliquer à la tranche CE	% à appliquer à la tranche CE
2007	8 %	6 %
2008	19 %	29 %
2009	26 %	25 %
2010	16 %	16 %
2011	4 %	5 %

En ce qui concerne la tranche d'engagement pour 2011, les pourcentages applicables sont identiques pour les pays n+2 et n+3, étant donné que la règle n+3 s'applique uniquement aux tranches d'engagement de 2007 à 2010. En ce qui concerne les tranches suivantes, la règle n+2 est applicable pour tous les États membres.

Pour le Fonds de cohésion, il n'existe pas de données comparables provenant de la période de programmation précédente, étant donné que la règle «n+2»/«n+3» est un élément nouveau de la période 2007-2013 pour le Fonds de cohésion (précédemment, les projets relevant du Fonds de cohésion étaient soumis à des règles et dispositions distinctes). Pour la nouvelle période de programmation, il a donc été décidé d'appliquer aux engagements du Fonds de cohésion les mêmes pourcentages que ceux utilisés pour le FEDER. Comme pour le FEDER et le FSE, une distinction a été faite entre les États membres «n+2» et les États membres «n+3», de manière à tenir compte du fait que l'Espagne était le seul pays éligible au Fonds de cohésion qui n'appartenait pas au groupe «n+3».

Un autre facteur à prendre en considération est le montant qui n'a pas été payé en raison de la mise en œuvre plus lente que prévue des nouveaux programmes, vu la nécessité de faire approuver les systèmes de gestion et de contrôle préalablement à tout paiement intermédiaire. Dès lors, étant donné que certains paiements prévus en 2008 et 2009 n'ont pas été effectués, le modèle est incorrect puisque les paiements totaux au cours de la période de programmation ne seront pas complètement comptabilisés. Les montants manquants sont donc répartis sur les prochaines années, en tant que pourcentage des paiements escomptés dans les années à venir.

Les montants ont subi un dernier ajustement lorsque les estimations initiales ont été corrigées pour tenir compte de l'impact potentiel des grands projets du FEDER et du FC, de l'effet possible sur les paiements intermédiaires ainsi que de la mise en œuvre des programmes du FSE qui a été plus lente que prévue. Afin de tenir compte de l'effet de ceux-ci, les prévisions pour le FSE, le FEDER et le FC ont été revues à la baisse de 5 %, 7,5 % et 10 % respectivement. Le tableau ci-dessous présente les résultats relatifs au FEDER.

Année d'engagement		Montant initial (en Mio EUR)	Montant moins les avances versées	Pourcentages (basés sur 2000-2006)	Estimation des paiements nécessaires	Montants manquants de 2008 et 2009	Estimation des paiements, montants manquants inclus	Réduction pour les grands projets
2007	N+2	11,963	5,854	0%	0			
	N+3	15,258	5,739	6%	344			
2008	N+2	12,144	12,025	14%	1,683			
	N+3	16,239	15,693	29%	4,473			
2009	N+2	12,057	12,057	41%	4,944			
	N+3	16,192	16,192	25%	4,008			
2010	N+2	11,915	11,915	28%	3,336			
	N+3	16,371	16,371	16%	2,538			
2011	N+2	11,783	11,783	5%	589			7.5%
	N+3	16,900	16,900	5%	845			7.5%
Total	N+2	59,862	53,633		10,552	1,676	12,228	11,311
	N+3	80,960	70,895		12,207	669	12,876	11,910
	Tous les EM				22,759	2,345	25,104	23,221

Si l'on additionne les montants de l'assistance technique et ceux de la contribution à la coopération transfrontalière de l'IEVP, on obtient les montants totaux des dépenses du FEDER pour la période 2007-2013, comme dans le tableau ci-après. La logique suivie pour le FEDER a également été appliquée au FSE et au Fonds de cohésion.

	FEDER
FEDER d'après le modèle	23,221
Gestion administrative	12
Assistance technique opérationnelle	35
CTF IEVP	86
Total FEDER	23,354
dont:	
AIDCO	86
REGIO	23,268

Programmes 2000-2006

Comme la plupart des programmes touchent à leur fin, les prévisions ne se fondent plus sur le modèle utilisé les années précédentes et décrit ci-dessus, mais sur un examen plus détaillé des engagements restant à liquider et des mécanismes de clôture prévus.

Pour les Fonds structurels, il est supposé que les programmes 2000-2006 auront, en ce qui concerne les lignes budgétaires principales, atteint le seuil de 95 % pour les avances et les paiements intermédiaires d'ici le début de 2011. En ce qui concerne les 5 % restants, le paiement du solde final ne pourra s'effectuer qu'une fois que les États membres auront transmis à la Commission les documents de clôture requis pour

chaque programme et une fois que la Commission aura procédé aux évaluations et aux contrôles d'audit nécessaires. Par conséquent, les estimations de paiements pour 2011 ont été réalisées sur la base d'un taux de clôture de 40 %.

En ce qui concerne le Fonds de cohésion, le reste à liquider (RAL) à la fin de 2010 est estimé à environ 4,7 milliards d'EUR. L'hypothèse avancée est que l'équivalent d'environ un tiers du RAL subsistant escompté serait versé en 2011, ce qui représente un montant s'élevant à quelque 1,5 milliard d'EUR.

PROGRAMMATION FINANCIÈRE 2012-2013

Sommaire

1.	INTRODUCTION	105
2.	RUBRIQUE 1A — COMPETITIVITE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	106
3.	RUBRIQUE 1B — COHESION POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	109
4.	RUBRIQUE 2 — CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	110
5.	RUBRIQUE 3A — LIBERTE, SECURITE ET JUSTICE	112
6.	RUBRIQUE 3B — CITOYENNETE	114
7.	RUBRIQUE 4 — L'UE ACTEUR MONDIAL	115
8.	RUBRIQUE 5 - ADMINISTRATION	118
9.	ANNEXES	120
9.1.	PROGRAMMATION FINANCIERE – RECAPITULATIF	120
9.2.	RECAPITULATION PAR PROGRAMME	122
9.3.	RUBRIQUE 1A - COMPETITIVITE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	126
9.4.	RUBRIQUE 1B — COHESION POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	137
9.5.	RUBRIQUE 2 — CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	138
9.6.	RUBRIQUE 3A — LIBERTE, SECURITE ET JUSTICE	141
9.7.	RUBRIQUE 3B - CITOYENNETE	144
9.8.	RUBRIQUE 4 — L'UNION EUROPEENNE ACTEUR MONDIAL	147
9.9.	AGENCES DECENTRALISEES	154
9.10.	PROJETS PILOTES	156
9.11.	ACTIONS PREPARATOIRES	159
9.12.	ACTIONS FINANCEES DANS LE CADRE DES PREROGATIVES DE LA COMMISSION	161

1. INTRODUCTION

Conformément au point 37 de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (AII) du 17 mai 2006¹, une programmation financière des actions de l'UE est établie au moment de l'adoption [*de l'avant-projet*] du projet de budget. Cette programmation financière couvre l'ensemble de la période 2007-2013 du cadre financier pluriannuel.

À la suite de l'adoption du budget 2010, les tableaux de la programmation financière transmis à l'autorité budgétaire en janvier 2010 ont été mis à jour de manière à refléter les évolutions intervenues depuis lors, compte tenu notamment du projet de budget (PB) pour 2011.

La programmation financière, qui fournit une orientation pour l'avenir, reste indicative et ne préjuge donc pas des décisions que la Commission ou l'autorité budgétaire pourraient prendre lors de futures procédures budgétaires. L'attention est attirée, à cet égard, sur la flexibilité de 5 % appliquée à toutes les enveloppes financières des programmes pluriannuels adoptés selon la procédure de codécision, comme le prévoit le point 37 de l'AII. L'AII définit les circonstances dans lesquelles les montants de référence peuvent être dépassés de plus de 5 %, tout en laissant à la Commission et à l'autorité budgétaire une certaine marge de discrétion dans la limite des 5 %.

Cela a mené à l'élaboration d'une série de règles communes qui doivent être appliquées par la Commission à la budgétisation et à la programmation: d'une manière générale, les modifications sont systématiquement compensées au cours des années suivantes de la période de programmation, afin que les enveloppes financières de la base légale correspondante continuent à être respectées. Des exceptions à cette règle générale sont envisageables si la Commission peut trouver des arguments substantiels justifiant d'éventuels écarts par rapport au montant de l'enveloppe financière et s'en explique dans les documents de programmation financière transmis à l'autorité budgétaire. Si la règle générale de compensation s'applique aux propositions de la Commission, elle ne s'applique pas aux amendements du Conseil ou du Parlement européens modifiant le PB.

Il convient de relever que la programmation pour les dépenses d'appui directement liées à l'exécution des programmes de l'UE (y compris les anciennes lignes dites «BA») est présentée séparément des dépenses opérationnelles à charge de ces mêmes programmes, ce qui maintient la distinction entre dépenses administratives et dépenses opérationnelles.

Les tableaux de la programmation financière pour la période 2007-2013 ont été adaptés selon l'approche susmentionnée. En plus du montant de référence et du montant total prévu dans la programmation financière, le tableau «récapitulatif par programme» permet également une surveillance plus aisée de la limite des 5% prévue au point 37 de l'AII. Les colonnes correspondant aux budgets de l'exercice 2010 et des exercices antérieurs comprennent tous les crédits autorisés et sont présentées selon la nomenclature du PB 2011. Pour 2010, les chiffres correspondent au budget autorisé, y compris les projets de budgets rectificatifs proposés par la Commission.

La programmation financière pour les rubriques de dépenses 1a, 1b, 2, 3a, 3b et 4 du cadre financier pluriannuel pour la période 2010-2013 est présentée, par domaine politique, dans les **tableaux 2 à 7** respectivement. Un nouveau tableau récapitulatif (**tableau 1**) présente les marges disponibles pour toutes les rubriques du cadre financier.

Le document met l'accent sur les principaux changements concernant les exercices 2012 et 2013 par rapport à la version précédente de la programmation financière, transmise en janvier 2010. Les changements relatifs

¹ JO C 139 du 14.6.2006.

à l'exercice 2011 sont présentés en détail dans la «Présentation politique du projet de budget 2011» et ne sont mentionnés dans ce document que quand ils déterminent des adaptations touchant les années ultérieures de la programmation financière ou le montant total programmé.

Le cas échéant, des tableaux récapitulant ces changements sont fournis, par rubrique. Les changements sont classés en trois grandes catégories:

- 1) les programmes de dépenses pluriannuels,
- 2) les prérogatives institutionnelles de la Commission, et
- 3) les agences décentralisées.

En ce qui concerne les programmes, les changements sont indiqués en détail tant pour la gestion administrative (y compris les agences exécutives) que pour les lignes opérationnelles. Ces changements sont mentionnés dans le texte explicatif. Tous les chiffres renvoient à des crédits d'engagement.

2. RUBRIQUE 1A — COMPÉTITIVITÉ POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Changements apportés à la programmation financière 2011-2013 par rapport à janvier 2010, en Mio EUR

Rubrique 1a — Compétitivité pour la croissance et l'emploi	2011	2012	2013
Programmes		0,879	1,448
7^e programme-cadre pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration	-4,000	-0,002	3,998
<i>dont dépenses opérationnelles</i>	83,846	-23,406	15,715
<i>dont ligne de gestion administrative</i>	-10,422	-16,542	-31,652
<i>dont entreprise commune</i>	-59,881	39,946	19,935
<i>dont agence exécutive</i>	-17,543		
Promouvoir une utilisation plus sûre de l'internet et des nouvelles technologies en ligne (Safer Internet plus)	4,000		-4,000
<i>dont dépenses opérationnelles</i>	4,100		-4,000
<i>dont ligne de gestion administrative</i>	-0,100		
Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)	-9,216	0,000	0,000
<i>dont dépenses opérationnelles</i>	-5,651	0,215	-0,135
<i>dont ligne de gestion administrative</i>	-2,798	-0,100	-0,100
<i>dont agence exécutive</i>	-0,767	-0,115	+0,235
Programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (Progress)	5,000	5,000	5,000
<i>dont dépenses opérationnelles</i>	5,000	5,000	5,000
Instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion			-0,250
<i>dont dépenses opérationnelles</i>			-0,250
Programme pour la douane 2013 dans la Communauté (Douane 2013)	-1,768	-2,000	-3,000
<i>dont dépenses opérationnelles</i>	-1,768	-2,000	-3,000
Solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA)	-0,600	-0,600	
<i>dont dépenses opérationnelles</i>	-0,400	-0,500	
<i>dont ligne de gestion administrative</i>	-0,200	-0,100	
Système d'information antifraude (AFIS)	-0,500	-0,700	-0,300
<i>dont dépenses opérationnelles</i>	-0,500	-0,700	-0,300
Programme statistique communautaire	-1,646	-0,819	
<i>dont ligne de gestion administrative</i>	-1,646	-0,819	
Autres changements		-1,498	-0,065
Total des changements		-0,619	1,383
Nouvelle marge		34,622	47,770

Comme il a déjà été indiqué en janvier 2010, les récentes propositions relatives à plusieurs nouvelles initiatives importantes - notamment le programme de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES), la prolongation de l'aide au démantèlement de la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie, l'instrument de microfinancement Progress et les nouvelles autorités de surveillance dans le domaine des marchés financiers - ont considérablement réduit la marge disponible sous cette rubrique pour

les trois dernières années du cadre financier pluriannuel 2007-2013. À la suite d'un examen détaillé des besoins dans cette rubrique dans le cadre de l'élaboration du PB 2011, la marge est désormais nettement plus élevée pour 2011 (50,1 millions d'EUR contre 37,0 millions d'EUR) et elle reste pratiquement inchangée pour 2012 (34,6 millions d'EUR) et 2013 (47,8 millions d'EUR).

2.1. Programmes

2.1.1. 7^e programme-cadre de recherche

Dans le cadre de l'élaboration du PB 2011, les besoins en effectifs du programme-cadre de recherche ont fait l'objet d'une réévaluation, qui se traduit par des économies d'un montant de 58,6 millions d'EUR pour la période 2011-2013 (10,4 millions en 2011, 16,5 millions en 2012 et 31,7 millions en 2013). Ces montants, issus des lignes consacrées à l'appui administratif, ont été réaffectés à des lignes opérationnelles.

Il est proposé, pour 2011, de réduire de 59,9 millions d'EUR le financement en faveur des entreprises communes, étant donné qu'on prévoit que la contribution du secteur privé sera moins élevée qu'escompté initialement pour les entreprises communes Artemis et ENIAC. Ainsi, les montants en question, soit 34,9 et 44,5 millions d'EUR respectivement, sont réaffectés aux lignes opérationnelles correspondantes. En parallèle, il est proposé d'augmenter le financement de Clean Sky à hauteur de 19,5 millions d'EUR, montant à redéployer à partir de la ligne opérationnelle principale Transports, afin que les activités, après un démarrage lent, puissent atteindre leur vitesse de croisière.

Ces redéploiements en 2011 seront compensés en 2012 et 2013, ce qui laissera inchangé le montant total programmé pour les entreprises communes. En ce qui concerne Artemis et ENIAC, la programmation révisée prévoit pour 2012 une hausse de 17,4 et de 22,5 millions d'EUR respectivement. En 2013 s'ajouteront des montants de 17,4 et 22,0 millions d'EUR qui, avec les 19,5 millions d'EUR issus du redéploiement pour Clean Sky, auront pour effet une augmentation globale de 19,9 millions d'EUR en faveur des entreprises communes en 2013.

2.1.2. Safer Internet plus et Coopération TIC

La bonne gestion financière des centres pour un internet plus sûr requiert le financement de contrats de deux ans, de sorte que 4,1 millions d'EUR supplémentaires seront nécessaires en 2011. Ce montant sera partiellement redéployé à partir de la ligne d'appui administratif, à hauteur de 0,1 million d'EUR, et d'un versement en amont (*frontloading*) issu du programme en 2013 (4,0 millions d'EUR).

2.1.3. Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)

Compte tenu de l'effet de la crise financière sur le profil de décaissement des instruments financiers, notamment ceux du secteur du capital-risque, le montant programmé pour le PIC sera réduit de 9,3 millions d'EUR au total en 2011-2013, dont la majeure partie sera prélevée en 2011. Cette réduction, qui touche les lignes opérationnelles (5,7 millions d'EUR), les lignes d'appui administratif (2,8 millions d'EUR) et l'agence exécutive (0,8 million d'EUR), ne sera pas compensée au cours des années restantes de la période de programmation. Si ces instruments devaient être renforcés dans les années qui suivent, on étudiera une éventuelle augmentation des dotations, compte tenu des contraintes budgétaires.

2.1.4. Instrument de microfinancement Progress et programme Progress

Pour la période 2010-2013, la contribution financière du budget de l'Union européenne à l'instrument de microfinancement, qui a été fixée à 100 millions d'EUR, sera en partie financée par une réduction de 60 millions d'EUR du programme Progress. La Commission avait initialement proposé un redéploiement total à partir du programme Progress (à hauteur de 100 millions d'EUR). Par conséquent, la programmation financière de Progress nécessitera certains ajustements (5 millions d'EUR supplémentaires chaque année en

2011, 2012 et 2013) afin que la contribution totale de Progress au nouvel instrument de microfinancement ne dépasse pas les 60 millions d'EUR convenus (20 millions d'EUR par an au lieu des 25 millions prévus initialement).

2.1.5. Douane 2013

À la lumière du niveau d'exécution des dernières années et afin de prendre en considération les besoins financiers réels, les crédits du programme seront réduits de 1,8 million d'EUR en 2011, de 2,0 millions en 2012 et de 3,0 millions en 2013. La réduction totale de 6,8 millions d'EUR ne sera pas compensée, même si des corrections sont peut-être nécessaires à l'avenir à la suite de la mise en œuvre du programme.

2.1.6. Solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA)

En 2011 et 2012, tant la ligne d'appui administratif que la ligne opérationnelle du programme feront l'objet d'une réduction eu égard à l'exécution passée. La baisse s'établit au total à 1,2 million d'EUR pour la période. Si les besoins du programme le justifient, on étudiera une éventuelle augmentation des dotations en 2012 et 2013, sous réserve des contraintes budgétaires.

2.1.7. Système d'information antifraude (AFIS)

Le profil du programme a été revu pour prendre en compte la baisse des besoins de financement, d'un montant de 1,5 million d'EUR, réparti sur les trois années (2011-2013).

2.1.8. Programme statistique communautaire 2008-2012

Les montants inscrits sur les lignes d'appui administratif seront réduits en 2011 et 2012, sans aucune compensation.

3. RUBRIQUE 1B — COHESION POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Après la reprogrammation de montants relevant de la rubrique 1b en 2008 conformément au point 48 de l'accord interinstitutionnel (AII) du 17 mai 2006, une deuxième modification de la programmation financière a à présent eu lieu pour les années 2011 à 2013, pour tenir compte des dispositions du point 17 de l'AII. Il en découle un ajustement des montants alloués, au titre des Fonds soutenant la politique de cohésion, aux États membres soumis à l'«écrêtement» dont le produit intérieur brut (PIB) réel s'est écarté de plus de 5 % du PIB estimé pendant la période 2007-2009.

Cet ajustement² donne lieu à des crédits d'engagement supplémentaires d'un montant de 335,7 millions d'EUR pour chacune des années de la période 2011-2013, selon la répartition suivante:

(en EUR)

	2011	2012	2013	TOTAL
<i>Fonds structurels</i>	214 140 871	210 539 767	211 919 605	636 600 243
<i>Fonds de cohésion</i>	121 575 625	125 176 729	123 796 891	370 549 245
Total	335 716 496	335 716 496	335 716 496	1 007 149 488

² COM(2010) 160 du 16.4.2010.

4. RUBRIQUE 2 — CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Changements apportés à la programmation financière 2011-2013 par rapport à janvier 2010, en Mio EUR

Rubrique 2 — Conservation et gestion des ressources naturelles	2012	2013
Sous-plafond «Dépenses relatives au marché et paiements directs»	+25,000	+21,000
Développement rural	-25,000	-21,000
Pêche internationale et droit de la mer	-26,175	-25,875
<i>dont gestion administrative</i>	-0,475	-0,375
<i>dont ligne opérationnelle</i>	-25,700	-25,500
Conservation, gestion et exploitation des ressources aquatiques vivantes	-0,500	-0,500
<i>dont gestion administrative</i>		
<i>dont ligne opérationnelle</i>	-0,500	-0,500
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	0,000	0,000
<i>dont contribution aux titres 1 et 2</i>	+0,834	+0,876
<i>dont contribution au titre 3</i>	-0,834	-0,876
Programmes ayant fait l'objet d'une codécision		
Life+	+7,405	+7,405
<i>dont gestion administrative</i>	-1,560	-2,000
<i>dont ligne opérationnelle</i>	+8,965	+9,405
Total des changements	-19,270	-18,970
Nouvelle marge	126,210	131,363

4.1. Marge

La marge de la rubrique 2 augmente d'environ 19 millions d'EUR par an par rapport à la programmation financière précédente, et ce malgré des besoins légèrement supérieurs pour Life+, liés en particulier aux actions destinées à lutter contre le changement climatique. Cette augmentation nette de la marge est due pour l'essentiel à une révision à la baisse de la programmation concernant l'action principale financée dans le domaine des affaires maritimes et de la pêche, révision à caractère technique car tenant compte des taux d'exécution récents et des crédits budgétaires proposés pour le PB 2011.

4.2. Sous-plafond «Dépenses relatives au marché et paiements directs»

Suite à la décision du Portugal de ne pas appliquer la modulation volontaire, les montants précédemment estimés, transférés depuis le sous-plafond «Dépenses relatives au marché et paiements directs» de la rubrique 2 – qui est financé par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) – vers le développement rural, doivent être retransférés vers le 1^{er} pilier de la politique agricole commune (PAC). Les montants considérés sont de 29 millions d'EUR pour le PB 2011, 25 millions d'EUR pour 2012 et 21 millions d'EUR pour 2013. La Commission actualisera en conséquence l'annexe de sa décision 2009/379/CE, indiquant les montants mis à disposition du Feader ainsi que les montants disponibles pour les dépenses du FEAGA.

4.3. Développement rural

Les chiffres relatifs aux mesures de développement rural sont réduits du montant exact de l'augmentation du sous-plafond «Dépenses relatives au marché et paiements directs», ce qui représente une correction des montants de la modulation transférés du 1^{er} pilier de la PAC au développement rural.

4.4. Affaires maritimes et pêche

Toutes les modifications par rapport à la programmation financière précédente reflètent un ajustement technique des montants programmés pour 2012-2013, compte tenu du taux d'exécution moins élevé que prévu de ces dernières années ainsi que du volume des crédits proposés pour le PB 2011. Aucun changement de politique ne sous-tend cette actualisation de la programmation financière 2012-2013. De tels ajustements techniques pourront aussi avoir lieu en sens opposé, entraînant de légères hausses des montants programmés.

4.5. Programmes ayant fait l'objet d'une codécision

Comme en 2011, un renforcement de Life+ est proposé par rapport à la programmation financière précédente, afin notamment d'intensifier les activités dans le domaine du changement climatique.

L'augmentation proposée représente un montant additionnel de 7,405 millions d'EUR par an durant la période 2011-2013, soit 22,215 millions d'EUR au total, dont 3,6 millions sont redéployés depuis la ligne d'appui administratif en 2011, 1,6 million en 2012 et 2,0 millions en 2013.

5. RUBRIQUE 3A — LIBERTE, SECURITE ET JUSTICE

Changements apportés à la programmation financière 2011-2013 par rapport à janvier 2010, en Mio EUR

Sous-rubrique 3a — Liberté, sécurité et justice	2012	2013
Programmes		
SIS II, VIS, EURODAC (systèmes d'information à grande échelle)	-54,500	-39,400
Agences	54,500	42,850
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne — FRA	-1,000	
Collège européen de police – CEPOL	-0,600	- 0,200
Eurojust	1,800	3,500
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies	-0,200	0,150
Nouvelle agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine JLS	54,500	39,400
Total des changements	0,000	3,450
Nouvelle marge	26,490	52,940

5.1. Programmes

La programmation financière 2012-2013 des lignes relatives à l'appui administratif à plusieurs programmes a été réduite de manière à tenir compte de révisions à la baisse dans le PB 2011. Les réductions de ces lignes ont été compensées par des augmentations correspondantes dans les lignes opérationnelles de manière à respecter l'enveloppe financière des programmes.

5.1.1. SIS II, VIS, EURODAC (systèmes d'information à grande échelle)

À la suite du transfert de plusieurs activités des services de la Commission à l'agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité dont la création a été récemment proposée, il est proposé, pour le financement de l'agence, de procéder à un redéploiement de 54,5 millions d'EUR en 2012 et de 39,4 millions d'EUR en 2013 à partir des lignes prévues pour le SIS II, le VIS et EURODAC.

5.2. Agences

5.2.1. Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle

La création d'une agence chargée de la gestion opérationnelle à long terme du SIS II, du VIS, d'EURODAC et des autres systèmes d'information à grande échelle, qui accumulera progressivement une expertise qui en fera un centre d'excellence pour les systèmes d'information dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, a été proposée par la Commission en juin 2009³. Les crédits nécessaires pour couvrir les activités de l'agence figurent à la rubrique 3a du cadre financier actuel et sont réaffectés à partir des crédits prévus précédemment dans les lignes budgétaires relatives au SIS II, au VIS et à EURODAC.

5.2.2. Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

Compte tenu du montant convenu pour la contribution en 2011 (20 millions d'EUR) et du montant programmé pour 2013 (22 millions d'EUR), il est proposé de réduire le montant initialement prévu pour 2012 et de le fixer à 21 millions d'EUR.

5.2.3. Collège européen de police (CEPOL)

Compte tenu de la contribution réduite proposée pour 2011 (8 millions d'EUR, contre 9,2 millions d'EUR prévus dans la programmation financière), la programmation financière a été adaptée en conséquence pour 2012 (- 0,6 million d'EUR) et pour 2013 (- 0,2 million d'EUR).

³ COM(2009) 293 du 24.6.2009.

5.2.4. *Eurojust*

À la suite de la décision du Conseil de décembre 2008 sur le renforcement d'Eurojust et modifiant la décision 2002/187/JAI du Conseil instituant Eurojust afin de renforcer la lutte contre les formes graves de criminalité⁴, Eurojust doit s'acquitter de nouvelles tâches qui nécessitent du personnel supplémentaire. Ces nouvelles missions visent à accroître le rôle de coordination de l'agence et la coopération entre États membres. À cet effet, un dispositif permanent de coordination (DPC) est instauré au sein d'Eurojust afin de fournir un service vingt-quatre heures sur vingt-quatre lui permettant d'intervenir dans les situations d'urgence. En conséquence, une augmentation de 1,8 million d'EUR en 2012 et de 3,5 millions d'EUR en 2013 est proposée, pour atteindre un montant total de 33,3 millions d'EUR en 2012 et de 35 millions d'EUR en 2013.

5.2.5. *Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)*

Afin d'adapter aussi précisément que possible les ressources financières aux tâches administratives et opérationnelles, il est proposé d'ajuster légèrement les montants programmés pour 2012 (- 0,2 million d'EUR) et 2013 (+ 0,15 million d'EUR).

⁴ JO L 138 du 4.6.2009.

6. RUBRIQUE 3B — CITOYENNETE

Changements apportés à la programmation financière 2011-2013 par rapport à janvier 2010, en Mio EUR

Rubrique 3b — Citoyenneté	2012	2013
Prérogatives de la Commission		
Espaces publics européens	-1,440	-1,530
Autres changements	-0,059	0,232
Total des changements	-1,499	-1,298
Nouvelle marge	18,080	22,759

Comme dans le budget 2010 et le PB 2011, l'action «Espaces publics européens» est financée au titre de la rubrique 5, ce qui entraîne une légère augmentation de la marge dans la rubrique 3b.

À l'issue d'un réexamen des exigences relatives à l'appui administratif aux programmes et aux agences exécutives, des économies ont été réalisées pour 2011. Pour les programmes Santé publique, Consommateurs, Media 2007 et Media Mundus, les économies ont été réattribuées aux lignes opérationnelles correspondantes en 2013, les montants totaux programmés pour la période restant donc inchangés.

7. RUBRIQUE 4 — L'UE ACTEUR MONDIAL

Changements apportés à la programmation financière 2011-2013 par rapport à janvier 2010, en Mio EUR

Rubrique 4 — L'UE acteur mondial	2012	2013
Programmes	1,000	1,000
Instrument de coopération au développement (ICD)	5,000	6,000
<i>dont dépenses opérationnelles</i>	<i>5,000</i>	<i>6,000</i>
<i>dont ligne de gestion administrative</i>		
Coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé (IPI)	1,000	1,000
<i>dont dépenses opérationnelles</i>	<i>1,000</i>	<i>1,000</i>
<i>dont ligne de gestion administrative</i>		
Instrument financier pour la protection civile	-5,000	-6,000
<i>dont dépenses opérationnelles</i>	<i>-5,000</i>	<i>-6,000</i>
Prérogatives de la Commission	-5,866	-7,761
Évaluation des résultats de l'aide communautaire, actions de suivi et audit	-2,862	-4,227
Évaluation des résultats de l'aide de la Communauté, actions de suivi et d'audit	-1,204	-1,534
Prince — Information et communication	-1,800	-2,000
Action préparatoire	3,000	3,000
Corps volontaire européen d'aide humanitaire	3,000	3,000
Autres	-2,017	-2,240
Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle	-2,017	-2,240
Total des changements	-3,883	-6,001
Nouvelle marge	132,252	134,597

7.1. Programmes

7.1.1. Mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane (MAB)

À la suite de la proposition de modification du règlement (CE) n° 1905/2006⁵ relatif à l'instrument de coopération au développement (ICD) en vue du financement des mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane, la programmation financière de janvier 2010 comportait un financement partiel de 25,0 millions d'EUR par an pour 2011-2013 à partir de la marge de la rubrique 4. La programmation financière actuelle prévoit la réaffectation à l'ICD de 5 millions d'EUR en 2012 et de 6 millions d'EUR en 2013 à partir de l'instrument financier pour la protection civile en vue du financement des mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane. Le financement restant de ces mesures en 2012 et 2013 sera assuré par le redéploiement de 11 millions d'EUR en 2012 au sein de l'enveloppe de l'ICD.

7.1.2. Instrument de coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé (IPI)

Comme en 2011, les crédits au titre de l'IPI sont augmentés de 1 million d'EUR par an pour 2012-2013 par rapport à la précédente programmation financière afin de renforcer la coopération bilatérale dans les domaines de la reconnaissance mutuelle des diplômes et de la mobilité avec des pays tels que l'Australie, la Corée du Sud et le Japon. Cet ajustement est neutre sur le plan budgétaire étant donné qu'il est compensé par une réduction des crédits relatifs à la «Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle» avec les États-Unis et le Canada.

7.1.3. Instrument financier pour la protection civile (CPFI)

Compte tenu du taux d'exécution très faible (entre 10 et 20 % des crédits initiaux) de l'instrument au cours des trois précédentes années, imputable au caractère imprévisible des événements à l'origine des actions, le niveau des crédits futurs a été adapté. La Commission estime que la réduction du niveau des engagements à 4 millions d'EUR en 2012 et à 5 millions d'EUR en 2013 ne compromet pas sa capacité de répondre aux

⁵ COM(2010) 102 du 17.3.2010.

demandes d'assistance en matière de protection civile dans des pays tiers. Si un financement supplémentaire était nécessaire, la Commission examinerait les possibilités de redéploiement.

7.1.4. Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

Aucun changement n'est envisagé en ce qui concerne le budget global de la PESC. Toutefois, la ventilation entre les différentes lignes est modifiée.

En raison de la nature quelque peu imprévisible des interventions à mener dans le domaine de la PESC, la programmation initiale sur les lignes budgétaires correspondantes a été fondée sur des estimations très provisoires. L'expérience des trois dernières années (2007-2009) a montré que les montants programmés ne reflètent plus les besoins réels. Soucieuse d'accroître la transparence et d'éviter des transferts internes inutiles, la Commission a proposé une adaptation des montants sur la période 2011-2013 qui soit neutre sur le plan budgétaire. Compte tenu de la situation actuelle et dans l'hypothèse de la poursuite de la plupart des missions à l'avenir, les montants ont été modifiés en conséquence: la ligne budgétaire 19 03 03 finançant la mission EULEX Kosovo a bénéficié d'une forte augmentation, alors que les montants de toutes les autres lignes ont été diminués en conséquence; il subsiste toutefois suffisamment de crédits pour financer deux autres missions importantes [EUPOL Afghanistan (19 03 07) et EUMM Géorgie (19 03 01)] ainsi qu'une réserve suffisante sur la ligne 19 03 04 pour les actions d'urgence et/ou l'éventuel financement de nouvelles missions.

7.2. Prérogatives de la Commission

7.2.1. Prince - Stratégie d'information et de communication

Dans le PB 2011, les crédits au titre des prérogatives de la Commission (Prince, ligne 22 02 10 01) ont été réduits de 1,6 million d'EUR par rapport à la programmation financière. Les montants prévus pour 2012 et 2013 ont été modifiés en conséquence, ce qui permet de libérer 1,8 million d'EUR en 2012 et 2 millions d'EUR en 2013.

7.2.2. Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et audit

Les crédits prévus dans le PB 2011 au titre de la ligne budgétaire 19 11 01 (évaluations, audit) ont été réduits de 1,645 million d'EUR par rapport à la précédente programmation financière. Les montants prévus pour 2012 et 2013 ont été modifiés en conséquence, ce qui permet de libérer 2,862 millions d'EUR en 2012 et 4,227 millions d'EUR en 2013.

En ce qui concerne la ligne 21 08 01 (Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et d'audit), les crédits pour 2011 ont été réduits de 1,08 million d'EUR. Le montant prévu pour 2012 a été diminué de 1,204 million d'EUR et celui pour 2013 de 1,534 million d'EUR.

7.3. Action préparatoire

7.3.1. Corps volontaire européen d'aide humanitaire

En liaison avec la création d'un Corps volontaire européen d'aide humanitaire et compte tenu du fait que 2011 est l'année européenne du volontariat, un montant initial de 1 million d'EUR est prévu pour 2011. Il devrait permettre à la Commission d'entamer les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'une proposition législative, notamment grâce à des activités de recherche et à l'analyse des systèmes de volontariat existants, tant au niveau national/local qu'à celui de l'UE. Ces activités d'inventaire donneront à la Commission la possibilité d'avoir une vue d'ensemble de la situation actuelle du volontariat dans l'UE (base) et de formuler des propositions de stratégie de développement dans ce domaine. Comme ces travaux devront se poursuivre au cours des deux années suivantes (2012-2013), il est prévu d'allouer un montant de 3 millions d'EUR à cette ligne budgétaire pour chacune des deux années.

7.4. Autres changements

7.4.1. Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle

Les crédits pour 2011 liés aux accords de coopération bilatéraux entre l'Union et les États-Unis d'Amérique et le Canada (ligne 15 02 03) sont réduits de 1,8 million d'EUR par rapport à la programmation financière. Les montants prévus en 2012 et 2013 ont également été réduits, à hauteur de 2 millions d'EUR et de 2,2 millions d'EUR, respectivement.

8. RUBRIQUE 5 - ADMINISTRATION

La rubrique 5 regroupe les dépenses administratives de toutes les institutions.

Pour la période 2012-2013, les besoins estimés sont fondés sur une actualisation technique du sixième rapport des secrétaires généraux sur la rubrique 5 (octobre 2009), compte tenu des estimations de dépenses pour 2011 lorsqu'elles sont disponibles, et d'une augmentation des rémunérations de 2009 en accord avec la proposition de la Commission, sauf en ce qui concerne le Conseil, la Cour de justice et le Médiateur européen, qui considèrent que l'augmentation des rémunérations de 2009 devrait être conforme à la décision du Conseil.

Le budget de 2010 et les estimations pour 2011 ne couvrent pas l'incidence potentielle du paiement rétroactif au titre de 2009 et de 2010 de la partie de la hausse des rémunérations non adoptée par le Conseil en 2009.

Ces prévisions ne représentent qu'une estimation technique effectuée par les administrations des institutions et ne prennent pas en considération de nouveaux élargissements, excepté en ce qui concerne les chiffres fournis par le Conseil et la Cour de justice, qui comprennent une estimation liée à l'incidence potentielle d'une adhésion de la Croatie en 2012. Les besoins liés à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne sont pris en compte sur la base des projets de budgets rectificatifs concernant les dépenses supplémentaires pour le Parlement européen (PBR n° 1/2010), le Comité des régions et le Comité économique et social européen (PBR n° 2/2010), ainsi que les dépenses supplémentaires pour le Conseil demandées dans la lettre rectificative n° 3/2010.

L'évolution des dépenses pour la période 2007-2009 a été fortement influencée par l'introduction progressive de nouveaux postes liés à l'élargissement. La demande globale estimée pour les institutions autres que la Commission pour les trois années 2011-2013 est fondée sur un scénario de 650 postes supplémentaires (y compris ceux liés aux budgets et lettres rectificatives susmentionnés), tandis qu'aucun poste supplémentaire n'est prévu pour la période 2010-2013 pour la Commission.

Eu égard à la faible marge en 2010, le Parlement européen, le Conseil et la Commission ont adopté la déclaration commune du 18 novembre 2009, selon laquelle il convient de consacrer en priorité l'utilisation de la marge disponible sous le plafond de la rubrique 5 au financement de dépenses supplémentaires résultant directement de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. A cet égard, les trois institutions s'emploieront à couvrir l'ensemble des besoins administratifs liés à la rémunération du personnel au moyen des crédits prévus dans leurs sections respectives du budget 2010. Le Parlement européen et le Conseil ont donc appelé les autres institutions à tout mettre en œuvre pour financer les besoins administratifs liés à la rémunération du personnel au moyen des crédits prévus dans leurs sections respectives du budget 2010.

Il importe de rappeler que dans la rubrique 5, une marge équivalant à 1 % des dépenses de salaires et de pensions est considérée comme nécessaire pour absorber les éventuelles variations statistiques des augmentations annuelles des salaires. En outre, puisque le plafond aux prix courants est fondé sur un déflateur fixe de 2 %, une inflation plus élevée réduirait la marge.

Les institutions sont donc invitées à coordonner soigneusement toute nouvelle action exigeant d'importantes dépenses sur une courte période.

Le tableau suivant montre les estimations actuelles de dépenses et les marges qui en résultent:

Montants en millions d'euros, aux prix courants	2007	2008	2009 (*)	2010	2011	2012	2013
Commission	3 312,1	3 410,7	3 513,3	3 604,6	3 709,0	3 814,0	3 937,3
Autres institutions	2 576,9	2 673,5	2 805,7	2 957,4	3 097,9	3 291,7	3 533,4
Pensions (toutes institutions)	959,6	1 050,8	1 130,0	1 192,8	1 275,0	1 370,6	1 473,4
Écoles européennes	129,7	144,2	148,5	154,2	173,5	180,0	191,6
Total rubrique 5*	6 978,3	7 279,2	7 597,4	7 909,0	8 255,4	8 656,3	9 135,7
Plafond de la rubrique 5 (dont la contribution au régime des pensions)	7 115,0	7 457,0	7 603,0	7 962,0	8 416,0	8 754,0	9 181,0
Marge rubrique 5 escomptée (**)	136,7	177,8	0,0	53,0	160,6	97,7	45,3
(*)	La différence entre le total et la somme est due à l'arrondissement.						
(**)	Le plafond de la rubrique 5 comprend les contributions du personnel au régime de pensions. Pour 2009, le montant de 5,8 pour l'IET est inclus dans la rubrique 5 (mais dans la rubrique 1a pour les exercices précédents et suivants).						

9. ANNEXES

9.1. Programmation financière – Récapitulatif

(prix courants en Mio EUR)

RUBRIQUE 1A — COMPÉTITIVITÉ POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
	2010	2011	2012	2013
Programmes codécidés	13 469,288	12 093,800	12 802,246	13 931,435
Décisions du Conseil	885,887	896,365	891,276	912,994
Agences décentralisées	230,582	214,994	231,515	241,291
Prérogatives	60,566	62,445	66,570	63,586
Projet pilote et actions préparatoires	29,100	3,500		
Autres	187,430	165,748	177,770	235,924
Total	14 862,853	13 436,852	14 169,378	15 385,230
dont Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	500,000	500,000		
dont instrument de flexibilité	195,000			
Total net	14 167,853	12 936,852	14 169,378	15 385,230
Plafond du cadre financier	14 167,000	12 987,000	14 204,000	15 433,000
Marge ⁽¹⁾	-0,853	50,148	34,622	47,770
(1) Cette marge négative est due à la modification apportée au projet pilote 02 02 07, doté d'un million d'EUR, qui passe de la rubrique 1b à la rubrique 1a dans le projet de budget 2011.				
RUBRIQUE 1B — COHESION POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
	2010	2011	2012	2013
Programmes codécidés	49 382,092	50 970,094	52 759,629	54 523,604
Projet pilote et actions préparatoires	4,500			
Total	49 386,592	50 970,094	52 759,629	54 523,604
Plafond du cadre financier	49 388,000	50 987,000	52 761,000	54 524,000
Marge	1,408	16,906	1,371	0,396
RUBRIQUE 2 — CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
	2010	2011	2012	2013
Programmes codécidés	306,855	333,500	354,755	377,141
Décisions du Conseil	59 104,936	59 103,978	60 282,035	60 731,028
Agences décentralisées	42,953	43,770	47,000	49,468
Projet pilote et actions préparatoires	29,100	5,000		
Total	59 498,844	59 486,248	60 683,790	61 157,637
Plafond du cadre financier	59 955,000	60 338,000	60 810,000	61 289,000
Marge	456,156	851,752	126,210	131,363
RUBRIQUE 3A — LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
	2010	2011	2012	2013
Programmes codécidés	403,850	446,280	545,580	725,630
Décisions du Conseil	348,200	421,450	511,050	567,000
Agences décentralisées	239,837	252,463	307,350	299,700
Prérogatives	6,100	6,500	6,800	7,000
Projet pilote et actions préparatoires	1,000			
Autres	7,500	8,560	8,730	8,730
Total	1 006,487	1 135,253	1 379,510	1 608,060
Plafond du cadre financier	1 025,000	1 206,000	1 406,000	1 661,000
Marge	18,513	70,747	26,490	52,940

RUBRIQUE 3B — CITOYENNETE	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
	2010	2011	2012	2013
Programmes codécidés	406,134	417,389	425,040	430,995
Décisions du Conseil	18,450	18,350	20,340	20,730
Agences décentralisées	125,296	125,103	136,200	138,800
Prérogatives	109,120	97,975	99,340	101,716
Projet pilote et actions préparatoires	9,000	1,000		
Autres		8,000		
Total	668,000	667,817	680,920	692,241
Plafond du cadre financier	668,000	683,000	699,000	715,000
Marge	0,000	15,183	18,080	22,759
RUBRIQUE 4 — L'UNION EUROPÉENNE ACTEUR MONDIAL				
RUBRIQUE 4 — L'UNION EUROPÉENNE ACTEUR MONDIAL	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
	2010	2011	2012	2013
Programmes codécidés	5 810,699	5 920,142	6 209,525	6 648,792
Décisions du Conseil	2 192,137	2 512,041	2 759,876	2 906,160
Agences décentralisées	18,282	19,850	19,918	20,317
Prérogatives	76,877	77,122	83,091	85,274
Projet pilote et actions préparatoires	18,750	2,000	3,000	3,000
Autres	43,437	82,375	48,275	60,975
Total	8 160,182	8 613,529	9 123,685	9 724,518
dont réserve d'aide d'urgence	248,882	253,860	258,937	264,115
dont instrument de flexibilité	18,300			
Total net	7 893,000	8 359,669	8 864,748	9 460,403
Plafond du cadre financier	7 893,000	8 430,000	8 997,000	9 595,000
Marge	0,000	70,331	132,252	134,597
RUBRIQUE 5 — ADMINISTRATION				
RUBRIQUE 5 — ADMINISTRATION	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
	2010	2011	2012	2013
Dépenses de la Commission, hors pensions et écoles européennes	3 604,622	3 709,015	3 814,019	3 937,319
Dépenses des autres institutions, hors pensions	2 957,360	3 097,929	3 291,700	3 533,400
Pensions (toutes institutions)	1 192,789	1 274,979	1 370,600	1 473,400
Écoles européennes	154,212	173,514	180,000	191,600
Total	7 908,983	8 255,437	8 656,310	9 135,721
Plafond du cadre financier	7 882,000	8 334,000	8 670,000	9 095,000
Contribution du personnel au financement du régime des pensions	80,000	82,000	84,000	86,000
Marge	53,017	160,563	97,690	45,279
TOTAL GENERAL PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL				
TOTAL GENERAL PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER PLURIANNUEL	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
	2010	2011	2012	2013
1A — Compétitivité pour la croissance et l'emploi	14 862,853	13 436,852	14 169,378	15 385,230
1B — Cohésion pour la croissance et l'emploi	49 386,592	50 970,094	52 759,629	54 523,604
2 — Conservation et gestion des ressources naturelles	59 498,844	59 486,248	60 683,790	61 157,637
3A — Liberté, sécurité et justice	1 006,487	1 135,253	1 379,510	1 608,060
3B — Citoyenneté	668,000	667,817	680,920	692,241
4 — L'Union européenne acteur mondial	8 160,182	8 613,529	9 123,685	9 724,518
5 — Administration	7 908,983	8 255,437	8 656,310	9 135,721
Total	141 491,942	142 565,230	147 453,222	152 227,011

9.2. Récapitulation par programme

(prix courants en Mio EUR)

Intitulé	Type (*)	Période	Montant de référence (**)	Montant total (***)	Budget définitif				Projet de budget	Programmation financière	
					2007	2008	2009	2010		2011	2012
RUBRIQUE 1A — COMPÉTITIVITÉ POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI					8 849,931	10 537,979	13 253,882	14 355,176	12 990,165	13 693,522	14 844,429
Programmes codécidés					8 170,988	9 771,493	12 378,092	13 469,288	12 093,800	12 802,246	13 931,435
Septième programme-cadre pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration	co	(07-13)	50 521,000	50 554,082	5 082,007	5 594,278	6 152,592	6 932,938	7 955,302	8 911,948	9 925,017
Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC)	co	(07-13)	3 621,300	3 624,434	387,685	412,446	509,326	525,708	548,644	593,710	646,915
Programme pour l'emploi et la solidarité sociale (Progress)	co	(07-13)	683,250	682,752	81,900	95,720	102,580	109,570	93,630	96,960	102,391
Mesures antipollution	co	(07-13)	154,000	153,546	25,000	18,000	18,446	20,500	23,000	23,000	25,600
Concours visant à améliorer les performances environnementales du système de transport de marchandises (Marco Polo II)	co	(07-13)	450,000	432,856	56,000	39,080	64,971	63,940	65,865	70,000	73,000
Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo)	co	(07-13)	3 005,000	3 004,000		910,000	829,658	894,400	195,942	172,000	2,000
Réseaux transeuropéens de transports (RTE-T)	co	(07-13)	8 013,000	8 037,815	930,968	969,425	934,582	1 062,440	1 241,400	1 357,000	1 542,000
Réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E)	co	(07-13)	155,000	163,480	22,032	23,500	26,738	21,460	24,750	22,000	23,000
Protéger les enfants lors de l'utilisation de l'internet et d'autres technologies de communication (Safer Internet)	co	(06-08)	45,000	27,650	12,470	15,180					
Promouvoir une utilisation plus sûre de l'internet et des nouvelles technologies en ligne (Safer Internet Plus)	co	(09-13)	55,000	55,000			10,930	11,070	15,000	11,000	7,000
Programme visant à rendre le contenu numérique européen plus accessible, plus utilisable et plus exploitable (eContent Plus)	co	(06-08)	149,000	90,700	47,530	43,170					
Programme d'action pour la douane dans la Communauté (Douane 2013)	co	(08-13)	323,800	317,032		43,000	49,500	51,450	54,132	58,700	60,250
Informatisation des accises (EMCS)	co	(02-08)	35,000	12,800	7,300	5,500					
Fiscalis 2003-2007	co	(03-07)	67,250	16,500	16,500						
Programme pour améliorer le fonctionnement des systèmes fiscaux sur le marché intérieur (Fiscalis 2013)	co	(08-13)	156,900	156,900		20,600	22,100	24,000	27,800	30,400	32,000
Programme destiné à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et à promouvoir la compréhension interculturelle avec les pays tiers (Erasmus Mundus)	co	(04-08)	230,000	154,500	59,200	95,300					
Programme destiné à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et à promouvoir la compréhension interculturelle avec les pays tiers (Erasmus Mundus 2)	co	(09-13)	493,690	493,465			75,573	97,988	98,836	109,168	111,900
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	co	(08-13)	308,700	308,700		2,900	5,800	30,200	62,800	80,000	127,000
Programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	co	(07-13)	6 970,000	6 978,370	847,571	898,978	984,120	1 009,300	1 036,799	1 084,170	1 117,432
Activités dans le domaine de la protection des intérêts financiers de la Communauté (Hercule II)	co	(07-13)	98,525	98,525	13,725	13,800	14,000	14,100	14,200	14,350	14,350
Service paneuropéen de gouvernement électronique aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens (IDABC)	co	(05-09)	148,700	71,400	30,000	21,800	19,600				
Solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA)	co	(10-13)	103,500	102,300				23,800	25,400	26,200	26,900
Production d'informations statistiques	co	(03-07)	220,600	51,100	51,100						
Programme statistique de l'UE 2008-2012	co	(08-12)	274,200	271,735		48,816	52,120	54,519	56,900	59,380	

Intitulé	Type	Période	Montant de référence (**)	Montant total (***)	Budget définitif			Budget	Projet de budget		Programmation financière	
					2007	2008	2009		2010	2011	2012	2013
Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS)	co	(09-13)	42,500	42,200		5,455	10,655	11,050	8,760	6,280		
Soutien dans le domaine des services financiers et du contrôle des comptes	pc	(10-13)	38,700	28,500			6,000	7,350	7,500	7,650		
Relance économique: assistance financière communautaire à des projets dans le domaine de l'énergie	co	09-10	3 980,000	3 980,000		2 000,000	1 980,000					
Instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion	pc	(10-13)	100,000	100,000			25,250	25,000	25,000	24,750		
Programme européen d'observation de la Terre (Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité – GMES)	pc	(11-13)	107,000	107,000				10,000	41,000	56,000		
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	co	(07-13)		2 500,000	18,611	49,036	500,000	500,000				
Décisions du Conseil					678,943	766,486	885,887	896,365	891,276	912,994		
Septième programme-cadre pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (7 ^e PC – Euratom)	dc	(07-11)	2 751,000	2 740,321	404,193	495,986	599,290	609,487	631,365			
Programme-cadre pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (Euratom 2012)		(12-13)		1 260,270						621,976	638,294	
Exploitation du réacteur à haut flux (HFR)	pd	(09-11)										
Sûreté nucléaire — Mesures transitoires (démantèlement Bohunice)	dc	(07-13)	423,000	423,000	57,000	58,000	60,000	62,000	62,000	65,000		
Sûreté nucléaire — Mesures transitoires (démantèlement Ignalina)	dc	(07-13)	837,000	839,000	113,000	114,000	120,000	121,000	125,000	127,000		
Sûreté nucléaire — Mesures transitoires (démantèlement Kozloduy)	dc	(10-13)	300,000	527,000	74,000	76,000	77,000	75,000	75,000	75,000		
Année européenne de l'égalité des chances pour tous (2007) — Vers une société juste	dc	(06-07)	11,000	9,000	9,000							
Programme pour la protection de l'euro contre le faux monnayage (Pericles)	dc	(07-13)	7,000	6,900	1,000	1,000	0,900	1,000	1,000	1,000		
Achèvement du système d'information antifraude (AFIS)	dc	(00-07)	5,750	5,750								
Système d'information antifraude (AFIS)	dc	(08-13)	44,750	36,500		6,500	5,500	6,000	6,300	6,700		
Contributions financières au Fonds international pour l'Irlande	dc	(07-10)	60,000	60,000	15,000	15,000	15,000					
RUBRIQUE 1B — COHESION POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI					45 060,972	47 255,949	48 413,884	49 382,092	50 970,094	52 759,629	54 523,604	
Programmes codécidés					45 060,972	47 255,949	48 413,884	49 382,092	50 970,094	52 759,629	54 523,604	
Total Fonds structurels	co	(07-13)		278 256,287	37 941,406	39 100,897	39 191,847	39 891,498	40 904,978	42 108,412		
Total Fonds de cohésion	co	(07-13)		70 109,936	7 119,566	8 155,052	10 190,245	11 078,596	11 854,650	12 415,192		
⁽¹⁾ Pour la rubrique 1b, certains montants des budgets 2007, 2008 et 2009 ont été adaptés afin de prendre en compte une nouvelle programmation conformément au point 48 de l'accord interinstitutionnel.												
RUBRIQUE 2 — CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES					54 203,840	55 505,594	56 261,871	59 411,791	59 437,478	60 636,790	61 108,169	
Programmes codécidés					239,620	265,944	317,150	306,855	333,500	354,755	377,141	
Instrument financier pour l'environnement (Life+)	co	(07-13)	2 143,409	2 194,965	239,620	265,944	317,150	306,855	333,500	354,755	377,141	
Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles (y compris «dépenses de marché et paiements directs»)	co	(08-13)	58,850	58,850		8,000	15,400	15,100	0,550	19,250	0,550	
Décisions du Conseil					53 964,220	55 239,650	55 944,721	59 104,936	59 103,978	60 282,035	60 731,028	
Dépenses de marché et paiements directs (après transfert vers le développement rural)	dc	(07-13)		301 578,741	42 310,161	41 006,490	41 045,696	43 819,812	44 710,190	44 938,990		
Développement rural	Dc	(07-13)		96 443,828	10 905,793	13 303,109	14 001,779	14 363,565	14 436,117	14 616,899	14 816,566	

Intitulé	Type (*)	Période	Montant de référence (**)	Montant total (***)	Budget définitif			Budget	Projet de budget		Programmation financière	
					2007	2008	2009		2010	2011	2012	2013
Politique commune de la pêche et droit de la mer	dc	(07-13)		2 008,483	316,095	317,573	265,545	277,530	262,175	282,220	287,345	
Fonds européen pour la pêche	dc	(07-13)		4 339,517	432,171	612,478	631,701	644,029	658,285	672,726	688,127	
(1) Pour la rubrique 2, certains montants des budgets 2007, 2008 et 2009 (développement rural, Fonds européen pour la pêche, plafond global de la rubrique 2) ont été adaptés afin de prendre en compte une nouvelle programmation conformément au point 48 de l'accord interinstitutionnel.												
RUBRIQUE 3A — LIBERTE, SECURITE ET JUSTICE												
Programmes codécidés												
Fonds européen pour les réfugiés	co	(08-13)	628,000	623,330		82,000	107,790	102,650	104,030	104,030	122,830	
Fonds pour les frontières extérieures	co	(07-13)	1 820,000	1 819,600	170,300	170,000	186,000	208,000	254,000	349,600	481,700	
Combattre la violence (Daphné)	co	(07-13)	116,850	119,080	14,200	14,700	17,530	18,350	18,000	17,900	18,400	
Justice civile	co	(07-13)	109,300	109,750	14,400	14,700	15,300	15,800	16,000	16,500	17,050	
Prévenir la consommation de drogue et informer le public	co	(07-13)	21,350	21,350	3,050	3,050	3,050	3,050	3,050	3,050	3,050	
Système d'information Schengen (SIS II)	co	(07-13)		123,280		19,000	39,280	35,000	30,000			
Système d'information sur les visas (VIS)	co	(07-13)		278,229	43,234	20,000	35,695	21,000	21,200	54,500	82,600	
Décisions du Conseil												
Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers	dc	(07-13)	825,000	830,000	65,000	78,000	98,000	111,000	132,000	163,000	183,000	
Droits fondamentaux et justice	dc	(07-13)	96,500	97,400	10,900	12,300	14,400	14,000	14,100	15,700	16,000	
Justice pénale	dc	(07-13)	199,000	199,300	29,450	30,250	31,100	26,300	26,850	27,350	28,000	
Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme	dc	(07-13)	139,400	141,170	12,840	15,380	19,770	20,520	23,400	23,680	25,580	
Prévenir et combattre la criminalité	dc	(07-13)	605,600	606,110	45,160	53,620	71,610	86,380	109,600	118,320	121,420	
Fonds européen pour les réfugiés	dc	(05-07)	176,390	78,300								
Fonds européen pour le retour	dc	(08-13)	676,000	681,000		56,000	67,000	88,000	114,000	163,000	193,000	
Comparaison des empreintes digitales aux fins de l'application efficace de la convention de Dublin (EURODAC)	dc	(07-13)		15,500	2,000	8,000	2,000	2,000	1,500			
(1) La programmation indiquée pour le programme VIS couvre également les programmes SIS II et EURODAC.												
RUBRIQUE 3B — CITOYENNETE												
Programmes codécidés												
Santé publique	co	(08-13)	321,500	321,500		50,700	56,554	51,370	52,600	54,200	56,076	
Action communautaire dans le domaine de la politique des consommateurs	co	(07-13)	156,800	176,480	19,500	20,100	43,142	21,920	22,750	24,000	25,068	
Culture	co	(07-13)	400,000	400,410	47,800	48,793	56,093	58,164	61,514	63,345	64,701	
Jeunesse en action	co	(07-13)	885,000	891,330	119,700	124,900	127,730	127,800	129,700	130,200	131,300	
Soutien au secteur audiovisuel européen (Média 2007)	co	(07-13)	754,950	755,325	84,935	103,180	107,315	111,005	113,925	116,295	118,670	
L'Europe pour les citoyens	co	(07-13)	215,000	219,578	24,920	30,160	34,543	35,875	31,900	32,000	30,180	
Soutien au secteur audiovisuel européen par la coopération avec les pays tiers (Media Mundus)	pc	(11-13)	15,000	15,000					5,000	5,000	5,000	
Décisions du Conseil												
Instrument financier pour la protection civile	dc	(07-13)	133,800	131,560	15,400	20,700	17,590	18,450	18,350	20,340	20,730	
						15,400	20,700	17,590	18,450	18,350	20,340	20,730
						312,255	398,533	424,584	435,739	445,380	451,725	
						296,855	377,833	406,134	417,389	425,040	430,995	

Intitulé	Type (*)	Période	Montant de référence (**)	Montant total (***)	Budget définitif			Budget	Projet de budget	Programmation financière	
					2007	2008	2009			2010	2011
Fonds de solidarité de l'Union européenne											
RUBRIQUE 4 — L'UNION EUROPEENNE ACTEUR MONDIAL (hors réserve d'aide d'urgence)					6 466,146	7 378,753	7 880,370	7 753,954	8 178,323	8 710,464	9 290,837
Programmes codécidés (hors réserve d'aide d'urgence)					4 843,701	5 446,431	5 811,451	5 561,817	5 666,282	5 950,588	6 384,677
Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)	co	(07-13)	11 181,000	12 356,475	1 653,020	1 675,319	1 616,938	1 675,359	1 729,526	1 917,051	2 089,263
Instrument de coopération au développement (ICD)	co	(07-13)	16 897,000	17 297,930	2 178,876	2 249,534	2 381,629	2 515,083	2 613,762	2 604,885	2 754,161
Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)	co	(07-13)	1 104,000	1 116,872	140,591	147,211	157,361	164,198	163,113	168,719	175,679
Instrument de stabilité	co	(07-13)	2 062,000	1 820,351	139,054	181,096	186,303	219,559	290,188	362,334	441,817
Aide humanitaire	co	(07-13)	5 614,000	5 900,549	732,160	931,271	887,051	800,518	824,693	849,599	875,257
Coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé (IC +)	pc	(10-13)		176,000				34,500	45,000	48,000	48,500
Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement	co	(08-10)	1 000,000	996,770		262,000	582,170	152,600			
Décisions du Conseil					1 622,445	1 932,322	2 068,919	2 192,137	2 512,041	2 759,876	2 906,160
Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	dc	(07-13)	11 468,000	11 621,967	1 263,090	1 497,233	1 518,103	1 587,100	1 796,793	1 935,722	2 023,926
Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire	dc	(07-13)	524,000	519,008	70,040	72,523	73,973	70,453	75,813	77,330	78,876
Aide macrofinancière	dc	(07-13)	753,000	633,115	58,201	19,000	81,600	98,985	114,869	123,024	137,436
Politique étrangère et de sécurité commune	dc	(07-13)	1 980,000	2 065,881	159,270	285,250	242,900	281,541	327,374	363,214	406,332
Fonds de garantie relatif aux actions extérieures	dc	(07-13)	1 400,000	743,150	18,000		92,460	93,810	138,880	200,000	200,000
Coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé (ICI)	dc	(07-13)	172,000	181,303	22,200	28,055	29,306	24,094	25,640	27,295	24,713
Instrument financier pour la protection civile	dc	(07-13)	56,000	32,314	5,114	3,200	3,000	8,000	4,000	4,000	5,000
Coopération avec le Groenland	dc	07-13	175,000	197,162	26,530	27,061	27,577	28,154	28,672	29,291	29,877
RUBRIQUE 5 — ADMINISTRATION					6 977,863	7 279,525	7 597,446	7 908,983	8 255,437	8 656,310	9 135,721
Programmes codécidés					6 977,863	7 279,525	7 597,446	7 908,983	8 255,437	8 656,310	9 135,721
Dépenses de la Commission, hors pensions et écoles européennes	dc	(07-13)		25 300,353	3 311,378	3 410,705	3 513,295	3 604,622	3 709,015	3 814,019	3 937,319
Dépenses des autres institutions, hors pensions	dc	(07-13)		20 937,073	2 577,189	2 673,841	2 805,654	2 957,360	3 097,929	3 291,700	3 533,400
Pensions (toutes institutions)	dc	(07-13)		8 452,122	959,630	1 050,769	1 129,955	1 192,789	1 274,979	1 370,600	1 473,400
Écoles européennes	dc	(07-13)		1 121,744	129,666	144,210	148,542	154,212	173,514	180,000	191,600
RUBRIQUE 6 — COMPENSATIONS					444,646	206,636	209,113				
Programmes codécidés					444,646	206,636	209,113				
Compensations	dc	(07-13)		860,395	444,646	206,636	209,113				

(*) Légende pour le type de base légale: co = codécision, dc = décision, pc = proposition de codécision, pd = proposition de décision.

(**) Pour les programmes codécidés, cela correspond au montant de référence indiqué dans la base légale; pour les actes de base qui ne sont pas adoptés en codécision, cela correspond au montant défini dans la fiche financière.

(***) Le montant total ne prend en considération que la période couverte par le programme en question.

9.3. RUBRIQUE 1A - COMPETITIVITE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

(prix courants en Mto EUR)

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget			Programmation financière		
					2010	2011	2012	2012	2013	
RUBRIQUE 1A — COMPETITIVITE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI					14 862,853	13 436,852	14 169,378	14 169,378	15 385,230	
01	AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES				183,000	171,500	180,010	180,010	197,000	
01 02	Union économique et monétaire				7,500	6,500	7,000	7,000	7,000	
01 02 04	<i>Prince</i> — <i>Communication relative à l'Union économique et monétaire, y compris l'euro</i>		Tp		7,500	6,500	7,000	7,000	7,000	
01 04	Opérations et instruments financiers				175,500	165,000	173,010	173,010	190,000	
01 04 04	<i>Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité</i> — <i>Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise</i>	PIC	co	(07-13)	161,000	165,000	173,010	173,010	190,000	
01 04 09	<i>Fonds européen d'investissement</i>				14,500					
01 04 09 01	Fonds européen d'investissement — Mise à disposition des parts libérées du capital souscrit		dc		14,500					
02	ENTREPRISES				1 610,171	953,285	1 049,105	1 049,105	1 048,581	
02 01	Dépenses administratives du domaine politique «Entreprises»				34,931	38,859	44,905	44,905	42,384	
02 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Entreprises»</i>				16,502	19,204	24,900	24,900	22,400	
02 01 04 01	Fonctionnement et développement du marché intérieur, notamment dans les domaines de la notification, de la certification et du rapprochement sectoriel — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		1,000	1,000	1,400	1,400	1,500	
02 01 04 02	Normalisation et rapprochement des législations — Dépenses pour la gestion administrative		dc		0,160	0,160	0,300	0,300	0,400	
02 01 04 04	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Innovation et esprit d'entreprise» — Dépenses pour la gestion administrative	PIC	co	(07-13)	4,500	5,500	8,053	8,053	8,258	
02 01 04 05	Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo) — Dépenses pour la gestion administrative	GAL	co	(07-13)	3,500	4,000	5,000	5,000	2,000	
02 01 04 06	Programme européen d'observation de la Terre (GMES) — Dépenses pour la gestion administrative	GMES	pc	(11-13)		1,000	2,000	2,000	2,000	
02 01 04 30	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation — Contribution du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Innovation et esprit d'entreprise»	PIC	co	(07-13)	7,342	7,544	8,147	8,147	8,242	
02 01 05	<i>Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «Entreprises»</i>				18,429	19,655	20,005	20,005	19,984	
02 02	Compétitivité, politique industrielle, innovation et esprit d'entreprise				147,021	151,450	180,800	180,800	200,800	
02 02 01	<i>Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité</i> — <i>Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise</i>	PIC	co	(07-13)	129,271	138,000	138,600	138,600	143,600	
02 02 02	<i>Compléter les travaux sur la compétitivité, l'innovation et l'esprit d'entreprise</i>				2,150	2,450	3,200	3,200	3,200	
02 02 02 01	Appui au Centre de coopération industrielle UE-Japon et participation à des groupes d'études internationaux		dc		2,150	2,450	3,200	3,200	3,200	
02 02 03	<i>Amélioration de l'environnement entrepreneurial pour les petites et moyennes entreprises (PME)</i>				5,000	2,000				
02 02 03 05	Action préparatoire — Erasmus pour les jeunes entrepreneurs		pa		5,000	2,000				
02 02 07	<i>Projet pilote</i> — <i>Actions en faveur du secteur du textile et de la chaussure</i>		pp		1,000					
02 02 08	<i>Action relative au tourisme</i>				4,600					
02 02 08 01	Action préparatoire — Destinations européennes d'excellence		pa		3,000					
02 02 08 02	Action préparatoire — Tourisme durable		pa		0,600					
02 02 08 03	Action préparatoire — Tourisme social en Europe		pa		1,000					
02 02 11	<i>Action préparatoire</i> — <i>Services GMES opérationnels</i>		pa		5,000					

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget 2010	Projet de budget		Programmation financière	
						2011	2012	2012	2013
02 02 15	Programme européen d'observation de la Terre (GMES)	GMES	pc	(11-13)		9,000	39,000	54,000	
02 03	Marché intérieur des biens et des politiques sectorielles				74,280	41,550	42,300	42,800	
02 03 01	Fonctionnement et développement du marché intérieur, notamment dans les domaines de la notification, de la certification et du rapprochement sectoriel		Tp		16,130	18,550	18,800	19,300	
02 03 03	Législation sur les produits chimiques et Agence européenne des produits chimiques				35,150				
02 03 03 01	Législation sur les produits chimiques et Agence européenne des produits chimiques — Contribution aux titres 1 et 2	ECHA	ag		22,369				
02 03 03 02	Législation sur les produits chimiques et Agence européenne des produits chimiques — Contribution au titre 3	ECHA	ag		12,781				
02 03 04	Normalisation et rapprochement des législations		dc		23,000	23,000	23,500	23,500	
02 04	Coopération — Espace et sécurité				457,904	521,284	604,500	751,097	
02 04 01	Recherche dans le domaine de l'espace et de la sécurité				457,904	521,284	604,500	751,097	
02 04 01 01	Recherche dans le domaine de l'espace	FP7CE	co	(07-13)	212,853	232,981	253,800	312,710	
02 04 01 02	Recherche dans le domaine de la sécurité	FP7CE	co	(07-13)	215,053	225,698	245,400	300,730	
02 04 01 03	Recherche liée aux transports (Galileo)	FP7CE	co	(07-13)	29,998	62,605	105,300	137,657	
02 05	Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo)				896,035	200,142	176,600	11,500	
02 05 01	Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo)	GAL	co	(07-13)	890,900	191,942	167,000		
02 05 02	Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA)				5,135	8,200	9,600	11,500	
02 05 02 01	Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA) — Contribution aux titres 1 et 2	GSA	ag		2,635	5,621	9,600	11,500	
02 05 02 02	Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA) — Contribution au titre 3	GSA	ag		2,500	2,579			
04	EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES				261,801	233,386	239,800	247,301	
04 01	Dépenses administratives du domaine politique «Emploi et affaires sociales»				5,610	5,860	6,230	6,230	
04 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Emploi et affaires sociales»				5,610	5,860	6,230	6,230	
04 01 04 02	Relations industrielles et dialogue social — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		0,260	0,260	0,500	0,500	
04 01 04 04	EURES (services européens de l'emploi) — Dépenses pour la gestion administrative		dc		0,470	0,470	0,500	0,500	
04 01 04 06	Analyse et études sur la situation sociale, la démographie et la famille — Dépenses pour la gestion administrative		dc		0,100	0,100	0,200	0,200	
04 01 04 08	Libre circulation des travailleurs, coordination des systèmes de sécurité sociale et actions en faveur des migrants, y compris des migrants des pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative		dc		0,400	0,400	0,400	0,400	
04 01 04 10	Programme Progress — Dépenses pour la gestion administrative	PRO	co	(07-13)	4,130	4,380	4,380	4,380	
04 01 04 11	Instrument européen de microfinancement — Dépenses administratives	IEM	pc	(10-13)	0,250	0,250	0,250	0,250	
04 03	Travailler en Europe — Dialogue social et mobilité				72,500	71,470	73,000	74,250	
04 03 02	Frais de préconsultations syndicales		Tp		0,450	0,450	0,550	0,550	
04 03 03	Dialogue social et espace social de l'Union				39,700	40,390	43,050	43,480	
04 03 03 01	Relations industrielles et dialogue social		Ts		16,000	16,390	17,100	17,200	
04 03 03 02	Actions de formation et d'information en faveur des organisations de travailleurs		Ts		16,400	16,700	17,750	17,980	
04 03 03 03	Information, consultation et participation des représentants des entreprises		Ts		7,300	7,300	8,200	8,300	
04 03 04	EURES (services européens de l'emploi)		dc		19,100	19,500	20,400	20,800	

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget 2010	Projet de budget 2011	Programmation financière	
							2012	2013
04 03 05	Libre circulation des travailleurs, coordination des systèmes de sécurité sociale et actions en faveur des migrants, y compris des migrants des pays tiers		dc		4,874	6,270	4,700	5,000
04 03 07	Analyse et études sur la situation sociale, la démographie et la famille		dc		3,876	4,860	4,300	4,400
04 03 09	Projet pilote — Conditions de travail et de vie des travailleurs détachés		pp		1,000			
04 03 10	Projet pilote — Mesures relatives au maintien de l'emploi		pp		1,000			
04 03 11	Projet pilote — Favoriser la mobilité et l'intégration des travailleurs au sein de l'UE		pp		1,000			
04 03 12	Projet pilote — Coopération globale entre les autorités publiques, les entreprises commerciales et les entreprises sans but lucratif pour l'intégration des personnes dans la société et dans l'emploi		pp		1,500			
04 04	Emploi, solidarité sociale et égalité entre les hommes et les femmes				183,691	156,056	160,570	166,841
04 04 01	Progress				105,440	89,250	92,580	98,011
04 04 01 01	Emploi	PRO	co	(07-13)	23,400	19,788	20,558	22,283
04 04 01 02	Protection et insertion sociales	PRO	co	(07-13)	32,450	27,755	28,485	30,219
04 04 01 03	Conditions de travail	PRO	co	(07-13)	10,320	8,425	8,525	8,673
04 04 01 04	Non-discrimination et diversité	PRO	co	(07-13)	24,050	20,138	21,138	22,283
04 04 01 05	Égalité hommes-femmes	PRO	co	(07-13)	13,470	11,790	12,520	12,938
04 04 01 06	Aide à la mise en oeuvre	PRO	co	(07-13)	1,750	1,355	1,355	1,615
04 04 02	Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes				6,940	7,530	7,820	8,100
04 04 02 01	Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes — Contribution aux titres 1 et 2	GENDER	ag		3,440	3,390	4,190	4,270
04 04 02 02	Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes — Contribution au titre 3	GENDER	ag		3,500	4,140	3,630	3,830
04 04 03	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail				19,067	20,210	20,590	21,070
04 04 03 01	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail — Contribution aux titres 1 et 2	EUROFOUND	ag		12,900	13,040	13,400	13,700
04 04 03 02	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail — Contribution au titre 3	EUROFOUND	ag		6,167	7,170	7,190	7,370
04 04 04	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail				13,743	14,316	14,830	15,160
04 04 04 02	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail — Contribution aux titres 1 et 2	EUOSHA	ag		6,750	6,900	7,050	7,200
04 04 04 03	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail — Contribution au titre 3	EUOSHA	ag		6,993	7,416	7,780	7,960
04 04 08	Projet pilote — Encourager la transformation du travail précaire en travail assorti de droits		pp		1,000			
04 04 11	Projet pilote — Prévention de la maltraitance des personnes âgées		pp		1,000			
04 04 12	Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)		co	(09-10)	10,500			
04 04 13	Projet pilote — Emploi de personnes autistes		pp		1,000			
04 04 15	Instrument européen de microfinancement		pc	(10-13)	25,000	24,750	24,750	24,500
06	MOBILITÉ ET TRANSPORTS				1 355,857	1 505,402	1 622,840	1 810,784
06 01	Dépenses administratives du domaine politique «Mobilité et transports»				25,820	25,120	25,970	26,828
06 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Mobilité et transports»				16,794	16,175	16,825	17,465
06 01 04 01	Programme Marco Polo II — Dépenses pour la gestion administrative	MP2	co	(07-13)	0,250	0,110	0,150	0,200
06 01 04 02	Transports — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		0,900	0,800	0,900	1,000

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget 2010	Projet de budget		Programmation financière	
						2011	2012	2012	2013
06 01 04 04	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport — Dépenses pour la gestion administrative	RTT	co	(07-13)	3,800	3,300	3,500	3,700	
06 01 04 07	Sûreté et protection des usagers des transports — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		0,025	0,010	0,025	0,040	
06 01 04 09	Information et communication — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		0,600	0,500	0,500	0,500	
06 01 04 31	Réseaux transeuropéens de transport — Agence exécutive	RTT	co	(07-13)	9,794	9,900	10,100	10,300	
06 01 04 32	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation — Contribution du programme Marco Polo II	MP2	co	(07-13)	1,425	1,555	1,650	1,725	
06 01 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «Mobilité et transports»				9,026	8,945	9,145	9,363	
06 02	Transports intérieurs, aériens et maritimes				188,529	190,522	191,970	194,556	
06 02 01	Agence européenne pour la sécurité aérienne				32,879	33,316	30,990	31,560	
06 02 01 01	Agence européenne de la sécurité aérienne — Contribution aux titres 1 et 2	AESA	ag		25,595	26,282	23,990	24,560	
06 02 01 02	Agence européenne de la sécurité aérienne — Contribution au titre 3	AESA	ag		7,284	7,033	7,000	7,000	
06 02 02	Agence européenne pour la sécurité maritime				52,449	50,696	53,170	56,250	
06 02 02 01	Agence européenne pour la sécurité maritime — Contribution aux titres 1 et 2	EMSA	ag		21,449	21,734	24,170	24,650	
06 02 02 02	Agence européenne pour la sécurité maritime — Contribution au titre 3	EMSA	ag		10,500	5,962	6,000	6,000	
06 02 02 03	Agence européenne pour la sécurité maritime — Mesures antipollution	APM	co	(07-13)	20,500	23,000	23,000	25,600	
06 02 03	Activités de soutien à la politique européenne des transports et aux droits des passagers				15,176	15,735	16,770	12,460	
06 02 06	Programme Marco Polo II				62,265	64,200	68,200	71,075	
06 02 08	Agence ferroviaire européenne				23,260	24,375	20,315	20,701	
06 02 08 01	Agence ferroviaire européenne — Contribution aux titres 1 et 2	AFE	ag		15,967	16,537	13,715	14,001	
06 02 08 02	Agence ferroviaire européenne — Contribution au titre 3	AFE	ag		7,293	7,838	6,600	6,700	
06 02 11	Sûreté des transports				2,500	2,200	2,525	2,510	
06 03	Réseaux transeuropéens				1 048,846	1 228,200	1 343,400	1 528,000	
06 03 03	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport	RTT	co	(07-13)	998,846	1 178,200	1 293,400	1 528,000	
06 03 05	Entrepris commune SESAR	RTT	co	(07-13)	50,000	50,000	50,000		
06 06	Recherche liée aux transports				92,662	61,560	61,500	61,400	
06 06 02	Recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique)				92,662	61,560	61,500	61,400	
06 06 02 01	Recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique)	FP7CE	co	(07-13)	36,062				
06 06 02 02	Recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique) — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène	FP7CE	co	(07-13)	2,900	2,960	2,900	2,800	
06 06 02 03	Entreprise commune SESAR	FP7CE	co	(07-13)	53,700	58,600	58,600	58,600	
08	RECHERCHE				4 595,576	5 322,258	5 879,482	6 436,323	
08 01	Dépenses administratives du domaine politique «Recherche»				296,619	322,752	285,795	300,498	
08 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Recherche»				95,003	108,617	99,506	106,001	
08 01 04 30	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (AECER)	FP7CE	co	(07-13)	32,110	35,115	46,457	47,385	
08 01 04 31	Agence exécutive pour la recherche (AER)	FP7CE	co	(07-13)	31,993	37,602	53,049	58,616	
08 01 04 40	Entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E) — Dépenses pour la gestion administrative	EURAT	dc	(07-11)	30,900	35,900			

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget 2010	Projet de budget 2011	Programmation financière	
							2012	2013
08 01 05	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Recherche»				201,616	214,135	186,289	194,497
08 02	Coopération — Santé				766,304	830,789	946,816	1 043,326
08 02 01	Coopération — Santé	FP7CE	co	(07-13)	665,884	670,789	646,816	808,326
08 02 02	Coopération — Santé — Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	FP7CE	co	(07-13)	96,220	155,400	294,300	229,000
08 02 03	Coopération — Santé — Dépenses d'appui pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	FP7CE	co	(07-13)	4,200	4,600	5,700	6,000
08 03	Coopération — Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologies				213,848	267,892	317,090	375,392
08 03 01	Coopération — Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologies	FP7CE	co	(07-13)	213,848	267,892	317,090	375,392
08 04	Coopération — Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production				413,278	452,444	517,417	633,438
08 04 01	Coopération — Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production	FP7CE	co	(07-13)	403,678	442,234	507,817	623,938
08 04 02	Coopération — Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	FP7CE	co	(07-13)	9,600	10,210	9,600	9,500
08 05	Coopération — Énergie				150,436	157,410	182,705	216,908
08 05 01	Coopération — Énergie	FP7CE	co	(07-13)	95,004	101,210	169,400	201,803
08 05 02	Coopération — Énergie — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	FP7CE	co	(07-13)	52,032	54,200	9,600	11,000
08 05 03	Dépenses d'appui pour l'entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	FP7CE	co	(07-13)	3,400	2,000	3,705	4,105
08 06	Coopération — Environnement (y compris le changement climatique)				224,506	252,505	288,984	336,154
08 06 01	Coopération — Environnement (y compris le changement climatique)	FP7CE	co	(07-13)	221,106	248,580	284,684	331,454
08 06 02	Coopération — Environnement — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	FP7CE	co	(07-13)	3,400	3,925	4,300	4,700
08 07	Coopération — Transports (y compris l'aéronautique)				358,780	414,351	486,465	581,337
08 07 01	Coopération — Transports (y compris l'aéronautique)	FP7CE	co	(07-13)	229,216	247,133	327,465	309,845
08 07 02	Coopération — Transports — Entreprise commune Clean Sky	FP7CE	co	(07-13)	121,139	149,991	136,375	243,867
08 07 03	Coopération — Transports — Dépenses d'appui pour l'entreprise commune Clean Sky	FP7CE	co	(07-13)	3,625	2,517	3,625	3,625
08 07 04	Coopération — Transports — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	FP7CE	co	(07-13)	4,800	14,710	19,000	24,000
08 08	Coopération — Sciences socio-économiques et sciences humaines				74,444	84,366	93,668	111,789
08 08 01	Coopération — Sciences socio-économiques et sciences humaines	FP7CE	co	(07-13)	74,444	84,366	93,668	111,789
08 09	Coopération — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)				50,000	200,000	160,000	40,000
08 09 01	Coopération — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)	FP7CE	co	(07-13)	50,000	200,000	160,000	40,000
08 10	Idées				1 098,000	1 298,731	1 575,082	1 707,111
08 10 01	Idées	FP7CE	co	(07-13)	1 098,000	1 298,731	1 575,082	1 707,111
08 12	Capacités — Infrastructures de recherche				212,392	156,304	54,355	70,786
08 12 01	Capacités — Infrastructures de recherche	FP7CE	co	(07-13)	212,392	156,304	54,355	70,786
08 13	Capacités — Recherche au profit des petites et moyennes entreprises (PME)				153,354	221,099	242,975	270,406
08 13 01	Capacités — Recherche au profit des petites et moyennes entreprises (PME)	FP7CE	co	(07-13)	153,354	221,099	242,975	270,406
08 14	Capacités — Régions de la connaissance				16,957	18,856	20,340	26,391

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget	Projet de budget		Programmation financière	
						2011	2012	2012	2013
08 14 01	Capacités — Régions de la connaissance	FP7CE	co	(07-13)	16,957	18,856	20,340	26,391	
08 15	Capacités — Potentiel de recherche				31,287	63,802	67,487	73,646	
08 15 01	Capacités — Potentiel de recherche	FP7CE	co	(07-13)	31,287	63,802	67,487	73,646	
08 16	Capacités — La science dans la société				50,203	44,798	50,545	63,125	
08 16 01	Capacités — La science dans la société	FP7CE	co	(07-13)	50,203	44,798	50,545	63,125	
08 17	Capacités — Activités de coopération internationale				18,035	28,265	32,521	39,526	
08 17 01	Capacités — Activités de coopération internationale	FP7CE	co	(07-13)	18,035	28,265	32,521	39,526	
08 18	Capacités — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)				30,000	50,000	40,000	10,000	
08 18 01	Capacités — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)	FP7CE	co	(07-13)	30,000	50,000	40,000	10,000	
08 19	Capacités — Soutien du développement cohérent des politiques de recherche				2,600	9,804	9,804	16,869	
08 19 01	Capacités — Soutien du développement cohérent des politiques de recherche	FP7CE	co	(07-13)	2,600	9,804	9,804	16,869	
08 20	Euratom — Énergie de fusion				384,274	396,090	449,313	459,496	
08 20 01	Euratom — Énergie de fusion	EURAT	dc	(07-11)	40,934	44,330	449,313	459,496	
08 20 01	Euratom — Énergie de fusion	EURAT2012	pd	(12-13)					
08 20 02	Euratom — Entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E)	EURAT	dc	(07-11)	343,340	351,760			
08 21	Euratom — Fission nucléaire et radioprotection				50,259	52,000	58,120	60,125	
08 21 01	Euratom — Fission nucléaire et radioprotection	EURAT	dc	(07-11)	50,259	52,000			
08 21 01	Euratom — Fission nucléaire et radioprotection	EURAT2012	pd	(12-13)			58,120	60,125	
09	SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET MÉDIAS				1 465,892	1 489,611	1 652,750	1 876,280	
09 01	Dépenses administratives du domaine politique «Société de l'information et médias»				79,636	81,300	85,755	87,831	
09 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Société de l'information et médias»				2,200	2,370	2,945	3,060	
09 01 04 01	Définition et mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de communication électronique — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		0,550	0,690	0,795	0,810	
09 01 04 03	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication — Dépenses pour la gestion administrative	PIC	co	(07-13)	1,400	1,480	1,850	1,950	
09 01 04 04	Programme «Internet plus sûr» — Dépenses pour la gestion administrative	SIP2	co	(09-13)	0,250	0,200	0,300	0,300	
09 01 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «Société de l'information et médias»				77,436	78,930	82,810	84,771	
09 02	Cadre réglementaire de l'Agenda numérique				23,928	27,936	26,995	23,246	
09 02 01	Définition et mise en œuvre de la politique de l'Union dans le domaine de la communication électronique		Tp		2,350	2,370	2,405	2,466	
09 02 02	Promouvoir une utilisation plus sûre de l'internet et des nouvelles technologies en ligne				10,820	14,800	10,700	6,700	
09 02 02 01	Programme «Internet plus sûr»	SIP2	co	(09-13)	10,820	14,800	10,700	6,700	
09 02 03	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information				7,288	7,188	8,420	8,590	
09 02 03 01	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information — Contribution aux titres 1 et 2	ENISA	ag		5,666	5,259	8,420	8,590	
09 02 03 02	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information — Contribution au titre 3	ENISA	ag		1,622	1,929			
09 02 04	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) — Office				3,470	3,579	5,470	5,490	

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget		Projet de budget		Programmation financière	
					2010	2011	2012	2013		
09 02 04 01	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) — Office — Contribution aux titres 1 et 2	ORECE	ag		2,570	3,029	5,470	5,490		
09 02 04 02	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) — Office — Contribution au titre 3	ORECE	ag		0,900	0,550				
09 03	2010 — Adoption des TIC				111,000	119,120	132,850	144,265		
09 03 01	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication	PIC	co	(07-13)	111,000	119,120	132,850	144,265		
09 04	2010 — Coopération — Technologies de l'information et de la communication (TIC)				1 142,855	1 170,285	1 375,485	1 583,535		
09 04 01	Appui à la coopération en matière de recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC — Coopération)				1 142,855	1 170,285	1 375,485	1 583,535		
09 04 01 01	Appui à la coopération en matière de recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC — Coopération)	FP7CE	co	(07-13)	1 022,601	1 081,289	1 126,486	1 334,529		
09 04 01 02	Coopération — Technologies de l'information et de la communication — Entreprise commune ARTEMIS	7 ^e PC	co	(07-13)	53,816	43,000	117,425	117,430		
09 04 01 03	Coopération — Technologies de l'information et de la communication — Dépenses d'appui pour l'entreprise commune ARTEMIS	FP7CE	co	(07-13)	1,761	1,500	1,862	1,862		
09 04 01 04	Coopération — Technologies de l'information et de la communication — Entreprise commune ENIAC	FP7CE	co	(07-13)	63,405	43,000	127,188	127,190		
09 04 01 05	Coopération — Technologies de l'information et de la communication — Dépenses d'appui pour l'entreprise commune ENIAC	FP7CE	co	(07-13)	1,272	1,496	2,524	2,524		
09 05	Capacités — Infrastructures de recherche				108,473	90,970	31,665	37,403		
09 05 01	Capacités — Infrastructures de recherche	FP7CE	co	(07-13)	108,473	90,970	31,665	37,403		
10	RECHERCHE DIRECTE				383,321	394,978	414,528	426,585		
10 01	Dépenses administratives du domaine politique «Recherche directe»				316,450	327,938	235,416	244,114		
10 01 05	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Recherche directe»				316,450	327,938	235,416	244,114		
10 02	Crédits opérationnels pour la recherche financée directement — Septième programme-cadre (2007-2013) — CE				30,613	31,226	31,849	32,898		
10 02 01	Actions non nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)	FP7CE	co	(07-13)	30,613	31,226	31,849	32,898		
10 03	Crédits opérationnels pour la recherche financée directement — Septième programme-cadre (2007-2011) — Euratom				9,358	9,544	114,543	118,673		
10 03 01	Actions nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)	EURAT	dc	(07-11)	9,358	9,544				
10 03 01	Actions nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)	EURAT2012	pd	(12-13)			114,543	118,673		
10 05	Poids du passé nucléaire provenant des activités exécutées par le Centre commun de recherche dans le cadre du traité Euratom				26,900	26,270	32,720	30,900		
10 05 01	Démantèlement des installations nucléaires et gestion des déchets		dc		26,900	26,270	32,720	30,900		
12	MARCHÉ INTÉRIEUR				15,500	31,750	37,510	41,910		
12 01	Dépenses administratives du domaine politique «Marché intérieur»				0,800	0,700	1,000	1,000		
12 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Marché intérieur»				0,800	0,700	1,000	1,000		
12 01 04 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		0,800	0,700	1,000	1,000		
12 02	Politique du marché unique				8,700	8,800	8,500	9,000		
12 02 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur		Tp		8,700	8,800	8,500	9,000		

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget 2010	Projet de budget		Programmation financière	
						2011	2012	2012	2013
12 04	Libre circulation des capitaux, droit des sociétés et gouvernement d'entreprise				6,000	22,250	28,010	31,910	
12 04 01	Activités spécifiques dans le domaine des services financiers, de l'information financière et du contrôle des comptes	FINSER	pc	(10-13)	6,000	7,350	7,500	7,650	
12 04 02	Autorité bancaire européenne					5,017	7,360	8,970	
12 04 02 01	Autorité bancaire européenne — Contribution aux titres 1 et 2	ABE	ag			3,825	7,360	8,970	
12 04 02 02	Autorité bancaire européenne — Contribution au titre 3	ABE	ag			1,192			
12 04 03	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles					4,219	5,950	6,800	
12 04 03 01	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles — Contribution aux titres 1 et 2	AEAPP	ag			2,771	5,950	6,800	
12 04 03 02	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles — Contribution au titre 3	AEAPP	ag			1,448			
12 04 04	Autorité européenne des marchés financiers					5,664	7,200	8,490	
12 04 04 01	Autorité européenne des marchés financiers — Contribution aux titres 1 et 2	AEMF	ag			4,172	7,200	8,490	
12 04 04 02	Autorité européenne des marchés financiers — Contribution au titre 3	AEMF	ag			1,492			
13	POLITIQUE RÉGIONALE				15,000				
13 03	Fonds européen de développement régional et autres interventions régionales				15,000				
13 03 12	Contribution de l'Union européenne au Fonds international pour l'Irlande	INTFUNDIRL	dc	(07-10)	15,000				
14	FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE				78,050	85,052	92,800	95,950	
14 01	Dépenses administratives du domaine politique «Fiscalité et union douanière»				1,232	1,252	1,332	1,332	
14 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Fiscalité et union douanière»				1,232	1,252	1,332	1,332	
14 01 04 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		0,100	0,120	0,200	0,200	
14 01 04 02	Douane 2013 et Fiscalis 2013 — Dépenses pour la gestion administrative	CUS	co	(08-13)	1,132	1,132	1,132	1,132	
14 02	Stratégie politique et coordination de la direction générale «Fiscalité et union douanière»				2,500	3,000	3,500	3,500	
14 02 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur		Tp		2,500	3,000	3,500	3,500	
14 04	Politique douanière				50,318	53,000	57,568	59,118	
14 04 02	Douane 2013	CUS	co	(08-13)	50,318	53,000	57,568	59,118	
14 05	Politique fiscale				24,000	27,800	30,400	32,000	
14 05 03	Fiscalis 2013	FIS	co	(08-13)	24,000	27,800	30,400	32,000	
15	ÉDUCATION ET CULTURE				1 693,210	1 973,084	2 194,592	2 341,544	
15 01	Dépenses administratives du domaine politique «Éducation et culture»				32,924	34,440	36,229	37,200	
15 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Éducation et culture»				30,812	31,440	33,229	34,200	
15 01 04 14	Erasmus Mundus — Dépenses pour la gestion administrative	MUN2	co	(09-13)	0,770	0,996	0,961	0,914	
15 01 04 22	Éducation et formation tout au long de la vie — Dépenses pour la gestion administrative	LLL	co	(07-13)	8,843	9,000	9,384	9,751	
15 01 04 30	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de la rubrique 1a	LLL	co	(07-13)	18,144	18,144	19,255	19,640	
15 01 04 30	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de la rubrique 1a	MUN2	co	(09-13)	3,055	3,300	3,629	3,895	
15 01 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «Éducation et culture»				2,112	3,000	3,000	3,000	
15 02	Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme				1 126,096	1 184,237	1 257,719	1 340,092	
15 02 02	Erasmus Mundus	MUN2	co	(09-13)	94,163	94,540	104,578	107,091	

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget 2010	Projet de budget 2011	Programmation financière	
							2012	2013
15 02 11	<i>Institut européen d'innovation et de technologie</i>				30,200	62,800	80,000	127,000
15 02 11 01	Institut européen d'innovation et de technologie — Structure de direction	EIT	co	(07-13)	4,500	6,200	8,700	8,700
15 02 11 02	Institut européen d'innovation et de technologie — Communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI)	EIT	co	(07-13)	25,700	56,600	71,300	118,300
15 02 22	<i>Programme «Éducation et formation tout au long de la vie»</i>	LLL	co	(07-13)	982,314	1 009,655	1 055,531	1 088,041
15 02 25	<i>Centre européen pour le développement de la formation professionnelle</i>				16,920	15,742	17,610	17,960
15 02 25 01	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Contribution aux titres 1 et 2	CEDEFOP	ag		12,265	12,850	17,610	17,960
15 02 25 02	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Contribution au titre 3	CEDEFOP	ag		4,655	2,892		
15 02 31	<i>Projet pilote destiné à couvrir le coût des études effectuées par les étudiants originaires de pays relevant de la PEV ainsi que les activités universitaires connexes</i>		pp		1,500	1,500		
15 02 32	<i>Projet pilote — Politique européenne de voisinage — Renforcer l'éducation au moyen de bourses d'études et d'échanges</i>		pp		1,000			
15 07	<i>Personnes — Programme en faveur de la mobilité des chercheurs</i>				534,190	754,407	900,644	964,252
15 07 77	<i>Personnes</i>	FP7CE	co	(07-13)	534,190	754,407	900,644	964,252
17	SANTÉ ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS				33,780	32,943	39,190	40,050
17 02	Politique des consommateurs				1,000			
17 02 04	<i>Projet pilote — Transparence et stabilité des marchés financiers</i>		pp		1,000			
17 03	Santé publique				32,780	32,943	39,190	40,050
17 03 10	<i>Agence européenne des médicaments</i>				32,780	32,943	39,190	40,050
17 03 10 01	Agence européenne des médicaments — Contribution aux titres 1 et 2	EMEA	ag		9,347	9,347	39,190	40,050
17 03 10 02	Agence européenne des médicaments — Contribution au titre 3	EMEA	ag		18,932	18,695		
17 03 10 03	Contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins	EMEA	ag		4,500	4,901		
24	LUTTE CONTRE LA FRAUDE				20,500	21,200	21,650	22,050
24 02	Lutte contre la fraude				20,500	21,200	21,650	22,050
24 02 01	<i>Programmes opérationnels de lutte contre la fraude</i>	HER	co	(07-13)	14,100	14,200	14,350	14,350
24 02 02	<i>Pertiles</i>	PER	dc	(07-13)	0,900	1,000	1,000	1,000
24 02 03	<i>Système d'information antifraude (AFIS)</i>	AFIS	dc	(08-13)	5,500	6,000	6,300	6,700
26	ADMINISTRATION DE LA COMMISSION				38,200	40,600	42,700	43,900
26 01	Dépenses administratives du domaine politique «Administration de la Commission»				0,700	0,600	0,700	0,800
26 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Administration de la Commission»</i>				0,700	0,600	0,700	0,800
26 01 04 01	Solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA) — Dépenses pour la gestion administrative	ISA	co	(10-13)	0,700	0,600	0,700	0,800
26 02	Production multimédia				14,400	15,200	16,500	17,000
26 02 01	<i>Procédures de passage et de publication des marchés publics de fournisseurs, de travaux et de services</i>		dc		14,400	15,200	16,500	17,000
26 03	Services offerts aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens				23,100	24,800	25,500	26,100
26 03 01	<i>Réseaux pour l'échange de données entre administrations</i>				23,100	24,800	25,500	26,100
26 03 01 01	Solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA)	ISA	co	(10-13)	23,100	24,800	25,500	26,100

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget 2010	Projet de budget 2011	Programmation financière	
							2012	2013
29	STATISTIQUES				65,174	67,950	68,140	64,424
29 01	Dépenses administratives du domaine politique «Statistiques»				3,750	3,380	3,955	4,624
29 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Statistiques»</i>				3,750	3,380	3,955	4,624
29 01 04 01	Programme statistique de l'UE 2008-2012 — Dépenses pour la gestion administrative	EST	co	(08-12) (*)	3,300	2,900	3,500	4,344
29 01 04 04	Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS) — Dépenses pour la gestion administrative	MTS	co	(08-13)	0,450	0,480	0,455	0,280
29 02	Production d'informations statistiques				61,424	64,570	64,185	59,800
29 02 03	<i>Programme statistique de l'UE 2008-2012</i>	EST	co	(08-12) (*)	51,219	54,000	55,880	53,800
29 02 04	<i>Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS)</i>	MTS	co	(08-13)	10,205	10,570	8,305	6,000
32	ENERGIE				2 547,921	613,853	634,280	692,548
32 01	Dépenses administratives du domaine politique «Energie»				15,307	14,221	14,960	15,660
32 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Energie»</i>				10,358	9,711	10,350	10,940
32 01 04 01	Sources d'énergie classiques — Dépenses pour la gestion administrative		dc		0,500	0,900	1,000	1,000
32 01 04 02	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de l'énergie — Dépenses pour la gestion administrative	RTE	co	(07-13)	0,700	0,600	0,700	0,800
32 01 04 03	Energie nucléaire — Dépenses pour la gestion administrative		Ts		0,300	0,200	0,225	0,250
32 01 04 04	Sûreté et protection des usagers de l'énergie — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		0,025	0,010	0,025	0,040
32 01 04 05	Information et communication — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		0,600	0,500	0,500	0,500
32 01 04 06	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Energie intelligente — Europe» — Dépenses pour la gestion administrative	PIC	co	(07-13)	1,000	0,900	1,000	1,100
32 01 04 07	Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Dépenses pour la gestion administrative	EEPR	co	(09-13)	0,600			
32 01 04 30	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation — Contribution du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Energie intelligente — Europe»	PIC	co	(07-13)	6,633	6,601	6,900	7,250
32 01 05	<i>Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «Energie»</i>				4,949	4,510	4,610	4,720
32 03	Réseaux transeuropéens				20,760	24,150	21,300	22,200
32 03 02	<i>Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen d'énergie</i>		co	(07-13)	20,760	24,150	21,300	22,200
32 04	Sources d'énergie classiques et renouvelables				2 091,862	112,749	133,975	153,160
32 04 03	<i>Activités de soutien à la politique européenne de l'énergie et au marché intérieur de l'énergie</i>		dc		4,000	3,000	4,000	4,000
32 04 06	<i>Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Energie intelligente — Europe»</i>	PIC	co	(07-13)	103,562	104,499	123,300	142,250
32 04 08	<i>Projet pilote — Porplus — Plan portuaire pour l'énergie et l'environnement</i>		pp		1,500			
32 04 10	<i>Agence européenne de coopération des régulateurs d'énergie</i>				2,000	5,000	6,000	6,200
32 04 10 01	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie — Contribution aux titres 1 et 2	ACER	ag		2,000	4,017	6,000	6,200
32 04 10 02	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie — Contribution au titre 3	ACER	ag			0,983		
32 04 14	<i>Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique</i>				1 979,400			
32 04 14 01	Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Réseaux énergétiques	EEPR	co	(09-13)	1 175,300			
32 04 14 02	Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Piégeage et stockage du carbone (PSC)	EEPR	Co	(09-13)	523,200			

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget		Projet de budget		Programmation financière	
					2010	2011	2012	2013		
32 04 14 03	Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Réseau européen d'éoliennes en mer	EEPR	co	(09-13)	280,900					
32 04 15	<i>Projets pilotes dans le domaine de la récupération et du recyclage des déchets à des fins de production d'énergie propre</i>		Pp		1,000					
32 04 16	<i>Sûreté des installations et des infrastructures énergétiques</i>		Tp		0,400	0,250	0,675	0,710		
32 05	Énergie nucléaire				277,500	280,578	284,775	289,750		
32 05 01	<i>Contrôle de sécurité nucléaire</i>		Ts		20,500	20,378	20,575	20,550		
32 05 02	<i>Sûreté nucléaire et radioprotection</i>		dc		2,000	2,200	2,200	2,200		
32 05 03	<i>Sûreté nucléaire — Mesures transitoires (démantèlement)</i>	NDB	dc	(07-13)	60,000	62,000	62,000	65,000		
32 05 03	<i>Sûreté nucléaire — Mesures transitoires (démantèlement)</i>	NDI	dc	(07-13)	120,000	121,000	125,000	127,000		
32 05 03	<i>Sûreté nucléaire — Mesures transitoires (démantèlement)</i>	NDK	dc	(07-13)	75,000	75,000	75,000	75,000		
32 06	Recherche liée à l'énergie				142,492	182,155	179,270	211,778		
32 06 01	<i>Recherche liée à l'énergie</i>	FP7CE	co	(07-13)	123,292	157,645	150,870	182,878		
32 06 02	<i>Recherche liée à l'énergie — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène</i>	FP7CE	co	(07-13)	19,200	24,510	28,400	28,900		
40	RÉSERVES				500,000	500,000				
40 02	Réserves pour les interventions financières				500,000	500,000				
40 02 43	<i>Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation</i>	FEM	co	(07-13)	500,000	500,000				

co = codécision, de = décision, pc = proposition de codécision, pd = proposition de décision, pp = projet pilote, pa = action préparatoire

ag = agences, tp = prérogatives de la Commission, Ts = compétences spécifiques, Ta = autonomie administrative

(*) Le montant pour 2013 est indicatif, étant donné que la base légale de ce programme vient à échéance en 2012.

9.4. Rubrique 1b — Cohésion pour la croissance et l'emploi

(prix courants en Mio EUR)

Intitulé	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
	2010	2011	2012	2013
TOTAL RUBRIQUE 1B — COHESION POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	49 386,592	50 970,094	52 759,629	54 523,604
Fonds structurels	39 191,847	39 891,498	40 904,978	42 108,412
Fonds de cohésion	10 190,245	11 078,596	11 854,650	12 415,192
Autres	4,500			

9.5. Rubrique 2 — Conservation et gestion des ressources naturelles

(prix courants en Mio EUR)

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget		Projet de budget		Programmation financière	
					2010	2011	2012	2013		
TOTAL RUBRIQUE 2 — CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES					59 498,844	59 486,248	60 683,790	61 157,637		
05	AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL				58 186,767	58 182,418	59 325,919	59 754,366		
(Lignes budgétaires des domaines politiques 05, 11 et 17)	Dépenses de marché et paiements directs (avant transfert vers le développement rural)	AGR	dc	(07-13)	45 731,855	46 897,812	48 093,000	48 574,000		
	Transfert au développement rural (modulation, coton, tabac)				1 912,044	3 150,410	3 382,810	3 635,010		
(Lignes budgétaires des domaines politiques 05, 11 et 17)	Dépenses de marché et paiements directs (après transfert vers le développement rural), notamment le programme codécidé suivant: Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles		dc	(07-13)	43 819,812	43 747,402	44 710,190	44 938,990		
05 01 04 04	Développement rural	RDP	dc	(07-13)	14 363,565	14 436,117	14 616,899	14 816,566		
05 04										
05 07										
05 02	Interventions sur les marchés agricoles				4,500					
05 02 17	Aide en faveur des agriculteurs				4,500					
05 02 17 01	Aide aux coopératives agricoles		pp		1,500					
05 02 17 02	Observatoire européen des prix et des marges agricoles		pp		1,500					
05 02 17 03	Soutien aux initiatives prises par les agriculteurs et les consommateurs en vue de réduire les émissions de CO ₂ , de réduire la consommation d'énergie et de commercialiser la production alimentaire au niveau local		pp		1,500					
07	Environnement et action pour le climat				366,613	373,605	392,445	416,829		
07 01	Dépenses administratives du domaine politique «Environnement et action pour le climat»				15,000	17,600	19,200	20,900		
07 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Environnement et action pour le climat»				15,000	17,600	19,200	20,900		
07 01 04 01	LIFE+ (instrument financier pour l'environnement — 2007-2013) — Dépenses pour la gestion administrative	LIFE	co	(07-13)	13,800	15,800	17,200	18,700		
07 01 04 05	Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'UE portant sur les actions pour le climat — Dépenses pour la gestion administrative	LIFE	co	(07-13)	1,200	1,800	2,000	2,200		
07 03	Elaboration et mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'UE				325,643	333,405	353,945	374,429		
07 03 07	LIFE+ (instrument financier pour l'environnement — 2007-2013)	LIFE	co	(07-13)	280,885	298,300	316,255	334,741		
07 03 09	Contribution à l'Agence européenne pour l'environnement				35,258	35,105	36,667	37,408		
07 03 09 01	Contribution à l'Agence européenne pour l'environnement — Contribution aux titres 1 et 2	AEE	ag		20,394	21,557	21,983	22,427		
07 03 09 02	Contribution à l'Agence européenne pour l'environnement — Contribution au titre 3	AEE	ag		14,864	13,548	14,684	14,981		
07 03 16	Projet pilote — Mise sur pied d'actions de prévention visant à stopper la désertification en Europe		pp		1,500					
07 03 17	Action préparatoire — Climat du bassin des Carpates		pa		2,000					

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget		Projet de budget		Programmation financière	
					2010	2011	2012	2013		
07 03 18	<i>Projet pilote — Récupération de bateaux à l'abandon non destinés à la pêche professionnelle</i>		pp		1,000					
07 03 19	<i>Projet pilote — Perte économique liée aux pertes importantes d'eau non facturée dans les villes</i>		pp		1,000					
07 03 21	<i>Projet pilote — Certification des pratiques agricoles à faible émission de carbone</i>		pp		1,000					
07 03 22	<i>Projet pilote — Recherche complexe sur les méthodes de contrôle de la propagation des allergies à l'herbe à poux et au pollen</i>		pp		1,500					
07 03 24	<i>Projet pilote — Système européen de remboursement des canettes de boisson en aluminium</i>		pp		1,500					
07 03 60	Agence européenne des produits chimiques — Activités dans le domaine de la législation relative aux biocides — Contribution aux programmes de la rubrique 2							1,023		2,280
07 03 60 01	Agence européenne des produits chimiques — Activités dans le domaine de la législation relative aux biocides — Contribution de la rubrique 2 aux titres 1 et 2	ECHA	ag					0,704		1,000
07 03 60 02	Agence européenne des produits chimiques — Activités dans le domaine de la législation relative aux biocides — Contribution de la rubrique 2 au titre 3	ECHA	ag					0,319		1,280
07 12	Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'UE sur l'action pour le climat				10,970	17,600	19,300	19,300	21,500	21,500
07 12 01	<i>Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'UE sur l'action pour le climat</i>	LIFE	co	(07-13)	10,970	17,600	19,300	19,300	21,500	21,500
07 13	Intégration des questions climatiques et innovation				15,000	5,000				
07 13 02	<i>Programme d'action de l'UE pour la lutte contre le changement climatique</i>	LIFE	co	(07-13)	15,000					
07 13 03	<i>Intégration de l'action pour le climat et adaptation</i>		pa		5,000					
11	AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE				934,854	929,125	964,256	985,252		
11 01	Dépenses administratives du domaine politique «Affaires maritimes et pêches»				2,500	2,575	2,890	3,115		
11 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Affaires maritimes et pêches»</i>				2,500	2,575	2,890	3,115		
11 01 04 01	Fonds européen pour la pêche	FEP	dc	(07-13)	644,029	658,285	672,726	688,127		
11 01 04 02	Renforcement du dialogue avec l'industrie et les milieux concernés par la politique commune de la pêche — Dépenses pour la gestion administrative	PCP	dc	(07-13)	0,200	0,200	0,250	0,275		
11 01 04 03	Appui à la gestion des ressources halieutiques (collecte des données de base et amélioration de l'avis scientifique) — Dépenses pour la gestion administrative	PCP	dc	(07-13)	0,300	0,425	0,540	0,590		
11 01 04 04	Accords internationaux en matière de pêche — Dépenses pour la gestion administrative	PCP	dc	(07-13)	1,600	1,600	1,700	1,800		
11 01 04 05	Contributions à des organisations internationales — Dépenses pour la gestion administrative	PCP	dc	(07-13)	0,400	0,350	0,400	0,450		
11 03	Pêche internationale et droit de la mer				173,900	154,770	170,300	171,000		
11 03 01	<i>Accords internationaux en matière de pêche</i>	PCP	dc	(07-13)	160,000	145,000	160,000	160,000		
11 03 02	<i>Contributions à des organisations internationales</i>	PCP	dc	(07-13)	4,130	4,400	4,600	4,800		
11 03 03	<i>Travaux préparatoires des nouvelles organisations internationales de pêche et autres contributions non obligatoires à des organisations internationales</i>	PCP	dc	(07-13)	9,570	5,170	5,500	6,000		
11 03 04	<i>Contribution financière de l'Union européenne aux organes créés par la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982</i>	PCP	dc	(07-13)	0,200	0,200	0,200	0,200		
11 04	Gouvernance de la politique commune de la pêche				6,200	6,400	6,600	6,800		
11 04 01	<i>Renforcement du dialogue avec l'industrie et les milieux concernés par la politique commune de la pêche</i>	PCP	dc	(07-13)	6,200	6,400	6,600	6,800		

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget 2010	Projet de budget 2011	Programmation financière	
							2012	2013
11 07	Conservation, gestion et exploitation des ressources aquatiques vivantes				49,000	50,500	52,500	54,500
11 07 01	Appui à la gestion des ressources halieutiques (collecte des données de base)	PCP	dc	(07-13)	44,000	46,000	47,500	49,000
11 07 02	Appui à la gestion des ressources halieutiques (amélioration de l'avis scientifique)	PCP	dc	(07-13)	5,000	4,500	5,000	5,500
11 08	Contrôle et mise en œuvre de la politique commune de la pêche				53,625	56,595	59,240	61,710
11 08 01	Participation financière à des dépenses des États membres en matière de contrôle	PCP	dc	(07-13)	43,600	45,630	47,430	49,330
11 08 02	Contrôle et surveillance des activités de pêche dans les eaux de l'Union et en dehors de l'Union	PCP	dc	(07-13)	2,330	2,300	2,500	2,600
11 08 05	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)				7,695	8,665	9,310	9,780
11 08 05 01	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP) — Contribution aux titres 1 et 2	ACCP	ag		6,929	7,163	7,580	7,890
11 08 05 02	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP) — Contribution au titre 3	ACCP	ag		0,766	1,501	1,730	1,890
11 09	Politique maritime				5,600			
11 09 01	Action préparatoire — Politique maritime		pa		4,100			
11 09 03	Projet-pilote — Encourager le renouvellement des flottes commerciales en Europe par des navires à faible impact environnemental		pp		1,500			
17	SANTÉ ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS				3,110	1,100	1,170	1,190
17 01	Dépenses administratives du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»				1,110	1,100	1,170	1,190
17 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»				1,110	1,100	1,170	1,190
17 01 04 31	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs — Contribution des programmes de la rubrique 2	AGR	dc	(07-13)	1,110	1,100	1,170	1,190
17 04	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire				2,000			
17 04 03	Fonds d'urgence vétérinaire ainsi que pour d'autres contaminations animales présentant un risque pour la santé publique				2,000			
17 04 03 03	Action préparatoire — Postes de contrôle (points de repos) dans le cadre du transport d'animaux		pa		2,000			
23	AIDE HUMANTAIRE				7,500			
23 03	Instrument financier pour la protection civile				7,500			
23 03 05	Action préparatoire — Capacité de réaction rapide de l'UE		pa		7,500			

co = codécision, de = décision, pc = proposition de codécision, pd = proposition de décision, pp = projet pilote, pa = action préparatoire

ag = agences, fp = prérogatives de la Commission, Ts = compétences spécifiques, Ta = autonomie administrative

9.6. Rubrique 3a — Liberté, sécurité et justice

(prix courants en Mto EUR)

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget	Projet de budget			Programmation financière
						2010	2011	2012	
TOTAL RUBRIQUE 3A — LIBERTÉ, SECURITE ET JUSTICE					1 006,487	1 135,253	1 379,510	1 608,060	
18	ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE				1 006,487	1 135,253	1 379,510	1 608,060	
18 01	Dépenses administratives du domaine politique «Espace de liberté, de sécurité et de justice»				3,900	4,400	5,000	5,500	
18 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Espace de liberté, de sécurité et de justice»				3,900	4,400	5,000	5,500	
18 01 04 02	Fonds européen pour les réfugiés — Dépenses pour la gestion administrative	ERF3	co	(08-13)	0,400	0,500	0,500	0,500	
18 01 04 03	Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés — Dépenses pour la gestion administrative	ERF3	co	(08-13)	0,200	0,150	0,200	0,200	
18 01 04 08	Fonds pour les frontières extérieures — Dépenses pour la gestion administrative	FFE	co	(07-13)	0,500	0,500	0,500	0,500	
18 01 04 09	Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative	FPT	dc	(07-13)	0,500	0,500	0,500	0,500	
18 01 04 10	Fonds européen pour le retour — Dépenses pour la gestion administrative	FER	dc	(08-13)	0,500	0,500	0,500	0,500	
18 01 04 11	Droits fondamentaux et citoyeneté — Dépenses pour la gestion administrative	GDF	dc	(07-13)	0,200	0,300	0,400	0,500	
18 01 04 12	Mesures de lutte contre la violence (Daphné) — Dépenses pour la gestion administrative	DAP	co	(07-13)	0,350	0,350	0,400	0,400	
18 01 04 13	Justice pénale — Dépenses pour la gestion administrative	JCR	dc	(07-13)	0,300	0,350	0,400	0,500	
18 01 04 14	Justice civile — Dépenses pour la gestion administrative	JCI	co	(07-13)	0,300	0,300	0,400	0,500	
18 01 04 15	Prévenir la consommation de drogue et informer le public — Dépenses pour la gestion administrative	DPI	co	(07-13)	0,050	0,050	0,050	0,050	
18 01 04 16	Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme — Dépenses pour la gestion administrative	TER	dc	(07-13)	0,100	0,300	0,400	0,500	
18 01 04 17	Prévenir et combattre la criminalité — Dépenses pour la gestion administrative	CRI	dc	(07-13)	0,500	0,600	0,750	0,850	
18 02	Solidarité — Frontières extérieures, retour, politique des visas et libre circulation des personnes				434,000	507,360	699,330	874,430	
18 02 03	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures				83,000	78,000	78,000	78,000	
18 02 03 01	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures — Contribution aux titres 1 et 2	FRONTEX	ag		23,633	21,000	78,000	78,000	
18 02 03 02	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures — Contribution au titre 3	FRONTEX	ag		59,367	57,000			
18 02 04	Système d'information Schengen				35,000	30,000			
18 02 04 01	Système d'information Schengen (SIS II)	SIS2	co	(07-13)	35,000	30,000			
18 02 05	Système d'information sur les visas (VIS)				21,000	21,200	54,500	82,600	
18 02 06	Fonds pour les frontières extérieures				207,500	253,500	349,100	481,200	
18 02 07	Évaluation de Schengen					0,560	0,730	0,730	
18 02 09	Fonds européen pour le retour				87,500	113,500	162,500	192,500	
18 02 11	Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice					10,600	54,500	39,400	
18 02 11 01	Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice — Contribution aux titres 1 et 2	IT_JLS	ag			10,300	54,500	39,400	

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget 2010	Projet de budget		Programmation financière	
						2011	2012	2012	2013
18 02 11 02	Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice — Contribution au titre 3	IT_JLS	ag			0,300			
18 03	Flux migratoires — Politiques communes en matière d'immigration et d'asile								
18 03 03	Fonds européen pour les réfugiés	ERF3	co	(08-13)	227,300	252,380	285,830	327,630	
18 03 04	Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés	ERF3	co	(08-13)	92,250	93,530	93,530	112,330	
18 03 05	Réseau européen des migrations		dc		9,800	9,850	9,800	9,800	
18 03 09	Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers	FPT	dc	(07-13)	7,500	8,000	8,000	8,000	
18 03 11	Eurodac	EUDAC	dc	(07-13)	110,500	131,500	162,500	182,500	
18 03 14	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)				2,000	1,500			
18 03 14 01	Bureau européen d'appui en matière d'asile — Contribution aux titres 1 et 2	EASO	ag		5,250	8,000	12,000	15,000	
18 03 14 02	Bureau européen d'appui en matière d'asile — Contribution au titre 3	EASO	ag		3,820	5,565	12,000	15,000	
18 04	Droits fondamentaux et citoyeneté				1,430	2,435			
18 04 05	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne				50,900	51,450	53,800	55,500	
18 04 05 03	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne — Contribution aux titres 1 et 2	FRA	ag		19,100	20,000	21,000	22,000	
18 04 05 04	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne — Contribution au titre 3	FRA	ag		13,830	14,045	21,000	22,000	
18 04 06	Droits fondamentaux et citoyeneté	CDF	dc	(07-13)	5,270	5,955			
18 04 07	Combattre la violence (Daphné)	DAP	co	(07-13)	13,800	13,800	15,300	15,500	
18 05	Sécurité et protection des libertés				18,000	17,650	17,500	18,000	
18 05 02	Office européen de police — Europol				193,824	223,017	233,650	239,850	
18 05 02 01	Office européen de police — Contribution aux titres 1 et 2	EUROPOL	ag		79,724	82,917	84,000	85,000	
18 05 02 02	Office européen de police — Contribution au titre 3	EUROPOL	ag		59,989	63,312	84,000	85,000	
18 05 05	Collège européen de police				19,735	19,605			
18 05 05 01	Collège européen de police — Contribution aux titres 1 et 2	CEPOL	ag		7,800	8,000	8,800	9,200	
18 05 05 02	Collège européen de police — Contribution au titre 3	CEPOL	ag		4,000	3,927	8,800	9,200	
18 05 08	Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme	TER	dc	(07-13)	3,800	4,073			
18 05 09	Prévenir et combattre la criminalité	CRI	dc	(07-13)	20,420	23,100	23,280	25,080	
18 06	Justice pénale et justice civile				85,880	109,000	117,570	120,570	
18 06 04	Eurojust				72,663	71,976	76,350	79,050	
18 06 04 01	Eurojust — Contribution aux titres 1 et 2	EUROJUST	ag		30,163	29,776	33,300	35,000	
18 06 04 02	Eurojust — Contribution au titre 3	EUROJUST	ag		21,870	21,999	33,300	35,000	
18 06 06	Justice pénale	JCR	dc	(07-13)	8,294	7,777			
18 06 07	Justice civile	JCI	co	(07-13)	26,000	26,500	26,950	27,500	
18 06 09	Projet pilote — Évaluation d'impact des mesures législatives en droit contractuel		pp		15,500	15,700	16,100	16,550	
18 07	Prévenir la consommation de drogue et informer le public				1,000				
18 07 01	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies				17,800	18,170	18,750	19,100	
					14,800	15,170	15,750	16,100	

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget		Projet de budget		Programmation financière	
					2010	2011	2012	2013		
18 07 01 01	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies — Contribution aux titres 1 et 2	OEDT	ag		10,803	10,921	15,750	16,100		
18 07 01 02	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies — Contribution au titre 3	OEDT	ag		3,997	4,249				
18 07 03	<i>Prévenir la consommation de drogue et informer le public</i>	<i>DPI</i>	<i>co</i>	<i>(07-13)</i>	<i>3,000</i>	<i>3,000</i>	<i>3,000</i>	<i>3,000</i>		<i>3,000</i>
18 08	Stratégie politique et coordination				6,100	6,500	6,800	7,000		7,000
18 08 01	<i>Prince — Espace de liberté, de sécurité et de justice</i>		<i>Tp</i>		<i>5,200</i>	<i>5,400</i>	<i>5,600</i>	<i>5,800</i>		<i>5,800</i>
18 08 05	<i>Évaluation et étude d'incidence</i>		<i>Tp</i>		<i>0,900</i>	<i>1,100</i>	<i>1,200</i>	<i>1,200</i>		<i>1,200</i>

co = codécision, de = décision, pc = proposition de codécision, pd = proposition de décision, pp = projet pilote, pa = action préparatoire

ag = agences, tp = prérogatives de la Commission, Ts = compétences spécifiques, Ta = autonomie administrative

9.7. RUBRIQUE 3B - CITOYENNETE

(prix courants en Mto EUR)

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget	Projet de budget			Programmation financière	
						2010	2011	2012	2012	2013
TOTAL RUBRIQUE 3B — CITOYENNETE										
09	SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET MÉDIAS									
09 01	Dépenses administratives du domaine politique «Société de l'information et médias»									
09 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Société de l'information et médias»</i>									
09 01 04 06	Autres actions dans le secteur de l'audiovisuel et des médias — Dépenses pour la gestion administrative									
09 02	Cadre réglementaire de l'Agenda numérique									
09 02 05	<i>Autres actions dans le domaine audiovisuel et des médias</i>									
09 02 06	<i>Action préparatoire – Erasmus pour les journalistes</i>									
15	ÉDUCATION ET CULTURE									
15 01	Dépenses administratives du domaine politique «Éducation et culture»									
15 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Éducation et culture»</i>									
15 01 04 31	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de la rubrique 3b									
15 01 04 31	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de la rubrique 3b									
15 01 04 31	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de la rubrique 3b									
15 01 04 44	Programme Culture (2007-2013) — Dépenses pour la gestion administrative									
15 01 04 55	Jeunesse en action — Dépenses pour la gestion administrative									
15 01 04 60	MEDIA 2007 — Programme de soutien au secteur audiovisuel européen — Dépenses pour la gestion administrative									
15 01 04 68	MEDIA MUNDUS — Dépenses pour la gestion administrative									
15 04	Développer la coopération culturelle et audiovisuelle en Europe									
15 04 44	<i>Programme Culture (2007-2013)</i>									
15 04 66	<i>MEDIA 2007 — Programme de soutien au secteur audiovisuel européen</i>									
15 04 66 01	MEDIA 2007 — Programme de soutien au secteur audiovisuel européen									
15 04 68	<i>MEDIA MUNDUS</i>									
15 05	Encourager et promouvoir la coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports									
15 05 06	<i>Événements annuels spéciaux</i>									
15 05 11	<i>Action préparatoire dans le domaine du sport</i>									
15 05 55	<i>Jeunesse en action</i>									
16	COMMUNICATION									
16 01	Dépenses administratives du domaine politique «Communication»									
16 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Communication»</i>									
16 01 04 01	Actions de communication — Dépenses pour la gestion administrative									
16 01 04 02	Visites de la Commission — Dépenses pour la gestion administrative									

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget	Projet de budget		Programmation financière	
						2011	2012	2012	2013
16 01 04 03	L'Europe pour les citoyens — Dépenses pour la gestion administrative	CIT	co	(07-13)	0,250	0,250	0,250	0,250	0,250
16 01 04 30	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»	CIT	co	(07-13)	3,370	3,370	3,530	3,600	3,600
16 02	Communication et médias				36,750	36,460	37,410	38,380	38,380
16 02 02	Actions multimédias		Tp		30,750	31,600	32,460	33,330	33,330
16 02 03	Informations destinées aux médias		Tp		6,000	4,860	4,950	5,050	5,050
16 03	Communication au niveau local				33,730	33,885	33,040	33,426	33,426
16 03 01	Relais d'information		Tp		12,400	12,600	12,750	12,900	12,900
16 03 02	Communication des représentations		Tp		8,200	8,285	7,190	7,326	7,326
16 03 02 01	Communication des représentations		Tp		8,200	8,285	7,190	7,326	7,326
16 03 04	Communiquer sur l'Europe en partenariat		Tp		13,130	13,000	13,100	13,200	13,200
16 04	Outils d'analyse et de communication				21,600	20,140	20,530	20,920	20,920
16 04 01	Analyse de l'opinion publique		Tp		6,800	6,030	6,150	6,260	6,260
16 04 02	Outils d'information et de communication écrite et en ligne		Tp		14,800	14,110	14,380	14,660	14,660
16 04 02 01	Outils d'information et de communication écrite et en ligne		Tp		14,800	14,110	14,380	14,660	14,660
16 05	Promouvoir la citoyenneté européenne				37,645	38,920	31,190	29,740	29,740
16 05 01	L'Europe pour les citoyens	CIT	co	(07-13)	32,255	28,280	28,220	26,330	26,330
16 05 02	Visites de la Commission		Tp		2,390	2,640	2,970	3,410	3,410
16 05 03	Année européenne du bénévolat 2011				3,000	8,000			
16 05 03 01	Action préparatoire — Année européenne du volontariat 2011		pa		3,000				
16 05 03 02	Année européenne du bénévolat 2011		dc			8,000			
17	SANTÉ ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS				199,586	200,453	214,400	219,944	219,944
17 01	Dépenses administratives du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»				8,300	8,150	8,910	9,150	9,150
17 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»				8,300	8,150	8,910	9,150	9,150
17 01 04 02	Programme de l'UE dans le domaine de la santé — Dépenses pour la gestion administrative	PHP	co	(07-13)	1,400	1,400	1,500	1,600	1,600
17 01 04 03	Programme de l'UE dans le domaine de la politique des consommateurs — Dépenses pour la gestion administrative	CPP	co	(07-13)	0,900	0,950	1,100	1,100	1,100
17 01 04 30	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs — Contribution des programmes de la rubrique 3b	CPP	co	(07-13)	1,730	1,660	1,810	1,850	1,850
17 01 04 30	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs — Contribution des programmes de la rubrique 3b	PHP	co	(07-13)	4,270	4,140	4,500	4,600	4,600
17 02	Politique des consommateurs				20,290	20,140	21,090	22,118	22,118
17 02 02	Action de l'UE dans le domaine de la politique des consommateurs	CPP	co	(07-13)	19,290	20,140	21,090	22,118	22,118
17 02 03	Action préparatoire — Contrôle des mesures adoptées dans le domaine de la politique des consommateurs		pa		1,000				
17 03	Santé publique				170,996	172,163	184,400	188,676	188,676
17 03 03	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies				56,255	52,770	58,700	59,800	59,800
17 03 03 01	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies — Contribution aux titres 1 et 2	ECDC	ag		33,360	32,430	58,700	59,800	59,800
17 03 03 02	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies — Contribution au titre 3	ECDC	ag		22,895	20,340			
17 03 06	Action de l'UE dans le domaine de la santé	PHP	co	(07-13)	45,700	47,060	48,200	49,876	49,876

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget	Projet de budget		Programmation financière	
						2011	2012	2012	2013
17 03 07	<i>Autorité européenne de sécurité des aliments</i>				69,041	72,333	77,500	79,000	
17 03 07 01	Autorité européenne de sécurité des aliments — Contribution aux titres 1 et 2	EFSA	ag		47,047	49,845	77,500	79,000	
17 03 07 02	Autorité européenne de sécurité des aliments — Contribution au titre 3	EFSA	ag		21,994	22,488			
18	ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE				1,500				
18 05	Sécurité et protection des libertés				1,500				
18 05 10	<i>Projet pilote — Réseaux d'alerte pour la préservation du patrimoine culturel</i>		pp		1,500				
23	AIDE HUMANTAIRE				18,450	18,350	20,340	20,730	
23 01	Dépenses administratives du domaine politique «Aide humanitaire»				0,450	0,350	0,820	0,830	
23 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Aide humanitaire»</i>				0,450	0,350	0,820	0,830	
23 01 04 02	Protection civile — Dépenses pour la gestion administrative	CPFI3	dc	(07-13)	0,450	0,350	0,820	0,830	
23 03	Instrument financier pour la protection civile				18,000	18,000	19,520	19,900	
23 03 01	<i>Protection civile au sein de l'Union européenne</i>	CPFI3	dc	(07-13)	18,000	18,000	19,520	19,900	

co = codécision, dc = décision, pc = proposition de codécision, pd = proposition de décision, pp = projet pilote, pa = action préparatoire

ag = agences, fp = prérogatives de la Commission, Ts = compétences spécifiques, Ta = autonomie administrative

9.8. RUBRIQUE 4 — L'UNION EUROPEENNE ACTEUR MONDIAL

(prix courants en Mto EUR)

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget			Projet de budget			Programmation financière					
					2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2013		
TOTAL RUBRIQUE 4: L'UE ACTEUR MONDIAL													8 160,182	8 613,529	9 123,685	9 724,518
AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES													192,795	288,209	346,457	373,289
01	Affaires économiques et internationales											98,985	149,329	146,457	173,289	
01 03	Participation au capital d'institutions financières internationales												34,461	23,433	35,853	
01 03 01 01	Banque européenne pour la reconstruction et le développement – Mise à disposition des parts libérées du capital souscrit												34,461	23,433	35,853	
01 03 02	Assistance macroéconomique											98,985	114,869	123,024	137,436	
01 04	Opérations et instruments financiers											93,810	138,880	200,000	200,000	
01 04 01	Garanties de l'Union européenne aux prêts											93,810	138,880	200,000	200,000	
01 04 01 14	Provisionnement du Fonds de garantie											93,810	138,880	200,000	200,000	
04	EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES											88,475	103,798	116,550		
04 01	Dépenses administratives du domaine politique «Emploi et affaires sociales»											0,975	1,398			
04 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Emploi et affaires sociales»											0,975	1,398			
04 01 04 13	Instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Composante des ressources humaines — Dépenses pour la gestion administrative											0,975	1,398	(*)	(*)	
04 06	Instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Développement des ressources humaines											87,500	102,400	116,550		
04 06 01	Instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Développement des ressources humaines											87,500	102,400	116,550		
05	Agriculture et développement rural											176,275	221,580	249,116	7,171	
05 01	Dépenses administratives du domaine politique «Agriculture et développement rural»											0,200	0,220			
05 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Agriculture et développement rural»											0,200	0,220			
05 01 04 03	Préadhésion dans le domaine de l'agriculture et du développement rural (IPARD) — Dépenses pour la gestion administrative											0,200	0,220	(*)	(*)	
05 05	Mesures de préadhésion dans le domaine de l'agriculture et du développement rural											169,800	215,000	242,086		
05 05 02	Instrument de préadhésion pour le développement rural (IPARD)											169,800	215,000	242,086		
05 06	Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»											6,275	6,360	7,030	7,171	
05 06 01	Accords internationaux en matière agricole											6,275	6,360	7,030	7,171	
07	Environnement et action pour le climat											3,800	4,300	5,858	5,975	
07 01	Dépenses administratives du domaine politique «Environnement et action pour le climat»											0,300	0,300	0,300	0,300	
07 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Environnement et action pour le climat»											0,300	0,300	0,300	0,300	
07 01 04 04	Participation aux activités internationales en matière d'environnement et de climat — Dépenses pour la gestion administrative											0,300	0,300	0,300	0,300	
07 02	Affaires internationales concernant l'environnement											2,800	3,150	4,658	4,775	
07 02 01	Participation aux activités multilatérales et internationales en matière d'environnement											2,300	2,150	4,658	4,775	

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget 2010	Projet de budget 2011	Programmation financière	
							2012	2013
07 02 04	Action préparatoire — Surveillance environnementale du bassin de la mer Noire et programme-cadre européen commun pour le développement de la région de la mer Noire		pu		0,500	1,000		
07 11	Affaires internationales concernant l'action pour le climat				0,700	0,850	0,900	0,900
07 11 01	Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur le climat		Tp		0,700	0,850	0,900	0,900
13	Politique régionale				362,133	431,421	486,288	
13 01	Dépenses administratives du domaine politique «Politique régionale»				2,525	4,507		
13 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Politique régionale»				2,525	4,507		
13 01 04 02	Instrument d'aide de préadhésion (IAP): composante du développement régional — Dépenses pour la gestion administrative	IAP	dc	(07-13)	2,525	4,507	(*)	(*)
13 05	Interventions de préadhésion en relation avec la politique structurelle				359,608	426,914	486,288	
13 05 02	Instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Composante du développement régional	IAP	dc	(07-13)	324,300	390,900	449,553	
13 05 03	Instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Composante de la coopération transfrontalière				35,308	36,014	36,735	
13 05 03 02	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 4	IAP	dc	(07-13)	35,308	36,014	36,735	
14	Fiscalité et union douanière				2,000	1,300	1,200	1,200
14 03	Aspects internationaux de la fiscalité et des douanes				2,000	1,300	1,200	1,200
14 03 03	Adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la douane et de la fiscalité		dc		2,000	1,300	1,200	1,200
14 03 04	Bonne gouvernance dans le domaine fiscal							
15	Éducation et culture				27,944	29,530	29,618	30,027
15 01	Dépenses administratives du domaine politique «Éducation et culture»				0,662	0,680	0,700	0,710
15 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Éducation et culture»				0,662	0,680	0,700	0,710
15 01 04 17	Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle — Dépenses pour la gestion administrative		dc		0,065	0,080	0,300	0,310
15 01 04 32	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de la rubrique 4		dc		0,597	0,600	0,400	0,400
15 02	Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme				26,282	28,850	28,918	29,317
15 02 03	Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle		dc		8,000	9,000	9,000	9,000
15 02 27	Fondation européenne pour la formation				18,282	19,850	19,918	20,317
15 02 27 01	Fondation européenne pour la formation — Contribution aux titres 1 et 2	ETF	ag		15,000	14,328	14,618	14,917
15 02 27 02	Fondation européenne pour la formation — Contribution au titre 3	ETF	ag		3,282	5,522	5,300	5,400
15 04	Développer la coopération culturelle et audiovisuelle en Europe				1,000			
15 04 66	MEDIA 2007 — Programme de soutien au secteur audiovisuel européen				1,000			
15 04 66 02	Action préparatoire — Mise en œuvre des programmes MEDIA 2007 dans les pays tiers		pa		1,000			
17	Santé et protection des consommateurs				0,400	0,200	0,468	0,468
17 03	Santé publique				0,200		0,192	0,192
17 03 05	Accords internationaux et adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la santé publique et de la lutte antitabac		co		0,200		0,192	0,192
17 04	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires, santé et bien-être des animaux et domaine				0,200	0,200	0,276	0,276

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget 2010	Projet de budget 2011	Programmation financière	
							2012	2013
	phytosanitaire							
17 04 09	Accords internationaux et adhésion à des organisations internationales dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et du bien-être des animaux, et dans le domaine phytosanitaire		dc		0,200	0,200	0,276	0,276
19	Relations extérieures				3 846,662	4 042,155	4 403,043	4 794,469
19 01	Dépenses administratives du domaine politique «Relations extérieures»				122,536	132,538	138,832	149,196
19 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Relations extérieures»				122,536	132,538	138,832	149,196
19 01 04 01	Instrument de coopération au développement (ICD) — Dépenses pour la gestion administrative	ICD	co	(07-13)	55,858	60,146	59,559	59,559
19 01 04 02	Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) — Dépenses pour la gestion administrative	IEVP	co	(07-13)	42,833	45,093	54,484	59,399
19 01 04 03	Instrument de stabilité — Dépenses pour la gestion administrative	IFS	co	(07-13)	6,000	8,288	9,500	14,521
19 01 04 04	Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) — Dépenses pour la gestion administrative	PESC	dc	(07-13)	0,650	0,750		
19 01 04 05	Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative		Ip		1,500	1,600	1,600	1,600
19 01 04 06	Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire — Dépenses pour la gestion administrative	INSC	dc	(07-13)	1,300	1,268	1,400	1,400
19 01 04 07	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) — Dépenses pour la gestion administrative	IEDDH	co	(07-13)	9,974	10,673	11,719	12,147
19 01 04 08	Instrument pour les pays industrialisés (IP) — Dépenses pour la gestion administrative	IP	dc	(07-13)	0,100	0,100	0,300	0,300
19 01 04 30	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de relations extérieures	ICD	co	(07-13)	1,475	1,569	0,092	0,092
19 01 04 30	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de relations extérieures	IEVP	co	(07-13)	2,491	2,533	0,154	0,154
19 01 04 30	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de relations extérieures	IP	dc	(07-13)	0,354	0,519	0,024	0,024
19 02	Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile				52,959	54,000	57,671	62,526
19 02 01	Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile	ICD	co	(07-13)	52,959	54,000	57,671	62,526
19 03	Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)				280,891	326,624	363,214	406,332
19 03 01	Suivi et mise en œuvre des processus de paix et de sécurité	PESC	dc	(07-13)	38,000	35,000	38,000	40,000
19 03 02	Non-prolifération et désarmement	PESC	dc	(07-13)	15,000	15,000	20,000	20,000
19 03 03	Résolution de conflits et autres mesures de stabilisation	PESC	dc	(07-13)	137,000	163,424	180,000	190,000
19 03 04	Actions d'urgence	PESC	dc	(07-13)	5,000	30,550	35,000	45,000
19 03 05	Actions préparatoires et de suivi	PESC	dc	(07-13)	4,850	6,550	10,214	11,332
19 03 06	Représentants spéciaux de l'Union européenne	PESC	dc	(07-13)	19,948			
19 03 07	Missions de police	PESC	dc	(07-13)	61,093	76,100	80,000	100,000
19 04	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)				154,224	152,440	157,000	163,532
19 04 01	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)	IEDDH	co	(07-13)	116,500	118,310	121,906	127,111
19 04 03	Missions électorales et d'observation de l'Union européenne	IEDDH	co	(07-13)	37,724	34,130	35,094	36,421
19 05	Relations et coopération avec les pays tiers industrialisés				23,640	25,021	26,971	24,389
19 05 01	Coopération avec les pays tiers industrialisés	IP	dc	(07-13)	23,640	25,021	26,971	24,389
19 06	Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale				285,212	356,445	428,764	504,772
19 06 01	Préparation et réaction aux crises				151,559	202,900	284,834	345,817
19 06 01 01	Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité)	IFS	co	(07-13)	151,559	202,900	284,834	345,817

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget 2010	Projet de budget 2011	Programmation financière	
							2012	2013
19 06 02	Actions visant à protéger des pays et leurs populations contre des menaces technologiques importantes				41,000	49,000	46,000	50,000
19 06 02 01	Actions dans le domaine de l'atténuation des risques et de la préparation quant aux matières ou agents chimiques, nucléaires ou biologiques (instrument de stabilité)	IFS	co	(07-13)	41,000	49,000	46,000	50,000
19 06 03	Actions transrégionales dans les domaines de la criminalité organisée, de la lutte contre les trafics, de la protection des infrastructures critiques, des menaces pour la santé publique et de la lutte contre le terrorisme (instrument de stabilité)				21,000	30,000	22,000	31,479
19 06 03	Actions transrégionales dans les domaines de la criminalité organisée, de la lutte contre les trafics, de la protection des infrastructures critiques, des menaces pour la santé publique et de la lutte contre le terrorisme (instrument de stabilité)	IFS	co	(07-13)	21,000	30,000	22,000	31,479
19 06 04	Assistance dans le domaine nucléaire				69,153	74,545	75,930	77,476
19 06 04 01	Assistance dans le domaine nucléaire	INSC	dc	(07-13)	54,153	49,545	75,930	77,476
19 06 04 02	Contribution de l'Union à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement en faveur du Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl	INSC	dc	(07-13)	15,000	25,000		
19 06 07	Projet pilote — Soutien aux actions de surveillance et de protection des navires de l'Union qui transitent dans des zones menacées par des actes de piraterie				1,000			
19 06 07	Projet pilote — Soutien aux actions de surveillance et de protection des navires de l'Union qui transitent dans des zones menacées par des actes de piraterie		pp		1,000			
19 06 08	Intervention d'urgence pour faire face à la crise économique et financière dans les pays en développement				0,500			
19 06 08	Intervention d'urgence pour faire face à la crise économique et financière dans les pays en développement		pa		0,500			
19 06 09	Projet pilote — Programme de soutien aux activités de consolidation de la paix menées par des ONG				1,000			
19 06 09	Projet pilote — Programme de soutien aux activités de consolidation de la paix menées par des ONG		pp		1,000			
19 08	Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie				1 652,035	1 681,900	1 862,413	2 029,710
19 08 01	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière				1 553,708	1 598,371	1 862,413	2 029,710
19 08 01 01	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec les pays méditerranéens	IEVP	co	(07-13)	790,605	842,950	1 227,582	1 312,356
19 08 01 02	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Aide financière à la Palestine, au processus de paix et à l'UNRWA	IEVP	co	(07-13)	295,000	200,000		
19 08 01 03	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec l'Europe de l'Est	IEVP	co	(07-13)	466,103	555,421	634,831	717,354
19 08 01 05	Minorités de Russie — Développement de la culture, des médias et de la société civile		pa		2,000			
19 08 02	Coopération transfrontalière — Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)				98,327	83,529		
19 08 02 01	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 4	IEVP	co	(07-13)	78,327	83,529		
19 08 02 03	Stratégie européenne pour la région de la mer Baltique				20,000			
19 09	Relations avec l'Amérique latine				366,768	378,786	393,141	417,818
19 09 01	Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine				355,268	362,786	377,141	401,818
19 09 03	Activités de coopération ne relevant pas de l'aide publique au développement (Amérique latine)				11,500	16,000	16,000	16,000
19 10	Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et le Moyen-Orient (Iraq, Iran, Yémen)				876,898	902,901	943,537	1 004,694
19 10 01	Coopération avec les pays en développement d'Asie				682,450	728,768	756,032	811,099
19 10 01 01	Coopération avec les pays en développement d'Asie	ICD	co	(07-13)	521,450	528,768	756,032	811,099
19 10 01 02	Aide à la réhabilitation et à la reconstruction de l'Afghanistan	ICD	co	(07-13)	160,000	200,000		
19 10 01 06	Action préparatoire — UE-Asie — Intégration de la politique et de sa mise en œuvre		pa		1,000			
19 10 02	Coopération avec les pays en développement d'Asie centrale				124,478	107,186	105,808	110,196
19 10 03	Coopération avec l'Iraq, l'Iran et le Yémen				46,970	38,947	52,697	53,899
19 10 04	Activités de coopération ne relevant pas de l'aide publique au développement (Asie, Asie centrale, Iraq, Iran et Yémen)				23,000	28,000	29,000	29,500
19 11	Stratégie politique et coordination du domaine politique «Relations extérieures»				31,500	31,500	31,500	31,500

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget	Projet de budget		Programmation financière	
						2011	2012	2012	2013
19 11 01	<i>Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et audit</i>		Tp		14,000	14,000	14,000	14,000	14,000
19 11 02	<i>Programmes d'information vers les pays tiers</i>		Tp		12,500	12,500	12,500	12,500	12,500
19 11 03	<i>L'Union européenne dans le monde</i>		Tp		5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
20	Commerce				13,930	13,930	16,403	17,926	17,926
20 01	Dépenses administratives du domaine politique «Commerce»				0,430	0,430	0,450	0,460	0,460
20 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Commerce»</i>				0,430	0,430	0,450	0,460	0,460
20 01 04 01	Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		0,430	0,430	0,450	0,460	0,460
20 02	Politique commerciale				13,500	13,500	15,953	17,466	17,466
20 02 01	<i>Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers</i>		Tp		9,000	9,000	11,453	12,966	12,966
20 02 03	<i>Aide au commerce — Initiatives multilatérales</i>		Tp		4,500	4,500	4,500	4,500	4,500
21	Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)				1 411,625	1 317,199	1 257,350	1 317,695	1 317,695
21 01	Dépenses administratives du domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»				45,702	47,113	42,224	44,283	44,283
21 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»</i>				45,702	47,113	42,224	44,283	44,283
21 01 04 01	Instrument de coopération au développement (ICD) — Dépenses pour la gestion administrative	ICD	co	(07-13)	35,853	44,568	39,851	41,863	41,863
21 01 04 03	Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		2,070	2,111	2,153	2,196	2,196
21 01 04 04	Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement — Dépenses pour la gestion administrative		Tp		0,204	0,204	0,220	0,224	0,224
21 01 04 05	Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement — Dépenses pour la gestion administrative	FF	co	(08-10)	7,300				
21 01 04 20	Dépenses d'appui administratif pour le domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»	GRLD	dc	(07-13)	0,275	0,230			
21 02	Sécurité alimentaire				384,066	241,806	248,982	258,629	258,629
21 02 01	<i>Sécurité alimentaire</i>	ICD	co	(07-13)	237,766	241,806	248,982	258,629	258,629
21 02 03	<i>Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement</i>	FF	co	(08-10)	145,300				
21 02 04	<i>Projet pilote — Financement de la production agricole</i>		pp		1,000				
21 03	Acteurs non étatiques du développement				218,264	229,954	232,543	239,695	239,695
21 03 01	<i>Acteurs non étatiques du développement</i>	ICD	co	(07-13)	182,664	192,725	232,543	239,695	239,695
21 03 02	<i>Autorités locales du développement</i>	ICD	co	(07-13)	35,600	37,229			
21 04	Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie				203,345	199,172	148,868	169,014	169,014
21 04 01	<i>Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie</i>	ICD	co	(07-13)	200,345	199,172	148,868	169,014	169,014
21 04 06	<i>Action préparatoire — Gestion des eaux dans les pays en développement</i>		pu		3,000				
21 05	Développement humain et social				152,111	167,558	160,190	185,692	185,692
21 05 01	<i>Développement humain et social</i>				102,111	102,558	160,190	185,692	185,692
21 05 01 01	Santé	ICD	co	(07-13)	44,885	30,558	160,190	185,692	185,692
21 05 01 02	Education	ICD	co	(07-13)	15,000	35,000			
21 05 01 03	Autres aspects du développement humain et social	ICD	co	(07-13)	33,226				

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget		Projet de budget		Programmation financière	
					2010	2011	2012	2013		
21 05 01 04	Égalité hommes-femmes	ICD	co	(07-13)	3,500	37,000				
21 05 01 07	Action préparatoire — Recherche et développement en matière de maladies liées à la pauvreté, de maladies tropicales et de maladies négligées		pa		3,000					
21 05 01 08	Projet pilote — Renforcement des soins de santé pour les victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo (RDC)		pp		2,500					
21 05 02	<i>Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose</i>	ICD	co	(07-13)	50,000	65,000				
21 06	Coopération géographique avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)				357,785	378,303	368,451	363,079		
21 06 02	<i>Relations avec l'Afrique du Sud</i>	ICD	co	(07-13)	131,352	137,632	137,884	139,526		
21 06 03	<i>Appui à l'ajustement en faveur des pays signataires du protocole sur le sucre</i>	ICD	co	(07-13)	151,432	196,671	186,567	189,553		
21 06 06	<i>Activités de coopération ne relevant pas de l'aide publique au développement (Afrique du Sud)</i>	ICI+	pc	(10-13)		1,000	3,000	3,000		
21 06 07	<i>Mesures d'accompagnement «bananes»</i>	ICD	co	(07-13)	75,000	43,000	41,000	31,000		
21 07	Actions de coopération au développement et programmes ad hoc				30,979	33,816	35,735	36,450		
21 07 02	<i>Coopération avec le Groenland</i>				27,879	28,442	29,291	29,877		
21 07 03	<i>Accord avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organes des Nations unies</i>	GRLD	dc	(07-13)	0,300	0,574	0,586	0,598		
21 07 04	<i>Accords sur les produits de base</i>		dc		2,800	4,800	5,858	5,975		
21 08	Stratégie politique et coordination du domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»				19,373	19,477	20,357	20,853		
21 08 01	<i>Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et d'audit</i>		Tp		9,577	9,577	9,577	9,577		
21 08 02	<i>Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement</i>		Tp		9,796	9,900	10,780	11,276		
22	Élargissement				973,554	1 073,415	1 095,798	2 028,926		
22 01	Dépenses administratives du domaine politique «Élargissement»				43,693	46,059	80,255	84,000		
22 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Élargissement»</i>				43,693	46,059	80,255	84,000		
22 01 04 01	Aides de préadhésion — Dépenses pour la gestion administrative	IAP	dc	(07-13)	38,050	40,800	80,255	84,000		
22 01 04 02	Suppression progressive des aides d'adhésion en faveur des nouveaux États membres — Dépenses pour la gestion administrative	IAP	dc	(07-13)	1,300	1,040	(*)	(*)		
22 01 04 04	Assistance technique et échange d'informations (TAIEX) dans le cadre de la facilité de préadhésion — Dépenses pour la gestion administrative	IAP	dc	(07-13)	3,000	3,000	(*)	(*)		
22 01 04 30	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de la rubrique 4 dans le domaine politique «Élargissement»	IAP	dc	(07-13)	1,343	1,219	(*)	(*)		
22 02	Processus et stratégie d'élargissement				929,861	1 027,356	1 015,543	1 944,926		
22 02 01	<i>Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats</i>	IAP	dc	(07-13)	287,113	297,383	324,752	1 930,926		
22 02 02	<i>Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats potentiels</i>	IAP	dc	(07-13)	463,330	486,612	482,007			
22 02 04	<i>Coopération régionale et transfrontalière</i>				32,049	34,030	33,343			
22 02 04 01	Coopération transfrontalière entre les pays bénéficiaires de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), participation aux programmes transnationaux et interrégionaux du FEDER et aux programmes couvrant les bassins maritimes de l'IEVP	IAP	dc	(07-13)	25,057	26,898	26,069			
22 02 04 02	Coopération transfrontalière avec les États membres	IAP	dc	(07-13)	6,992	7,132	7,274			
22 02 06	<i>Assistance technique et échange d'informations (TAIEX) dans le cadre de la facilité de préadhésion</i>	IAP	dc	(07-13)	9,000	12,000	(*)	(*)		

Nomenclature	Intitulé	Instrument Programme	Type	Période	Budget	Projet de budget		Programmation financière	
						2011	2012	2012	2013
22 02 07	Programmes régionaux, horizontaux et ad hoc				121,119	181,330	170,441	9,000	9,000
22 02 07 01	Programmes régionaux et horizontaux	IAP	dc	(07-13)	114,119	151,883	170,441	9,000	9,000
22 02 07 02	Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et audit	IAP	dc	(07-13)	4,000	4,447	(*)	(*)	(*)
22 02 07 03	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque		dc		3,000	25,000			
22 02 09	Action préparatoire visant à préserver et à remettre en état le patrimoine culturel dans les zones de conflit		pa		2,250				
22 02 10	Information et communication				15,000	16,000	5,000	5,000	5,000
22 02 10 01	Prince — Information et communication		Tp		5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
22 02 10 02	Information et communication pour les pays tiers	IAP	dc	(07-13)	10,000	11,000	(*)	(*)	(*)
23	Aide humanitaire				808,518	829,693	856,599	883,257	883,257
23 01	Dépenses administratives du domaine politique «Aide humanitaire»				9,200	9,400	11,000	11,300	11,300
23 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Aide humanitaire»				9,200	9,400	11,000	11,300	11,300
23 01 04 01	Aide humanitaire — Dépenses pour la gestion administrative	HUMA	co	(07-13)	9,200	9,400	11,000	11,300	11,300
23 02	Aide humanitaire, y compris l'aide aux personnes déracinées, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes				791,318	816,293	841,599	866,957	866,957
23 02 01	Aide humanitaire	HUMA	co	(07-13)	521,018	536,708	551,861	568,851	568,851
23 02 02	Aide alimentaire	HUMA	co	(07-13)	237,005	244,168	251,580	259,187	259,187
23 02 03	Préparation aux catastrophes	HUMA	co	(07-13)	33,295	34,417	35,158	35,919	35,919
23 02 04	Corps volontaire européen d'aide humanitaire		pa			1,000	3,000	3,000	3,000
23 03	Instrument financier pour la protection civile				8,000	4,000	4,000	5,000	5,000
23 03 06	Interventions de protection civile dans les pays tiers	CPF14	dc	(07-13)	8,000	4,000	4,000	5,000	5,000
32	Energie				3,188	2,939			
32 04	Sources d'énergie classiques et renouvelables				3,188	2,939			
32 04 11	Communauté de l'énergie	IAP	dc	(07-13)	3,188	2,939	(**)	(**)	(**)
40	Réserves				248,882	253,860	258,937	264,115	264,115
40 02	Réserves pour les interventions financières				248,882	253,860	258,937	264,115	264,115
40 02 42	Réserve d'aide d'urgence	EAR	co	(07-13)	248,882	253,860	258,937	264,115	264,115

co = codécision, dc = décision, pc = proposition de codécision, pd = proposition de décision, pp = projet pilote, pa = action préparatoire

ag = agences, tp = prérogatives de la Commission, Ts = compétences spécifiques, Ta = autonomie administrative

(*) La programmation détaillée sera disponible pour l'exercice 2012 lorsque le cadre financier indicatif pluriannuel (CFIP) aura été adopté, en novembre 2010. La même remarque s'applique à l'exercice 2013, lorsque le CFIP 2011 sera adopté (nombre 2011).

(**) Les crédits pour 2012 et 2013 sont inclus dans la ligne budgétaire 22 02 07 01 (Élargissement – Programmes régionaux et horizontaux).

9.9. Agences décentralisées

(prix courants en Mio EUR)

Ligne	Intitulé		Lieu d'implantation	Projet de budget	Programmation financière	
				2011	2012	2013
TOTAL GENERAL				656,180	741,983	749,576
RUBRIQUE 1A — COMPETITIVITE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI				214,994	231,515	241,291
02 03 03	ECHA	Législation sur les produits chimiques et Agence européenne des produits chimiques	Helsinki (Finlande)			
02 05 02	GSA	Autorité européenne de surveillance GNSS	Bruxelles (Belgique)	8,200	9,600	11,500
04 04 02	GENDER	Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes	Vilnius (Lituanie)	7,530	7,820	8,100
04 04 03	EUROFOUND	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	Dublin (Irlande)	20,210	20,590	21,070
04 04 04	EUOSHA	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Bilbao (Espagne)	14,316	14,830	15,160
06 02 01	AESA	Agence européenne pour la sécurité aérienne	Cologne (Allemagne)	33,316	30,990	31,560
06 02 02	EMSA	Agence européenne pour la sécurité maritime	Lisbonne (Portugal)	27,696	30,170	30,650
06 02 08	ERA	Agence ferroviaire européenne	Valenciennes - Lille (France)	24,375	20,315	20,701
09 02 03	ENISA	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information	Héraklion (Grèce)	7,188	8,420	8,590
09 02 04	ORECE	Organe des régulateurs européens des communications électroniques	À déterminer	3,579	5,470	5,490
12 03 01	OHIM	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur	Alicante (Espagne)			
12 04 02	ABE	Autorité bancaire européenne	Londres (Royaume-Uni)	5,017	7,360	8,970
12 04 03	AEAPP	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles	Francfort (Allemagne)	4,219	5,950	6,800
12 04 04	AEMF	Autorité européenne des marchés financiers	Paris (France)	5,664	7,200	8,490
15 02 25	CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle	Thessalonique (Grèce)	15,742	17,610	17,960
17 03 10	EMA	Agence européenne des médicaments	Londres (Royaume-Uni)	32,943	39,190	40,050
32 04 10	ACER	Agence européenne de coopération des régulateurs d'énergie	Ljubljana	5,000	6,000	6,200
RUBRIQUE 2 — CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES				43,770	47,000	49,468
07 03 09	AEE	Agence européenne des médicaments	Copenhague (Danemark)	35,105	36,667	37,408
07 03 60	ECHA	Agence européenne des produits chimiques	Helsinki (Finlande)		1,023	2,280
11 08 05	ACCP	Agence communautaire de contrôle des pêches	Vigo (Espagne)	8,665	9,310	9,780
17 04 05	OCVV	Office communautaire des variétés végétales	Angers (France)			
RUBRIQUE 3A — LIBERTE, SECURITE ET JUSTICE				252,463	307,350	299,700
18 02 03	FRONTEX	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures	Varsovie (Pologne)	78,000	78,000	78,000
18 02 11		Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice	À déterminer	10,600	54,500	39,400
18 03 14	EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile	La Vallette (Malte)	8,000	12,000	15,000
18 04 05	FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne	Vienne (Autriche)	20,000	21,000	22,000
18 05 02	EUROPOL	Europol	La Haye (Pays-Bas)	82,917	84,000	85,000
18 05 05	CEPOL	Collège européen de police	Bramshill (Royaume-Uni)	8,000	8,800	9,200
18 06 04	EUROJUST	Eurojust	La Haye (Pays-Bas)	29,776	33,300	35,000
18 07 01	OEDT	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies	Lisbonne (Portugal)	15,170	15,750	16,100

Ligne	Intitulé		Lieu d'implantation	Projet de budget	Programmation financière	
				2011	2012	2013
RUBRIQUE 3B — CITOYENNETE				125,103	136,200	138,800
17 03 03	ECDC	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies	Stockholm (Suède)	52,770	58,700	59,800
17 03 07	EFSA	Autorité européenne de sécurité des aliments	Parme (Italie)	72,333	77,500	79,000
RUBRIQUE 4 — L'UNION EUROPÉENNE ACTEUR MONDIAL				19,850	19,918	20,317
15 02 27	ETF	Fondation européenne pour la formation	Turin (Italie)	19,850	19,918	20,317

9.10. Projets pilotes

(prix courants en Mio EUR)

Ligne	Intitulé	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
		2010	2011	2012	2013
TOTAL GENERAL		40,000	1,500		
RUBRIQUE 1A — COMPETITIVITE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI		14,500	1,500		
02 02 03 01	Consolidation du marché intérieur — Projet pilote «Coopération et regroupement de petites et moyennes entreprises (PME)»				
02 02 03 03	Projet pilote — Transmission de compétences par le tutorat dans les petites et moyennes entreprises (PME)				
02 02 03 04	Erasmus pour les jeunes entrepreneurs				
02 02 05 01	Programme d'élargissement pour les petites et moyennes entreprises (PME)				
02 02 05 05	Projet pilote — Mesures de promotion de la coopération et des partenariats entre les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (PME)				
02 02 06	Projet pilote — Régions de la connaissance				
02 02 07	Projet pilote — Actions en faveur du secteur du textile et de la chaussure	1,000			
02 02 12	Projet pilote — Faciliter l'accès des artisans et des petites entreprises du bâtiment aux assurances pour encourager l'innovation et la promotion des écotecnologies dans l'Union européenne				
04 03 09	Projet pilote — Conditions de travail et de vie des travailleurs détachés	1,000			
04 03 10	Projet pilote — Mesures relatives au maintien de l'emploi	1,000			
04 03 11	Projet pilote — Favoriser la mobilité et l'intégration des travailleurs au sein de l'UE	1,000			
04 03 12	Projet pilote — Coopération globale entre les autorités publiques, les entreprises commerciales et les entreprises sans but lucratif pour l'intégration des personnes dans la société et dans l'emploi	1,500			
04 04 05	Projet pilote — Intégration des actions en faveur des personnes handicapées: Initiative de suivi de l'Année européenne des personnes handicapées				
04 04 08	Projet pilote — Encourager la transformation du travail précaire en travail assorti de droits	1,000			
04 04 10	Projet pilote — Accompagner les travailleurs confrontés au changement industriel				
04 04 11	Projet pilote — Prévention de la maltraitance des personnes âgées	1,000			
04 04 13	Projet pilote — Emploi de personnes autistes	1,000			
06 02 12	Projet pilote — Sécurité au sein du réseau routier transeuropéen				
15 02 29	Projet pilote — Coopération entre instituts européens de technologie				
15 02 30	Projet pilote — Politique européenne de voisinage — Renforcer l'éducation au moyen de bourses d'études et d'échanges				
15 02 31	Projet pilote destiné à couvrir le coût des études effectuées par les étudiants originaires de pays relevant de la PEV ainsi que les activités universitaires connexes	1,500	1,500		
15 02 32	Projet pilote — Politique européenne de voisinage — Renforcer l'éducation au moyen de bourses d'études et d'échanges	1,000			
17 02 04	Projet pilote — Transparence et stabilité des marchés financiers	1,000			
17 03 08	Projet pilote — Nouvelle situation de l'emploi dans le secteur de la santé: bonnes pratiques pour améliorer la formation professionnelle et les qualifications des travailleurs ainsi que leurs rémunérations				
32 04 07	Projet pilote — Sécurité énergétique — Biocarburants				
32 04 08	Projet pilote — Portplus – Plan portuaire pour l'énergie et l'environnement	1,500			
32 04 12	Projet pilote — Programme-cadre européen de développement et d'échange d'expériences en matière de développement urbain durable				
32 04 15	Projets pilotes dans le domaine de la récupération et de la valorisation des déchets à des fins de production d'énergie propre	1,000			
RUBRIQUE 1B — COHESION POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI		1,500			
13 03 21	Projet pilote — Coordination au niveau paneuropéen des méthodes d'intégration des Roms				
13 03 22	Projet pilote — Erasmus des élus locaux et régionaux				
13 03 23	Projet pilote — Renforcer la coopération régionale et locale par la promotion de la politique régionale européenne à l'échelon mondial	1,500			
RUBRIQUE 2 — CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES		13,500			
05 02 17 01	Aide aux coopératives agricoles	1,500			
05 02 17 02	Observatoire européen des prix et des marges agricoles	1,500			

Ligne	Intitulé	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
		2010	2011	2012	2013
05 02 17 03	Soutien aux initiatives prises par les agriculteurs et les consommateurs en vue de réduire les émissions de CO ₂ , de réduire la consommation d'énergie et de commercialiser la production alimentaire au niveau local	1,500			
05 08 10	Projet pilote — Évaluer les coûts pour le consommateur final de la législation de l'UE dans les domaines de l'environnement, du bien-être des animaux et de la sécurité alimentaire				
07 03 11	Projet pilote — Protection et préservation des forêts				
07 03 15	Projet pilote — Échange de quotas d'émission de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote dans la mer Baltique				
07 03 16	Projet pilote — Mise sur pied d'actions de prévention visant à stopper la désertification en Europe	1,500			
07 03 18	Projet pilote — Récupération de bateaux à l'abandon non destinés à la pêche professionnelle	1,000			
07 03 19	Projet pilote — Perte économique liée aux pertes importantes d'eau non facturée dans les villes	1,000			
07 03 21	Projet pilote — Certification des pratiques agricoles à faible émission de carbone	1,000			
07 03 22	Projet pilote — Recherche complexe sur les méthodes de contrôle de la propagation des allergies à l'herbe à poux et au pollen	1,500			
07 03 24	Projet pilote — Système européen de remboursement des canettes de boisson en aluminium	1,500			
11 09 02	Projet pilote — Mise en réseau et meilleures pratiques dans le domaine de la politique maritime				
11 09 03	Projet-pilote — Encourager le renouvellement des flottes commerciales en Europe par des navires à faible impact environnemental				
17 01 04 04	Étude pilote — Modèle de financement intégrant les risques liés aux épizooties affectant le bétail — Dépenses pour la gestion administrative	1,500			
17 01 04 06	Projet pilote — Méthodes améliorées pour une production respectueuse des animaux				
17 03 09	Recherche dans le domaine de la santé, de l'environnement, des transports et du changement climatique — Amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments				
RUBRIQUE 3A — LIBERTE, SECURITE ET JUSTICE		1,000			
18 04 09	Mise en œuvre européenne d'un mécanisme rapide d'alerte en cas d'enlèvement ou de disparition d'enfants				
18 05 06	Achèvement de la lutte contre le terrorisme				
18 06 09	Projet pilote — Évaluation d'impact des mesures législatives en droit contractuel	1,000			
RUBRIQUE 3B — CITOYENNETE		1,500			
15 04 45	Projet pilote — Mobilité des artistes				
16 03 05 02	Achèvement du projet pilote EuroGlobe				
16 03 06	Projet pilote — Réseaux d'information pilotes (RIP)				
16 05 06	Maison de la société civile européenne				
18 05 10	Projet pilote — Réseaux d'alerte pour la préservation du patrimoine culturel	1,500			
23 03 02	Projet pilote — Coopération transfrontalière en matière de lutte contre les catastrophes naturelles				
23 03 04	Projet pilote — Renforcer la coopération entre les États membres dans la lutte contre les incendies de forêt				
RUBRIQUE 4 — L'UNION EUROPÉENNE ACTEUR MONDIAL		5,500			
07 02 03	Projet pilote — Surveillance environnementale du bassin de la mer Noire et programme-cadre européen commun pour le développement de la région de la mer Noire				
19 05 03	Projet pilote — Méthodes transatlantiques pour relever des défis mondiaux				
19 06 07	Projet pilote — Soutien aux actions de surveillance et de protection des navires de l'Union qui transitent dans des zones menacées par des actes de piraterie	1,000			
19 06 09	Projet pilote — Programme de soutien aux activités de consolidation de la paix menées par des ONG	1,000			
19 08 01 04	Projet pilote — Mesures préventives et réparatrices pour le fond de la mer Baltique				
19 08 01 08	Projet pilote — Financement de la PEV — Préparation du personnel appelé à exercer des fonctions dans le domaine de la PEV				
19 08 02 04	Projet pilote — Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique				
21 02 04	Projet pilote — Financement de la production agricole	1,000			
21 05 01 05	Projet pilote — Contrôle qualitatif et quantitatif des dépenses de santé et d'éducation				
21 05 01 08	Projet pilote — Renforcement des soins de santé pour les victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo (RDC)	2,500			
22 02 08	Projet pilote visant à préserver et à remettre en état le patrimoine culturel dans les zones de conflit				

Ligne	Intitulé	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
		2010	2011	2012	2013
RUBRIQUE 5 — ADMINISTRATION		2,500			
16 02 05	Projet pilote — Bourses européennes de recherche en faveur du journalisme d'investigation transfrontalier	1,500			
16 05 05	Projet pilote — Fondations politiques européennes				
25 01 09	Projet pilote — Système interinstitutionnel de prévision des évolutions à long terme qui attendent l'UE	1,000			
26 03 02	Administration publique et Erasmus				

9.11. Actions préparatoires

(prix courants en Mio EUR)

Ligne	Intitulé	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
		2010	2011	2012	2013
TOTAL GENERAL		55,950	10,000	3,000	3,000
RUBRIQUE 1A — COMPETITIVITE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI		14,600	2,000		
02 02 03 02	Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le nouvel environnement financier				
02 02 03 05	Action préparatoire — Erasmus pour les jeunes entrepreneurs	5,000	2,000		
02 02 03 06	Action préparatoire — Procédures et normes harmonisées de cyberactivité entre PME européennes issues de secteurs d'activité connexes				
02 02 08 01	Action préparatoire — Destinations européennes d'excellence	3,000			
02 02 08 02	Action préparatoire — Tourisme durable	0,600			
02 02 08 03	Action préparatoire — Tourisme social en Europe	1,000			
02 02 09	Action préparatoire — Le rôle à jouer par l'Union européenne dans un monde globalisé				
02 02 11	Action préparatoire — Services GMES opérationnels	5,000			
02 02 13	Action préparatoire — Possibilités d'internationalisation des PME				
02 04 02	Action préparatoire — Renforcement de la recherche en matière de sécurité européenne				
04 03 06	Action préparatoire ENEA concernant le vieillissement actif et la mobilité des personnes âgées				
06 02 13	Action préparatoire — Favoriser le trafic transfrontalier aux points de passage frontaliers du nord-est de l'UE (aspects liés à la sécurité et à la sûreté du trafic)				
09 02 08 03	Action préparatoire — Système ayant recours à l'internet pour améliorer la législation et assurer la participation des citoyens				
15 02 23	Action préparatoire — Programme de type «Erasmus» pour les apprentis				
32 04 09	Fonds d'investissement pour les énergies renouvelables et les bioraffineries				
32 04 13	Action préparatoire — Îles européennes pour une politique énergétique commune				
RUBRIQUE 1B — COHESION POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI		3,000			
13 03 24	Action préparatoire — Promotion d'un environnement plus favorable au microcrédit en Europe	3,000			
RUBRIQUE 2 — CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES		15,600	5,000		
07 03 10	Action préparatoire — Natura 2000				
07 03 13	Action préparatoire — Système intégré de communications côtières et de gestion des risques				
07 03 17	Action préparatoire — Climat du bassin des Carpates	2,000			
07 13 03	Action préparatoire — Intégration de l'action pour le climat et adaptation		5,000		
11 02 01 03	Action préparatoire — Observatoire des prix du marché des produits de la pêche				
11 09 01	Action préparatoire — Politique maritime	4,100			
17 04 03 03	Action préparatoire — Postes de contrôle (points de repos) dans le cadre du transport d'animaux	2,000			
23 03 05	Action préparatoire — Capacité de réaction rapide de l'UE	7,500			
RUBRIQUE 3A — LIBERTE, SECURITE ET JUSTICE					
18 02 08	Achèvement de la gestion des retours de migrants				
18 02 10	Action préparatoire — Gestion des migrations — Solidarité en action				
18 03 06	Achèvement de l'intégration des ressortissants de pays tiers				
18 04 04	Achèvement de l'action préparatoire pour le soutien à la société civile dans les nouveaux États membres				
18 04 08	Coopération européenne des autorités nationales et internationales en charge des droits de l'enfant et de la société civile promouvant et défendant les droits de l'enfant				
18 04 10	Action préparatoire — Unification des législations nationales en matière de violence de genre et infantile				
18 05 01 03	Achèvement du programme Erasmus pour les juges (programme d'échanges pour les autorités judiciaires)				
18 05 04	Achèvement des actions préparatoires en faveur des victimes d'actes terroristes				
RUBRIQUE 3B — CITOYENNETE		7,500	1,000		
09 02 06	Action préparatoire – Erasmus pour les journalistes	0,500			

Ligne	Intitulé	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
		2010	2011	2012	2013
15 05 10	Amicus — Association des États membres instaurant un service civique universel européen				
15 05 11	Action préparatoire dans le domaine du sport	3,000	1,000		
16 03 05 01	Action préparatoire — EuroGlobe				
16 05 03 01	Action préparatoire — Année européenne du volontariat 2011	3,000			
17 02 03	Action préparatoire — Contrôle des mesures adoptées dans le domaine de la politique des consommateurs	1,000			
17 03 04	Action préparatoire — Santé publique				
22 02 05 05	Achèvement des actions préparatoires concernant l'impact de l'élargissement sur les régions frontalières de l'UE				
RUBRIQUE 4 — L'UNION EUROPÉENNE ACTEUR MONDIAL		13,250	2,000	3,000	3,000
07 02 04	Action préparatoire — Surveillance environnementale du bassin de la mer Noire et programme-cadre européen commun pour le développement de la région de la mer Noire	0,500	1,000		
15 04 66 02	Action préparatoire — Mise en œuvre des programmes MEDIA 2007 dans les pays tiers	1,000			
19 04 04	Action préparatoire — Réalisation d'un réseau de prévention des conflits				
19 06 02 02	Action préparatoire — Réduction des armes NBC et des armes légères				
19 06 08	Intervention d'urgence pour faire face à la crise économique et financière dans les pays en développement	0,500			
19 08 01 05	Minorités de Russie — Développement de la culture, des médias et de la société civile	2,000			
19 09 02	Action préparatoire — Coopération avec les pays d'Amérique latine à revenus moyens				
19 10 01 03	Action préparatoire — Échanges économiques et scientifiques avec l'Inde				
19 10 01 04	Action préparatoire — Échanges économiques et scientifiques avec la Chine				
19 10 01 05	Action préparatoire — Coopération avec les pays d'Asie à revenus moyens				
19 10 01 06	Action préparatoire — UE-Asie — Intégration de la politique et de sa mise en œuvre	1,000			
21 04 05	Fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (GEEREF)				
21 04 06	Action préparatoire — Gestion des eaux dans les pays en développement	3,000			
21 05 01 06	Action préparatoire — Transfert de technologies dans le domaine des produits pharmaceutiques en faveur des pays en développement				
21 05 01 07	Action préparatoire — Recherche et développement en matière de maladies liées à la pauvreté, de maladies tropicales et de maladies négligées	3,000			
22 02 09	Action préparatoire visant à préserver et à remettre en état le patrimoine culturel dans les zones de conflit	2,250			
23 02 04	Corps volontaire européen d'aide humanitaire		1,000	3,000	3,000
RUBRIQUE 5 — ADMINISTRATION		2,000			
26 03 03	Administration publique et Erasmus	2,000			

9.12. Actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission

(prix courants en Mio EUR)

Ligne	Intitulé	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
		2010	2011	2012	2013
TOTAL GENERAL		276,841	268,326	279,579	281,354
RUBRIQUE 1A — COMPETITIVITE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI		60,566	62,445	66,570	63,586
01 02 04	Prince — Communication relative à l'Union économique et monétaire, y compris l'euro	7,500	6,500	7,000	7,000
02 01 04 01	Fonctionnement et développement du marché intérieur, notamment dans les domaines de la notification, de la certification et du rapprochement sectoriel — Dépenses pour la gestion administrative	1,000	1,000	1,400	1,500
02 03 01	Fonctionnement et développement du marché intérieur, notamment dans les domaines de la notification, de la certification et du rapprochement sectoriel	16,130	18,550	18,800	19,300
04 01 04 02	Relations industrielles et dialogue social — Dépenses pour la gestion administrative	0,260	0,260	0,500	0,500
04 03 02	Frais de préconsultations syndicales	0,450	0,450	0,550	0,550
06 01 04 02	Transports — Dépenses pour la gestion administrative	0,900	0,800	0,900	1,000
06 01 04 07	Sûreté et protection des usagers de l'énergie et des transports — Dépenses pour la gestion administrative	0,025	0,010	0,025	0,040
06 01 04 09	Information et communication — Dépenses pour la gestion administrative	0,600	0,500	0,500	0,500
06 02 03	Activités de soutien à la politique européenne des transports et aux droits des passagers	15,176	15,735	16,770	12,460
06 02 11	Sûreté des transports	2,500	2,200	2,525	2,510
09 01 04 01	Définition et mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de communication électronique — Dépenses pour la gestion administrative	0,550	0,690	0,795	0,810
09 02 01	Définition et mise en œuvre de la politique de l'UE dans le domaine de la communication électronique	2,350	2,370	2,405	2,466
12 01 04 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur — Dépenses pour la gestion administrative	0,800	0,700	1,000	1,000
12 02 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur	8,700	8,800	8,500	9,000
12 02 02	Programme Solvit et plan d'action sur les services d'assistance du marché unique				
14 01 04 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur — Dépenses pour la gestion administrative	0,100	0,120	0,200	0,200
14 02 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur	2,500	3,000	3,500	3,500
32 01 04 04	Sûreté et protection des usagers de l'énergie — Dépenses pour la gestion administrative	0,025	0,010	0,025	0,040
32 01 04 05	Information et communication — Dépenses pour la gestion administrative	0,600	0,500	0,500	0,500
32 04 16	Sûreté des installations et des infrastructures énergétiques	0,400	0,250	0,675	0,710
RUBRIQUE 3A — LIBERTE, SECURITE ET JUSTICE		6,100	6,500	6,800	7,000
18 08 01	Prince — Espace de liberté, de sécurité et de justice	5,200	5,400	5,600	5,800
18 08 05	Évaluation et étude d'incidence	0,900	1,100	1,200	1,200
RUBRIQUE 3B — CITOYENNETE		109,120	109,120	99,340	101,716
09 01 04 06	Autres actions dans le domaine audiovisuel et des médias — Dépenses pour la gestion administrative	0,050	0,050	0,050	0,050
09 02 05	Autres actions dans le domaine audiovisuel et des médias	0,950	0,950	0,950	0,950
16 01 04 01	Actions de communication — Dépenses pour la gestion administrative	3,200	3,200	3,500	3,560
16 01 04 02	Visites de la Commission — Dépenses pour la gestion administrative	0,650	0,650	0,890	1,020
16 02 02	Actions multimédias	30,750	31,600	32,460	33,330
16 02 03	Informations destinées aux médias	6,000	4,860	4,950	5,050
16 03 01	Relais d'information	12,400	12,600	12,750	12,900
16 03 02 01	Communication des représentations	8,200	8,285	7,190	7,326
16 03 04	Communiquer sur l'Europe en partenariat	13,130	13,000	13,100	13,200
16 04 01	Analyse de l'opinion publique	6,800	6,030	6,150	6,260
16 04 02 01	Outils d'information et de communication écrite et en ligne	14,800	14,110	14,380	14,660
16 05 02	Visites de la Commission	2,390	2,640	2,970	3,410
RUBRIQUE 4 — L'UNION EUROPÉENNE ACTEUR MONDIAL		76,877	77,122	83,091	85,274
07 01 04 04	Participation aux activités internationales en matière d'environnement — Dépenses pour la gestion administrative	0,300	0,300	0,300	0,300
07 02 01	Participation aux activités multilatérales et internationales en matière d'environnement	2,300	2,150	4,658	4,775

Ligne	Intitulé	Budget	Projet de budget	Programmation financière	
		2010	2011	2012	2013
07 11 01	Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur le climat	0,700	0,850	0,900	0,900
19 01 04 05	Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative	1,500	1,600	1,600	1,600
19 11 01	Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et d'audit	14,000	14,000	14,000	14,000
19 11 02	Programmes d'information vers les pays tiers	12,500	12,500	12,500	12,500
19 11 03	L'Union européenne dans le monde	5,000	5,000	5,000	5,000
20 01 04 01	Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative	0,430	0,430	0,450	0,460
20 02 01	Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers	9,000	9,000	11,453	12,966
20 02 03	Aide au commerce — Initiatives multilatérales	4,500	4,500	4,500	4,500
21 01 04 03	Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative	2,070	2,111	2,153	2,196
21 01 04 04	Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement — Dépenses pour la gestion administrative	0,204	0,204	0,220	0,224
21 08 01	Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et d'audit	9,577	9,577	9,577	9,577
21 08 02	Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement	9,796	9,900	10,780	11,276
22 02 10 01	Prince — Stratégie d'information et de communication	5,000	5,000	5,000	5,000
RUBRIQUE 5 — ADMINISTRATION		24,284	24,178	23,778	23,778
01 02 02	Coordination et surveillance de l'Union économique et monétaire	8,500	8,050	7,500	7,500
16 02 04	Exploitation des studios de radiodiffusion et de télévision et équipements audiovisuels	6,755	6,755	6,755	6,755
16 03 02 02	Espaces publics européens	1,440	1,440	1,440	1,440
16 04 02 02	Synthèses en ligne de la législation (SCAD+)		0,600	0,600	0,600
16 04 04	Publications écrites générales	3,300	3,000	3,300	3,300
25 02 01 01	Archives historiques de l'Union européenne	2,020	2,176	2,020	2,020
25 02 04 01	Bases documentaires	0,700	0,800	0,700	0,700
25 02 04 02	Publications de caractère général	1,463	1,463	1,463	1,463

MONTANTS PAR LIGNE BUDGÉTAIRE

Sommaire

1.	MONTANTS PAR LIGNE BUDGETAIRE	165
1.1.	DEPENSES ADMINISTRATIVES PAR DOMAINE POLITIQUE	165
1.2.	DEPENSES PAR DOMAINE POLITIQUE	167
2.	ANNEXE CONCERNANT LES MODIFICATIONS APPORTEES A LA NOMENCLATURE DANS LE PROJET DE BUDGET 2011 PAR RAPPORT AU BUDGET 2010	242
2.1.	PRESENTATION GENERALE DES MODIFICATIONS APPORTEES A LA NOMENCLATURE DES TITRES ET ACTIVITES	242
2.2.	PRESENTATION GENERALE DES MODIFICATIONS APPORTEES A LA NOMENCLATURE DANS LES LIGNES BUDGETAIRES	245

1. MONTANTS PAR LIGNE BUDGETAIRE

Les chiffres de l'exécution renvoient à tous les crédits autorisés, y compris les crédits budgétaires, les crédits supplémentaires et les recettes affectées.

1.1. Dépenses administratives par domaine politique

Classification par nature

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011	Crédits 2010	Exécution 2009
XX 01	Dépenses administratives par domaine politique				
XX 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité dans les différents domaines politiques				
XX 01 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution				
XX 01 01 01 01	Rémunérations et indemnités	5	1 889 854 000	1 784 931 900	1 790 077 448,65
	40 01 40			5 116 100	
				1 790 048 000	
XX 01 01 01 02	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions	5	13 108 000	15 647 000	11 709 000,00
XX 01 01 01 03	Adaptations des rémunérations	5	12 181 000	22 230 000	
	<i>Sous-total</i>		1 915 143 000	1 822 808 900	1 801 786 448,65
	40 01 40			5 116 100	
				1 827 925 000	
XX 01 01 02	Dépenses relatives au personnel en activité des délégations de l'Union européenne				
XX 01 01 02 01	Rémunérations et indemnités	5	186 028 000	174 488 000	163 875 131,86
XX 01 01 02 02	Frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions	5	10 697 000	11 173 000	10 756 725,93
XX 01 01 02 03	Crédits destinés à couvrir les adaptations éventuelles des rémunérations	5	1 147 000	2 079 000	
	<i>Sous-total</i>		197 872 000	187 740 000	174 631 857,79
	<i>Article XX 01 01 — Sous-total</i>		2 113 015 000	2 010 548 900	1 976 418 306,44
	40 01 40			5 116 100	
				2 015 665 000	
XX 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion				
XX 01 02 01	Personnel externe lié à l'institution				
XX 01 02 01 01	Agents contractuels	5	67 890 360	66 185 000	59 178 908,20
XX 01 02 01 02	Personnel intérimaire et assistance technique et administrative en appui à différentes activités	5	24 866 000	24 660 000	30 514 509,44
XX 01 02 01 03	Fonctionnaires nationaux affectés temporairement dans l'institution	5	43 914 000	41 665 000	41 377 217,78
XX 01 02 01 04	Stagiaires handicapés	5	—	—	0,—
	<i>Sous-total</i>		136 670 360	132 510 000	131 070 635,42
XX 01 02 02	Personnel externe des délégations de l'Union européenne				
XX 01 02 02 01	Rémunération des autres agents	5	55 062 000	56 995 000	50 127 059,86
XX 01 02 02 02	Formation des jeunes experts et experts nationaux détachés	5	7 100 000	7 100 000	7 082 569,54
XX 01 02 02 03	Frais des autres agents et autres prestations de service	5	2 196 000	2 191 000	1 998 258,67
	<i>Sous-total</i>		64 358 000	66 286 000	59 207 888,07
XX 01 02 11	Autres dépenses de gestion de l'institution				
XX 01 02 11 01	Frais de missions et de représentation	5	65 657 000	63 812 800	65 427 499,03
	40 01 40			937 200	
				64 750 000	
XX 01 02 11 02	Frais de conférence et de réunion	5	33 600 000	33 549 000	30 015 977,47
	40 01 40			51 000	
				33 600 000	
XX 01 02 11 03	Réunions des comités	5	17 390 000	17 989 500	12 815 408,81
	40 01 40			10 500	
				18 000 000	
XX 01 02 11 04	Études et consultations	5	9 500 000	9 754 000	10 247 160,21
	40 01 40			246 000	
				10 000 000	
XX 01 02 11 05	Développement des systèmes d'information et de gestion	5	27 451 000	26 537 900	37 792 983,20

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011	Crédits 2010	Exécution 2009
	40 01 40			1 682 100	
				28 220 000	
XX 01 02 11 06	Perfectionnement professionnel et formation au management	5	16 800 000	13 888 905	18 675 075,45
	40 01 40			2 676 095	
	<i>Sous-total</i>		170 398 000	165 532 105	174 974 104,17
	40 01 40			5 602 895	
				171 135 000	
XX 01 02 12	Autres dépenses de gestion des délégations de l'Union européenne				
XX 01 02 12 01	Frais de mission, de conférence et de réception	5	16 951 000	16 682 000	16 044 026,16
XX 01 02 12 02	Perfectionnement professionnel du personnel dans les délégations	5	1 824 000	1 797 000	1 413 357,20
	<i>Sous-total</i>		18 775 000	18 479 000	17 457 383,36
	<i>Article XX 01 02 — Sous-total</i>		390 201 360	382 807 105	382 710 011,02
	40 01 40			5 602 895	
				388 410 000	
XX 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services et dépenses immobilières des délégations de l'Union européenne				
XX 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services de l'Union				
XX 01 03 01 03	Équipement et mobilier	5	80 236 000	80 077 000	88 109 997,05
XX 01 03 01 04	Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	5	54 347 000	53 222 000	53 369 403,40
	<i>Sous-total</i>		134 583 000	133 299 000	141 479 400,45
XX 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes des délégations de l'Union européenne				
XX 01 03 02 01	Frais d'acquisition et de location et frais connexes	5	121 292 000	112 047 000	123 808 745,40
XX 01 03 02 02	Équipement, mobilier, fournitures et prestations de services	5	31 636 000	33 580 000	32 355 726,32
	<i>Sous-total</i>		152 928 000	145 627 000	156 164 471,72
	<i>Article XX 01 03 — Sous-total</i>		287 511 000	278 926 000	297 643 872,17
XX 01 05	Dépenses relatives au personnel en activité pour la recherche indirecte				
XX 01 05 01	Rémunérations et indemnités relatives au personnel en activité pour la recherche indirecte	1.1	192 900 000	193 325 000	189 986 749,00
XX 01 05 02	Personnel externe pour la recherche indirecte	1.1	48 557 000	54 099 000	47 958 847,11
XX 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche indirecte	1.1	87 718 000	66 044 000	88 707 583,51
	<i>Article XX 01 05 — Sous-total</i>		329 175 000	313 468 000	326 653 179,62
	Chapitre XX 01 — Total		3 119 902 360	2 985 750 005	2 983 425 369,25
	40 01 40			10 718 995	
				2 996 469 000	

1.2. Dépenses par domaine politique

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01	Affaires économiques et financières							
01 01	Dépenses administratives du domaine politique «Affaires économiques et financières»							
01 01 01	<i>Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Affaires économiques et financières»</i>	5	53 173 615	53 173 615	50 765 617	50 765 617	49 361 371,36	49 361 371,36
	40 01 40				142 485	142 485		
					50 908 102	50 908 102		
01 01 02	<i>Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Affaires économiques et financières»</i>							
01 01 02 01	Personnel externe	5	3 776 379	3 776 379	3 769 719	3 769 719	4 063 839,57	4 063 839,57
01 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	4 660 172	4 660 172	5 359 786	5 359 786	5 108 560,07	5 108 560,07
	<i>Article 01 01 02 — Sous-total</i>		8 436 551	8 436 551	9 129 505	9 129 505	9 172 399,64	9 172 399,64
01 01 03	<i>Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services et autres dépenses de fonctionnement du domaine politique «Affaires économiques et financières»</i>							
01 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Affaires économiques et financières»	5	3 744 432	3 744 432	3 712 406	3 712 406	3 875 059,12	3 875 059,12
01 01 03 04	Autres dépenses de fonctionnement	5	853 000	853 000	625 000	625 000	809 990,35	809 990,35
	<i>Article 01 01 03 — Sous-total</i>		4 597 432	4 597 432	4 337 406	4 337 406	4 685 049,47	4 685 049,47
	<i>Chapitre 01 01 — Sous-total</i>		66 207 598	66 207 598	64 232 528	64 232 528	63 218 820,47	63 218 820,47
	40 01 40				142 485	142 485		
					64 375 013	64 375 013		
01 02	Union économique et monétaire							
01 02 02	<i>Coordination et surveillance de l'Union économique et monétaire</i>	5	8 050 000	8 050 000	8 500 000	8 500 000	7 008 417,20	6 743 146,18
01 02 04	<i>Prince — Communication relative à l'Union économique et monétaire, y compris l'euro</i>	1.1	6 500 000	7 000 000	7 500 000	7 500 000	5 901 319,15	6 721 253,57
	<i>Chapitre 01 02 — Sous-total</i>		14 550 000	15 050 000	16 000 000	16 000 000	12 909 736,35	13 464 399,75
01 03	Affaires économiques et internationales							
01 03 01	<i>Participation au capital d'institutions financières internationales</i>							
01 03 01 01	Banque européenne pour la reconstruction et le développement — Mise à disposition des parts libérées du capital souscrit	4	34 460 570	4 308 000	—	—	0,—	1 012 500,00
01 03 01 02	Banque européenne pour la reconstruction et le développement — Partie appelable du capital souscrit	4	p.m.	p.m.				
	<i>Article 01 03 01 — Sous-total</i>		34 460 570	4 308 000	—	—	0,—	1 012 500,00
01 03 02	<i>Assistance macroéconomique</i>	4	114 868 567	103 500 000	98 985 000	90 000 000	81 452 478,00	15 559 610,00
	<i>Chapitre 01 03 — Sous-total</i>		149 329 137	107 808 000	98 985 000	90 000 000	81 452 478,00	16 572 110,00
01 04	Opérations et instruments financiers							
01 04 01	<i>Garanties de l'Union européenne aux prêts</i>							
01 04 01 01	Garantie de l'Union européenne aux emprunts de l'UE destinés au soutien des balances des paiements	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 04 01 02	Garantie aux emprunts Euratom	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
01 04 01 04	Garantie de l'Union européenne aux emprunts de l'UE destinés au soutien des balances des paiements	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
01 04 01 05	Garantie aux emprunts Euratom destinés au financement de l'amélioration du degré d'efficacité et de sûreté du parc nucléaire des pays de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
01 04 01 06	Garantie de l'Union européenne aux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement aux pays tiers	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
01 04 01 14	Provisionnement du Fonds de garantie	4	138 880 000	138 880 000	93 810 000	93 810 000	92 306 780,00	92 306 780,00
	<i>Article 01 04 01 — Sous-total</i>		138 880 000	138 880 000	93 810 000	93 810 000	92 306 780,00	92 306 780,00
01 04 04	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Innovation et esprit d'entreprise»							
		1.1	165 000 000	30 000 000	161 000 000	91 900 000	163 625 314,06	55 283 131,37
01 04 05	Achèvement du programme pour les entreprises: amélioration de l'environnement financier des petites et moyennes entreprises (PME)							
		1.1	p.m.	p.m.	p.m.	35 000 000	0,—	61 188 800,00
01 04 06	Achèvement de l'initiative «Emploi» (1998-2000)							
		1.1	p.m.	p.m.	p.m.	45 000	0,—	0,—
01 04 07	Participations dans les fonds de capital-risque pour les réseaux transeuropéens							
		1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
01 04 09	Fonds européen d'investissement							
01 04 09 01	Fonds européen d'investissement — Mise à disposition des parts libérées du capital souscrit	1.1	—	—	14 500 000	14 500 000	26 178 263,68	26 178 746,25
01 04 09 02	Fonds européen d'investissement — Partie callable du capital souscrit	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 01 04 09 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	14 500 000	14 500 000	26 178 263,68	26 178 746,25
01 04 10	Sûreté nucléaire							
	<i>Chapitre 01 04 — Sous-total</i>	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Titre 01 — Sous-total</i>		303 880 000	168 880 000	269 310 000	235 255 000	282 110 357,74	234 957 457,62
	<i>40 01 40</i>		533 966 735	357 945 598	448 527 528	405 487 528	439 691 392,56	328 212 787,84
					142 485	142 485		
					448 670 013	405 630 013		
02	Entreprises							
02 01	Dépenses administratives du domaine politique «Entreprises»							
02 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Entreprises»							
	<i>40 01 40</i>	5	71 030 426	71 030 426	68 352 957	68 352 957	67 756 743,35	67 756 743,35
					191 847	191 847		
					68 544 804	68 544 804		
02 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Entreprises»							
02 01 02 01	Personnel externe	5	5 843 343	5 843 343	6 521 077	6 521 077	6 845 610,03	6 845 610,03
02 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	5 653 823	5 653 823	5 865 004	5 865 004	5 568 656,90	5 568 656,90
	<i>Article 02 01 02 — Sous-total</i>		11 497 166	11 497 166	12 386 081	12 386 081	12 414 266,93	12 414 266,93
02 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Entreprises»							
		5	5 001 891	5 001 891	4 998 539	4 998 539	5 317 299,22	5 317 299,22
02 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Entreprises»							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
02 01 04 01	Fonctionnement et développement du marché intérieur, notamment dans les domaines de la notification, de la certification et du rapprochement sectoriel — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	717 314,80	717 314,80
02 01 04 02	Normalisation et rapprochement des législations — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	160 000	160 000	160 000	160 000	128 421,84	128 421,84
02 01 04 04	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Innovation et esprit d'entreprise» — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	5 500 000	5 500 000	4 500 000	4 500 000	3 535 085,42	3 535 085,42
02 01 04 05	Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo) — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	4 000 000	4 000 000	3 500 000	3 500 000	2 545 660,31	2 545 660,31
02 01 04 06	Programme européen d'observation de la Terre (GMES) — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	p.m.	p.m.				
	40 01 40		1 000 000	1 000 000				
			1 000 000	1 000 000				
02 01 04 30	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation — Contribution du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Innovation et esprit d'entreprise»	1.1	7 544 000	7 544 000	7 341 700	7 341 700	6 269 374,00	6 269 374,00
	<i>Article 02 01 04 — Sous-total</i>		18 204 000	18 204 000	16 501 700	16 501 700	13 195 856,37	13 195 856,37
	40 01 40		1 000 000	1 000 000				
			19 204 000	19 204 000				
02 01 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «Entreprises»							
02 01 05 01	Dépenses relatives au personnel de recherche	1.1	11 700 000	11 700 000	11 450 000	11 450 000	8 810 858,40	8 810 858,40
02 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	3 330 000	3 330 000	2 904 460	2 904 460	2 850 824,48	2 850 824,48
02 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	4 625 000	4 625 000	4 074 702	4 074 702	6 487 367,78	6 487 367,78
	<i>Article 02 01 05 — Sous-total</i>		19 655 000	19 655 000	18 429 162	18 429 162	18 149 050,66	18 149 050,66
	<i>Chapitre 02 01 — Sous-total</i>		125 388 483	125 388 483	120 668 439	120 668 439	116 833 216,53	116 833 216,53
	40 01 40		1 000 000	1 000 000	191 847	191 847		
			126 388 483	126 388 483	120 860 286	120 860 286		
02 02	Compétitivité, politique industrielle, innovation et esprit d'entreprise							
02 02 01	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise							
		1.1	138 000 000	120 000 000	129 271 300	59 880 500	148 988 879,67	58 181 163,05
02 02 02	Compléter les travaux sur la compétitivité, l'innovation et l'esprit d'entreprise							
02 02 02 01	Appui au Centre de coopération industrielle UE-Japon et participation à des groupes d'études internationaux	1.1	2 450 000	2 150 000	2 150 000	1 750 000	2 365 595,35	2 543 873,15
02 02 02 02	Compléter et achever les travaux sur le programme pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME)	1.1	p.m.	25 000	p.m.	p.m.	0,—	1 275 537,29
	<i>Article 02 02 02 — Sous-total</i>		2 450 000	2 175 000	2 150 000	1 750 000	2 365 595,35	3 819 410,44

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
02 02 03	Amélioration de l'environnement entrepreneurial pour les petites et moyennes entreprises (PME)							
02 02 03 01	Consolidation du marché intérieur — Projet pilote «Coopération et regroupement de petites et moyennes entreprises (PME)»	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	996 227,20
02 02 03 02	Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le nouvel environnement financier	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
02 02 03 03	Projet pilote — Transmission de compétences par le tutorat dans les petites et moyennes entreprises (PME)	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	1 392 743,23
02 02 03 04	Erasmus pour les jeunes entrepreneurs	1.1	p.m.	120 000	p.m.	850 000	0,—	1 920 876,03
02 02 03 05	Action préparatoire — Erasmus pour les jeunes entrepreneurs	1.1	2 000 000	4 600 000	5 000 000	3 600 000	4 999 951,72	177 326,09
02 02 03 06	Action préparatoire — Procédures et normes harmonisées de cyberactivité entre PME européennes issues de secteurs d'activité connexes	1.1	p.m.	670 000	p.m.	400 000	1 670 000,00	0,—
	<i>Article 02 02 03 — Sous-total</i>		2 000 000	5 390 000	5 000 000	4 850 000	6 669 951,72	4 487 172,55
02 02 04	Small Business Act	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
02 02 05	Programme d'élargissement pour les petites et moyennes entreprises (PME)							
02 02 05 01	Programme d'élargissement pour les petites et moyennes entreprises (PME)	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
02 02 05 05	Projet pilote — Mesures de promotion de la coopération et des partenariats entre les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (PME)	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	815 101,84
	<i>Article 02 02 05 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	815 101,84
02 02 06	Projet pilote — Régions de la connaissance	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	21 936,15
02 02 07	Projet pilote — Actions en faveur du secteur du textile et de la chaussure	1.1	p.m.	400 000	1 000 000	1 000 000		
02 02 08	Action relative au tourisme							
02 02 08 01	Action préparatoire — Destinations européennes d'excellence	1.1	p.m.	2 000 000	3 000 000	3 000 000	2 154 520,12	2 024 206,41
02 02 08 02	Action préparatoire — Tourisme durable	1.1	p.m.	400 000	600 000	400 000	299 976,25	100 000,00
02 02 08 03	Action préparatoire — Tourisme social en Europe	1.1	p.m.	700 000	1 000 000	1 000 000	907 730,83	55 596,98
	<i>Article 02 02 08 — Sous-total</i>		p.m.	3 100 000	4 600 000	4 400 000	3 362 227,20	2 179 803,39
02 02 09	Action préparatoire — Le rôle à jouer par l'Union européenne dans un monde globalisé	1.1	p.m.	750 000	p.m.	1 450 000	0,—	451 013,74
02 02 11	Action préparatoire — Services GMES opérationnels	1.1	p.m.	2 100 000	5 000 000	2 100 000	2 330 000,00	595 228,19
02 02 12	Projet pilote — Faciliter l'accès des artisans et des petites entreprises du bâtiment aux assurances pour encourager l'innovation et la promotion des écotechnologies dans l'Union européenne	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	148 515,00

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
02 02 13	<i>Action préparatoire — Possibilités d'internationalisation des PME</i>	1.1	p.m.	670 000	p.m.	1 000 000	1 488 152,00	0,—
02 02 15	<i>Programme européen d'observation de la Terre (GMES)</i>	1.1	p.m.	p.m.				
	40 02 41		9 000 000	4 500 000				
			9 000 000	4 500 000				
	<i>Chapitre 02 02 — Sous-total</i>		142 450 000	134 585 000	147 021 300	76 430 500	165 204 805,94	70 699 344,35
	40 02 41		9 000 000	4 500 000				
			151 450 000	139 085 000				
02 03	Marché intérieur des biens et des politiques sectorielles							
02 03 01	<i>Fonctionnement et développement du marché intérieur, notamment dans les domaines de la notification, de la certification et du rapprochement sectoriel</i>	1.1	18 550 000	16 000 000	16 130 000	19 660 000	15 842 032,78	11 798 365,78
02 03 03	<i>Législation sur les produits chimiques et Agence européenne des produits chimiques</i>							
02 03 03 01	Législation sur les produits chimiques et Agence européenne des produits chimiques — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	p.m.	p.m.	22 369 000	22 369 000	47 492 573,80	47 492 573,80
02 03 03 02	Législation sur les produits chimiques et Agence européenne des produits chimiques — Contribution au titre 3	1.1	p.m.	p.m.	12 781 000	12 781 000	20 558 468,55	20 558 468,55
	<i>Article 02 03 03 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	35 150 000	35 150 000	68 051 042,35	68 051 042,35
02 03 04	<i>Normalisation et rapprochement des législations</i>	1.1	23 000 000	18 000 000	23 000 000	18 000 000	21 417 215,55	17 296 457,92
	<i>Chapitre 02 03 — Sous-total</i>		41 550 000	34 000 000	74 280 000	72 810 000	105 310 290,68	97 145 866,05
02 04	Coopération — Espace et sécurité							
02 04 01	<i>Recherche dans le domaine de l'espace et de la sécurité</i>							
02 04 01 01	Recherche dans le domaine de l'espace	1.1	232 981 000	230 000 000	212 853 000	203 753 000	129 079 020,95	124 595 562,62
02 04 01 02	Recherche dans le domaine de la sécurité	1.1	225 698 000	120 100 000	215 053 000	115 953 000	139 441 602,42	54 488 972,87
02 04 01 03	Recherche liée aux transports (Galileo)	1.1	62 605 000	50 000 000	29 997 846	15 893 500	38 817 772,95	26 178 442,46
	<i>Article 02 04 01 — Sous-total</i>		521 284 000	400 100 000	457 903 846	335 599 500	307 338 396,32	205 262 977,95
02 04 02	<i>Action préparatoire — Renforcement de la recherche en matière de sécurité européenne</i>	1.1	p.m.	300 000	p.m.	1 400 000	0,—	2 371 383,91
02 04 03	<i>Crédits provenant de la participation de tiers (hors «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique</i>	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	2 455 277,42	6 246 803,64
02 04 04	<i>Achèvement des programmes de recherche antérieurs</i>							
02 04 04 01	Achèvement des programmes antérieurs à 2003	1.1	—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
02 04 04 02	Achèvement du sixième programme-cadre de la Communauté européenne (2003-2006)	1.1	—	6 400 000	—	22 050 000	0,—	42 904 944,36
	<i>Article 02 04 04 — Sous-total</i>		—	6 400 000	—	22 050 000	0,—	42 904 944,36
	<i>Chapitre 02 04 — Sous-total</i>		521 284 000	406 800 000	457 903 846	359 049 500	309 793 673,74	256 786 109,86
02 05	Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo)							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
02 05 01	Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo)	1.1	191 941 800	550 000 000	890 900 000	450 000 000	846 712 800,00	721 918 525,00
02 05 02	Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA)							
02 05 02 01	Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA) — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	5 621 000	5 621 000	2 635 000	2 635 000	4 500 000,00	4 460 000,00
02 05 02 02	Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA) — Contribution au titre 3	1.1	2 579 000	2 579 000	2 500 000	2 500 000	2 910 000,00	2 800 000,00
	<i>Article 02 05 02 — Sous-total</i>		8 200 000	8 200 000	5 135 000	5 135 000	7 410 000,00	7 260 000,00
	<i>Chapitre 02 05 — Sous-total</i>		200 141 800	558 200 000	896 035 000	455 135 000	854 122 800,00	729 178 525,00
	<i>Titre 02 — Sous-total</i>		1 030 814 283	1 258 973 483	1 695 908 585	1 084 093 439	1 551 264 786,89	1 270 643 061,79
	<i>40 01 40, 40 02 41</i>		10 000 000	5 500 000	191 847	191 847		
			1 040 814 283	1 264 473 483	1 696 100 432	1 084 285 286		
03	Concurrence							
03 01	Dépenses administratives du domaine politique «Concurrence»							
03 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Concurrence»	5	76 387 470	76 387 470	72 630 958	72 630 958	71 974 001,83	71 974 001,83
	<i>40 01 40</i>				203 854	203 854		
					72 834 812	72 834 812		
03 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Concurrence»							
03 01 02 01	Personnel externe	5	6 370 062	6 370 062	5 880 965	5 880 965	6 365 701,66	6 365 701,66
03 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	6 922 425	6 922 425	6 780 732	6 780 732	7 581 901,24	7 581 901,24
	<i>Article 03 01 02 — Sous-total</i>		13 292 487	13 292 487	12 661 697	12 661 697	13 947 602,90	13 947 602,90
03 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Concurrence»	5	5 379 128	5 379 128	5 311 382	5 311 382	5 652 127,83	5 652 127,83
	<i>Chapitre 03 01 — Sous-total</i>		95 059 085	95 059 085	90 604 037	90 604 037	91 573 732,56	91 573 732,56
	<i>40 01 40</i>				203 854	203 854		
					90 807 891	90 807 891		
03 03	Ententes, politique antitrust et libéralisation							
03 03 01	Achèvement des mesures d'accompagnement de la réforme de l'activité «Contrôle des concentrations, politique antitrust, libéralisation des marchés et ententes»	1.1	—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
03 03 02	Demandes de dommages et intérêts résultant de procédures juridiques engagées contre des décisions de la Commission dans le domaine de la concurrence	5	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	3 072 911,49
	<i>Chapitre 03 03 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	3 072 911,49
	<i>Titre 03 — Sous-total</i>		95 059 085	95 059 085	90 604 037	90 604 037	91 573 732,56	94 646 644,05
	<i>40 01 40</i>				203 854	203 854		
					90 807 891	90 807 891		
04	Emploi et affaires sociales							
04 01	Dépenses administratives du domaine politique «Emploi et affaires sociales»							
04 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Emploi et affaires sociales»	5	65 474 974	65 474 974	61 983 488	61 983 488	61 375 210,45	61 375 210,45
	<i>40 01 40</i>				173 970	173 970		
					62 157 458	62 157 458		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
04 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Emploi et affaires sociales»							
04 01 02 01	Personnel externe	5	4 946 815	4 946 815	4 785 511	4 785 511	4 783 235,57	4 783 235,57
04 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	6 281 912	6 281 912	7 533 235	7 533 235	7 868 538,29	7 868 538,29
	<i>Article 04 01 02 — Sous-total</i>		11 228 727	11 228 727	12 318 746	12 318 746	12 651 773,86	12 651 773,86
04 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Emploi et affaires sociales»	5	4 610 682	4 610 682	4 532 750	4 532 750	4 818 154,73	4 818 154,73
04 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Emploi et affaires sociales»							
04 01 04 01	Fonds social européen (FSE) et assistance technique non opérationnelle — Dépenses pour la gestion administrative	1.2	16 500 000	16 500 000	16 500 000	16 500 000	15 025 225,88	15 025 225,88
04 01 04 02	Relations industrielles et dialogue social — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	260 000	260 000	260 000	260 000	49 309,52	49 309,52
04 01 04 04	EURES (services européens de l'emploi) — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	470 000	470 000	470 000	470 000	477 975,29	477 975,29
04 01 04 06	Analyse et études sur la situation sociale, la démographie et la famille — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	100 000	100 000	100 000	100 000	98 370,27	98 370,27
04 01 04 08	Libre circulation des travailleurs, coordination des systèmes de sécurité sociale et actions en faveur des migrants, y compris des migrants des pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	400 000	400 000	400 000	400 000	275 974,95	275 974,95
04 01 04 10	Programme Progress — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	4 380 000	4 380 000	4 130 000	4 130 000	3 706 021,18	3 706 021,18
04 01 04 11	Instrument européen de microfinancement — Dépenses administratives	1.1	250 000	250 000	p.m.	p.m.		
					250 000	250 000		
					250 000	250 000		
04 01 04 13	Instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Composante des ressources humaines — Dépenses pour la gestion administrative	4	1 398 000	1 398 000	975 000	975 000	1 299 361,63	1 299 361,63
04 01 04 14	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	247 554,03	247 554,03
	<i>Article 04 01 04 — Sous-total</i>		23 758 000	23 758 000	22 835 000	22 835 000	21 179 792,75	21 179 792,75
	<i>40 01 40</i>				250 000	250 000		
					23 085 000	23 085 000		
	<i>Chapitre 04 01 — Sous-total</i>		105 072 383	105 072 383	101 669 984	101 669 984	100 024 931,79	100 024 931,79
	<i>40 01 40</i>				423 970	423 970		
					102 093 954	102 093 954		
04 02	Fonds social européen							
04 02 01	Achèvement du Fonds social européen (FSE) — Objectif no 1 (2000 à 2006)	1.2	p.m.	550 800 000	p.m.	280 800 000	0,—	651 398 487,81
04 02 02	Achèvement du programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande (2000 à 2006)	1.2	p.m.	9 700 000	p.m.	1 000 000	0,—	0,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
04 02 03	Achèvement du Fonds social européen (FSE) — Objectif no 1 (avant 2000)	1.2	p.m.	2 000 000	p.m.	2 000 000	21 833,15	1 384 396,36
04 02 04	Achèvement du Fonds social européen (FSE) — Objectif no 2 (2000 à 2006)	1.2	p.m.	48 000 000	p.m.	59 400 000	0,—	113 326 036,26
04 02 05	Achèvement du Fonds social européen (FSE) — Objectif no 2 (avant 2000)	1.2	p.m.	1 000 000	p.m.	1 000 000	0,—	62 454,38
04 02 06	Achèvement du Fonds social européen (FSE) — Objectif no 3 (2000 à 2006)	1.2	p.m.	387 000 000	p.m.	160 100 000	0,—	654 632 409,91
04 02 07	Achèvement du Fonds social européen (FSE) — Objectif no 3 (avant 2000)	1.2	p.m.	2 000 000	p.m.	2 000 000	0,—	1 075 043,45
04 02 08	Achèvement du programme EQUAL (2000 à 2006)	1.2	p.m.	72 000 000	p.m.	21 200 000	0,—	121 250 779,40
04 02 09	Achèvement des programmes d'initiative de l'UE antérieurs à 2000	1.2	p.m.	1 000 000	p.m.	1 000 000	0,—	1 734 831,80
04 02 10	Achèvement du Fonds social européen (FSE) — Assistance technique et mesures innovatrices (2000 à 2006)	1.2	—	p.m.	p.m.	4 000 000	0,—	6 211 235,40
04 02 11	Achèvement du Fonds social européen (FSE) — Assistance technique et mesures innovatrices (avant 2000)	1.2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	119 105,00
04 02 17	Fonds social européen (FSE) — Convergence	1.2	7 748 847 361	5 430 000 000	7 473 667 217	5 256 700 000	7 305 903 755,00	4 390 658 515,25
04 02 18	Fonds social européen (FSE) — PEACE	1.2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
04 02 19	Fonds social européen (FSE) — Compétitivité régionale	1.2	3 204 966 611	2 496 400 000	3 343 826 311	2 416 700 000	3 477 243 743,00	2 616 162 791,73
04 02 20	Fonds social européen (FSE) — Assistance technique opérationnelle (2007-2013)	1.2	10 000 000	7 500 000	10 471 454	10 500 000	7 932 258,79	3 678 981,55
	Chapitre 04 02 — Sous-total		10 963 813 972	9 007 400 000	10 827 964 982	8 216 400 000	10 791 101 589,94	8 561 695 068,30
04 03	Travailler en Europe — dialogue social et mobilité							
04 03 02	Frais de préconsultations syndicales	1.1	450 000	400 000	450 000	400 000	400 000,00	197 157,53
04 03 03	Dialogue social et espace social de l'UE							
04 03 03 01	Relations industrielles et dialogue social	1.1	16 390 000	14 000 000	16 000 000	14 000 000	15 328 292,34	13 679 842,72
04 03 03 02	Actions de formation et d'information en faveur des organisations de travailleurs	1.1	16 700 000	15 000 000	16 400 000	15 000 000	16 922 212,17	16 209 902,67
04 03 03 03	Information, consultation et participation des représentants des entreprises	1.1	7 300 000	5 500 000	7 300 000	5 500 000	6 873 440,16	5 271 298,31
	Article 04 03 03 — Sous-total		40 390 000	34 500 000	39 700 000	34 500 000	39 123 944,67	35 161 043,70
04 03 04	EURES (services européens de l'emploi)	1.1	19 500 000	16 000 000	19 100 000	16 000 000	19 838 034,40	15 121 217,79
04 03 05	Libre circulation des travailleurs, coordination des systèmes de sécurité sociale et actions en faveur des migrants, y compris des migrants des pays tiers	1.1	6 270 000	3 800 000	4 874 000	3 600 000	3 400 000,00	3 051 415,15
04 03 06	Action préparatoire ENEA concernant le vieillissement actif et la mobilité des personnes âgées	1.1	—	250 000	—	500 000	27 886,97	538 475,51

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
04 03 07	<i>Analyse et études sur la situation sociale, la démographie et la famille</i>	1.1	4 860 000	3 600 000	3 876 000	3 400 000	3 849 736,02	3 439 717,12
04 03 09	<i>Projet pilote — Conditions de travail et de vie des travailleurs détachés</i>	1.1	—	700 000	1 000 000	1 700 000	939 897,80	142 759,57
04 03 10	<i>Projet pilote — Mesures relatives au maintien de l'emploi</i>	1.1	—	700 000	1 000 000	600 000		
04 03 11	<i>Projet pilote — Favoriser la mobilité et l'intégration des travailleurs au sein de l'UE</i>	1.1	—	700 000	1 000 000	500 000		
04 03 12	<i>Projet pilote: coopération globale entre les autorités publiques, les entreprises commerciales et les entreprises sans but lucratif pour l'intégration des personnes dans la société et dans l'emploi.</i>	1.1	—	1 000 000	1 500 000	1 500 000		
	<i>Chapitre 04 03 — Sous-total</i>		71 470 000	61 650 000	72 500 000	62 700 000	67 579 499,86	57 651 786,37
04 04	Emploi, solidarité sociale et égalité entre les hommes et les femmes							
04 04 01	<i>Programme Progress</i>							
04 04 01 01	Emploi	1.1	19 787 500	17 000 000	23 400 000	19 000 000	22 839 918,15	13 644 597,39
04 04 01 02	Protection et insertion sociales	1.1	27 755 000	26 500 000	32 450 000	25 000 000	30 693 236,80	22 585 865,01
04 04 01 03	Conditions de travail	1.1	8 425 000	8 500 000	10 320 000	7 500 000	11 652 418,19	7 380 312,48
04 04 01 04	Non-discrimination et diversité	1.1	20 137 500	18 000 000	24 050 000	19 000 000	22 720 684,48	18 843 183,73
04 04 01 05	Égalité entre les hommes et les femmes	1.1	11 790 000	10 000 000	13 470 000	10 000 000	12 966 401,61	10 698 941,00
04 04 01 06	Aide à la mise en œuvre	1.1	1 355 000	1 200 000	1 750 000	1 500 000	1 393 077,54	853 514,31
	<i>Article 04 04 01 — Sous-total</i>		89 250 000	81 200 000	105 440 000	82 000 000	102 265 736,77	74 006 413,92
04 04 02	<i>Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes</i>							
04 04 02 01	Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	3 390 000	3 390 000	3 440 000	3 440 000	3 159 555,24	313 339,76
04 04 02 02	Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes — Contribution au titre 3	1.1	4 140 000	4 140 000	3 500 000	3 500 000	0,—	0,—
	<i>Article 04 04 02 — Sous-total</i>		7 530 000	7 530 000	6 940 000	6 940 000	3 159 555,24	313 339,76
04 04 03	<i>Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail</i>							
04 04 03 01	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	13 040 000	13 040 000	12 900 000	12 900 000	12 650 000,00	12 650 000,00
04 04 03 02	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail — Contribution au titre 3	1.1	7 170 000	7 170 000	6 167 159	6 167 159	6 800 000,00	6 800 000,00
	<i>Article 04 04 03 — Sous-total</i>		20 210 000	20 210 000	19 067 159	19 067 159	19 450 000,00	19 450 000,00
04 04 04	<i>Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail</i>							
04 04 04 02	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	6 900 000	6 900 000	6 750 000	6 750 000	6 600 000,00	5 978 613,00
04 04 04 03	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail — Contribution au titre 3	1.1	7 416 000	7 416 000	6 993 434	6 993 434	7 200 000,00	6 538 556,00
	<i>Article 04 04 04 — Sous-total</i>		14 316 000	14 316 000	13 743 434	13 743 434	13 800 000,00	12 517 169,00
04 04 05	<i>Projet pilote — Intégration des actions en faveur des personnes handicapées — Initiative de suivi de l'Année européenne des personnes handicapées</i>	1.1	—	—	—	—	0,—	0,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
04 04 06	Année européenne de l'égalité des chances pour tous en 2007	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	62 995,54
04 04 07	Achèvement des programmes antérieurs	1.1	—	1 500 000	—	3 000 000	1 782,00	3 374 758,15
04 04 08	Projet pilote — Encourager la transformation du travail précaire en travail assorti de droits	1.1	—	700 000	1 000 000	1 000 000		
04 04 09	Contribution aux frais de fonctionnement de la plate-forme européenne des organisations non gouvernementales du secteur social	3.2	p.m.	p.m.	p.m.	150 000	680 000,00	631 783,06
04 04 10	Projet pilote — Accompagner les travailleurs confrontés au changement industriel	1.1	—	p.m.	p.m.	500 000	0,—	199 673,60
04 04 11	Projet pilote — Prévention de la maltraitance des personnes âgées	1.1	—	700 000	1 000 000	1 500 000	869 499,65	203 864,95
04 04 12	Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)	1.1	p.m.	3 500 000	10 500 000	7 000 000	6 501 409,20	2 046 539,00
04 04 13	Projet pilote — Emploi de personnes autistes	1.1	—	700 000	1 000 000	600 000		
04 04 15	Instrument européen de microfinancement	1.1	24 750 000	24 750 000	p.m.	p.m.		
	40 02 41				25 000 000	25 000 000		
	Chapitre 04 04 — Sous-total		156 056 000	155 106 000	158 690 593	135 500 593	146 727 982,86	112 806 536,98
	40 02 41				25 000 000	25 000 000		
					183 690 593	160 500 593		
04 05	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)							
04 05 01	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	1.1	p.m.	50 000 000	p.m.	p.m.	12 387 700,00	12 387 700,00
	Chapitre 04 05 — Sous-total		p.m.	50 000 000	p.m.	p.m.	12 387 700,00	12 387 700,00
04 06	Instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Développement des ressources humaines							
04 06 01	Instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Développement des ressources humaines	4	102 400 000	63 000 000	87 500 000	29 835 000	76 900 000,00	65 239 055,32
	Chapitre 04 06 — Sous-total		102 400 000	63 000 000	87 500 000	29 835 000	76 900 000,00	65 239 055,32
	Titre 04 — Sous-total		11 398 812 355	9 442 228 383	11 248 325 559	8 546 105 577	11 194 721 704,45	8 909 805 078,76
	40 01 40, 40 02 41				25 423 970	25 423 970		
					11 273 749 529	8 571 529 547		
05	Agriculture et développement rural							
05 01	Dépenses administratives du domaine politique «Agriculture et développement rural»							
05 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Agriculture et développement rural»	5	100 494 165	100 494 165	96 302 567	96 302 567	95 527 598,54	95 527 598,54
	40 01 40				270 293	270 293		
					96 572 860	96 572 860		
05 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Agriculture et développement rural»							
05 01 02 01	Personnel externe	5	3 636 394	3 636 394	3 698 476	3 698 476	3 310 394,84	3 310 394,84
05 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	10 729 339	10 729 339	11 334 923	11 334 923	10 202 733,67	10 202 733,67
	Article 05 01 02 — Sous-total		14 365 733	14 365 733	15 033 399	15 033 399	13 513 128,51	13 513 128,51

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Agriculture et développement rural»	5	7 076 698	7 076 698	7 042 448	7 042 448	7 499 366,52	7 499 366,52
05 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Agriculture et développement rural»							
05 01 04 01	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Assistance technique non opérationnelle	2	9 062 600	9 062 600	9 019 000	9 019 000	7 755 551,97	7 755 551,97
05 01 04 03	Préadhésion dans le domaine de l'agriculture et du développement rural (IPARD) — Dépenses pour la gestion administrative	4	220 000	220 000	200 000	200 000	0,—	0,—
05 01 04 04	Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) — Assistance technique non opérationnelle	2	5 465 000	5 465 000	5 480 000	5 480 000	4 975 742,62	4 975 742,62
	<i>Article 05 01 04 — Sous-total</i>		14 747 600	14 747 600	14 699 000	14 699 000	12 731 294,59	12 731 294,59
05 01 06	Dépenses d'analyses, d'inspections et de communications agricoles, et dépenses relatives à l'organe de conciliation en liaison avec l'apurement du FEOPA, section «Garantie», du FEAGA et du Feader	5	300 000	300 000	300 000	300 000	432 426,31	432 426,31
	<i>Chapitre 05 01 — Sous-total</i>		136 984 196	136 984 196	133 377 414	133 377 414	129 703 814,47	129 703 814,47
	<i>40 01 40</i>				270 293 133 647 707	270 293 133 647 707		
05 02	Interventions sur les marchés agricoles							
05 02 01	Céréales							
05 02 01 01	Restitutions à l'exportation pour les céréales	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	854 404,29	854 404,29
05 02 01 02	Interventions sous forme de stockage de céréales	2	85 000 000	85 000 000	74 000 000	74 000 000	24 079 325,35	24 079 325,35
05 02 01 03	Interventions pour la fécule de pomme de terre	2	41 000 000	41 000 000	41 000 000	41 000 000	40 157 215,66	40 157 215,66
05 02 01 99	Autres mesures (céréales)	2	100 000	100 000	100 000	100 000	-28 173,47	-28 173,47
	<i>Article 05 02 01 — Sous-total</i>		126 100 000	126 100 000	115 100 000	115 100 000	65 062 771,83	65 062 771,83
05 02 02	Riz							
05 02 02 01	Restitutions à l'exportation pour le riz	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-31 800,00	-31 800,00
05 02 02 02	Interventions sous forme de stockage de riz	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 02 02 99	Autres mesures (riz)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 05 02 02 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-31 800,00	-31 800,00
05 02 03	Restitutions pour les produits hors annexe 1	2	31 000 000	31 000 000	114 000 000	114 000 000	89 683 659,58	89 683 659,58
05 02 04	Programmes alimentaires							
05 02 04 01	Programmes en faveur des personnes les plus démunies	2	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	477 890 406,27	477 890 406,27
05 02 04 99	Autres mesures (programmes alimentaires)	2	100 000	100 000	100 000	100 000	21 186,01	21 186,01
	<i>Article 05 02 04 — Sous-total</i>		500 100 000	500 100 000	500 100 000	500 100 000	477 911 592,28	477 911 592,28
05 02 05	Sucre							
05 02 05 01	Restitutions à l'exportation pour le sucre et l'isoglucose	2	1 000 000	1 000 000	12 000 000	12 000 000	179 111 164,33	179 111 164,33
05 02 05 03	Restitutions à la production pour l'utilisation de sucre dans l'industrie chimique	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	44 625,24	44 625,24
05 02 05 08	Interventions sous forme de stockage de sucre	2	p.m.	p.m.	-11 000 000	-11 000 000	-32 369 680,21	-32 369 680,21

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 05 99	Autres mesures (sucre)	2	200 000	200 000	500 000	500 000	168 956,81	168 956,81
	<i>Article 05 02 05 — Sous-total</i>		1 200 000	1 200 000	1 500 000	1 500 000	146 955 066,17	146 955 066,17
05 02 06	Huile d'olive							
05 02 06 03	Interventions sous forme de stockage d'huile d'olive	2	p.m.	p.m.	9 000 000	9 000 000	0,—	0,—
05 02 06 05	Mesures d'amélioration de la qualité	2	48 000 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000	53 213 973,15	53 213 973,15
05 02 06 99	Autres mesures (huile d'olive)	2	1 600 000	1 600 000	500 000	500 000	1 271 995,69	1 271 995,69
	<i>Article 05 02 06 — Sous-total</i>		49 600 000	49 600 000	57 500 000	57 500 000	54 485 968,84	54 485 968,84
05 02 07	Plantes textiles							
05 02 07 01	Aide au lin textile et au chanvre	2	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	21 015 659,98	21 015 659,98
05 02 07 02	Aide au coton	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	97 109,49	97 109,49
05 02 07 03	Coton — Programmes de restructuration nationaux	2	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000		
	<i>Article 05 02 07 — Sous-total</i>		30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	21 112 769,47	21 112 769,47
05 02 08	Fruits et légumes							
05 02 08 01	Restitutions à l'exportation pour les fruits et légumes	2	p.m.	p.m.	2 000 000	2 000 000	5 164 679,07	5 164 679,07
05 02 08 03	Fonds opérationnels des organisations de producteurs	2	718 000 000	718 000 000	547 000 000	547 000 000	681 542 749,40	681 542 749,40
05 02 08 09	Compensations financières pour favoriser la transformation d'agrumes	2	p.m.	p.m.	200 000	200 000	23 817 250,17	23 817 250,17
05 02 08 11	Aide aux groupements de producteurs préreconnus	2	107 000 000	107 000 000	110 000 000	110 000 000	82 749 645,41	82 749 645,41
05 02 08 12	Programme en faveur de la consommation de fruits à l'école	2	90 000 000	90 000 000	60 000 000	60 000 000		
05 02 08 99	Autres mesures (fruits et légumes)	2	300 000	300 000	900 000	900 000	388 757,52	388 757,52
	<i>Article 05 02 08 — Sous-total</i>		915 300 000	915 300 000	720 100 000	720 100 000	793 663 081,57	793 663 081,57
05 02 09	Produits du secteur vitivinicole							
05 02 09 01	Restitutions à l'exportation pour les produits du secteur vitivinicole	2	100 000	100 000	3 000 000	3 000 000	7 344 028,78	7 344 028,78
05 02 09 02	Interventions sous forme de stockage de vins et de moûts de raisins	2	100 000	100 000	500 000	500 000	34 205 385,48	34 205 385,48
05 02 09 03	Distillation du vin	2	100 000	100 000	200 000	200 000	11 306 914,36	11 306 914,36
05 02 09 04	Interventions sous forme de stockage d'alcool	2	3 000 000	3 000 000	7 000 000	7 000 000	36 638 071,41	36 638 071,41
05 02 09 05	Aide à l'utilisation des moûts	2	100 000	100 000	1 100 000	1 100 000	21 515 208,56	21 515 208,56
05 02 09 06	Primes d'abandon définitif de superficies plantées en vigne	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	12 851 814,25	12 851 814,25
05 02 09 07	Actions de restructuration et de reconversion du vignoble	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-3 670 606,57	-3 670 606,57
05 02 09 08	Programmes nationaux de soutien au secteur vitivinicole	2	862 300 000	862 300 000	990 500 000	990 500 000	747 254 743,15	747 254 743,15
05 02 09 09	Régime d'arrachage	2	279 000 000	279 000 000	334 000 000	334 000 000	444 109 454,66	444 109 454,66
05 02 09 99	Autres mesures (secteur vitivinicole)	2	1 000 000	1 000 000	2 000 000	2 000 000	161 185,30	161 185,30
	<i>Article 05 02 09 — Sous-total</i>		1 145 700 000	1 145 700 000	1 338 300 000	1 338 300 000	1 311 716 199,38	1 311 716 199,38
05 02 10	Promotion							
05 02 10 01	Actions de promotion — Paiements par les États membres	2	58 000 000	58 000 000	56 000 000	56 000 000	46 514 164,61	46 514 164,61
05 02 10 02	Actions de promotion — Paiements directs par l'Union européenne	2	1 110 000	1 806 191	1 210 000	1 934 000	911 553,90	2 043 391,34
05 02 10 99	Autres mesures (promotion)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-85,98	-85,98
	<i>Article 05 02 10 — Sous-total</i>		59 110 000	59 806 191	57 210 000	57 934 000	47 425 632,53	48 557 469,97
05 02 11	Autres produits végétaux et autres mesures							
05 02 11 01	Fourrages séchés	2	122 000 000	122 000 000	122 000 000	122 000 000	126 555 016,27	126 555 016,27

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 11 03	Houblon — Aides aux organisations de producteurs	2	2 300 000	2 300 000				
05 02 11 04	POSEI (à l'exclusion des aides directes et de MARE 11 02 03)	2	256 000 000	256 000 000	231 000 000	231 000 000	224 270 609,69	224 270 609,69
05 02 11 05	Fonds communautaire du tabac (à l'exclusion de SANCO 17 03 02)	2	p.m.	p.m.	1 000 000	1 000 000	1 127 822,97	1 127 822,97
05 02 11 99	Autres mesures (autres produits végétaux/mesures)	2	600 000	600 000	2 200 000	2 200 000	581 515,92	581 515,92
	<i>Article 05 02 11 — Sous-total</i>		380 900 000	380 900 000	356 200 000	356 200 000	352 534 964,85	352 534 964,85
05 02 12	Lait et produits laitiers							
05 02 12 01	Restitutions pour le lait et les produits laitiers	2	10 000 000	10 000 000	449 000 000	449 000 000	181 099 723,52	181 099 723,52
05 02 12 02	Interventions sous forme de stockage de lait écrémé en poudre	2	-1 000 000	-1 000 000	26 000 000	26 000 000	60 637 899,01	60 637 899,01
05 02 12 03	Aide à l'écoulement du lait écrémé	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	6 568,85	6 568,85
05 02 12 04	Interventions sous forme de stockage de beurre et de crème	2	13 000 000	13 000 000	85 000 000	85 000 000	26 095 583,24	26 095 583,24
05 02 12 05	Autres mesures relatives aux matières grasses butyriques	2	p.m.	p.m.	1 000 000	1 000 000	8 332 225,96	8 332 225,96
05 02 12 06	Interventions sous forme de stockage de fromage	2	1 000 000	1 000 000	6 000 000	6 000 000	20 103 512,38	20 103 512,38
05 02 12 08	Lait aux écoliers	2	80 000 000	80 000 000	76 000 000	76 000 000	74 151 633,79	74 151 633,79
05 02 12 99	Autres mesures (lait et produits laitiers)	2	1 000 000	1 000 000	100 000	100 000	185 661,36	185 661,36
	40 02 40				300 000 000 300 100 000	300 000 000 300 100 000		
	<i>Article 05 02 12 — Sous-total</i>		104 000 000	104 000 000	643 100 000	643 100 000	370 612 808,11	370 612 808,11
	40 02 40				300 000 000 943 100 000	300 000 000 943 100 000		
05 02 13	Viandes bovines							
05 02 13 01	Restitutions pour les viandes bovines	2	17 000 000	17 000 000	18 000 000	18 000 000	21 482 934,28	21 482 934,28
05 02 13 02	Interventions sous forme de stockage de viandes bovines	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-42,13	-42,13
05 02 13 03	Mesures exceptionnelles de soutien	2	p.m.	p.m.	1 000 000	1 000 000	22 762 645,42	22 762 645,42
05 02 13 04	Restitutions pour les animaux vivants	2	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	10 156 598,37	10 156 598,37
05 02 13 99	Autres mesures (viandes bovines)	2	100 000	100 000	100 000	100 000	4 941 072,05	4 941 072,05
	<i>Article 05 02 13 — Sous-total</i>		24 100 000	24 100 000	26 100 000	26 100 000	59 343 207,99	59 343 207,99
05 02 14	Viandes ovines et caprines							
05 02 14 01	Interventions sous forme de stockage des viandes ovines et caprines	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 02 14 99	Autres mesures (viandes ovines et caprines)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 05 02 14 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 02 15	Viandes porcines, œufs et volailles, apiculture et autres produits animaux							
05 02 15 01	Restitutions pour les viandes porcines	2	18 000 000	18 000 000	28 000 000	28 000 000	59 946 945,46	59 946 945,46
05 02 15 02	Interventions pour les viandes porcines	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	3 616 189,57	3 616 189,57
05 02 15 03	Mesures exceptionnelles de soutien du marché des viandes porcines	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 02 15 04	Restitutions pour les œufs	2	2 000 000	2 000 000	4 000 000	4 000 000	3 144 165,48	3 144 165,48
05 02 15 05	Restitutions pour les viandes de volaille	2	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	91 562 288,32	91 562 288,32
05 02 15 06	Aide particulière à l'apiculture	2	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	23 215 644,98	23 215 644,98
05 02 15 07	Mesures exceptionnelles de soutien du marché de la viande de volaille et des œufs	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 02 15 99	Autres mesures (viandes porcines, volailles, œufs, apiculture et autres produits animaux)	2	p.m.	p.m.	100 000	100 000	15 004 499,54	15 004 499,54
	<i>Article 05 02 15 — Sous-total</i>		124 000 000	124 000 000	136 100 000	136 100 000	196 489 733,35	196 489 733,35
05 02 16	Fonds de restructuration de l'industrie du sucre							
05 02 16 01	Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	3 017 689 890,69	3 017 689 890,69
05 02 16 02	Apurement concernant le Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 05 02 16 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	3 017 689 890,69	3 017 689 890,69
05 02 17	Aide en faveur des agriculteurs							
05 02 17 01	Aide aux coopératives agricoles	2	p.m.	p.m.	1 500 000	1 500 000		
05 02 17 02	Observatoire européen des prix et des marges agricoles	2	p.m.	p.m.	1 500 000	1 500 000		
05 02 17 03	Soutien aux initiatives prises par les agriculteurs et les consommateurs en vue de réduire les émissions de CO ₂ , de réduire la consommation d'énergie et de commercialiser la production alimentaire au niveau local	2	p.m.	p.m.	1 500 000	1 500 000		
	<i>Article 05 02 17 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	4 500 000	4 500 000		
	<i>Chapitre 05 02 — Sous-total</i>		3 491 110 000	3 491 806 191	4 099 810 000	4 100 534 000	7 004 655 546,64	7 005 787 384,08
	<i>40 02 40</i>				300 000 000	300 000 000		
					4 399 810 000	4 400 534 000		
05 03	Aides directes							
05 03 01	Aides directes découplées							
05 03 01 01	Régime de paiement unique (RPU)	2	30 551 000 000	30 551 000 000	28 480 000 000	28 480 000 000	28 805 561 558,59	28 805 561 558,59
05 03 01 02	Régime de paiement unique à la surface (RPUS)	2	5 175 000 000	5 175 000 000	4 497 000 000	4 497 000 000	3 723 436 975,42	3 723 436 975,42
05 03 01 03	Paiement séparé pour le sucre	2	264 000 000	264 000 000	283 000 000	283 000 000	252 935 711,73	252 935 711,73
05 03 01 04	Paiement séparé pour les fruits et légumes	2	13 000 000	13 000 000	12 000 000	12 000 000	12 160 833,77	12 160 833,77
05 03 01 05	Soutien spécifique (article 68) — Aides directes découplées	2	486 000 000	486 000 000				
05 03 01 99	Divers (aides directes découplées)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 05 03 01 — Sous-total</i>		36 489 000 000	36 489 000 000	33 272 000 000	33 272 000 000	32 794 095 079,51	32 794 095 079,51
05 03 02	Autres aides directes							
05 03 02 01	Paiements à la surface pour les cultures	2	10 000 000	10 000 000	1 445 000 000	1 445 000 000	1 448 668 905,86	1 448 668 905,86
05 03 02 04	Aide supplémentaire pour le blé dur — Zones traditionnelles	2	1 000 000	1 000 000	50 000 000	50 000 000	49 060 016,71	49 060 016,71
05 03 02 05	Aide à la production de semences	2	20 000 000	20 000 000	22 000 000	22 000 000	23 165 676,89	23 165 676,89
05 03 02 06	Primes à la vache allaitante	2	952 000 000	952 000 000	1 162 000 000	1 162 000 000	1 153 141 941,15	1 153 141 941,15
05 03 02 07	Prime complémentaire à la vache allaitante	2	51 000 000	51 000 000	52 000 000	52 000 000	51 723 556,10	51 723 556,10
05 03 02 08	Prime spéciale pour les bovins	2	72 000 000	72 000 000	95 000 000	95 000 000	90 641 156,85	90 641 156,85
05 03 02 09	Prime à l'abattage des bovins — Veaux	2	7 000 000	7 000 000	122 000 000	122 000 000	117 618 490,41	117 618 490,41
05 03 02 10	Prime à l'abattage des bovins — Adultes	2	53 000 000	53 000 000	225 000 000	225 000 000	221 275 613,13	221 275 613,13
05 03 02 13	Prime aux ovins et aux caprins	2	22 000 000	22 000 000	258 000 000	258 000 000	232 868 953,32	232 868 953,32
05 03 02 14	Prime supplémentaire aux ovins et aux caprins	2	7 000 000	7 000 000	78 000 000	78 000 000	72 391 238,19	72 391 238,19
05 03 02 18	Paiements aux producteurs de pommes de terre féculières	2	102 000 000	102 000 000	103 000 000	103 000 000	103 237 798,57	103 237 798,57

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 03 02 19	Aide à la surface pour le riz	2	158 000 000	158 000 000	173 000 000	173 000 000	164 363 654,89	164 363 654,89
05 03 02 21	Aide aux oliveraies	2	3 000 000	3 000 000	100 000 000	100 000 000	96 039 591,90	96 039 591,90
05 03 02 22	Primes pour le tabac	2	1 000 000	1 000 000	301 000 000	301 000 000	300 611 844,40	300 611 844,40
05 03 02 23	Aide à la surface pour le houblon	2	100 000	100 000	2 500 000	2 500 000	2 485 106,65	2 485 106,65
05 03 02 24	Prime spéciale à la qualité pour le blé dur	2	300 000	300 000	91 000 000	91 000 000	87 674 629,45	87 674 629,45
05 03 02 25	Prime aux protéagineux	2	40 000 000	40 000 000	45 000 000	45 000 000	32 942 089,42	32 942 089,42
05 03 02 26	Paiements à la surface pour les fruits à coque	2	89 000 000	89 000 000	94 000 000	94 000 000	92 207 309,55	92 207 309,55
05 03 02 27	Aide aux cultures énergétiques	2	1 000 000	1 000 000	66 000 000	66 000 000	53 697 307,11	53 697 307,11
05 03 02 28	Aide aux vers à soie	2	500 000	500 000	500 000	500 000	446 267,74	446 267,74
05 03 02 36	Paiements pour des types particuliers d'agriculture et la production de qualité	2	97 000 000	97 000 000	449 000 000	449 000 000	428 728 454,15	428 728 454,15
05 03 02 39	Montant supplémentaire pour les producteurs de betteraves et de canne à sucre	2	49 000 000	49 000 000	50 000 000	50 000 000	22 870 024,51	22 870 024,51
05 03 02 40	Aide à la surface pour le coton	2	256 000 000	256 000 000	259 000 000	259 000 000	216 878 847,82	216 878 847,82
05 03 02 41	Paiement transitoire pour les fruits et légumes — Tomates	2	146 000 000	146 000 000	145 000 000	145 000 000	144 220 717,01	144 220 717,01
05 03 02 42	Paiement transitoire pour les fruits et légumes — Produits autres que les tomates	2	54 000 000	54 000 000	161 000 000	161 000 000	149 246 771,86	149 246 771,86
05 03 02 43	Paiement transitoire pour les fruits à baies	2	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	7 390 066,07	7 390 066,07
05 03 02 44	Soutien spécifique (article 68) — Aides directes découplées	2	806 000 000	806 000 000				
05 03 02 50	POSEI — Programmes de soutien de l'UE	2	393 000 000	393 000 000	394 000 000	394 000 000	375 201 534,93	375 201 534,93
05 03 02 51	POSEI — Autres aides directes et régimes antérieurs	2	100 000	100 000	22 000 000	22 000 000	20 898 481,79	20 898 481,79
05 03 02 52	POSEI — Îles de la mer Égée	2	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	16 478 528,14	16 478 528,14
05 03 02 99	Divers (aides directes)	2	1 000 000	1 000 000	p.m.	p.m.	1 417 461,67	1 417 461,67
	<i>Article 05 03 02 — Sous-total</i>		3 422 000 000	3 422 000 000	5 995 000 000	5 995 000 000	5 777 592 036,24	5 777 592 036,24
05 03 03	Montants d'aide supplémentaires	2	100 000	100 000	6 000 000	6 000 000	542 232 055,07	542 232 055,07
	<i>Chapitre 05 03 — Sous-total</i>		39 911 100 000	39 911 100 000	39 273 000 000	39 273 000 000	39 113 919 170,82	39 113 919 170,82
05 04	Développement rural							
05 04 01	Développement rural financé par le FEOGA, section «Garantie» — Période de programmation 2000 à 2006							
05 04 01 14	Développement rural financé par le FEOGA, section «Garantie» — Période de programmation 2000 à 2006	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-13 281 601,72	-13 281 601,72
	<i>Article 05 04 01 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-13 281 601,72	-13 281 601,72
05 04 02	Développement rural financé par le FEOGA, section «Orientation» — Achèvement des programmes antérieurs							
05 04 02 01	Achèvement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section «Orientation» — Régions relevant de l'objectif no 1 (2000 à 2006)	2	p.m.	607 000 000	p.m.	510 000 000	0,—	438 491 632,00
05 04 02 02	Achèvement du programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 04 02 03	Achèvement des programmes antérieurs dans les régions relevant des objectifs no 1 et no 6 (avant 2000)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	198 936,10	198 936,10
05 04 02 04	Achèvement des programmes antérieurs dans les régions relevant de l'objectif no 5 b) (avant 2000)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 04 02 05	Achèvement des programmes antérieurs en dehors des régions relevant de l'objectif no 1 (avant 2000)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 04 02 06	Achèvement de Leader (2000 à 2006)	2	p.m.	83 000 000	p.m.	52 000 000	0,—	29 698 693,00
05 04 02 07	Achèvement d'initiatives antérieures de l'UE (avant 2000)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 04 02 08	Achèvement d'actions novatrices antérieures (avant 2000)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 04 02 09	Achèvement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section «Orientation» — Assistance technique opérationnelle (2000 à 2006)	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 05 04 02 — Sous-total</i>		p.m.	690 000 000	p.m.	562 000 000	198 936,10	468 389 261,10
05 04 03	Autres mesures							
05 04 03 02	Ressources génétiques végétales et animales — Achèvement des actions antérieures	2	p.m.	2 075 000	p.m.	2 700 000	0,—	2 545 551,28
	<i>Article 05 04 03 — Sous-total</i>		p.m.	2 075 000	p.m.	2 700 000	0,—	2 545 551,28
05 04 04	Instrument transitoire pour le financement du développement rural par le FEOGA, section «Garantie», pour les nouveaux États membres — Achèvement des programmes (2004 à 2006)	2	p.m.	p.m.	p.m.	216 600 000	0,—	67 170 526,24
05 04 05	Développement rural financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) (2007 à 2013)							
05 04 05 01	Programmes de développement rural	2	14 408 211 311	12 700 000 000	14 335 536 182	12 606 200 000	13 721 634 827,00	8 209 373 255,77
05 04 05 02	Assistance technique opérationnelle	2	22 440 241	8 900 000	22 548 451	9 000 000	5 138 449,07	3 733 809,28
	<i>Article 05 04 05 — Sous-total</i>		14 430 651 552	12 708 900 000	14 358 084 633	12 615 200 000	13 726 773 276,07	8 213 107 065,05
	<i>Chapitre 05 04 — Sous-total</i>		14 430 651 552	13 400 975 000	14 358 084 633	13 396 500 000	13 713 690 610,45	8 737 930 801,95
05 05	Mesures de préadhésion dans le domaine de l'agriculture et du développement rural							
05 05 01	Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural (Sapard) — Achèvement des actions antérieures							
05 05 01 01	Instrument de préadhésion Sapard — Achèvement du programme (2000 à 2006)	4	p.m.	p.m.	p.m.	78 000 000	0,—	254 103 084,00
05 05 01 02	Instrument de préadhésion Sapard — Clôture de l'aide de préadhésion en ce qui concerne huit pays candidats	4	—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 05 05 01 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	p.m.	78 000 000	0,—	254 103 084,00
05 05 02	Instrument de préadhésion pour le développement rural (IPARD)	4	215 000 000	74 900 000	169 800 000	53 500 000	121 500 000,00	0,—
	<i>Chapitre 05 05 — Sous-total</i>		215 000 000	74 900 000	169 800 000	131 500 000	121 500 000,00	254 103 084,00

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
05 06	Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»							
05 06 01	Accords internationaux en matière agricole	4	6 360 000	6 360 000	6 275 322	6 275 322	5 582 087,78	5 582 087,78
	<i>Chapitre 05 06 — Sous-total</i>		6 360 000	6 360 000	6 275 322	6 275 322	5 582 087,78	5 582 087,78
05 07	Audit des dépenses agricoles							
05 07 01	Contrôle des dépenses agricoles							
05 07 01 01	Actions de contrôle et de prévention — Paiements par les États membres	2	—	—	—	—	0,—	0,—
05 07 01 02	Actions de contrôle et de prévention — Paiements directs par l'Union européenne	2	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 384 574,45	6 384 574,45
05 07 01 05	Contrôles de l'application de la réglementation agricole	2	—	—	—	—	0,—	0,—
05 07 01 06	Apurement comptable pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre du FEOGA, section «Garantie» (mesures antérieures), et dans le cadre du FEAGA	2	-72 000 000	-72 000 000	-310 000 000	-310 000 000	-115 070 185,91	-115 070 185,91
05 07 01 07	Apurement de conformité pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre de la section «Garantie» du FEOGA (actions antérieures) et dans le cadre du FEAGA	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 07 01 10	Apurement comptable des exercices antérieurs en ce qui concerne le développement rural dans le cadre du Feader	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
05 07 01 11	Apurement de conformité des exercices antérieurs en ce qui concerne le développement rural dans le cadre du Feader	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 05 07 01 — Sous-total</i>		-65 500 000	-65 500 000	-303 500 000	-303 500 000	-108 685 611,46	-108 685 611,46
05 07 02	Règlement des litiges	2	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	35 471 903,99	35 471 903,99
	<i>Chapitre 05 07 — Sous-total</i>		-62 500 000	-62 500 000	-300 500 000	-300 500 000	-73 213 707,47	-73 213 707,47
05 08	Stratégie politique et coordination du domaine politique «Agriculture et développement rural»							
05 08 01	Réseau d'information comptable agricole (RICA)	2	14 232 532	13 270 667	13 981 000	13 620 586	13 507 224,42	12 736 416,30
05 08 02	Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles	2	550 000	550 000	15 100 000	10 850 000	15 249 940,72	16 295 939,95
05 08 03	Restructuration des systèmes d'enquêtes agricoles	2	1 460 000	1 606 900	1 460 000	1 749 000	1 459 912,02	3 216 875,64
05 08 06	Actions d'information sur la politique agricole commune	2	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	7 579 644,12	7 579 644,12
05 08 09	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Assistance technique opérationnelle	2	1 490 000	1 490 000	2 050 000	2 050 000	346 954,50	346 954,50
05 08 10	Projet pilote — Évaluer les coûts pour le consommateur final de la législation de l'UE dans les domaines de l'environnement, du bien-être des animaux et de la sécurité alimentaire	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Chapitre 05 08 — Sous-total</i>		25 732 532	24 917 567	40 591 000	36 269 586	38 143 675,78	40 175 830,51
	<i>Titre 05 — Sous-total</i>		58 154 438 280	56 984 542 954	57 780 438 369	56 776 956 322	60 053 981 198,47	55 213 988 466,14

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	40 01 40, 40 02 40				300 270 293 58 080 708 662	300 270 293 57 077 226 615		
06	Mobilité et transports							
06 01	Dépenses administratives du domaine politique «Mobilité et transports»							
06 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Mobilité et transports»	5	41 665 893	41 665 893	42 511 899	42 511 899	85 927 578,13	85 927 578,13
	40 01 40				119 318 42 631 217	119 318 42 631 217		
06 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Mobilité et transports»							
06 01 02 01	Personnel externe	5	2 458 115	2 458 115	2 574 314	2 574 314	4 956 283,61	4 956 283,61
06 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	2 929 132	2 929 132	3 344 768	3 344 768	6 652 331,14	6 652 331,14
	Article 06 01 02 — Sous-total		5 387 247	5 387 247	5 919 082	5 919 082	11 608 614,75	11 608 614,75
06 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Mobilité et transports»	5	2 934 070	2 934 070	3 108 824	3 108 824	6 746 285,75	6 746 285,75
06 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Mobilité et transports»							
06 01 04 01	Programme Marco Polo II — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	110 000	110 000	250 000	250 000	100 691,00	100 691,00
06 01 04 02	Transports — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	800 000	800 000	900 000	900 000	712 665,80	712 665,80
06 01 04 04	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	3 300 000	3 300 000	3 800 000	3 800 000	3 922 670,76	3 922 670,76
06 01 04 07	Sûreté et protection des usagers des transports — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	10 000	10 000	25 000	25 000	0,—	0,—
06 01 04 09	Information et communication — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	500 000	500 000	600 000	600 000	500 000,00	500 000,00
06 01 04 31	Réseaux transeuropéens de transport — Agence exécutive	1.1	9 900 000	9 900 000	9 794 000	9 794 000	8 855 000,00	8 855 000,00
06 01 04 32	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation — Contribution du programme Marco Polo II	1.1	1 555 000	1 555 000	1 425 000	1 425 000	1 405 000,00	1 405 000,00
	Article 06 01 04 — Sous-total		16 175 000	16 175 000	16 794 000	16 794 000	15 496 027,56	15 496 027,56
06 01 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «Mobilité et transports»							
06 01 05 01	Dépenses relatives au personnel de recherche	1.1	5 200 000	5 200 000	5 144 417	5 144 417	3 919 658,40	3 919 658,40
06 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	2 900 000	2 900 000	2 538 825	2 538 825	2 380 528,08	2 380 528,08
06 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	845 000	845 000	1 342 493	1 342 493	821 945,86	821 945,86
	Article 06 01 05 — Sous-total		8 945 000	8 945 000	9 025 735	9 025 735	7 122 132,34	7 122 132,34
	Chapitre 06 01 — Sous-total		75 107 210	75 107 210	77 359 540	77 359 540	126 900 638,53	126 900 638,53
	40 01 40				119 318 77 478 858	119 318 77 478 858		
06 02	Transports intérieurs, aériens et maritimes							
06 02 01	Agence européenne pour la sécurité aérienne							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
06 02 01 01	Agence européenne de la sécurité aérienne — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	26 282 390	26 282 390	25 595 200	25 595 200	20 063 232,00	20 063 232,00
06 02 01 02	Agence européenne de la sécurité aérienne — Contribution au titre 3	1.1	7 033 410	7 033 410	7 283 800	7 283 800	13 798 728,00	13 798 728,00
	<i>Article 06 02 01 — Sous-total</i>		33 315 800	33 315 800	32 879 000	32 879 000	33 861 960,00	33 861 960,00
06 02 02	Agence européenne pour la sécurité maritime							
06 02 02 01	Agence européenne pour la sécurité maritime — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	21 734 000	21 734 000	21 449 360	21 449 360	22 550 000,00	21 865 257,45
06 02 02 02	Agence européenne de la sécurité aérienne — Contribution au titre 3	1.1	5 962 170	5 962 170	10 500 000	9 816 050	6 885 000,00	6 652 894,87
06 02 02 03	Agence européenne pour la sécurité maritime — Mesures antipollution	1.1	23 000 000	23 000 000	20 500 000	17 500 000	18 900 000,00	21 827 181,66
	<i>Article 06 02 02 — Sous-total</i>		50 696 170	50 696 170	52 449 360	48 765 410	48 335 000,00	50 345 333,98
06 02 03	Activités de soutien à la politique européenne des transports et aux droits des passagers							
06 02 03 01	Activités de soutien à la politique européenne des transports et aux droits des passagers	1.1	15 735 000	17 700 000	15 176 000	15 000 000	16 456 484,71	10 788 725,90
06 02 06	Programme Marco Polo II							
06 02 06 01	Programme Marco Polo II	1.1	64 200 000	30 000 000	62 265 000	30 000 000	66 931 223,56	21 044 772,50
06 02 07	Achèvement du programme Marco Polo							
06 02 07 01	Achèvement du programme Marco Polo	1.1	p.m.	2 000 000	p.m.	5 000 000	0,—	8 447 499,29
06 02 08	Agence ferroviaire européenne							
06 02 08 01	Agence ferroviaire européenne — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	16 537 000	16 537 000	15 967 030	15 967 030	15 800 000,00	15 800 000,00
06 02 08 02	Agence ferroviaire européenne — Contribution au titre 3	1.1	7 838 000	7 838 000	7 292 970	7 292 970	5 200 000,00	5 200 000,00
	<i>Article 06 02 08 — Sous-total</i>		24 375 000	24 375 000	23 260 000	23 260 000	21 000 000,00	21 000 000,00
06 02 11	Sûreté des transports							
06 02 11 01	Sûreté des transports	1.1	2 200 000	2 300 000	2 500 000	2 250 000	1 391 617,28	1 209 783,99
06 02 12	Projet pilote — Sécurité au sein du réseau routier transeuropéen							
06 02 12 01	Projet pilote — Sécurité au sein du réseau routier transeuropéen	1.1	—	p.m.	—	1 655 500	0,—	174 456,80
06 02 13	Action préparatoire — Favoriser le trafic transfrontalier aux points de passage frontaliers du nord-est de l'UE (aspects liés à la sécurité et à la sûreté du trafic)							
06 02 13 01	Action préparatoire — Favoriser le trafic transfrontalier aux points de passage frontaliers du nord-est de l'UE (aspects liés à la sécurité et à la sûreté du trafic)	1.1	—	230 000	—	1 000 000	0,—	0,—
	<i>Chapitre 06 02 — Sous-total</i>		190 521 970	160 616 970	188 529 360	159 809 910	187 976 285,55	146 872 532,46
06 03	Réseaux transeuropéens							
06 03 01	Clôture du soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport							
06 03 01 01	Clôture du soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport	1.1	—	40 000 000	—	150 000 000	0,—	251 916 879,26
06 03 03	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport							
06 03 03 01	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport	1.1	1 178 200 000	810 000 000	998 846 000	725 000 000	927 890 764,60	570 930 141,97
06 03 05	Entreprise commune SESAR							
06 03 05 01	Entreprise commune SESAR	1.1	50 000 000	50 000 000	50 000 000	25 000 000	0,—	0,—
	<i>Chapitre 06 03 — Sous-total</i>		1 228 200 000	900 000 000	1 048 846 000	900 000 000	927 890 764,60	822 847 021,23
06 06	Recherche liée aux transports							
06 06 02	Recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique)							
06 06 02 01	Recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique)	1.1	p.m.	8 200 000	36 062 154	19 106 500	46 665 100,75	31 470 626,44
06 06 02 02	Recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique) — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène	1.1	2 960 000	1 740 000	2 900 000	1 740 000	2 969 600,00	0,—
06 06 02 03	Entreprise commune SESAR	1.1	58 600 000	50 000 000	53 700 000	40 000 000	52 736 000,00	13 552 000,00
	<i>Article 06 06 02 — Sous-total</i>		61 560 000	59 940 000	92 662 154	60 846 500	102 370 700,75	45 022 626,44
06 06 04	Crédits provenant de la participation de tiers (hors «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique							
06 06 04 01	Crédits provenant de la participation de tiers (hors «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	1 936 447,32	2 184 445,46

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
06 06 05	Achèvement des programmes antérieurs							
06 06 05 01	Achèvement des programmes antérieurs à 2003	1.1	—	p.m.	—	780 780	25 614,06	2 545 711,04
06 06 05 02	Achèvement du sixième programme-cadre de la Communauté européenne (2003-2006)	1.1	—	7 400 000	—	25 245 000	101 672,48	30 147 130,44
	<i>Article 06 06 05 — Sous-total</i>		—	7 400 000	—	26 025 780	127 286,54	32 692 841,48
	<i>Chapitre 06 06 — Sous-total</i>		61 560 000	67 340 000	92 662 154	86 872 280	104 434 434,61	79 899 913,38
	<i>Titre 06 — Sous-total</i>		1 555 389 180	1 203 064 180	1 407 397 054	1 224 041 730	1 347 202 123,29	1 176 520 105,60
	40 01 40				119 318	119 318		
					1 407 516 372	1 224 161 048		
07	Environnement et action pour le climat							
07 01	Dépenses administratives du domaine politique «Environnement et action pour le climat»							
07 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Environnement et action pour le climat»							
	40 01 40	5	58 927 477	58 927 477	58 751 220	58 751 220	58 143 143,38	58 143 143,38
					164 898	164 898		
					58 916 118	58 916 118		
07 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Environnement et action pour le climat»							
07 01 02 01	Personnel externe	5	6 475 024	6 475 024	5 444 113	5 444 113	5 652 939,76	5 652 939,76
07 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	6 687 540	6 687 540	6 336 791	6 336 791	6 537 950,79	6 537 950,79
	<i>Article 07 01 02 — Sous-total</i>		13 162 564	13 162 564	11 780 904	11 780 904	12 190 890,55	12 190 890,55
07 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Environnement et action pour le climat»							
		5	4 149 613	4 149 613	4 296 380	4 296 380	4 565 255,33	4 565 255,33
07 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Environnement et action pour le climat»							
07 01 04 01	LIFE+ (instrument financier pour l'environnement — 2007-2013) — Dépenses pour la gestion administrative	2	15 800 000	15 800 000	13 800 000	13 800 000	13 829 333,99	13 829 333,99
07 01 04 04	Participation aux activités internationales en matière d'environnement et du climat — Dépenses pour la gestion administrative	4	300 000	300 000	300 000	300 000	233 558,64	233 558,64
07 01 04 05	Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'UE portant sur les actions pour le climat — Dépenses pour la gestion administrative	2	1 800 000	1 800 000	1 200 000	1 200 000	1 199 999,85	1 199 999,85
	<i>Article 07 01 04 — Sous-total</i>		17 900 000	17 900 000	15 300 000	15 300 000	15 262 892,48	15 262 892,48
	<i>Chapitre 07 01 — Sous-total</i>		94 139 654	94 139 654	90 128 504	90 128 504	90 162 181,74	90 162 181,74
	40 01 40				164 898	164 898		
					90 293 402	90 293 402		
07 02	Affaires internationales concernant l'environnement							
07 02 01	Participation aux activités multilatérales et internationales en matière d'environnement	4	2 150 000	2 150 000	2 300 000	2 300 000	1 833 370,48	2 505 606,20

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 02 02	Achèvement de LIFE [instrument financier pour l'environnement (2000 à 2006)] — Actions menées à l'extérieur du territoire de l'UE	4	—	250 000	—	1 000 000	0,—	3 066 489,96
07 02 03	Projet pilote — Surveillance environnementale du bassin de la mer Noire et programme-cadre européen commun pour le développement de la région de la mer Noire	4	—	500 000	p.m.	800 000	1 000 000,00	500 000,00
07 02 04	Action préparatoire — Surveillance environnementale du bassin de la mer Noire et programme-cadre européen commun pour le développement de la région de la mer Noire	4	1 000 000	1 000 000	500 000	2 000 000		
Chapitre 07 02 — Sous-total			3 150 000	3 900 000	2 800 000	6 100 000	2 833 370,48	6 072 096,16
07 03	élaboration et mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'UE							
07 03 01	Achèvement du programme de protection des forêts	2	p.m.	p.m.	—	3 000 000	0,—	9 775 276,08
07 03 02	Achèvement du programme d'action de l'UE pour la promotion des organisations non gouvernementales ayant pour but principal la défense de l'environnement	2	—	—	—	p.m.	0,—	0,—
07 03 03	Achèvement de LIFE III [instrument financier pour l'environnement (2000-2006)] — Projets sur le territoire de l'UE — Partie I (protection de la nature)	2	—	27 000 000	—	15 000 000	0,—	24 231 327,59
07 03 04	Achèvement de LIFE III [instrument financier pour l'environnement (2000-2006)] — Projets sur le territoire de l'UE — Partie II (protection de l'environnement)	2	—	8 500 000	—	15 000 000	17 660,00	17 056 362,47
07 03 05	Achèvement des instruments financiers LIFE I (1991-1995) et LIFE II (1996-1999) — Projets sur le territoire de l'UE — Partie I (protection de la nature) et partie II (protection de l'environnement)	2	—	—	—	—	0,—	0,—
07 03 06	Achèvement des actions de sensibilisation et autres actions générales liées aux programmes d'action de l'UE dans le domaine de l'environnement	2	—	125 000	—	300 000	0,—	1 394 951,22
07 03 07	LIFE+ (instrument financier pour l'environnement — 2007 à 2013)	2	298 300 000	200 000 000	280 885 000	158 000 000	288 971 390,44	143 220 064,98
07 03 09	Contribution à l'Agence européenne pour l'environnement							
07 03 09 01	Contribution à l'Agence européenne pour l'environnement — Contribution aux titres 1 et 2	2	21 557 000	21 557 000	20 394 000	20 394 000	23 112 623,55	23 112 623,55
07 03 09 02	Contribution à l'Agence européenne pour l'environnement — Contribution au titre 3	2	13 548 327	13 548 327	14 864 000	15 024 000	18 090 966,45	18 090 966,45
Article 07 03 09 — Sous-total			35 105 327	35 105 327	35 258 000	35 418 000	41 203 590,00	41 203 590,00
07 03 10	Action préparatoire — Natura 2000	2	—	160 000	—	400 000	0,—	820 762,90
07 03 11	Projet pilote — Protection et préservation des forêts	2	—	900 000	—	900 000	0,—	1 200 000,00

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 03 13	<i>Action préparatoire — Système intégré de communications côtières et de gestion des risques</i>	2	—	p.m.	—	220 000	0,—	298 542,00
07 03 15	<i>Projet pilote — Échange de quotas d'émission de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote dans la mer Baltique</i>	2	—	160 000	p.m.	960 000	2 000 000,00	640 000,00
07 03 16	<i>Projet pilote — Mise sur pied d'actions de prévention visant à stopper la désertification en Europe</i>	2	p.m.	800 000	1 500 000	1 500 000	999 795,00	29 938,50
07 03 17	<i>Action préparatoire — Climat du bassin des Carpates</i>	2	p.m.	1 650 000	2 000 000	2 000 000	2 500 000,00	0,—
07 03 18	<i>Projet pilote — Récupération de bateaux à l'abandon non destinés à la pêche professionnelle</i>	2	p.m.	200 000	1 000 000	1 000 000		
07 03 19	<i>Projet pilote — Perte économique liée aux pertes importantes d'eau non facturée dans les villes</i>	2	p.m.	600 000	1 000 000	1 000 000		
07 03 21	<i>Projet pilote — Certification des pratiques agricoles à faible émission de carbone</i>	2	p.m.	300 000	1 000 000	1 000 000		
07 03 22	<i>Projet pilote — Recherche complexe sur les méthodes de contrôle de la propagation des allergies à l'herbe à poux et au pollen</i>	2	p.m.	750 000	1 500 000	1 500 000		
07 03 24	<i>Projet pilote — Système européen de remboursement des canettes de boisson en aluminium</i>	2	p.m.	100 000	1 500 000	1 500 000		
07 03 25	<i>Finalisation de nouvelles initiatives</i>	2	—	p.m.	—	520 000	0,—	813 792,79
07 03 60	<i>Agence européenne des produits chimiques — Activités dans le domaine de la législation relative aux biocides — Contribution aux programmes de la rubrique 2</i>							
07 03 60 01	Agence européenne des produits chimiques — Activités dans le domaine de la législation relative aux biocides — Contribution de la rubrique 2 aux titres 1 et 2	2	p.m.	p.m.				
07 03 60 02	Agence européenne des produits chimiques — Activités dans le domaine de la législation relative aux biocides — Contribution de la rubrique 2 au titre 3	2	p.m.	p.m.				
	<i>Article 07 03 60 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.				
	<i>Chapitre 07 03 — Sous-total</i>		333 405 327	276 350 327	325 643 000	239 218 000	335 692 435,44	240 684 608,53
07 11	Affaires internationales concernant l'action pour le climat							
07 11 01	<i>Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur le climat</i>	4	850 000	850 000	700 000	955 000	678 095,93	748 427,83
	<i>Chapitre 07 11 — Sous-total</i>		850 000	850 000	700 000	955 000	678 095,93	748 427,83
07 12	Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'UE sur l'action pour le climat							
07 12 01	<i>Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'UE sur l'action pour le climat</i>	2	17 600 000	15 000 000	10 970 000	9 000 000	9 082 417,85	6 185 048,31
	<i>Chapitre 07 12 — Sous-total</i>		17 600 000	15 000 000	10 970 000	9 000 000	9 082 417,85	6 185 048,31
07 13	Intégration des questions climatiques et innovation							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
07 13 01	Démonstration du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone (PSC) et des technologies innovantes dans le domaine des énergies renouvelables	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
07 13 02	Programme d'action de l'UE pour la lutte contre le changement climatique	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
	40 02 41				15 000 000	5 000 000		
					15 000 000	5 000 000		
07 13 03	Intégration de l'action pour le climat et adaptation	2	5 000 000	2 000 000				
	Chapitre 07 13 — Sous-total		5 000 000	2 000 000	p.m.	p.m.		
	40 02 41				15 000 000	5 000 000		
					15 000 000	5 000 000		
	Titre 07 — Sous-total		454 144 981	392 239 981	430 241 504	345 401 504	438 448 501,44	343 852 362,57
	40 01 40, 40 02 41				15 164 898	5 164 898		
					445 406 402	350 566 402		
08	Recherche							
08 01	Dépenses administratives du domaine politique «Recherche»							
08 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Recherche»	5	9 325 224	9 325 224	8 936 270	8 936 270	9 088 015,58	9 088 015,58
	40 01 40				25 081	25 081		
					8 961 351	8 961 351		
08 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion du domaine politique «Recherche»							
08 01 02 01	Personnel externe	5	224 354	224 354	211 392	211 392	153 691,66	153 691,66
08 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	467 301	467 301	478 248	478 248	618 399,78	618 399,78
	Article 08 01 02 — Sous-total		691 655	691 655	689 640	689 640	772 091,44	772 091,44
08 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Recherche»	5	656 673	656 673	653 494	653 494	713 734,56	713 734,56
08 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Recherche»							
08 01 04 30	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (AECER)	1.1	35 115 000	35 115 000	32 110 000	32 110 000	19 189 347,31	19 189 347,31
08 01 04 31	Agence exécutive pour la recherche (AER)	1.1	37 602 000	37 602 000	31 993 000	31 993 000	21 615 225,00	21 615 225,00
08 01 04 40	Entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E) — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	35 900 000	35 900 000	30 900 000	30 900 000	37 035 074,56	37 035 074,56
	Article 08 01 04 — Sous-total		108 617 000	108 617 000	95 003 000	95 003 000	77 839 646,87	77 839 646,87
08 01 05	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Recherche»							
08 01 05 01	Dépenses relatives au personnel de recherche	1.1	125 098 000	125 098 000	127 161 000	127 161 000	130 070 749,00	130 070 749,00
08 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	27 167 000	27 167 000	33 899 000	33 899 000	29 032 665,83	29 032 665,83
08 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	61 870 000	61 870 000	40 556 000	40 556 000	62 041 028,02	62 041 028,02
	Article 08 01 05 — Sous-total		214 135 000	214 135 000	201 616 000	201 616 000	221 144 442,85	221 144 442,85
	Chapitre 08 01 — Sous-total		333 425 552	333 425 552	306 898 404	306 898 404	309 557 931,30	309 557 931,30
	40 01 40				25 081	25 081		
					306 923 485	306 923 485		
08 02	Coopération — Santé							
08 02 01	Coopération — Santé	1.1	670 789 000	470 000 000	665 884 000	450 158 000	615 546 880,00	351 633 330,61
08 02 02	Coopération — Santé — Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	1.1	155 400 000	15 000 000	96 220 000	77 000 000	78 643 200,00	78 643 200,00

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 02 03	Coopération — Santé — Dépenses d'appui pour l'entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	1.1	4 600 000	3 950 000	4 200 000	5 556 000	3 275 266,13	3 078 558,24
	<i>Chapitre 08 02 — Sous-total</i>		830 789 000	488 950 000	766 304 000	532 714 000	697 465 346,13	433 355 088,85
08 03	Coopération — Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologies							
08 03 01	Coopération — Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologies	1.1	267 892 000	190 222 000	213 848 000	154 114 000	208 674 815,95	145 120 984,01
	<i>Chapitre 08 03 — Sous-total</i>		267 892 000	190 222 000	213 848 000	154 114 000	208 674 815,95	145 120 984,01
08 04	Coopération — Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production							
08 04 01	Coopération — Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production	1.1	442 234 000	270 000 000	403 678 000	274 651 000	421 174 880,05	296 046 341,42
08 04 02	Coopération — Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	1.1	10 210 000	5 760 000	9 600 000	5 760 000	9 830 400,00	0,—
	<i>Chapitre 08 04 — Sous-total</i>		452 444 000	275 760 000	413 278 000	280 411 000	431 005 280,05	296 046 341,42
08 05	Coopération — Énergie							
08 05 01	Coopération — Énergie	1.1	101 210 000	85 000 000	95 004 000	97 594 000	117 883 904,00	102 307 805,78
08 05 02	Coopération — Énergie — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	1.1	54 200 000	33 720 000	52 032 000	18 540 000	31 641 600,00	17 271 600,00
08 05 03	Dépenses d'appui pour l'entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	1.1	2 000 000	2 000 000	3 400 000	3 400 000	1 213 195,56	1 213 195,56
	<i>Chapitre 08 05 — Sous-total</i>		157 410 000	120 720 000	150 436 000	119 534 000	150 738 699,56	120 792 601,34
08 06	Coopération — Environnement (y compris le changement climatique)							
08 06 01	Coopération — Environnement (y compris le changement climatique)	1.1	248 580 000	246 254 000	221 106 000	185 950 000	221 467 284,31	180 911 647,89
08 06 02	Coopération — Environnement — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	1.1	3 925 000	2 040 000	3 400 000	1 740 000	2 969 600,00	0,—
	<i>Chapitre 08 06 — Sous-total</i>		252 505 000	248 294 000	224 506 000	187 690 000	224 436 884,31	180 911 647,89
08 07	Coopération — Transports (y compris l'aéronautique)							
08 07 01	Coopération — Transports (y compris l'aéronautique)	1.1	247 133 000	274 530 000	229 216 000	218 510 000	253 275 136,00	279 763 586,72
08 07 02	Coopération — Transports — Entreprise commune Clean Sky	1.1	149 991 000	170 000 000	121 139 000	103 007 000	88 448 000,00	57 585 056,00
08 07 03	Coopération — Transports — Dépenses d'appui pour l'entreprise commune Clean Sky	1.1	2 517 000	2 558 000	3 625 000	3 825 000	3 710 274,06	3 685 825,33
08 07 04	Coopération — Transports — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène (PCH)	1.1	14 710 000	2 880 000	4 800 000	2 880 000	4 915 200,00	0,—
	<i>Chapitre 08 07 — Sous-total</i>		414 351 000	449 968 000	358 780 000	328 222 000	350 348 610,06	341 034 468,05
08 08	Coopération — Sciences socio-économiques et sciences humaines							
08 08 01	Coopération — Sciences socio-économiques et sciences humaines	1.1	84 366 000	65 000 000	74 444 000	59 152 000	73 236 393,44	42 059 296,98
	<i>Chapitre 08 08 — Sous-total</i>		84 366 000	65 000 000	74 444 000	59 152 000	73 236 393,44	42 059 296,98

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 09	Coopération — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)							
08 09 01	Coopération — Instrument de financement avec partage des risques (RSFF)	1.1	200 000 000	200 000 000	50 000 000	50 000 000	192 880 000,00	192 880 000,00
	<i>Chapitre 08 09 — Sous-total</i>		200 000 000	200 000 000	50 000 000	50 000 000	192 880 000,00	192 880 000,00
08 10	Idées							
08 10 01	Idées	1.1	1 298 731 000	750 000 000	1 098 000 000	536 009 000	843 398 100,92	227 337 831,80
	<i>Chapitre 08 10 — Sous-total</i>		1 298 731 000	750 000 000	1 098 000 000	536 009 000	843 398 100,92	227 337 831,80
08 12	Capacités — Infrastructures de recherche							
08 12 01	Capacités — Infrastructures de recherche	1.1	156 304 000	211 000 000	212 392 000	95 000 000	192 199 131,13	158 749 147,13
	<i>Chapitre 08 12 — Sous-total</i>		156 304 000	211 000 000	212 392 000	95 000 000	192 199 131,13	158 749 147,13
08 13	Capacités — Recherche au profit des petites et moyennes entreprises (PME)							
08 13 01	Capacités — Recherche au profit des petites et moyennes entreprises (PME)	1.1	221 099 000	180 000 000	153 354 000	97 791 000	128 341 248,80	119 687 501,96
	<i>Chapitre 08 13 — Sous-total</i>		221 099 000	180 000 000	153 354 000	97 791 000	128 341 248,80	119 687 501,96
08 14	Capacités — Régions de la connaissance							
08 14 01	Capacités — Régions de la connaissance	1.1	18 856 000	17 006 000	16 957 000	13 835 000	16 463 872,00	20 152 320,00
	<i>Chapitre 08 14 — Sous-total</i>		18 856 000	17 006 000	16 957 000	13 835 000	16 463 872,00	20 152 320,00
08 15	Capacités — Potentiel de recherche							
08 15 01	Capacités — Potentiel de recherche	1.1	63 802 000	54 180 000	31 287 000	23 888 000	30 561 280,00	48 087 706,00
	<i>Chapitre 08 15 — Sous-total</i>		63 802 000	54 180 000	31 287 000	23 888 000	30 561 280,00	48 087 706,00
08 16	Capacités — La science dans la société							
08 16 01	Capacités — La science dans la société	1.1	44 798 000	32 000 000	50 203 000	29 000 000	34 233 987,00	28 914 911,45
	<i>Chapitre 08 16 — Sous-total</i>		44 798 000	32 000 000	50 203 000	29 000 000	34 233 987,00	28 914 911,45
08 17	Capacités — Activités de coopération internationale							
08 17 01	Capacités — Activités de coopération internationale	1.1	28 265 000	20 000 000	18 035 000	16 969 000	17 571 840,00	12 310 848,00
	<i>Chapitre 08 17 — Sous-total</i>		28 265 000	20 000 000	18 035 000	16 969 000	17 571 840,00	12 310 848,00
08 18	Capacités — Instrument de financement avec partage des risques (BEI)							
08 18 01	Capacités — Instrument de financement avec partage des risques (RSFF)	1.1	50 000 000	50 000 000	30 000 000	30 000 000	32 256 000,00	32 256 000,00
	<i>Chapitre 08 18 — Sous-total</i>		50 000 000	50 000 000	30 000 000	30 000 000	32 256 000,00	32 256 000,00
08 19	Capacités — Soutien du développement cohérent des politiques de recherche							
08 19 01	Capacités — Soutien du développement cohérent des politiques de recherche	1.1	9 804 000	6 000 000	2 600 000	7 476 000	9 998 138,00	5 890 959,48
	<i>Chapitre 08 19 — Sous-total</i>		9 804 000	6 000 000	2 600 000	7 476 000	9 998 138,00	5 890 959,48
08 20	Euratom — Énergie de fusion							
08 20 01	Euratom — Énergie de fusion	1.1	44 330 000	46 900 000	40 934 000	55 000 000	124 788 000,00	142 000 000,00
08 20 02	Euratom — Entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E)	1.1	351 760 000	200 000 000	343 340 000	176 700 000	254 100 000,00	103 000 000,00
	<i>Chapitre 08 20 — Sous-total</i>		396 090 000	246 900 000	384 274 000	231 700 000	378 888 000,00	245 000 000,00

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
08 21	Euratom — Fission nucléaire et radioprotection							
08 21 01	Euratom — Fission nucléaire et radioprotection	1.1	52 000 000	25 500 000	50 259 000	22 235 000	49 255 000,00	21 503 263,80
	<i>Chapitre 08 21 — Sous-total</i>		52 000 000	25 500 000	50 259 000	22 235 000	49 255 000,00	21 503 263,80
08 22	Achèvement des programmes-cadres antérieurs et autres activités							
08 22 01	Achèvement des programmes antérieurs à 1999	1.1	—	—	—	—	0,—	0,—
08 22 02	Achèvement du cinquième programme-cadre (1998-2002)							
08 22 02 01	Achèvement du cinquième programme-cadre CE (1998-2002)	1.1	—	500 000	—	1 500 000	1 179 990,17	19 798 358,50
08 22 02 02	Achèvement du cinquième programme-cadre Euratom (1998-2002)	1.1	—	—	—	—	0,—	814 070,05
	<i>Article 08 22 02 — Sous-total</i>		—	500 000	—	1 500 000	1 179 990,17	20 612 428,55
08 22 03	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006)							
08 22 03 01	Achèvement du sixième programme-cadre CE (2003-2006)	1.1	—	330 000 000	—	712 765 000	1 490 914,46	1 222 953 088,07
08 22 03 02	Achèvement du sixième programme-cadre Euratom (2003-2006)	1.1	—	10 000 000	—	15 336 000	0,—	45 744 779,25
	<i>Article 08 22 03 — Sous-total</i>		—	340 000 000	—	728 101 000	1 490 914,46	1 268 697 867,32
08 22 04	Crédits provenant de la participation de tiers (hors «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique							
	<i>Chapitre 08 22 — Sous-total</i>	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	114 479 073,25	106 069 763,63
			p.m.	340 500 000	p.m.	729 601 000	117 149 977,88	1 395 380 059,50
08 23	Programme de recherche du Fonds de recherche du charbon et de l'acier							
08 23 01	Programme de recherche pour l'acier	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	38 248 754,00	39 234 559,43
08 23 02	Programme de recherche pour le charbon	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	7 866 263,00	12 295 187,16
	<i>Chapitre 08 23 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	46 115 017,00	51 529 746,59
	<i>Titre 08 — Sous-total</i>		5 332 931 552	4 305 425 552	4 605 855 404	3 852 239 404	4 534 775 553,53	4 428 558 655,55
	40 01 40				25 081 4 605 880 485	25 081 3 852 264 485		
09	Société de l'information et médias							
09 01	Dépenses administratives du domaine politique «Société de l'information et médias»							
09 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Société de l'information et médias»	5	39 781 008	39 781 008	40 973 748	40 973 748	39 865 666,98	39 865 666,98
	40 01 40				115 001 41 088 749	115 001 41 088 749		
09 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Société de l'information et médias»							
09 01 02 01	Personnel externe	5	2 432 766	2 432 766	2 564 967	2 564 967	2 271 403,87	2 271 403,87
09 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	1 965 275	1 965 275	2 267 024	2 267 024	2 796 597,56	2 796 597,56
	<i>Article 09 01 02 — Sous-total</i>		4 398 041	4 398 041	4 831 991	4 831 991	5 068 001,43	5 068 001,43

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
09 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Société de l'information et médias»	5	2 801 338	2 801 338	2 996 342	2 996 342	3 129 940,88	3 129 940,88
09 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Société de l'information et médias»							
09 01 04 01	Définition et mise en œuvre de la politique de l'UE dans le domaine de la communication électronique — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	690 000	690 000	550 000	550 000	689 940,03	689 940,03
09 01 04 03	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	1 480 000	1 480 000	1 400 000	1 400 000	1 447 465,27	1 447 465,27
09 01 04 04	Programme «Internet plus sûr» — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	200 000	200 000	250 000	250 000	181 666,00	181 666,00
09 01 04 06	Autres actions dans le secteur de l'audiovisuel et des médias — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	50 000	50 000	50 000	50 000	0,—	0,—
	<i>Article 09 01 04 — Sous-total</i>		2 420 000	2 420 000	2 250 000	2 250 000	2 319 071,30	2 319 071,30
09 01 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «Société de l'information et médias»							
09 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	1.1	46 400 000	46 400 000	45 500 000	45 500 000	45 264 000,00	45 264 000,00
09 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	13 460 000	13 460 000	13 200 000	13 200 000	12 874 081,28	12 874 081,28
09 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	19 070 000	19 070 000	18 736 000	18 736 000	18 430 218,58	18 430 218,58
	<i>Article 09 01 05 — Sous-total</i>		78 930 000	78 930 000	77 436 000	77 436 000	76 568 299,86	76 568 299,86
	<i>Chapitre 09 01 — Sous-total</i>		128 330 387	128 330 387	128 488 081	128 488 081	126 950 980,45	126 950 980,45
	<i>40 01 40</i>				115 001	115 001		
					128 603 082	128 603 082		
09 02	Cadre réglementaire de l'Agenda numérique							
09 02 01	Définition et mise en œuvre de la politique de l'UE dans le domaine de la communication électronique	1.1	2 370 000	2 100 000	2 350 000	2 000 000	1 792 090,82	2 030 047,62
09 02 02	Promouvoir une utilisation plus sûre de l'internet et des nouvelles technologies en ligne							
09 02 02 01	Programme «Internet plus sûr»	1.1	14 800 000	7 700 000	10 820 000	4 210 000	11 001 679,82	447 534,94
09 02 02 02	Achèvement de Safer Internet plus — Promouvoir une utilisation plus sûre de l'internet et des nouvelles technologies en ligne	1.1	—	1 400 000	—	7 900 000	1 101,90	11 996 225,89
	<i>Article 09 02 02 — Sous-total</i>		14 800 000	9 100 000	10 820 000	12 110 000	11 002 781,72	12 443 760,83
09 02 03	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information							
09 02 03 01	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	5 258 800	5 258 800	5 666 200	5 666 200	5 671 248,14	5 719 641,68
09 02 03 02	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information — Contribution au titre 3	1.1	1 928 700	1 928 700	1 622 000	1 622 000	2 457 600,00	2 457 600,00
	<i>Article 09 02 03 — Sous-total</i>		7 187 500	7 187 500	7 288 200	7 288 200	8 128 848,14	8 177 241,68

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
09 02 04	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) — Office							
09 02 04 01	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) — Office — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	3 029 000	3 029 000	p.m.	p.m.		
	40 02 41				2 570 000	2 570 000		
					2 570 000	2 570 000		
09 02 04 02	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) — Office — Contribution au titre 3	1.1	550 000	550 000	p.m.	p.m.		
	40 02 41				900 000	900 000		
					900 000	900 000		
	<i>Article 09 02 04 — Sous-total</i>		3 579 000	3 579 000	p.m.	p.m.		
	40 02 41				3 470 000	3 470 000		
					3 470 000	3 470 000		
09 02 05	Autres actions dans le secteur de l'audiovisuel et des médias	3.2	950 000	950 000	950 000	1 200 000	948 680,00	476 900,72
09 02 06	Action préparatoire – Erasmus pour les journalistes	3.2	p.m.	350 000	500 000	500 000		
	<i>Chapitre 09 02 — Sous-total</i>		28 886 500	23 266 500	21 908 200	23 098 200	21 872 400,68	23 127 950,85
	40 02 41				3 470 000	3 470 000		
					25 378 200	26 568 200		
09 03	Adoption des TIC							
09 03 01	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication	1.1	119 120 000	100 000 000	111 000 000	87 500 000	113 277 366,06	34 507 685,43
09 03 02	Achèvement de eContent plus — Promotion du contenu numérique européen	1.1	—	18 000 000	—	30 400 000	0,—	31 748 898,68
09 03 03	Action préparatoire — Système ayant recours à l'internet pour améliorer la législation et assurer la participation des citoyens	1.1	—	1 100 000	—	1 077 000	0,—	2 599 928,44
09 03 04	Achèvement des programmes antérieurs							
09 03 04 01	Achèvement des réseaux transeuropéens dans le domaine des télécommunications (eTEN)	1.1	—	1 800 000	—	6 260 000	152 777,30	17 375 514,49
09 03 04 02	Achèvement du programme Modinis	1.1	—	120 000	—	p.m.	0,—	1 063 212,92
	<i>Article 09 03 04 — Sous-total</i>		—	1 920 000	—	6 260 000	152 777,30	18 438 727,41
	<i>Chapitre 09 03 — Sous-total</i>		119 120 000	121 020 000	111 000 000	125 237 000	113 430 143,36	87 295 239,96
09 04	Coopération — Technologies de l'information et de la communication (TIC)							
09 04 01	Appui à la coopération en matière de recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC — Coopération)							
09 04 01 01	Appui à la coopération en matière de recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC — Coopération)	1.1	1 081 288 900	895 000 000	1 022 601 000	984 467 000	926 773 375,73	630 172 208,90
09 04 01 02	Coopération — Technologies de l'information et de la communication — Entreprise commune ARTEMIS	1.1	43 000 000	40 000 000	53 816 000	21 500 000	36 000 000,00	9 028 501,62

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
09 04 01 03	Coopération — Technologies de l'information et de la communication — Dépenses d'appui pour l'entreprise commune ARTEMIS	1.1	1 500 000	1 500 000	1 761 000	1 761 000	1 324 192,69	1 281 260,32
09 04 01 04	Coopération — Technologies de l'information et de la communication — Entreprise commune ENIAC	1.1	43 000 000	20 000 000	63 405 000	22 000 000	40 536 843,00	2 035 025,43
09 04 01 05	Coopération — Technologies de l'information et de la communication — Dépenses d'appui pour l'entreprise commune ENIAC	1.1	1 496 100	1 496 100	1 272 000	1 272 000	500 496,11	324 039,88
	<i>Article 09 04 01 — Sous-total</i>		1 170 285 000	957 996 100	1 142 855 000	1 031 000 000	1 005 134 907,53	642 841 036,15
09 04 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	61 420 873,91	43 555 582,69
09 04 03	Achèvement des programmes-cadres antérieurs de la Communauté européenne (avant 2007)	1.1	—	65 000 000	—	112 000 000	572 859,90	271 345 234,80
	<i>Chapitre 09 04 — Sous-total</i>		1 170 285 000	1 022 996 100	1 142 855 000	1 143 000 000	1 067 128 641,34	957 741 853,64
09 05	Capacités — Infrastructures de recherche							
09 05 01	Capacités — Infrastructures de recherche	1.1	90 970 000	98 000 000	108 473 000	70 000 000	99 129 344,00	68 205 126,00
	<i>Chapitre 09 05 — Sous-total</i>		90 970 000	98 000 000	108 473 000	70 000 000	99 129 344,00	68 205 126,00
	<i>Titre 09 — Sous-total</i>		1 537 591 887	1 393 612 987	1 512 724 281	1 489 823 281	1 428 511 509,83	1 263 321 150,90
	<i>40 01 40, 40 02 41</i>				3 585 001 1 516 309 282	3 585 001 1 493 408 282		
10	Recherche directe							
10 01	Dépenses administratives du domaine politique «Recherche directe»							
10 01 05	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Recherche directe»							
10 01 05 01	Dépenses relatives au personnel de recherche	1.1	192 313 000	192 313 000	185 990 000	185 990 000	182 868 546,31	182 868 546,31
10 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	41 598 000	41 598 000	40 324 000	40 324 000	52 538 818,33	52 538 818,33
10 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	94 027 000	94 027 000	90 136 000	90 136 000	92 075 952,82	92 075 952,82
	<i>Article 10 01 05 — Sous-total</i>		327 938 000	327 938 000	316 450 000	316 450 000	327 483 317,46	327 483 317,46
	<i>Chapitre 10 01 — Sous-total</i>		327 938 000	327 938 000	316 450 000	316 450 000	327 483 317,46	327 483 317,46
10 02	Crédits opérationnels pour la recherche financée directement — Septième programme-cadre (2007 à 2013) — CE							
10 02 01	Actions non nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)	1.1	31 226 000	32 000 000	30 613 000	32 000 000	32 824 477,11	29 392 516,76
10 02 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	926 699,45	2 186 626,16
	<i>Chapitre 10 02 — Sous-total</i>		31 226 000	32 000 000	30 613 000	32 000 000	33 751 176,56	31 579 142,92

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
10 03	Crédits opérationnels pour la recherche financée directement — Septième programme-cadre (2007 à 2011) — Euratom							
10 03 01	Actions nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)	1.1	9 544 000	9 500 000	9 358 000	9 300 000	8 355 731,62	8 023 098,92
10 03 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	1 109 438,05	713 849,14
	<i>Chapitre 10 03 — Sous-total</i>		9 544 000	9 500 000	9 358 000	9 300 000	9 465 169,67	8 736 948,06
10 04	Achèvement des programmes-cadres antérieurs et autres activités							
10 04 01	Achèvement des programmes communs antérieurs							
10 04 01 01	Achèvement des programmes communs antérieurs — CE	1.1	—	120 000	—	510 000	842 545,38	4 207 557,30
10 04 01 02	Achèvement des programmes communs antérieurs — Euratom	1.1	—	80 000	—	287 000	216 178,72	665 696,04
	<i>Article 10 04 01 — Sous-total</i>		—	200 000	—	797 000	1 058 724,10	4 873 253,34
10 04 02	Prestations de services et travaux pour le compte de tiers	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	4 578 558,48	2 471 145,42
10 04 03	Soutien «RDT» aux politiques de l'UE sur une base concurrentielle	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	14 723 040,41	11 193 935,04
10 04 04	Exploitation du réacteur à haut flux (HFR)							
10 04 04 01	Exploitation du réacteur à haut flux (HFR) — Achèvement des programmes complémentaires «HFR» antérieurs	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	864 654,84	1 198 028,14
10 04 04 02	Exploitation du réacteur à haut flux (HFR) — Programmes complémentaires HFR (2009 à 2011)	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	10 449 000,00	10 449 000,00
	<i>Article 10 04 04 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	11 313 654,84	11 647 028,14
	<i>Chapitre 10 04 — Sous-total</i>		p.m.	200 000	p.m.	797 000	31 673 977,83	30 185 361,94
10 05	Poids du passé nucléaire provenant des activités exécutées par le Centre commun de recherche dans le cadre du traité Euratom							
10 05 01	Démantèlement des installations nucléaires et gestion des déchets	1.1	26 270 000	30 000 000	26 900 000	33 000 000	30 236 894,54	19 067 260,84
	<i>Chapitre 10 05 — Sous-total</i>		26 270 000	30 000 000	26 900 000	33 000 000	30 236 894,54	19 067 260,84
	<i>Titre 10 — Sous-total</i>		394 978 000	399 638 000	383 321 000	391 547 000	432 610 536,06	417 052 031,22
11	Affaires maritimes et pêche							
11 01	Dépenses administratives du domaine politique «Affaires maritimes et pêche»							
11 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Affaires maritimes et pêche»	5	29 662 148	29 662 148	28 329 877	28 329 877	28 614 528,33	28 614 528,33
	40 01 40				79 514 28 409 391	79 514 28 409 391		
11 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Affaires maritimes et pêche»							
11 01 02 01	Personnel externe	5	2 549 956	2 549 956	2 488 462	2 488 462	1 465 058,86	1 465 058,86
11 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	3 082 040	3 082 040	2 873 993	2 873 993	3 130 533,00	3 130 533,00
	<i>Article 11 01 02 — Sous-total</i>		5 631 996	5 631 996	5 362 455	5 362 455	4 595 591,86	4 595 591,86

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
11 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Affaires maritimes et pêche»	5	2 088 779	2 088 779	2 071 717	2 071 717	2 246 504,47	2 246 504,47
11 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Affaires maritimes et pêche»							
11 01 04 01	Actions structurelles dans le secteur de la pêche — Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) et Fonds européen pour la pêche (FEP) — Assistance technique non opérationnelle	2	850 000	850 000	850 000	850 000	641 900,94	641 900,94
11 01 04 02	Renforcement du dialogue avec l'industrie et les milieux concernés par la politique commune de la pêche — Dépenses pour la gestion administrative	2	200 000	200 000	200 000	200 000	146 839,48	146 839,48
11 01 04 03	Appui à la gestion des ressources halieutiques (collecte des données de base et amélioration de l'avis scientifique) — Dépenses pour la gestion administrative	2	425 000	425 000	300 000	300 000	170 420,95	170 420,95
11 01 04 04	Accords internationaux en matière de pêche — Dépenses pour la gestion administrative	2	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 484 673,19	1 484 673,19
11 01 04 05	Contributions à des organisations internationales — Dépenses pour la gestion administrative	2	350 000	350 000	400 000	400 000	325 000,00	325 000,00
11 01 04 06	Contrôle et surveillance des activités de pêche dans les eaux de l'UE et en dehors de l'Union — Dépenses pour la gestion administrative	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	1 000 000,00	1 000 000,00
	<i>Article 11 01 04 — Sous-total</i>		3 425 000	3 425 000	3 350 000	3 350 000	3 768 834,56	3 768 834,56
	<i>Chapitre 11 01 — Sous-total</i>		40 807 923	40 807 923	39 114 049	39 114 049	39 225 459,22	39 225 459,22
	<i>40 01 40</i>				79 514	79 514		
					39 193 563	39 193 563		
11 02	Marchés de la pêche							
11 02 01	Interventions pour les produits de la pêche							
11 02 01 01	Interventions pour les produits de la pêche — Nouvelles actions	2	15 000 000	12 000 000	15 500 000	13 500 000	14 419 576,35	11 099 310,20
11 02 01 03	Action préparatoire — Observatoire des prix du marché des produits de la pêche	2	—	1 716 900	—	2 000 000	4 000 000,00	0,—
	<i>Article 11 02 01 — Sous-total</i>		15 000 000	13 716 900	15 500 000	15 500 000	18 419 576,35	11 099 310,20
11 02 03	Programme «pêche» en faveur des régions ultrapériphériques							
11 02 03 01	Programme «pêche» en faveur des régions ultrapériphériques — Nouvelles actions	2	14 996 768	15 500 000	14 996 768	17 500 000	14 996 768,00	13 055 164,83
	<i>Article 11 02 03 — Sous-total</i>		14 996 768	15 500 000	14 996 768	17 500 000	14 996 768,00	13 055 164,83
	<i>Chapitre 11 02 — Sous-total</i>		29 996 768	29 216 900	30 496 768	33 000 000	33 416 344,35	24 154 475,03
11 03	Pêche internationale et droit de la mer							
11 03 01	Accords internationaux en matière de pêche	2	93 000 000	96 000 000	147 000 000	147 000 000	148 081 304,05	143 247 159,05
	<i>40 02 41</i>		52 000 000	52 000 000	13 000 000	13 000 000		
			145 000 000	148 000 000	160 000 000	160 000 000		
11 03 02	Contributions à des organisations internationales	2	4 400 000	4 400 000	4 130 000	4 130 000	2 560 000,00	2 463 241,29

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
11 03 03	<i>Travaux préparatoires des nouvelles organisations internationales de pêche et autres contributions non obligatoires à des organisations internationales</i>	2	5 170 000	6 798 000	9 570 000	7 800 000	7 119 226,30	3 560 080,03
11 03 04	<i>Contribution financière de l'Union européenne aux organes créés par la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982</i>	2	200 000	200 000	200 000	200 000	144 795,53	144 795,53
	<i>Chapitre 11 03 — Sous-total</i>		102 770 000	107 398 000	160 900 000	159 130 000	157 905 325,88	149 415 275,90
	<i>40 02 41</i>		52 000 000	52 000 000	13 000 000	13 000 000		
			154 770 000	159 398 000	173 900 000	172 130 000		
11 04	Gouvernance de la politique commune de la pêche							
11 04 01	<i>Renforcement du dialogue avec l'industrie et les milieux concernés par la politique commune de la pêche</i>	2	6 400 000	5 800 000	6 200 000	6 000 000	6 355 749,62	5 132 024,27
	<i>Chapitre 11 04 — Sous-total</i>		6 400 000	5 800 000	6 200 000	6 000 000	6 355 749,62	5 132 024,27
11 06	Fonds européen pour la pêche (FEP)							
11 06 01	<i>Achèvement de l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) — Objectif no 1 (2000 à 2006)</i>	2	p.m.	15 900 000	p.m.	25 700 000	0,—	103 048 251,60
11 06 02	<i>Achèvement du programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande (2000 à 2006)</i>	2	p.m.	172 859	p.m.	p.m.	0,—	0,—
11 06 03	<i>Achèvement des programmes antérieurs — Anciens objectifs no 1 et no 6 (avant 2000)</i>	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	60 600,79
11 06 04	<i>Achèvement de l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) — Hors objectif no 1 (2000 à 2006)</i>	2	p.m.	5 300 000	p.m.	3 030 000	0,—	11 122 377,21
11 06 05	<i>Achèvement des programmes antérieurs — Ancien objectif no 5 a) (avant 2000)</i>	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
11 06 06	<i>Achèvement des programmes antérieurs — Anciennes initiatives de l'UE (avant 2000)</i>	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
11 06 07	<i>Achèvement de l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) — Assistance technique opérationnelle et actions innovatrices (2000 à 2006)</i>	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	8 197,50
11 06 08	<i>Achèvement des programmes antérieurs — Assistance technique opérationnelle et actions innovatrices (avant 2000)</i>	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
11 06 09	<i>Action spécifique visant à promouvoir la reconversion des navires et des pêcheurs qui étaient, jusqu'en 1999, dépendants de l'accord de pêche avec le Maroc</i>	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
11 06 11	<i>Fonds européen pour la pêche (FEP) — Assistance technique opérationnelle</i>	2	4 230 557	3 500 000	4 116 506	3 900 000	3 564 291,15	1 057 834,20
11 06 12	<i>Fonds européen pour la pêche (FEP) — Objectif «convergence»</i>	2	496 297 184	347 300 000	485 174 453	335 700 000	476 025 821,00	108 408 148,79
11 06 13	<i>Fonds européen pour la pêche (FEP) — Hors objectif «convergence»</i>	2	156 907 301	115 800 000	153 887 719	111 900 000	150 956 566,00	66 621 631,29
	<i>Chapitre 11 06 — Sous-total</i>		657 435 042	487 972 859	643 178 678	480 230 000	630 546 678,15	290 327 041,38

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
11 07	Conservation, gestion et exploitation des ressources aquatiques vivantes							
11 07 01	<i>Appui à la gestion des ressources halieutiques (collecte des données de base)</i>	2	46 000 000	41 500 000	44 000 000	35 000 000	43 898 632,31	37 382 743,37
11 07 02	<i>Appui à la gestion des ressources halieutiques (amélioration de l'avis scientifique)</i>	2	4 500 000	3 500 000	5 000 000	4 500 000	5 479 323,00	2 373 674,77
	<i>Chapitre 11 07 — Sous-total</i>		50 500 000	45 000 000	49 000 000	39 500 000	49 377 955,31	39 756 418,14
11 08	Contrôle et mise en œuvre de la politique commune de la pêche							
11 08 01	<i>Participation financière à des dépenses des États membres en matière de contrôle</i>	2	45 630 000	35 700 000	43 600 000	30 000 000	42 700 000,00	23 824 728,79
11 08 02	<i>Contrôle et surveillance des activités de pêche dans les eaux de l'UE et en dehors de l'Union</i>	2	2 300 000	2 000 000	2 330 000	2 330 000	1 729 178,01	1 231 316,97
11 08 05	<i>Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)</i>							
11 08 05 01	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP) — Contribution aux titres 1 et 2	2	7 163 153	7 163 153	6 928 782	6 928 782	6 615 411,07	6 592 537,16
11 08 05 02	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP) — Contribution au titre 3	2	1 501 415	1 501 415	766 441	766 441	1 299 450,07	1 294 485,17
	<i>Article 11 08 05 — Sous-total</i>		8 664 568	8 664 568	7 695 223	7 695 223	7 914 861,14	7 887 022,33
	<i>Chapitre 11 08 — Sous-total</i>		56 594 568	46 364 568	53 625 223	40 025 223	52 344 039,15	32 943 068,09
11 09	Politique maritime							
11 09 01	<i>Action préparatoire — Politique maritime</i>	2	—	4 609 500	4 100 000	5 300 000	4 088 333,75	3 214 820,43
11 09 02	<i>Projet pilote — Mise en réseau et meilleures pratiques dans le domaine de la politique maritime</i>	2	—	821 784	—	2 400 000	1 896 810,00	1 300 885,65
11 09 03	<i>Projet-pilote — Encourager le renouvellement des flottes commerciales en Europe par des navires à faible impact environnemental</i>	2	p.m.	p.m.	1 500 000	1 500 000		
	<i>Chapitre 11 09 — Sous-total</i>		p.m.	5 431 284	5 600 000	9 200 000	5 985 143,75	4 515 706,08
	<i>Titre 11 — Sous-total</i>		944 504 301	767 991 534	988 114 718	806 199 272	975 156 695,43	585 469 468,11
	<i>40 01 40, 40 02 41</i>		52 000 000	52 000 000	13 079 514	13 079 514		
			996 504 301	819 991 534	1 001 194 232	819 278 786		
12	Marché intérieur							
12 01	Dépenses administratives du domaine politique «Marché intérieur»							
12 01 01	<i>Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Marché intérieur»</i>	5	47 618 164	47 618 164	44 871 483	44 871 483	43 613 891,83	43 613 891,83
	40 01 40				125 941	125 941		
					44 997 424	44 997 424		
12 01 02	<i>Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Marché intérieur»</i>							
12 01 02 01	Personnel externe	5	6 573 266	6 573 266	6 422 316	6 422 316	6 634 887,28	6 634 887,28
12 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	3 793 747	3 793 747	3 780 617	3 780 617	3 708 009,71	3 708 009,71
	<i>Article 12 01 02 — Sous-total</i>		10 367 013	10 367 013	10 202 933	10 202 933	10 342 896,99	10 342 896,99
12 01 03	<i>Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Marché intérieur»</i>	5	3 353 223	3 353 223	3 281 377	3 281 377	3 424 299,66	3 424 299,66

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Marché intérieur»							
12 01 04 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	700 000	700 000	800 000	800 000	703 219,74	703 219,74
	Article 12 01 04 — Sous-total		700 000	700 000	800 000	800 000	703 219,74	703 219,74
	Chapitre 12 01 — Sous-total		62 038 400	62 038 400	59 155 793	59 155 793	58 084 308,22	58 084 308,22
	40 01 40				125 941	125 941		
					59 281 734	59 281 734		
12 02	Politique du marché unique							
12 02 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur	1.1	8 800 000	8 800 000	8 700 000	7 500 000	7 276 626,03	7 713 350,59
12 02 02	Programme Solvit et plan d'action sur les services d'assistance du marché unique	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	799 608,53	235 838,53
	Chapitre 12 02 — Sous-total		8 800 000	8 800 000	8 700 000	7 500 000	8 076 234,56	7 949 189,12
12 03	Marché intérieur des services							
12 03 01	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur							
12 03 01 01	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
12 03 01 02	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur — Contribution au titre 3	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 12 03 01 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Chapitre 12 03 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
12 04	Libre circulation des capitaux, droit des sociétés et gouvernement d'entreprise							
12 04 01	Activités spécifiques dans le domaine des services financiers, de l'information financière et du contrôle des comptes	1.1	7 350 000	7 350 000	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	40 02 41				6 000 000	6 000 000		
					6 000 000	6 000 000		
12 04 02	Autorité bancaire européenne							
12 04 02 01	Autorité bancaire européenne — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	p.m.	p.m.				
	40 02 41		3 825 000	3 825 000				
			3 825 000	3 825 000				
12 04 02 02	Autorité bancaire européenne — Contribution au titre 3	1.1	p.m.	p.m.				
	40 02 41		1 192 000	1 192 000				
			1 192 000	1 192 000				
	Article 12 04 02 — Sous-total		p.m.	p.m.				
	40 02 41		5 017 000	5 017 000				
			5 017 000	5 017 000				
12 04 03	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles							
12 04 03 01	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	p.m.	p.m.				
	40 02 41		2 771 000	2 771 000				
			2 771 000	2 771 000				
12 04 03 02	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles — Contribution au titre 3	1.1	p.m.	p.m.				
	40 02 41		1 448 000	1 448 000				
			1 448 000	1 448 000				
	Article 12 04 03 — Sous-total		p.m.	p.m.				
	40 02 41		4 219 000	4 219 000				
			4 219 000	4 219 000				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 04 04	Autorité européenne des marchés financiers							
12 04 04 01	Autorité européenne des marchés financiers — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	p.m.	p.m.				
	40 02 41		4 172 000	4 172 000				
			4 172 000	4 172 000				
12 04 04 02	Autorité européenne des marchés financiers — Contribution au titre 3	1.1	p.m.	p.m.				
	40 02 41		1 492 000	1 492 000				
			1 492 000	1 492 000				
	<i>Article 12 04 04 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.				
	40 02 41		5 664 000	5 664 000				
			5 664 000	5 664 000				
	<i>Chapitre 12 04 — Sous-total</i>		7 350 000	7 350 000	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	40 02 41		14 900 000	14 900 000	6 000 000	6 000 000		
			22 250 000	22 250 000	6 000 000	6 000 000		
	<i>Titre 12 — Sous-total</i>		78 188 400	78 188 400	67 855 793	66 655 793	66 160 542,78	66 033 497,34
	40 01 40, 40 02 41		14 900 000	14 900 000	6 125 941	6 125 941		
			93 088 400	93 088 400	73 981 734	72 781 734		
13	Politique régionale							
13 01	Dépenses administratives du domaine politique «Politique régionale»							
13 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Politique régionale»	5	58 729 068	58 729 068	57 040 020	57 040 020	56 514 871,08	56 514 871,08
	40 01 40				160 094	160 094		
					57 200 114	57 200 114		
13 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Politique régionale»							
13 01 02 01	Personnel externe	5	2 149 207	2 149 207	2 054 309	2 054 309	2 770 875,84	2 770 875,84
13 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	3 485 943	3 485 943	3 595 559	3 595 559	3 133 564,00	3 133 564,00
	<i>Article 13 01 02 — Sous-total</i>		5 635 150	5 635 150	5 649 868	5 649 868	5 904 439,84	5 904 439,84
13 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Politique régionale»	5	4 135 641	4 135 641	4 171 243	4 171 243	4 436 215,99	4 436 215,99
13 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Politique régionale»							
13 01 04 01	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Dépenses pour la gestion administrative	1.2	11 600 000	11 600 000	11 135 000	11 135 000	12 537 414,20	12 537 414,20
13 01 04 02	Instrument d'aide de préadhésion (IAP): composante du développement régional — Dépenses pour la gestion administrative	4	4 506 900	4 506 900	2 525 000	2 525 000	3 174 952,82	3 174 952,82
13 01 04 03	Fonds de cohésion — Dépenses pour la gestion administrative	1.2	4 950 000	4 950 000	4 950 000	4 950 000	4 708 876,18	4 708 876,18
13 01 04 04	Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 13 01 04 — Sous-total</i>		21 056 900	21 056 900	18 610 000	18 610 000	20 421 243,20	20 421 243,20
	<i>Chapitre 13 01 — Sous-total</i>		89 556 759	89 556 759	85 471 131	85 471 131	87 276 770,11	87 276 770,11
	40 01 40				160 094	160 094		
					85 631 225	85 631 225		
13 03	Fonds européen de développement régional et autres interventions régionales							
13 03 01	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Objectif no 1 (2000 à 2006)	1.2	p.m.	1 838 400 000	p.m.	2 076 700 000	4 327,00	3 121 910 383,59

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
13 03 02	<i>Achèvement du programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande (2000 à 2006)</i>	1.2	p.m.	p.m.	p.m.	18 400 000	0,—	0,—
13 03 03	<i>Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Objectif no 1 (avant 2000)</i>	1.2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	2 377 984,21
13 03 04	<i>Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Objectif no 2 (2000 à 2006)</i>	1.2	p.m.	437 600 000	p.m.	103 800 000	2 050,00	575 867 414,87
13 03 05	<i>Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Objectif no 2 (avant 2000)</i>	1.2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	3 939 448,52
13 03 06	<i>Achèvement de l'initiative communautaire URBAN (2000 à 2006)</i>	1.2	p.m.	15 100 000	p.m.	10 700 000	0,—	30 361 987,88
13 03 07	<i>Achèvement des programmes antérieurs — Initiatives de l'UE (avant 2000)</i>	1.2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	5 077 817,52
13 03 08	<i>Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Assistance technique et mesures innovatrices (2000 à 2006)</i>	1.2	p.m.	2 300 000	p.m.	4 300 000	4 792,05	22 428 485,28
13 03 09	<i>Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Assistance technique et mesures innovatrices (avant 2000)</i>	1.2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	980 900,17
13 03 12	<i>Contribution de l'Union européenne au Fonds international pour l'Irlande</i>	1.1	p.m.	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000,00	15 000 000,00
13 03 13	<i>Achèvement de l'initiative de l'UE Interreg III (2000-2006)</i>	1.2	p.m.	108 700 000	p.m.	202 300 000	0,—	334 099 119,82
13 03 14	<i>Soutien aux régions limitrophes des pays candidats — Achèvement des programmes antérieurs (2000 à 2006)</i>	1.2	—	—	—	p.m.	0,—	0,—
13 03 16	<i>Fonds européen de développement régional (FEDER) — Convergence</i>	1.2	23 657 525 715	18 000 500 000	22 782 329 782	14 884 200 000	22 417 259 853,00	11 719 113 678,82
13 03 17	<i>Fonds européen de développement régional (FEDER) — PEACE</i>	1.2	32 737 542	27 200 000	32 095 629	15 600 000	31 466 303,00	9 678 184,11
13 03 18	<i>Fonds européen de développement régional (FEDER) — Compétitivité régionale</i>	1.2	3 879 856 497	4 390 400 000	4 261 005 835	3 330 700 000	4 633 542 658,00	2 088 250 347,45
13 03 19	<i>Fonds européen de développement régional (FEDER) — Coopération territoriale européenne</i>	1.2	1 111 613 323	790 300 000	1 069 579 848	520 400 000	1 044 712 714,00	291 003 600,91
13 03 20	<i>Fonds européen de développement régional (FEDER) — Assistance technique opérationnelle</i>	1.2	50 000 000	35 000 000	50 000 000	41 600 000	38 518 917,63	28 402 090,95
13 03 21	<i>Projet pilote — Coordination au niveau paneuropéen des méthodes d'intégration des Roms</i>	1.2	p.m.	2 500 000	p.m.	2 500 000	5 000 000,00	0,—
13 03 22	<i>Projet pilote — Erasmus des élus locaux et régionaux</i>	1.2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	259 117,03	129 558,00
13 03 23	<i>Projet pilote — Renforcer la coopération régionale et locale par la promotion de la politique régionale européenne à l'échelon mondial</i>	1.2	p.m.	1 546 740	1 500 000	1 500 000	2 000 000,00	453 260,49

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
13 03 24	Action préparatoire — Promotion d'un environnement plus favorable au microcrédit en Europe <i>Chapitre 13 03 — Sous-total</i>	1.2	p.m.	4 000 000	3 000 000	3 000 000	0,—	0,—
			28 731 733 077	25 668 546 740	28 214 511 094	21 230 700 000	28 187 770 731,71	18 249 074 262,59
13 04	Fonds de cohésion							
13 04 01	Fonds de cohésion — Achèvement des programmes antérieurs à 2007	1.2	p.m.	1 500 000 000	p.m.	2 500 000 000	1 892 484,50	2 777 137 825,92
13 04 02	Fonds de cohésion <i>Chapitre 13 04 — Sous-total</i>	1.2	11 073 646 193	6 247 800 000	10 185 294 880	4 350 000 000	9 287 121 769,15	4 302 640 240,05
			11 073 646 193	7 747 800 000	10 185 294 880	6 850 000 000	9 289 014 253,65	7 079 778 065,97
13 05	Interventions de préadhésion en relation avec la politique structurelle							
13 05 01	Instrument structurel de préadhésion (ISPA) — Achèvement des programmes antérieurs (2000 à 2006)							
13 05 01 01	Instrument structurel de préadhésion (ISPA) — Achèvement d'autres programmes antérieurs (2000 à 2006)	4	p.m.	346 520 254	p.m.	390 000 000	1 147 590,00	452 991 761,22
13 05 01 02	Instrument structurel de préadhésion (ISPA) — Clôture de l'aide de préadhésion en ce qui concerne huit pays candidats <i>Article 13 05 01 — Sous-total</i>	4	p.m.	p.m.	p.m.	170 000 000	0,—	82 739 572,89
			p.m.	346 520 254	p.m.	560 000 000	1 147 590,00	535 731 334,11
13 05 02	Instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Composante du développement régional	4	390 900 000	90 000 000	324 300 000	30 000 000	253 200 000,00	169 494 694,80
13 05 03	Instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Composante de la coopération transfrontalière							
13 05 03 01	Coopération transfrontalière — Contribution de la sous-rubrique 1b	1.2	51 615 763	13 000 000	50 603 690	6 100 000	47 570 096,00	0,—
13 05 03 02	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 4 <i>Article 13 05 03 — Sous-total</i> <i>Chapitre 13 05 — Sous-total</i>	4	36 014 241	10 250 000	35 308 079	4 100 000	34 615 765,00	0,—
			87 630 004	23 250 000	85 911 769	10 200 000	82 185 861,00	0,—
			478 530 004	459 770 254	410 211 769	600 200 000	336 533 451,00	705 226 028,91
13 06	Fonds de solidarité							
13 06 01	Fonds de solidarité de l'Union européenne — États membres	3.2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	622 539 146,00	622 539 146,00
13 06 02	Fonds de solidarité de l'Union européenne — Pays dont l'adhésion est en cours de négociation <i>Chapitre 13 06 — Sous-total</i>	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
			p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	622 539 146,00	622 539 146,00
	<i>Titre 13 — Sous-total</i> <i>40 01 40</i>		40 373 466 033	33 965 673 753	38 895 488 874	28 766 371 131	38 523 134 352,47	26 743 894 273,58
					160 094 38 895 648 968	160 094 28 766 531 225		
14	Fiscalité et union douanière							
14 01	Dépenses administratives du domaine politique «Fiscalité et union douanière»							
14 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Fiscalité et union douanière» <i>40 01 40</i>	5	43 749 188	43 749 188	42 304 682	42 304 682	41 836 919,01	41 836 919,01
					118 737 42 423 419	118 737 42 423 419		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
14 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Fiscalité et union douanière»							
14 01 02 01	Personnel externe	5	5 930 991	5 930 991	5 782 612	5 782 612	6 074 250,26	6 074 250,26
14 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	3 527 646	3 527 646	3 829 199	3 829 199	3 640 255,33	3 640 255,33
	<i>Article 14 01 02 — Sous-total</i>		9 458 637	9 458 637	9 611 811	9 611 811	9 714 505,59	9 714 505,59
14 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Fiscalité et union douanière»	5	3 080 774	3 080 774	3 093 671	3 093 671	3 284 667,50	3 284 667,50
14 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Fiscalité et union douanière»							
14 01 04 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	120 000	120 000	100 000	100 000	75 000,00	75 000,00
14 01 04 02	Douane 2013 et Fiscalis 2013 — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	1 132 000	1 132 000	1 132 000	1 132 000	1 132 000,00	1 132 000,00
	<i>Article 14 01 04 — Sous-total</i>		1 252 000	1 252 000	1 232 000	1 232 000	1 207 000,00	1 207 000,00
	<i>Chapitre 14 01 — Sous-total</i>		57 540 599	57 540 599	56 242 164	56 242 164	56 043 092,10	56 043 092,10
	<i>40 01 40</i>				118 737	118 737		
					56 360 901	56 360 901		
14 02	Stratégie politique et coordination de la direction générale «Fiscalité et union douanière»							
14 02 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur	1.1	3 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 980 836,24	1 933 695,04
	<i>Chapitre 14 02 — Sous-total</i>		3 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 980 836,24	1 933 695,04
14 03	Aspects internationaux de la fiscalité et des douanes							
14 03 01	Coopération douanière et assistance internationale — Achèvement des programmes antérieurs	4	—	—	—	p.m.	0,—	199 085,90
14 03 03	Adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la douane et de la fiscalité	4	1 300 000	1 300 000	2 000 000	2 000 000	1 700 000,00	1 700 000,00
14 03 04	Bonne gouvernance dans le domaine fiscal	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
	<i>Chapitre 14 03 — Sous-total</i>		1 300 000	1 300 000	2 000 000	2 000 000	1 700 000,00	1 899 085,90
14 04	Politique douanière							
14 04 01	Achèvement des programmes Douane antérieurs	1.1	—	p.m.	—	1 000 000	0,—	10 532 675,72
14 04 02	Douane 2013	1.1	53 000 000	37 600 000	50 318 000	29 000 000	43 413 177,63	28 774 332,29
	<i>Chapitre 14 04 — Sous-total</i>		53 000 000	37 600 000	50 318 000	30 000 000	43 413 177,63	39 307 008,01
14 05	Politique fiscale							
14 05 01	Achèvement des programmes Fiscalis antérieurs	1.1	—	p.m.	—	500 000	0,—	2 869 472,78
14 05 02	Informatisation des accises (EMCS)	1.1	—	200 000	—	500 000	0,—	4 227 626,32
14 05 03	Fiscalis 2013	1.1	27 800 000	20 000 000	24 000 000	15 300 000	22 038 660,26	15 129 303,96
	<i>Chapitre 14 05 — Sous-total</i>		27 800 000	20 200 000	24 000 000	16 300 000	22 038 660,26	22 226 403,06
	<i>Titre 14 — Sous-total</i>		142 640 599	119 140 599	135 060 164	107 042 164	126 175 766,23	121 409 284,11
	<i>40 01 40</i>				118 737	118 737		
					135 178 901	107 160 901		
15	Éducation et culture							
15 01	Dépenses administratives du domaine politique «Éducation et culture»							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
15 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Éducation et culture»	5	52 181 570	52 181 570	51 145 885	51 145 885	47 450 919,85	47 450 919,85
	40 01 40				143 552	143 552		
					51 289 437	51 289 437		
15 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Éducation et culture»							
15 01 02 01	Personnel externe	5	3 979 211	3 979 211	3 818 280	3 818 280	4 367 833,94	4 367 833,94
15 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	4 789 211	4 789 211	5 417 963	5 417 963	5 305 291,25	5 305 291,25
	<i>Article 15 01 02 — Sous-total</i>		8 768 422	8 768 422	9 236 243	9 236 243	9 673 125,19	9 673 125,19
15 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Éducation et culture»	5	3 674 574	3 674 574	3 740 214	3 740 214	3 723 913,27	3 723 913,27
15 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Éducation et culture»							
15 01 04 14	Erasmus Mundus — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	996 000	996 000	770 000	770 000	1 326 663,83	1 326 663,83
15 01 04 17	Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle — Dépenses pour la gestion administrative	4	80 000	80 000	65 000	65 000	114 983,19	114 983,19
15 01 04 22	Éducation et formation tout au long de la vie — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	9 000 000	9 000 000	8 843 000	8 843 000	9 371 660,71	9 371 660,71
15 01 04 30	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de la rubrique 1a	1.1	21 444 000	21 444 000	21 199 000	21 199 000	22 404 636,00	22 404 636,00
15 01 04 31	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de la rubrique 3b	3.2	15 644 000	15 644 000	15 839 500	15 839 500	16 100 718,00	16 100 718,00
15 01 04 32	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de la rubrique 4	4	600 000	600 000	597 000	597 000	600 735,00	600 735,00
15 01 04 44	Programme Culture (2007-2013) — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	550 000	550 000	529 000	529 000	676 112,63	676 112,63
15 01 04 55	Jeunesse en action — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	780 000	780 000	780 000	780 000	986 063,21	986 063,21
15 01 04 60	MEDIA 2007 — Programme de soutien au secteur audiovisuel européen — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	725 000	725 000	400 000	400 000	448 504,67	448 504,67
15 01 04 68	MEDIA MUNDUS — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	175 000	175 000				
	<i>Article 15 01 04 — Sous-total</i>		49 994 000	49 994 000	49 022 500	49 022 500	52 030 077,24	52 030 077,24
15 01 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «éducation et culture»							
15 01 05 01	Dépenses relatives au personnel de recherche	1.1	1 952 000	1 952 000	1 464 000	1 464 000		
15 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	700 000	700 000	300 000	300 000		
15 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	348 000	348 000	248 000	248 000		
	<i>Article 15 01 05 — Sous-total</i>		3 000 000	3 000 000	2 012 000	2 012 000		
15 01 60	Achat d'informations							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
15 01 60 01	Fonds de bibliothèque, abonnements, achat et conservation de livres	5	2 770 000	2 770 000	2 720 000	2 720 000	2 748 943,20	2 748 943,20
	<i>Article 15 01 60 — Sous-total</i>		2 770 000	2 770 000	2 720 000	2 720 000	2 748 943,20	2 748 943,20
15 01 61	Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution	5	7 550 000	7 550 000	7 042 000	7 042 000	6 903 086,00	6 903 086,00
	<i>Chapitre 15 01 — Sous-total</i>		127 938 566	127 938 566	124 918 842	124 918 842	122 530 064,75	122 530 064,75
	<i>40 01 40</i>				143 552	143 552		
					125 062 394	125 062 394		
15 02	Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme							
15 02 02	Erasmus Mundus	1.1	94 540 000	88 000 000	94 163 000	78 800 000	75 523 024,30	75 894 879,18
15 02 03	Coopération avec des pays tiers dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle	4	9 000 000	5 000 000	8 000 000	5 200 000	7 598 369,96	3 569 763,76
15 02 09	Achèvement des programmes antérieurs dans le domaine de l'éducation et de la formation	1.1	—	800 000	—	13 000 000	0,—	18 066 270,59
15 02 11	Institut européen d'innovation et de technologie							
15 02 11 01	Institut européen d'innovation et de technologie — Structure de direction	1.1	6 200 000	6 200 000	4 500 000	4 500 000	2 900 048,66	2 322 968,99
15 02 11 02	Institut européen d'innovation et de technologie — Communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI)	1.1	56 600 000	44 940 000	25 700 000	21 400 000	3 000 000,00	0,—
	<i>Article 15 02 11 — Sous-total</i>		62 800 000	51 140 000	30 200 000	25 900 000	5 900 048,66	2 322 968,99
15 02 22	Programme «Éducation et formation tout au long de la vie»	1.1	1 009 655 000	956 000 000	982 313 500	953 200 000	1 087 476 158,25	1 018 078 157,10
15 02 23	Action préparatoire — Programme de type «Erasmus» pour les apprentis	1.1	—	300 000	—	300 000	996 123,00	1 050 356,02
15 02 25	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle							
15 02 25 01	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	12 850 000	12 850 000	12 265 000	12 265 000	12 057 000,00	11 965 191,50
15 02 25 02	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle — Contribution au titre 3	1.1	2 892 000	2 892 000	4 655 000	4 655 000	4 783 000,00	4 745 808,50
	<i>Article 15 02 25 — Sous-total</i>		15 742 000	15 742 000	16 920 000	16 920 000	16 840 000,00	16 711 000,00
15 02 27	Fondation européenne pour la formation							
15 02 27 01	Fondation européenne pour la formation — Contribution aux titres 1 et 2	4	14 328 000	14 328 000	15 000 000	15 000 000	15 569 000,00	14 729 126,42
15 02 27 02	Fondation européenne pour la formation — Contribution au titre 3	4	5 522 000	5 522 000	3 282 000	3 282 000	4 303 000,00	4 070 873,58
	<i>Article 15 02 27 — Sous-total</i>		19 850 000	19 850 000	18 282 000	18 282 000	19 872 000,00	18 800 000,00
15 02 29	Projet pilote — Coopération entre instituts européens de technologie	1.1	—	p.m.	—	1 200 000	0,—	1 472 855,35
15 02 30	Projet pilote — Politique européenne de voisinage — Renforcer l'éducation au moyen de bourses d'études et d'échanges	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	186 140,70
15 02 31	Projet pilote destiné à couvrir le coût des études effectuées par les étudiants originaires de pays relevant de la PEV ainsi que les activités universitaires connexes	1.1	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
15 02 32	Projet pilote — Politique européenne de voisinage — Renforcer l'éducation au moyen de bourses d'études et d'échanges <i>Chapitre 15 02 — Sous-total</i>	1.1	p.m.	p.m.	1 000 000	1 000 000		
			1 213 087 000	1 138 332 000	1 152 378 500	1 115 302 000	1 214 205 724,17	1 156 152 391,69
15 04	Développer la coopération culturelle et audiovisuelle en Europe							
15 04 09	Achèvement des actions et des programmes antérieurs							
15 04 09 01	Achèvement des actions et des programmes antérieurs dans le domaine de la culture et des langues	3.2	—	p.m.	—	1 000 000	0,—	2 953 320,97
15 04 09 02	Achèvement des programmes MEDIA antérieurs	3.2	—	300 000	—	1 000 000	0,—	3 718 245,57
	<i>Article 15 04 09 — Sous-total</i>		—	300 000	—	2 000 000	0,—	6 671 566,54
15 04 44	Programme Culture (2007-2013)	3.2	57 022 000	49 000 000	53 636 000	43 000 000	54 835 434,84	45 196 910,11
15 04 45	Projet pilote — Mobilité des artistes	3.2	p.m.	350 000	p.m.	100 000	1 499 999,52	1 163 649,66
15 04 47	Année européenne du dialogue interculturel	3.2	p.m.	p.m.	p.m.	300 000	0,—	2 491 522,46
15 04 66	MEDIA 2007 — Programme de soutien au secteur audiovisuel européen							
15 04 66 01	MEDIA 2007 — Programme de soutien au secteur audiovisuel européen	3.2	104 310 000	96 500 000	101 678 500	92 100 000	112 942 528,34	97 083 706,30
15 04 66 02	Action préparatoire concernant la mise en œuvre des programmes MEDIA 2007 dans les pays tiers	4	p.m.	1 730 000	1 000 000	780 000	5 000 000,00	3 296 664,19
	<i>Article 15 04 66 — Sous-total</i>		104 310 000	98 230 000	102 678 500	92 880 000	117 942 528,34	100 380 370,49
15 04 68	MEDIA MUNDUS <i>Chapitre 15 04 — Sous-total</i>	3.2	4 825 000	3 510 000				
			166 157 000	151 390 000	156 314 500	138 280 000	174 277 962,70	155 904 019,26
15 05	Encourager et promouvoir la coopération dans le domaine de la jeunesse et des sports							
15 05 06	Événements annuels spéciaux	3.2	p.m.	2 940 000	9 800 000	10 250 000	1 500 000,00	2 016 994,86
15 05 09	Achèvement des actions et des programmes antérieurs dans le domaine de la jeunesse	3.2	—	500 000	—	600 000	0,—	1 033 967,67
15 05 10	Amicus — Association des États membres instaurant un service civique universel européen	3.2	—	400 000	—	1 060 000	0,—	1 157 411,42
15 05 11	Action préparatoire dans le domaine du sport	3.2	1 000 000	1 800 000	3 000 000	3 000 000	5 738 020,95	3 888 698,75
15 05 55	Jeunesse en action <i>Chapitre 15 05 — Sous-total</i>	3.2	126 108 000	117 000 000	124 106 000	121 000 000	144 084 708,15	137 645 004,34
			127 108 000	122 640 000	136 906 000	135 910 000	151 322 729,10	145 742 077,04
15 07	Personnes — Programme en faveur de la mobilité des chercheurs							
15 07 77	Personnes	1.1	754 407 000	500 000 000	534 190 000	284 000 000	543 908 037,98	412 891 191,68
15 07 78	Crédits provenant de la participation de tiers (hors «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique <i>Chapitre 15 07 — Sous-total</i>	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
			754 407 000	500 000 000	534 190 000	284 000 000	543 908 037,98	412 891 191,68
	<i>Titre 15 — Sous-total</i>		2 388 697 566	2 040 300 566	2 104 707 842	1 798 410 842	2 206 244 518,70	1 993 219 744,42
	40 01 40				143 552	143 552		
					2 104 851 394	1 798 554 394		
16	Communication							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
16 01	Dépenses administratives du domaine politique «Communication»							
16 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Communication»							
16 01 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Communication»: siège	5	61 705 203	61 705 203	52 857 085	52 857 085	50 198 158,85	50 198 158,85
	40 01 40				148 355	148 355		
					53 005 440	53 005 440		
	<i>Article 16 01 01 — Sous-total</i> 40 01 40		61 705 203	61 705 203	52 857 085	52 857 085	50 198 158,85	50 198 158,85
					148 355	148 355		
					53 005 440	53 005 440		
16 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Communication»							
16 01 02 01	Personnel externe de la direction générale de la communication: siège	5	7 189 555	7 189 555	5 820 586	5 820 586	6 251 108,85	6 251 108,85
16 01 02 03	Personnel local de la direction générale de la communication: bureaux de représentation	5	15 920 000	15 920 000	16 355 000	16 355 000	16 224 503,63	16 224 503,63
16 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale de la communication: siège	5	3 709 726	3 709 726	3 750 999	3 750 999	4 207 946,01	4 207 946,01
	<i>Article 16 01 02 — Sous-total</i>		26 819 281	26 819 281	25 926 585	25 926 585	26 683 558,49	26 683 558,49
16 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services, dépenses immobilières et autres dépenses de fonctionnement du domaine politique «Communication»							
16 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services de la direction générale de la communication: siège	5	4 345 218	4 345 218	3 865 351	3 865 351	3 940 892,28	3 940 892,28
16 01 03 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes de la direction générale de la communication: bureaux de représentation	5	25 100 000	25 100 000	25 100 000	25 100 000	25 199 734,76	25 199 734,76
16 01 03 04	Autres dépenses de fonctionnement	5	1 600 000	1 600 000	1 500 000	1 500 000	1 600 999,72	1 600 999,72
	<i>Article 16 01 03 — Sous-total</i>		31 045 218	31 045 218	30 465 351	30 465 351	30 741 626,76	30 741 626,76
16 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Communication»							
16 01 04 01	Actions de communication — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000	2 873 585,82	2 873 585,82
16 01 04 02	Visites de la Commission — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	650 000	650 000	650 000	650 000	648 387,94	648 387,94
16 01 04 03	L'Europe pour les citoyens — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	250 000	250 000	250 000	250 000	211 169,86	211 169,86
16 01 04 30	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»	3.2	3 370 000	3 370 000	3 370 000	3 370 000	3 326 000,00	3 326 000,00
	<i>Article 16 01 04 — Sous-total</i>		7 470 000	7 470 000	7 470 000	7 470 000	7 059 143,62	7 059 143,62
	<i>Chapitre 16 01 — Sous-total</i> 40 01 40		127 039 702	127 039 702	116 719 021	116 719 021	114 682 487,72	114 682 487,72
					148 355	148 355		
					116 867 376	116 867 376		
16 02	Communication et médias							
16 02 02	Actions multimédias	3.2	31 600 000	26 000 000	30 750 000	25 000 000	29 901 115,94	24 566 656,12
16 02 03	Informations destinées aux médias	3.2	4 860 000	4 000 000	6 000 000	6 000 000	5 954 760,64	4 255 401,86

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
16 02 04	Exploitation des studios de radiodiffusion et de télévision et équipements audiovisuels	5	6 755 000	6 500 000	6 755 000	6 500 000	6 253 227,04	6 094 586,05
16 02 05	Projet pilote — Bourses européennes de recherche en faveur du journalisme d'investigation transfrontalier	5	—	p.m.	1 500 000	1 500 000		
	<i>Chapitre 16 02 — Sous-total</i>		43 215 000	36 500 000	45 005 000	39 000 000	42 109 103,62	34 916 644,03
16 03	Communication au niveau local							
16 03 01	Relais d'information	3.2	12 600 000	12 000 000	12 400 000	11 500 000	14 756 450,89	14 057 651,29
16 03 02	Communication des représentations							
16 03 02 01	Communication des représentations	3.2	8 285 000	8 200 000	8 200 000	7 840 000	10 154 802,37	9 831 548,25
16 03 02 02	Espaces publics européens	5	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	0,—	0,—
	<i>Article 16 03 02 — Sous-total</i>		9 725 000	9 640 000	9 640 000	9 280 000	10 154 802,37	9 831 548,25
16 03 04	Communiquer sur l'Europe en partenariat	3.2	13 000 000	13 000 000	13 130 000	12 000 000	12 830 579,60	13 687 218,12
16 03 05	EuroGlobe							
16 03 05 01	Action préparatoire — EuroGlobe	3.2	—	p.m.	p.m.	p.m.	710 670,00	110 730,00
16 03 05 02	Achèvement du projet pilote EuroGlobe	3.2	—	p.m.	p.m.	1 000 000	0,—	892 712,98
	<i>Article 16 03 05 — Sous-total</i>		—	p.m.	p.m.	1 000 000	710 670,00	1 003 442,98
16 03 06	Projet pilote — Réseaux d'information pilotes (RIP)	3.2	—	—	p.m.	p.m.	0,—	124 650,00
	<i>Chapitre 16 03 — Sous-total</i>		35 325 000	34 640 000	35 170 000	33 780 000	38 452 502,86	38 704 510,64
16 04	Outils d'analyse et de communication							
16 04 01	Analyse de l'opinion publique	3.2	6 030 000	6 000 000	6 800 000	6 000 000	5 785 794,75	5 176 491,69
16 04 02	Outils d'information et de communication écrite et en ligne							
16 04 02 01	Outils d'information et de communication écrite et en ligne	3.2	14 110 000	14 000 000	14 800 000	15 000 000	14 484 334,98	13 996 407,94
16 04 02 02	Synthèses en ligne de la législation (SCAD+)	5	600 000	600 000				
	<i>Article 16 04 02 — Sous-total</i>		14 710 000	14 600 000	14 800 000	15 000 000	14 484 334,98	13 996 407,94
16 04 04	Publications écrites générales	5	3 000 000	2 800 000	3 300 000	3 300 000	3 275 904,37	2 814 658,24
	<i>Chapitre 16 04 — Sous-total</i>		23 740 000	23 400 000	24 900 000	24 300 000	23 546 034,10	21 987 557,87
16 05	Promouvoir la citoyenneté européenne							
16 05 01	L'Europe pour les citoyens	3.2	28 280 000	21 450 000	32 255 000	23 100 000	30 713 974,05	23 914 744,27
16 05 02	Visites de la Commission	3.2	2 640 000	2 300 000	2 390 000	2 100 000	2 050 000,00	1 687 057,42
16 05 03	Année européenne du volontariat 2011							
16 05 03 01	Action préparatoire — Année européenne du volontariat 2011	3.2	—	800 000	3 000 000	2 200 000		
16 05 03 02	Année européenne du volontariat 2011	3.2	8 000 000	7 100 000				
	<i>Article 16 05 03 — Sous-total</i>		8 000 000	7 900 000	3 000 000	2 200 000		
16 05 04	Achèvement des actions et des programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique	3.2	—	p.m.	—	15 000	0,—	22 774,74
16 05 05	Projet pilote — Fondations politiques européennes	5	—	—	—	p.m.	0,—	17 035,58
16 05 06	Maison de la société civile européenne	3.2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
	<i>Chapitre 16 05 — Sous-total</i>		38 920 000	31 650 000	37 645 000	27 415 000	32 763 974,05	25 641 612,01
	<i>Titre 16 — Sous-total</i>		268 239 702	253 229 702	259 439 021	241 214 021	251 554 102,35	235 932 812,27
	40 01 40				148 355	148 355		
					259 587 376	241 362 376		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17	Santé et protection des consommateurs							
17 01	Dépenses administratives du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»							
17 01 01	<i>Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»</i>	5	77 974 742	77 974 742	71 490 159	71 490 159	71 473 587,74	71 473 587,74
	40 01 40				200 652	200 652		
					71 690 811	71 690 811		
17 01 02	<i>Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»</i>							
17 01 02 01	Personnel externe	5	7 822 154	7 822 154	6 761 444	6 761 444	6 952 026,93	6 952 026,93
17 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	11 424 774	11 424 774	10 999 902	10 999 902	11 725 309,47	11 725 309,47
	<i>Article 17 01 02 — Sous-total</i>		19 246 928	19 246 928	17 761 346	17 761 346	18 677 336,40	18 677 336,40
17 01 03	<i>Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services, dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»</i>							
17 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»: siège	5	5 490 903	5 490 903	5 227 957	5 227 957	5 611 622,66	5 611 622,66
17 01 03 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»: Grange	5	5 485 000	5 485 000	5 617 000	5 617 000	6 096 102,48	6 096 102,48
	<i>Article 17 01 03 — Sous-total</i>		10 975 903	10 975 903	10 844 957	10 844 957	11 707 725,14	11 707 725,14
17 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»</i>							
17 01 04 01	Interventions phytosanitaires — Dépenses pour la gestion administrative	2	700 000	700 000	250 000	250 000	300 000,00	300 000,00
17 01 04 02	Programme de l'Union européenne dans le domaine de la santé — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 521 295,00	1 521 295,00
17 01 04 03	Programme de l'Union européenne dans le domaine de la politique des consommateurs — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	950 000	950 000	900 000	900 000	993 280,00	993 280,00
17 01 04 05	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires et activités connexes — Dépenses pour la gestion administrative	2	700 000	700 000	675 000	675 000	674 930,37	674 930,37
17 01 04 06	Projet pilote — Méthodes améliorées pour une production respectueuse des animaux	2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
17 01 04 07	Éradication des maladies animales et fonds d'urgence — Dépenses pour la gestion administrative	2	300 000	300 000	250 000	250 000		
17 01 04 30	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs — Contribution des programmes de la rubrique 3b	3.2	5 800 000	5 800 000	6 000 000	6 000 000	5 264 880,00	5 264 880,00
17 01 04 31	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs — Contribution des programmes de la rubrique 2	2	1 100 000	1 100 000	1 110 000	1 110 000	1 100 000,00	1 100 000,00
	<i>Article 17 01 04 — Sous-total</i>		10 950 000	10 950 000	10 585 000	10 585 000	9 854 385,37	9 854 385,37
	<i>Chapitre 17 01 — Sous-total</i>		119 147 573	119 147 573	110 681 462	110 681 462	111 713 034,65	111 713 034,65

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	40 01 40				200 652	200 652		
					110 882 114	110 882 114		
17 02	Politique des consommateurs							
17 02 01	<i>Achèvement des activités de l'UE en faveur des consommateurs</i>	3.2	p.m.	p.m.	p.m.	1 000 000	0,—	2 002 639,60
17 02 02	<i>Action de l'UE dans le domaine de la politique des consommateurs</i>	3.2	20 140 000	19 000 000	19 290 000	19 000 000	20 694 501,03	19 828 559,58
17 02 03	<i>Action préparatoire — Contrôle des mesures adoptées dans le domaine de la politique des consommateurs</i>	3.2	p.m.	900 000	1 000 000	1 000 000	1 969 903,35	915 738,00
17 02 04	<i>Projet pilote — Transparence et stabilité des marchés financiers</i>	1.1	p.m.	p.m.	1 000 000	1 000 000		
	<i>Chapitre 17 02 — Sous-total</i>		20 140 000	19 900 000	21 290 000	22 000 000	22 664 404,38	22 746 937,18
17 03	Santé publique							
17 03 01	<i>Actions dans le domaine de la protection sanitaire des citoyens</i>							
17 03 01 01	Achèvement du programme de santé publique (2003 à 2008)	3.2	p.m.	11 000 000	p.m.	11 000 000	33 644,33	28 739 583,17
	<i>Article 17 03 01 — Sous-total</i>		p.m.	11 000 000	p.m.	11 000 000	33 644,33	28 739 583,17
17 03 02	<i>Fonds communautaire du tabac — Paiements directs par l'Union européenne</i>	2	p.m.	p.m.	16 900 000	16 900 000	16 000 000,00	16 000 000,00
17 03 03	<i>Centre européen de prévention et de contrôle des maladies</i>							
17 03 03 01	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies — Contribution aux titres 1 et 2	3.2	32 430 000	32 430 000	33 360 000	33 360 000	28 838 636,89	26 750 397,00
17 03 03 02	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies — Contribution au titre 3	3.2	20 340 000	20 340 000	22 895 000	10 000 000	22 011 252,29	21 920 245,00
	<i>Article 17 03 03 — Sous-total</i>		52 770 000	52 770 000	56 255 000	43 360 000	50 849 889,18	48 670 642,00
17 03 04	<i>Action préparatoire — Santé publique</i>	3.2	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	36 463,72
17 03 05	<i>Accords internationaux et adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la santé publique et de la lutte antitabac</i>	4	p.m.	p.m.	200 000	200 000	0,—	0,—
17 03 06	<i>Action de l'UE dans le domaine de la santé</i>	3.2	47 060 000	35 700 000	45 700 000	24 000 000	52 304 384,00	21 792 833,05
17 03 07	<i>Autorité européenne de sécurité des aliments</i>							
17 03 07 01	Autorité européenne de sécurité des aliments — Contribution aux titres 1 et 2	3.2	49 845 000	49 845 000	47 047 000	47 047 000	45 524 766,44	45 037 274,00
17 03 07 02	Autorité européenne de sécurité des aliments — Contribution au titre 3	3.2	22 488 000	22 690 000	21 994 000	26 150 000	24 952 214,41	18 915 705,00
	<i>Article 17 03 07 — Sous-total</i>		72 333 000	72 535 000	69 041 000	73 197 000	70 476 980,85	63 952 979,00
17 03 08	<i>Projet pilote — Nouvelle situation de l'emploi dans le secteur de la santé: bonnes pratiques pour améliorer la formation professionnelle et les qualifications des travailleurs ainsi que leurs rémunérations</i>	1.1	p.m.	300 000	p.m.	600 000	1 000 000,00	480 231,93
17 03 09	<i>Recherche dans le domaine de la santé, de l'environnement, des transports et du changement climatique — Amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments</i>	2	p.m.	1 500 000	p.m.	1 000 000	4 000 000,00	0,—
17 03 10	<i>Agence européenne des médicaments</i>							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 03 10 01	Agence européenne des médicaments — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	9 347 000	9 347 000	9 347 100	9 347 100	16 796 327,77	16 796 327,77
17 03 10 02	Agence européenne des médicaments — Contribution au titre 3	1.1	18 695 000	18 695 000	18 932 500	18 932 500	25 296 992,89	25 296 992,89
17 03 10 03	Contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins	1.1	4 901 000	4 901 000	4 500 000	4 500 000	5 632 000,00	5 632 000,00
	<i>Article 17 03 10 — Sous-total</i>		32 943 000	32 943 000	32 779 600	32 779 600	47 725 320,66	47 725 320,66
	<i>Chapitre 17 03 — Sous-total</i>		205 106 000	206 748 000	220 875 600	203 036 600	242 390 219,02	227 398 053,53
17 04	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire							
17 04 01	Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur							
17 04 01 01	Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur — Nouvelles actions	2	260 000 000	170 000 000	275 000 000	170 000 000	267 286 609,50	139 432 039,77
	<i>Article 17 04 01 — Sous-total</i>		260 000 000	170 000 000	275 000 000	170 000 000	267 286 609,50	139 432 039,77
17 04 02	Autres actions dans les domaines vétérinaire, du bien-être des animaux et de la santé publique							
17 04 02 01	Autres actions dans les domaines vétérinaire, du bien-être des animaux et de la santé publique — Nouvelles actions	2	18 100 000	13 000 000	18 500 000	13 000 000	18 116 450,32	12 178 768,37
	<i>Article 17 04 02 — Sous-total</i>		18 100 000	13 000 000	18 500 000	13 000 000	18 116 450,32	12 178 768,37
17 04 03	Fonds d'urgence vétérinaire ainsi que pour d'autres contaminations animales présentant un risque pour la santé publique							
17 04 03 01	Fonds d'urgence vétérinaire ainsi que pour d'autres contaminations animales présentant un risque pour la santé publique — Nouvelles actions	2	20 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	14 095 235,31	40 655 127,77
17 04 03 03	Action préparatoire — Postes de contrôle (points de repos) dans le cadre du transport d'animaux	2	p.m.	2 000 000	2 000 000	2 000 000	4 000 000,00	0,—
	<i>Article 17 04 03 — Sous-total</i>		20 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	18 095 235,31	40 655 127,77
17 04 04	Interventions phytosanitaires							
17 04 04 01	Interventions phytosanitaires — Nouvelles actions	2	12 000 000	12 000 000	3 200 000	2 500 000	16 849 399,94	1 366 824,82
	<i>Article 17 04 04 — Sous-total</i>		12 000 000	12 000 000	3 200 000	2 500 000	16 849 399,94	1 366 824,82
17 04 05	Office communautaire des variétés végétales							
17 04 05 01	Office communautaire des variétés végétales — Contribution aux titres 1 et 2	2	p.m.	p.m.	—	—	0,—	0,—
17 04 05 02	Office communautaire des variétés végétales — Contribution au titre 3	2	p.m.	p.m.	—	—	0,—	0,—
	<i>Article 17 04 05 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	—	—	0,—	0,—
17 04 06	Achèvement des actions antérieures dans les domaines vétérinaire et phytosanitaire	3.2	p.m.	347 000	p.m.	347 000	0,—	0,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
17 04 07	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires et activités connexes							
17 04 07 01	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires et activités connexes — Nouvelles actions	2	30 000 000	25 000 000	26 000 000	19 000 000	25 926 308,23	18 483 799,12
	<i>Article 17 04 07 — Sous-total</i>		30 000 000	25 000 000	26 000 000	19 000 000	25 926 308,23	18 483 799,12
17 04 09	Accords internationaux et adhésion à des organisations internationales dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et du bien-être des animaux, et dans le domaine phytosanitaire							
	<i>Chapitre 17 04 — Sous-total</i>	4	200 000	200 000	200 000	200 000	166 225,60	166 225,60
	<i>Titre 17 — Sous-total</i>		340 300 000	252 547 000	354 900 000	237 047 000	346 440 228,90	212 282 785,45
	<i>40 01 40</i>		684 693 573	598 342 573	707 747 062	572 765 062	723 207 886,95	574 140 810,81
					200 652	200 652		
					707 947 714	572 965 714		
18	Espace de liberté, de sécurité et de justice							
18 01	Dépenses administratives du domaine politique «Espace de liberté, de sécurité et de justice»							
18 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Espace de liberté, de sécurité et de justice»							
	<i>40 01 40</i>	5	53 570 433	53 570 433	48 293 883	48 293 883	48 206 261,10	48 206 261,10
					135 547	135 547		
					48 429 430	48 429 430		
18 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Espace de liberté, de sécurité et de justice»							
18 01 02 01	Personnel externe	5	4 808 715	4 808 715	4 301 153	4 301 153	4 743 818,72	4 743 818,72
18 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	3 202 569	3 202 569	3 355 996	3 355 996	3 386 383,49	3 386 383,49
	<i>Article 18 01 02 — Sous-total</i>		8 011 284	8 011 284	7 657 149	7 657 149	8 130 202,21	8 130 202,21
18 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Espace de liberté, de sécurité et de justice»							
		5	3 772 376	3 772 376	3 531 652	3 531 652	3 784 970,49	3 784 970,49
18 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Espace de liberté, de sécurité et de justice»							
18 01 04 02	Fonds européen pour les réfugiés — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	500 000	500 000	400 000	400 000	356 156,28	356 156,28
18 01 04 03	Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	150 000	150 000	200 000	200 000	51 000,00	51 000,00
18 01 04 08	Fonds pour les frontières extérieures — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	500 000	500 000	500 000	500 000	200 840,91	200 840,91
18 01 04 09	Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	500 000	500 000	500 000	500 000	271 925,39	271 925,39
18 01 04 10	Fonds européen pour le retour — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	500 000	500 000	500 000	500 000	284 371,25	284 371,25
18 01 04 11	Droits fondamentaux et citoyenneté — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	300 000	300 000	200 000	200 000	182 774,22	182 774,22
18 01 04 12	Mesures de lutte contre la violence (Daphné) — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	350 000	350 000	350 000	350 000	132 432,35	132 432,35

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
18 01 04 13	Justice pénale — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	350 000	350 000	300 000	300 000	200 000,00	200 000,00
18 01 04 14	Justice civile — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	300 000	300 000	300 000	300 000	202 143,89	202 143,89
18 01 04 15	Prévenir la consommation de drogue et informer le public — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	50 000	50 000	50 000	50 000	35 007,37	35 007,37
18 01 04 16	Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	300 000	300 000	100 000	100 000	293 992,37	293 992,37
18 01 04 17	Prévenir et combattre la criminalité — Dépenses pour la gestion administrative	3.1	600 000	600 000	500 000	500 000	736 503,67	736 503,67
	<i>Article 18 01 04 — Sous-total</i>		4 400 000	4 400 000	3 900 000	3 900 000	2 947 147,70	2 947 147,70
	<i>Chapitre 18 01 — Sous-total</i>		69 754 093	69 754 093	63 382 684	63 382 684	63 068 581,50	63 068 581,50
	<i>40 01 40</i>				135 547	135 547		
					63 518 231	63 518 231		
18 02	Solidarité — Frontières extérieures, retour, politique des visas et libre circulation des personnes							
18 02 02	<i>Achèvement de la facilité de Kaliningrad</i>	3.1	—	—	—	p.m.	0,—	0,—
18 02 03	<i>Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures</i>							
18 02 03 01	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures — Contribution aux titres 1 et 2	3.1	21 000 000	21 000 000	23 633 000	19 000 000	23 000 000,00	13 117 023,15
18 02 03 02	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures — Contribution au titre 3	3.1	57 000 000	47 000 000	59 367 000	38 000 000	62 000 000,00	64 216 339,85
	<i>Article 18 02 03 — Sous-total</i>		78 000 000	68 000 000	83 000 000	57 000 000	85 000 000,00	77 333 363,00
18 02 04	<i>Système d'information Schengen</i>							
18 02 04 01	Système d'information Schengen (SIS II)	3.1	30 000 000	21 000 000	35 000 000	19 500 000	40 995 992,73	16 246 646,00
18 02 04 02	Système d'information Schengen (SIS 1+)	3.1	—	—	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 18 02 04 — Sous-total</i>		30 000 000	21 000 000	35 000 000	19 500 000	40 995 992,73	16 246 646,00
18 02 05	<i>Système d'information sur les visas (VIS)</i>	3.1	21 200 000	21 200 000	21 000 000	10 000 000	37 601 077,01	20 828 087,90
18 02 06	<i>Fonds pour les frontières extérieures</i>	3.1	253 500 000	180 000 000	207 500 000	144 000 000	222 043 374,96	154 803 192,75
18 02 07	<i>Évaluation de Schengen</i>	3.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
	<i>40 02 41</i>		560 000	560 000				
			560 000	560 000				
18 02 08	<i>Achèvement de la gestion des retours de migrants</i>	3.1	p.m.	p.m.	p.m.	1 000 000	0,—	1 646 701,43
18 02 09	<i>Fonds européen pour le retour</i>	3.1	113 500 000	74 000 000	87 500 000	53 000 000	101 020 068,56	56 881 984,50
18 02 10	<i>Action préparatoire — Gestion des migrations — Solidarité en action</i>	3.1	p.m.	240 000	p.m.	2 000 000	1 000,00	4 237 499,77
18 02 11	<i>Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice</i>							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
18 02 11 01	Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice — Contribution aux titres 1 et 2 40 02 41	3.1	p.m. 10 300 000 10 300 000	p.m. 10 300 000 10 300 000				
18 02 11 02	Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice — Contribution au titre 3 40 02 41	3.1	p.m. 300 000 300 000	p.m. 210 000 210 000				
	<i>Article 18 02 11 — Sous-total</i> 40 02 41		p.m. 10 600 000 10 600 000	p.m. 10 510 000 10 510 000				
	<i>Chapitre 18 02 — Sous-total</i> 40 02 41		496 200 000 11 160 000 507 360 000	364 440 000 11 070 000 375 510 000	434 000 000	286 500 000	486 661 513,26	331 977 475,35
18 03	Flux migratoires — Politiques communes en matière d'immigration et d'asile							
18 03 03	<i>Fonds européen pour les réfugiés</i>	3.1	93 530 000	74 500 000	92 250 000	65 000 000	99 855 906,61	83 140 002,01
18 03 04	<i>Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés</i>	3.1	9 850 000	5 500 000	9 800 000	7 840 000	6 069 040,00	12 285 632,00
18 03 05	<i>Réseau européen des migrations</i>	3.1	8 000 000	4 400 000	7 500 000	6 750 000	6 842 068,69	4 624 826,36
18 03 06	<i>Achèvement de l'intégration des ressortissants de pays tiers</i>	3.1	p.m.	p.m.	p.m.	774 000	0,—	1 146 892,21
18 03 07	<i>Achèvement d'ARGO</i>	3.1	p.m.	p.m.	p.m.	600 000	0,—	302 128,06
18 03 09	<i>Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers</i>	3.1	131 500 000	90 000 000	110 500 000	70 000 000	98 982 004,83	88 697 195,50
18 03 11	<i>Eurodac</i>	3.1	1 500 000	1 000 000	2 000 000	1 900 000	2 060 018,98	1 221 183,83
18 03 14	<i>Bureau européen d'appui en matière d'asile — BEAA</i>							
18 03 14 01	Bureau européen d'appui en matière d'asile — Contribution aux titres 1 et 2 40 02 41	3.1	5 565 000	5 565 000	p.m. 3 820 000 3 820 000	p.m. 3 820 000 3 820 000		
18 03 14 02	Bureau européen d'appui en matière d'asile — Contribution au titre 3 40 02 41	3.1	2 435 000	1 200 000	p.m. 1 430 000 1 430 000	p.m. 1 430 000 1 430 000		
	<i>Article 18 03 14 — Sous-total</i> 40 02 41		8 000 000	6 765 000	p.m. 5 250 000 5 250 000	p.m. 5 250 000 5 250 000		
	<i>Chapitre 18 03 — Sous-total</i> 40 02 41		252 380 000	182 165 000	222 050 000 5 250 000 227 300 000	152 864 000 5 250 000 158 114 000	213 809 039,11	191 417 859,97
18 04	Droits fondamentaux et citoyenneté							
18 04 01	<i>Achèvement des mesures de lutte contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes</i>	3.1	p.m.	500 000	p.m.	2 300 000	30 180,35	1 231 676,16
18 04 04	<i>Achèvement de l'action préparatoire pour le soutien à la société civile dans les nouveaux États membres</i>	3.1	p.m.	p.m.	p.m.	150 000	0,—	446 814,57
18 04 05	<i>Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne</i>							
18 04 05 01	Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes — Contribution aux titres 1 et 2	3.1	—	—	—	—	112 698,24	112 698,24

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
18 04 05 02	Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes — Contribution au titre 3	3.1	—	—	—	—	107 689,43	107 689,43
18 04 05 03	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne — Contribution aux titres 1 et 2	3.1	14 045 000	14 045 000	13 830 000	13 830 000	11 540 301,76	8 627 051,76
18 04 05 04	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne — Contribution au titre 3	3.1	5 955 000	5 955 000	5 270 000	5 270 000	5 239 310,57	3 902 560,57
	<i>Article 18 04 05 — Sous-total</i>		20 000 000	20 000 000	19 100 000	19 100 000	17 000 000,00	12 750 000,00
18 04 06	Droits fondamentaux et citoyenneté	3.1	13 800 000	12 000 000	13 800 000	12 990 000	14 200 000,00	8 931 488,38
18 04 07	Combattre la violence (Daphné)	3.1	17 650 000	16 000 000	18 000 000	14 000 000	17 797 120,00	10 035 930,95
18 04 08	Coopération européenne des autorités nationales et internationales en charge des droits de l'enfant et de la société civile promouvant et défendant les droits de l'enfant	3.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	86 496,10
18 04 09	Mise en œuvre européenne d'un mécanisme rapide d'alerte en cas d'enlèvement ou de disparition d'enfants	3.1	p.m.	280 000	p.m.	p.m.	0,—	180 434,75
18 04 10	Action préparatoire — Unification des législations nationales en matière de violence de genre et infantile	3.1	p.m.	186 000	p.m.	1 000 000	0,—	66 486,48
	<i>Chapitre 18 04 — Sous-total</i>		51 450 000	48 966 000	50 900 000	49 540 000	49 027 300,35	33 729 327,39
18 05	Sécurité et protection des libertés							
18 05 01	Programmes de coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures — Titre VI							
18 05 01 01	Achèvement des programmes de coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures et AGIS	3.1	p.m.	p.m.	p.m.	3 000 000	4 123,23	3 415 720,50
18 05 01 03	Achèvement du programme Erasmus pour les juges (programme d'échanges pour les autorités judiciaires)	3.1	—	—	p.m.	p.m.	0,—	7 598,04
	<i>Article 18 05 01 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	p.m.	3 000 000	4 123,23	3 423 318,54
18 05 02	Office européen de police — Europol							
18 05 02 01	Office européen de police — Contribution aux titres 1 et 2	3.1	63 312 000	63 312 000	59 989 000	59 989 000	1 250 000,00	1 250 000,00
18 05 02 02	Office européen de police — Contribution au titre 3	3.1	19 605 000	19 605 000	19 735 150	19 735 150		
	<i>Article 18 05 02 — Sous-total</i>		82 917 000	82 917 000	79 724 150	79 724 150	1 250 000,00	1 250 000,00
18 05 04	Achèvement des actions préparatoires en faveur des victimes d'actes terroristes	3.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	380 335,02
18 05 05	Collège européen de police							
18 05 05 01	Collège européen de police — Contribution aux titres 1 et 2	3.1	3 927 000	3 927 000	4 000 000	4 000 000	3 931 000,00	2 800 000,00
18 05 05 02	Collège européen de police — Contribution au titre 3	3.1	4 073 000	4 073 000	3 800 000	3 800 000	4 869 000,00	3 600 000,00
	<i>Article 18 05 05 — Sous-total</i>		8 000 000	8 000 000	7 800 000	7 800 000	8 800 000,00	6 400 000,00
18 05 06	Achèvement de la lutte contre le terrorisme	3.1	p.m.	p.m.	p.m.	1 000 000	0,—	1 608 199,29
18 05 07	Achèvement de la capacité de gestion des crises	3.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	305 988,98
18 05 08	Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme	3.1	23 100 000	11 500 000	20 420 000	14 600 000	19 470 000,00	9 611 691,25

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
18 05 09	Prévenir et combattre la criminalité	3.1	109 000 000	54 300 000	85 880 000	55 529 000	70 850 000,00	29 189 757,10
18 05 10	Projet pilote — Réseaux d'alerte pour la préservation du patrimoine culturel	3.2	p.m.	p.m.	1 500 000	1 500 000		
	<i>Chapitre 18 05 — Sous-total</i>		223 017 000	156 717 000	195 324 150	163 153 150	100 374 123,23	52 169 290,18
18 06	Justice pénale et justice civile							
18 06 01	Achèvement des programmes antérieurs de coopération judiciaire civile	3.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	577,01	178 198,29
18 06 04	Eurojust							
18 06 04 01	Eurojust — Contribution aux titres 1 et 2	3.1	21 998 698	21 998 698	21 869 637	21 869 637	20 646 400,00	20 646 400,00
18 06 04 02	Eurojust — Contribution au titre 3	3.1	7 777 042	7 777 042	8 293 583	8 293 583	5 753 600,00	5 753 600,00
	<i>Article 18 06 04 — Sous-total</i>		29 775 740	29 775 740	30 163 220	30 163 220	26 400 000,00	26 400 000,00
18 06 06	Justice pénale	3.1	26 500 000	19 800 000	26 000 000	15 800 000	30 900 000,00	17 592 005,56
18 06 07	Justice civile	3.1	15 700 000	12 000 000	15 500 000	9 400 000	14 546 000,00	6 274 256,90
18 06 09	Projet pilote — Évaluation d'impact des mesures législatives en droit contractuel	3.1	p.m.	p.m.	1 000 000	500 000		
	<i>Chapitre 18 06 — Sous-total</i>		71 975 740	61 575 740	72 663 220	55 863 220	71 846 577,01	50 444 460,75
18 07	Prévenir la consommation de drogue et informer le public							
18 07 01	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies							
18 07 01 01	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies — Contribution aux titres 1 et 2	3.1	10 920 558	10 920 558	10 803 028	10 803 028	10 245 798,59	9 992 904,00
18 07 01 02	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies — Contribution au titre 3	3.1	4 249 442	4 249 442	3 996 972	3 996 972	4 266 201,41	4 157 096,00
	<i>Article 18 07 01 — Sous-total</i>		15 170 000	15 170 000	14 800 000	14 800 000	14 512 000,00	14 150 000,00
18 07 03	Prévenir la consommation de drogue et informer le public	3.1	3 000 000	3 270 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000,00	2 788 722,06
	<i>Chapitre 18 07 — Sous-total</i>		18 170 000	18 440 000	17 800 000	17 800 000	17 512 000,00	16 938 722,06
18 08	Stratégie politique et coordination							
18 08 01	Prince — Espace de liberté, de sécurité et de justice	3.1	5 400 000	4 000 000	5 200 000	4 400 000	4 322 640,78	3 430 138,05
18 08 05	Évaluation et étude d'incidence	3.1	1 100 000	800 000	900 000	800 000	1 400 000,00	521 604,00
	<i>Chapitre 18 08 — Sous-total</i>		6 500 000	4 800 000	6 100 000	5 200 000	5 722 640,78	3 951 742,05
	<i>Titre 18 — Sous-total</i>		1 189 446 833	906 857 833	1 062 220 054	794 303 054	1 008 021 775,24	743 697 459,25
	<i>40 01 40, 40 02 41</i>		11 160 000 1 200 606 833	11 070 000 917 927 833	5 385 547 1 067 605 601	5 385 547 799 688 601		
19	Relations extérieures							
19 01	Dépenses administratives du domaine politique «Relations extérieures»							
19 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Relations extérieures»							
19 01 01 01	Dépenses liées au personnel en activité des directions générales «Relations extérieures»	5	94 442 690	94 442 690	90 313 364	90 313 364	90 090 643,53	90 090 643,53
	40 01 40				253 484 90 566 848	253 484 90 566 848		
19 01 01 02	Dépenses relatives au personnel en activité des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Relations extérieures»	5	94 661 965	94 661 965	89 814 816	89 814 816	83 543 880,69	83 543 880,69
	<i>Article 19 01 01 — Sous-total</i>		189 104 655	189 104 655	180 128 180	180 128 180	173 634 524,22	173 634 524,22
	40 01 40				253 484 180 381 664	253 484 180 381 664		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
19 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Relations extérieures»							
19 01 02 01	Personnel externe des directions générales «Relations extérieures»	5	7 176 513	7 176 513	7 347 950	7 347 950	7 614 799,87	7 614 799,87
19 01 02 02	Personnel externe des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Relations extérieures»	5	30 788 867	30 788 867	31 711 222	31 711 222	28 325 039,33	28 325 039,33
19 01 02 11	Autres dépenses de gestion des directions générales «Relations extérieures»	5	8 417 504	8 417 504	8 474 241	8 474 241	8 873 054,28	8 873 054,28
19 01 02 12	Autres dépenses de gestion des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Relations extérieures»	5	8 981 960	8 981 960	8 840 354	8 840 354	8 351 613,60	8 351 613,60
	<i>Article 19 01 02 — Sous-total</i>		55 364 844	55 364 844	56 373 767	56 373 767	53 164 507,08	53 164 507,08
19 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services, dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique «Relations extérieures»							
19 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services des directions générales «Relations extérieures»	5	6 650 558	6 650 558	6 604 467	6 604 467	7 102 811,59	7 102 811,59
19 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Relations extérieures»	5	73 160 755	73 160 755	69 667 957	69 667 957	74 709 028,90	74 709 028,90
	<i>Article 19 01 03 — Sous-total</i>		79 811 313	79 811 313	76 272 424	76 272 424	81 811 840,49	81 811 840,49
19 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Relations extérieures»							
19 01 04 01	Instrument de coopération au développement (ICD) — Dépenses pour la gestion administrative	4	60 145 500	60 145 500	55 858 500	55 858 500	51 377 091,63	51 377 091,63
19 01 04 02	Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) — Dépenses pour la gestion administrative	4	45 092 600	45 092 600	42 833 000	42 833 000	40 689 516,33	40 689 516,33
19 01 04 03	Instrument de stabilité — Dépenses pour la gestion administrative	4	8 288 000	8 288 000	6 000 000	6 000 000	5 432 902,24	5 432 902,24
19 01 04 04	Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) — Dépenses pour la gestion administrative	4	750 000	750 000	650 000	650 000	49 959,60	49 959,60
19 01 04 05	Évaluation des résultats de l'aide de l'UE, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative	4	1 600 000	1 600 000	1 500 000	1 500 000	1 389 992,60	1 389 992,60
19 01 04 06	Instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire — Dépenses pour la gestion administrative	4	1 268 300	1 268 300	1 300 000	1 300 000	1 289 965,38	1 289 965,38
19 01 04 07	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) — Dépenses pour la gestion administrative	4	10 673 000	10 673 000	9 974 000	9 974 000	8 980 246,28	8 980 246,28
19 01 04 08	Instrument pour les pays industrialisés (IPI) — Dépenses pour la gestion administrative	4	100 000	100 000	100 000	100 000	76 335,89	76 335,89
19 01 04 20	Dépenses d'appui administratif pour le domaine politique «Relations extérieures»	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
19 01 04 30	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de relations extérieures	4	4 621 000	4 621 000	4 320 000	4 320 000	4 019 000,00	4 019 000,00
	<i>Article 19 01 04 — Sous-total</i>		132 538 400	132 538 400	122 535 500	122 535 500	113 305 009,95	113 305 009,95
	<i>Chapitre 19 01 — Sous-total</i>		456 819 212	456 819 212	435 309 871	435 309 871	421 915 881,74	421 915 881,74
	<i>40 01 40</i>				253 484	253 484		
					435 563 355	435 563 355		
19 02	Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile							
19 02 01	<i>Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile</i>	4	54 000 000	50 000 000	52 959 000	50 000 000	51 360 390,09	60 068 691,75
	<i>Chapitre 19 02 — Sous-total</i>		54 000 000	50 000 000	52 959 000	50 000 000	51 360 390,09	60 068 691,75
19 03	Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)							
19 03 01	<i>Suivi et mise en œuvre des processus de paix et de sécurité</i>	4	35 000 000	30 000 000	38 000 000	26 000 000	12 220 000,00	19 988 985,93
19 03 02	<i>Non-prolifération et désarmement</i>	4	15 000 000	12 000 000	15 000 000	12 000 000	5 477 760,00	9 888 093,13
19 03 03	<i>Résolution de conflits et autres mesures de stabilisation</i>	4	163 424 000	148 281 000	137 000 000	110 300 000	137 535 118,00	183 997 149,16
19 03 04	<i>Actions d'urgence</i>	4	30 550 000	20 000 000	5 000 000	4 000 000	0,—	0,—
19 03 05	<i>Actions préparatoires et de suivi</i>	4	6 550 000	6 265 000	4 850 000	3 500 000	40 950,00	221 250,01
19 03 06	<i>Représentants spéciaux de l'Union européenne</i>	4	p.m.	250 000	19 948 000	17 350 000	17 065 000,00	15 678 732,97
19 03 07	<i>Missions de police</i>	4	76 100 000	68 490 000	61 093 000	51 850 000	70 411 172,00	86 196 800,96
	<i>Chapitre 19 03 — Sous-total</i>		326 624 000	285 286 000	280 891 000	225 000 000	242 750 000,00	315 971 012,16
19 04	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)							
19 04 01	<i>Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)</i>	4	118 310 000	90 000 000	116 500 000	90 000 000	116 295 204,31	59 488 931,37
19 04 03	<i>Missions électorales et d'observation de l'Union européenne</i>	4	34 130 000	35 000 000	37 724 200	30 000 000	35 826 766,54	33 777 170,37
19 04 04	<i>Action préparatoire — Réalisation d'un réseau de prévention des conflits</i>	4	p.m.	578 112	p.m.	400 000	0,—	796 834,00
19 04 05	<i>Achèvement de l'ancienne coopération</i>	4	p.m.	13 000 000	p.m.	28 000 000	1 109 409,50	28 234 697,73
	<i>Chapitre 19 04 — Sous-total</i>		152 440 000	138 578 112	154 224 200	148 400 000	153 231 380,35	122 297 633,47
19 05	Relations et coopération avec les pays tiers industrialisés							
19 05 01	<i>Coopération avec les pays tiers industrialisés</i>	4	25 021 000	20 000 000	23 640 000	16 963 000	25 199 223,34	13 471 435,07
19 05 02	<i>Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO)</i>	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
19 05 03	<i>Projet pilote — Méthodes transatlantiques pour relever des défis mondiaux</i>	4	p.m.	800 000	p.m.	750 000	2 993 884,92	2 207 890,04
	<i>Chapitre 19 05 — Sous-total</i>		25 021 000	20 800 000	23 640 000	17 713 000	28 193 108,26	15 679 325,11
19 06	Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale							
19 06 01	<i>Préparation et réaction aux crises</i>							
19 06 01 01	Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité)	4	202 900 000	160 000 000	151 559 000	150 000 000	135 444 507,00	114 783 055,42
19 06 01 02	Achèvement de l'ancienne coopération	4	p.m.	3 000 000	p.m.	848 824	0,—	4 285 179,85
	<i>Article 19 06 01 — Sous-total</i>		202 900 000	163 000 000	151 559 000	150 848 824	135 444 507,00	119 068 235,27

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
19 06 02	Actions visant à protéger des pays et leurs populations contre des menaces technologiques importantes							
19 06 02 01	Actions dans le domaine de l'atténuation des risques et de la préparation quant aux matières ou agents chimiques, nucléaires ou biologiques (instrument de stabilité)	4	49 000 000	25 800 000	41 000 000	25 800 000	33 000 000,00	11 503 931,40
19 06 02 02	Action préparatoire — Réduction des armes NBC et des armes légères	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
19 06 02 03	Action de l'UE de lutte contre la prolifération des armes légères	4	p.m.	960 000	p.m.	400 000	0,—	0,—
	<i>Article 19 06 02 — Sous-total</i>		49 000 000	26 760 000	41 000 000	26 200 000	33 000 000,00	11 503 931,40
19 06 03	Actions transrégionales dans les domaines de la criminalité organisée, de la lutte contre les trafics, de la protection des infrastructures critiques, des menaces pour la santé publique et de la lutte contre le terrorisme (instrument de stabilité)							
		4	30 000 000	10 000 000	21 000 000	8 756 336	13 000 000,00	8 185 386,00
19 06 04	Assistance dans le domaine nucléaire							
19 06 04 01	Assistance dans le domaine nucléaire	4	49 544 700	45 000 000	54 152 882	45 500 000	64 000 000,00	65 910 758,44
19 06 04 02	Contribution de l'UE à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement en faveur du Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl	4	25 000 000	25 000 000	15 000 000	15 000 000	9 700 000,00	9 700 000,00
	<i>Article 19 06 04 — Sous-total</i>		74 544 700	70 000 000	69 152 882	60 500 000	73 700 000,00	75 610 758,44
19 06 06	Coopération consulaire	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	15 000,00	0,—
19 06 07	Projet pilote — Soutien aux actions de surveillance et de protection des navires de l'UE qui transitent dans des zones menacées par des actes de piraterie							
		4	p.m.	340 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000,00	0,—
19 06 08	Intervention d'urgence pour faire face à la crise économique et financière dans les pays en développement							
		4	p.m.	p.m.	500 000	2 000 000		
19 06 09	Projet pilote — Programme de soutien aux activités de consolidation de la paix menées par des ONG							
		4	p.m.	p.m.	1 000 000	1 000 000		
	<i>Chapitre 19 06 — Sous-total</i>		356 444 700	270 100 000	285 211 882	250 305 160	256 159 507,00	214 368 311,11
19 08	Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie							
19 08 01	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière							
19 08 01 01	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec les pays méditerranéens	4	842 950 400	700 000 000	790 604 627	700 000 000	744 804 000,73	684 626 051,72
19 08 01 02	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Aide financière à la Palestine, au processus de paix et à l'UNRWA	4	200 000 000	180 000 000	295 000 000	260 000 000	352 600 000,00	325 486 849,03
19 08 01 03	Politique européenne de voisinage et de partenariat — Coopération financière avec l'Europe de l'Est	4	555 421 000	345 000 000	466 103 000	279 000 000	425 875 020,82	370 961 548,41

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
19 08 01 04	Projet pilote — Mesures préventives et réparatrices pour le fond de la mer Baltique	4	p.m.	200 000	p.m.	1 500 000	1 000 000,00	1 325 019,66
19 08 01 05	Minorités de Russie — Développement de la culture, des médias et de la société civile	4	p.m.	1 600 000	2 000 000	2 100 000	2 500 000,00	381 223,45
19 08 01 08	Projet pilote — Financement de la PEV — Préparation du personnel appelé à exercer des fonctions dans le domaine de la PEV	4	p.m.	500 000	p.m.	500 000	2 000 000,00	0,—
	<i>Article 19 08 01 — Sous-total</i>			1 598 371 400	1 227 300 000	1 553 707 627	1 243 100 000	1 528 779 021,55
19 08 02	Coopération transfrontalière — Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)							
19 08 02 01	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 4	4		83 529 000	78 000 000	78 327 000	78 000 000	69 227 604,00
19 08 02 02	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 1b (politique régionale)	1.2		116 234 779	86 000 000	90 632 446	63 100 000	74 662 069,00
19 08 02 03	Stratégie européenne pour la région de la mer Baltique	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	40 02 41				20 000 000	20 000 000		
					20 000 000	20 000 000		
19 08 02 04	Projet pilote — Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
	<i>Article 19 08 02 — Sous-total</i>			199 763 779	164 000 000	168 959 446	141 100 000	143 889 673,00
	40 02 41					20 000 000	20 000 000	
					188 959 446	161 100 000		
19 08 03	Achèvement des protocoles financiers avec les pays méditerranéens							
	<i>Chapitre 19 08 — Sous-total</i>	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	2 191 042,74
	40 02 41			1 798 135 179	1 391 300 000	1 722 667 073	1 384 200 000	1 672 668 694,55
						20 000 000	20 000 000	
						1 742 667 073	1 404 200 000	
19 09	Relations avec l'Amérique latine							
19 09 01	Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine	4		362 786 000	310 000 000	355 268 000	306 484 268	353 672 842,17
19 09 02	Action préparatoire — Coopération avec les pays d'Amérique latine à revenus moyens	4	p.m.	2 000 000	p.m.	3 000 000	2 000 000,00	0,—
19 09 03	Activités de coopération ne relevant pas de l'aide publique au développement (Amérique latine)	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
	40 02 41			16 000 000	2 000 000	11 500 000	5 000 000	
				16 000 000	2 000 000	11 500 000	5 000 000	
	<i>Chapitre 19 09 — Sous-total</i>			362 786 000	312 000 000	355 268 000	309 484 268	353 672 842,17
	40 02 41			16 000 000	2 000 000	11 500 000	5 000 000	
				378 786 000	314 000 000	366 768 000	314 484 268	308 343 018,47
19 10	Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et le Moyen-Orient (Iraq, Iran, Yémen)							
19 10 01	Coopération avec les pays en développement d'Asie							
19 10 01 01	Coopération avec les pays en développement d'Asie	4		528 767 740	515 000 000	521 450 000	483 097 103	532 081 200,21
19 10 01 02	Aide à la réhabilitation et à la reconstruction de l'Afghanistan	4		200 000 000	155 000 000	160 000 000	145 000 000	182 000 000,00
19 10 01 03	Action préparatoire — Échanges économiques et scientifiques avec l'Inde	4	—	2 500 000	—	4 500 000	5 000 000,00	540 702,00
19 10 01 04	Action préparatoire — Échanges économiques et scientifiques avec la Chine	4	—	4 200 000	—	4 500 000	5 000 000,00	1 017 787,49

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
19 10 01 05	Action préparatoire — Coopération avec les pays d'Asie à revenus moyens	4	—	1 000 000	p.m.	1 300 000	2 000 000,00	339 265,00
19 10 01 06	Action préparatoire — UE-Asie - Intégration de la politique et de sa mise en œuvre	4	p.m.	650 000	1 000 000	1 000 000		
	<i>Article 19 10 01 — Sous-total</i>		728 767 740	678 350 000	682 450 000	639 397 103	726 081 200,21	610 334 661,46
19 10 02	<i>Coopération avec les pays en développement d'Asie centrale</i>	4	107 186 000	80 000 000	124 478 000	70 000 000	93 372 411,99	63 444 053,53
19 10 03	<i>Coopération avec l'Iraq, l'Iran et le Yémen</i>	4	38 947 000	45 000 000	46 970 000	60 000 000	62 038 000,00	53 395 699,50
19 10 04	<i>Activités de coopération ne relevant pas de l'aide publique au développement (Asie, Asie centrale, Iraq, Iran et Yémen)</i>	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
	40 02 41		28 000 000	4 760 000	23 000 000	4 500 000		
			28 000 000	4 760 000	23 000 000	4 500 000		
	<i>Chapitre 19 10 — Sous-total</i>		874 900 740	803 350 000	853 898 000	769 397 103	881 491 612,20	727 174 414,49
	40 02 41		28 000 000	4 760 000	23 000 000	4 500 000		
			902 900 740	808 110 000	876 898 000	773 897 103		
19 11	Stratégie politique et coordination du domaine politique «Relations extérieures»							
19 11 01	<i>Évaluation des résultats de l'aide de l'UE, actions de suivi et d'audit</i>	4	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000,00	12 299 991,29
19 11 02	<i>Programmes d'information vers les pays tiers</i>	4	12 500 000	14 000 000	12 500 000	14 000 000	23 438 681,72	9 024 283,68
19 11 03	<i>L'Union européenne dans le monde</i>	4	5 000 000	4 500 000	5 000 000	4 400 000	3 744 805,78	3 062 762,66
19 11 04	<i>Instituts spécialisés dans les relations Union européenne-pays tiers</i>	4	—	—	—	p.m.	0,—	0,—
	<i>Chapitre 19 11 — Sous-total</i>		31 500 000	32 500 000	31 500 000	32 400 000	41 183 487,50	24 387 037,63
19 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier							
19 49 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Relations extérieures»</i>							
19 49 04 04	Coopération financière et technique avec les pays en développement d'Asie — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
19 49 04 05	Coopération financière et technique avec les pays en développement d'Amérique latine — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
19 49 04 06	Assistance aux États partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
19 49 04 12	MEDA (mesures d'accompagnement des réformes des structures économiques et sociales dans les pays tiers méditerranéens) — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 19 49 04 — Sous-total</i>		—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
	<i>Chapitre 19 49 — Sous-total</i>		—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
	<i>Titre 19 — Sous-total</i>		4 438 670 831	3 760 733 324	4 195 569 026	3 622 209 402	4 104 626 903,86	3 679 494 866,17
	40 01 40, 40 02 41		44 000 000	6 760 000	54 753 484	29 753 484		
			4 482 670 831	3 767 493 324	4 250 322 510	3 651 962 886		
20	Commerce							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
20 01	Dépenses administratives du domaine politique «Commerce»							
20 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Commerce»							
20 01 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité de la direction générale du commerce	5	46 824 528	46 824 528	44 871 483	44 871 483	45 047 711,99	45 047 711,99
	40 01 40				125 941	125 941		
					44 997 424	44 997 424		
20 01 01 02	Dépenses relatives au personnel en activité des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Commerce»	5	3 878 291	3 878 291	3 679 704	3 679 704	3 422 785,26	3 422 785,26
	Article 20 01 01 — Sous-total		50 702 819	50 702 819	48 551 187	48 551 187	48 470 497,25	48 470 497,25
	40 01 40				125 941	125 941		
					48 677 128	48 677 128		
20 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Commerce»							
20 01 02 01	Personnel externe de la direction générale du commerce	5	3 695 080	3 695 080	3 590 006	3 590 006	3 430 790,84	3 430 790,84
20 01 02 02	Personnel externe des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Commerce»	5	1 261 417	1 261 417	1 299 206	1 299 206	1 160 480,96	1 160 480,96
20 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale du commerce	5	4 828 477	4 828 477	5 048 866	5 048 866	5 648 453,00	5 648 453,00
20 01 02 12	Autres dépenses de gestion des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Commerce»	5	367 990	367 990	362 188	362 188	342 164,50	342 164,50
	Article 20 01 02 — Sous-total		10 152 964	10 152 964	10 300 266	10 300 266	10 581 889,30	10 581 889,30
20 01 03	Dépenses relatives à l'achat d'équipement, de mobilier et de services, dépenses immobilières et dépenses connexes relevant du domaine politique «Commerce»							
20 01 03 01	Dépenses relatives à l'achat d'équipement, de mobilier et de services de la direction générale «Commerce»	5	3 297 336	3 297 336	3 281 377	3 281 377	3 536 371,59	3 536 371,59
20 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Commerce»	5	2 997 389	2 997 389	2 854 289	2 854 289	3 060 816,44	3 060 816,44
	Article 20 01 03 — Sous-total		6 294 725	6 294 725	6 135 666	6 135 666	6 597 188,03	6 597 188,03
20 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Commerce»							
20 01 04 01	Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers — Dépenses pour la gestion administrative	4	430 000	430 000	430 000	430 000	398 602,04	398 602,04
	Article 20 01 04 — Sous-total		430 000	430 000	430 000	430 000	398 602,04	398 602,04
	Chapitre 20 01 — Sous-total		67 580 508	67 580 508	65 417 119	65 417 119	66 048 176,62	66 048 176,62
	40 01 40				125 941	125 941		
					65 543 060	65 543 060		
20 02	Politique commerciale							
20 02 01	Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers							
20 02 01	Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers	4	9 000 000	9 000 000	9 000 000	12 000 000	7 658 981,44	8 567 332,59
20 02 02	Mise en œuvre et développement du marché intérieur							
20 02 02	Mise en œuvre et développement du marché intérieur	1.1	—	—	—	p.m.	0,—	0,—
20 02 03	Aide au commerce — Initiatives multilatérales							
20 02 03	Aide au commerce — Initiatives multilatérales	4	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 041 629,00	3 771 655,00
	Chapitre 20 02 — Sous-total		13 500 000	13 500 000	13 500 000	16 500 000	11 700 610,44	12 338 987,59

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	<i>Titre 20 — Sous-total</i> <i>40 01 40</i>		81 080 508	81 080 508	78 917 119	81 917 119	77 748 787,06	78 387 164,21
21					125 941	125 941		
					79 043 060	82 043 060		
21 01	Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)							
21 01 01	Dépenses administratives du domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»							
21 01 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»							
21 01 01 01 01	Dépenses liées au personnel en activité des directions générales «Développement»	5	58 034 636	58 034 636	55 233 753	55 233 753	55 082 611,64	55 082 611,64
					155 025	155 025		
					55 388 778	55 388 778		
21 01 01 01 02	Dépenses relatives au personnel en activité des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Développement»	5	90 229 632	90 229 632	85 609 440	85 609 440	79 632 126,67	79 632 126,67
	<i>Article 21 01 01 — Sous-total</i> <i>40 01 40</i>		148 264 268	148 264 268	140 843 193	140 843 193	134 714 738,31	134 714 738,31
					155 025	155 025		
					140 998 218	140 998 218		
21 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»							
21 01 02 01	Personnel externe des directions générales «Développement»	5	4 964 370	4 964 370	5 015 421	5 015 421	4 788 765,35	4 788 765,35
21 01 02 02	Personnel externe des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Développement»	5	29 347 248	29 347 248	30 226 416	30 226 416	26 998 795,22	26 998 795,22
21 01 02 11	Autres dépenses de gestion des directions générales «Développement»	5	5 675 566	5 675 566	6 002 558	6 002 558	6 259 408,50	6 259 408,50
21 01 02 12	Autres dépenses de gestion des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Développement»	5	8 561 400	8 561 400	8 426 424	8 426 424	7 960 566,43	7 960 566,43
	<i>Article 21 01 02 — Sous-total</i>		48 548 584	48 548 584	49 670 819	49 670 819	46 007 535,50	46 007 535,50
21 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services, dépenses immobilières et dépenses connexes relevant du domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»							
21 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services des directions générales «Développement»	5	4 086 740	4 086 740	4 039 153	4 039 153	4 324 263,29	4 324 263,29
21 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Développement»	5	69 735 168	69 735 168	66 405 912	66 405 912	71 211 019,68	71 211 019,68
	<i>Article 21 01 03 — Sous-total</i>		73 821 908	73 821 908	70 445 065	70 445 065	75 535 282,97	75 535 282,97
21 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»							
21 01 04 01	Instrument de coopération au développement (ICD) — Dépenses pour la gestion administrative	4	44 568 300	44 568 300	35 853 000	35 853 000	35 715 487,31	35 715 487,31

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
21 01 04 03	Évaluation des résultats de l'aide de la Communauté/l'Union, actions de suivi et d'audit — Dépenses pour la gestion administrative	4	2 111 000	2 111 000	2 070 000	2 070 000	1 679 999,50	1 679 999,50
21 01 04 04	Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement — Dépenses pour la gestion administrative	4	204 000	204 000	204 000	204 000	205 662,59	205 662,59
21 01 04 05	Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	—	7 300 000	7 300 000	6 758 477,48	6 758 477,48
21 01 04 10	Contribution du FED aux dépenses d'appui administratif communes	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	63 576 777,00	63 576 777,00
21 01 04 20	Dépenses d'appui administratif pour le domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»	4	230 000	230 000	275 000	275 000	204 659,00	204 659,00
	<i>Article 21 01 04 — Sous-total</i>		47 113 300	47 113 300	45 702 000	45 702 000	108 141 062,88	108 141 062,88
	<i>Chapitre 21 01 — Sous-total</i>		317 748 060	317 748 060	306 661 077	306 661 077	364 398 619,66	364 398 619,66
	<i>40 01 40</i>				155 025	155 025		
					306 816 102	306 816 102		
21 02	Sécurité alimentaire							
21 02 01	Sécurité alimentaire	4	241 805 700	195 000 000	237 766 452	190 000 000	236 457 539,09	199 922 358,29
21 02 02	Achèvement de la convention relative à l'aide alimentaire	4	p.m.	15 000 000	p.m.	15 000 000	0,—	16 369 047,60
21 02 03	Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement	4	—	164 000 000	145 300 000	342 700 000	837 400 000,00	455 999 999,50
21 02 04	Projet pilote pour le financement de la production agricole	4	p.m.	700 000	1 000 000	1 000 000	2 000 000,00	250 000,00
	<i>Chapitre 21 02 — Sous-total</i>		241 805 700	374 700 000	384 066 452	548 700 000	1 075 857 539,09	672 541 405,39
21 03	Acteurs non étatiques du développement							
21 03 01	Acteurs non étatiques du développement	4	192 725 000	180 000 000	182 663 951	160 000 000	186 560 442,36	168 872 242,77
21 03 02	Autorités locales du développement	4	37 229 000	14 000 000	35 600 000	10 000 000	32 000 000,00	11 975 027,21
	<i>Chapitre 21 03 — Sous-total</i>		229 954 000	194 000 000	218 263 951	170 000 000	218 560 442,36	180 847 269,98
21 04	Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie							
21 04 01	Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie	4	199 172 000	150 000 000	200 345 000	147 800 000	167 457 956,83	80 875 451,35
21 04 05	Fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (GEEREF)	4	p.m.	500 000	p.m.	2 200 000	0,—	0,—
21 04 06	Action préparatoire — Gestion des eaux dans les pays en développement	4	p.m.	3 300 000	3 000 000	4 300 000	6 000 000,00	424 005,00
	<i>Chapitre 21 04 — Sous-total</i>		199 172 000	153 800 000	203 345 000	154 300 000	173 457 956,83	81 299 456,35
21 05	Développement humain et social							
21 05 01	Développement humain et social							
21 05 01 01	Santé	4	30 558 000	23 391 515	44 885 491	16 271 430	30 895 806,00	2 181 238,07
21 05 01 02	Enseignement	4	35 000 000	22 583 914	15 000 000	11 000 000	14 450 000,00	8 048 684,85
21 05 01 03	Autres aspects du développement humain et social	4	p.m.	24 095 095	33 226 000	21 000 000	28 000 000,00	11 344 650,59
21 05 01 04	Égalité entre les hommes et les femmes	4	37 000 000	6 863 164	3 500 000	7 000 000	10 000 000,00	4 410 978,71

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009		
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	
21 05 01 05	Projet pilote — Contrôle qualitatif et quantitatif des dépenses de santé et d'éducation	4	p.m.	116 538	p.m.	200 000	0,—	99 890,40	
21 05 01 06	Action préparatoire concernant un transfert de technologies dans le domaine des produits pharmaceutiques en faveur des pays en développement	4	p.m.	2 805 000	p.m.	3 000 000	5 000 000,00	925 441,00	
21 05 01 07	Action préparatoire concernant la recherche et le développement en matière de maladies liées à la pauvreté, de maladies tropicales et de maladies négligées	4	p.m.	2 760 172	3 000 000	2 500 000	5 000 000,00	2 628 273,00	
21 05 01 08	Projet pilote — Renforcement des soins de santé pour les victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo (RDC)	4	p.m.	2 420 000	2 500 000	2 500 000			
	<i>Article 21 05 01 — Sous-total</i>			102 558 000	85 035 398	102 111 491	63 471 430	93 345 806,00	29 639 156,62
21 05 02	Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose	4		65 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000,00	50 000 000,00	
21 05 03	Développement humain et social — Achèvement de l'ancienne coopération	4	p.m.	25 000 000	p.m.	35 000 000	18 043,00	33 036 072,95	
	<i>Chapitre 21 05 — Sous-total</i>			167 558 000	160 035 398	152 111 491	148 471 430	143 363 849,00	112 675 229,57
21 06	Coopération géographique avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)								
21 06 02	Relations avec l'Afrique du Sud	4		137 632 000	130 000 000	131 352 259	110 000 000	137 680 000,00	105 796 206,68
21 06 03	Appui à l'ajustement en faveur des pays signataires du protocole sur le sucre	4		196 671 000	130 000 000	151 432 316	80 000 000	163 559 000,00	94 200 938,75
21 06 04	Actions de réhabilitation et de reconstruction en faveur des pays en voie de développement, notamment des États ACP	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	63 061,25	
21 06 05	Aide aux producteurs de bananes des États ACP	4	p.m.	40 000 000	p.m.	40 000 000	28 554,48	56 351 513,15	
21 06 06	Activités de coopération ne relevant pas de l'aide publique au développement (Afrique du Sud)	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.			
	40 02 41			1 000 000	300 000				
				1 000 000	300 000				
21 06 07	Mesures d'accompagnement «bananes»	4	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.			
	40 02 41			43 000 000	30 000 000	75 000 000			
				43 000 000	30 000 000	75 000 000			
	<i>Chapitre 21 06 — Sous-total</i>			334 303 000	300 000 000	282 784 575	230 000 000	301 267 554,48	256 411 719,83
	40 02 41			44 000 000	30 300 000	75 000 000			
				378 303 000	330 300 000	357 784 575			
21 07	Actions de coopération au développement et programmes ad hoc								
21 07 01	Accords d'association avec les pays et territoires d'outre-mer	4	—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—	
21 07 02	Coopération avec le Groenland	4		28 442 000	28 000 000	27 879 000	25 000 000	27 327 000,00	27 007 881,80
21 07 03	Accord avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organes des Nations unies	4		574 000	300 000	300 000	300 000	264 002,50	264 002,50
21 07 04	Accords sur les produits de base	4		4 800 000	4 800 000	2 800 000	4 600 000	2 330 735,26	2 330 735,26
	<i>Chapitre 21 07 — Sous-total</i>			33 816 000	33 100 000	30 979 000	29 900 000	29 921 737,76	29 602 619,56
21 08	Stratégie politique et coordination du domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»								

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
21 08 01	<i>Évaluation des résultats de l'aide de la Communauté/l'Union, actions de suivi et d'audit</i>	4	9 577 000	9 577 000	9 577 000	9 577 000	9 577 000,00	5 657 839,25
21 08 02	<i>Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement</i>	4	9 900 000	9 700 000	9 796 000	10 000 000	8 493 656,01	9 545 998,37
	<i>Chapitre 21 08 — Sous-total</i>		19 477 000	19 277 000	19 373 000	19 577 000	18 070 656,01	15 203 837,62
21 49	Dépenses pour la gestion administrative de programmes engagées conformément à l'ancien règlement financier							
21 49 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Développement et relations avec les États ACP»</i>							
21 49 04 01	Autres aides en produits, actions d'appui et transport, distribution, mesures d'accompagnement et de contrôle de la mise en œuvre — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
21 49 04 02	Autres actions de coopération et stratégies sectorielles — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
21 49 04 05	Programme européen pour la reconstruction et le développement (PERD) — Dépenses pour la gestion administrative	4	—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 21 49 04 — Sous-total</i>		—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
	<i>Chapitre 21 49 — Sous-total</i>		—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
	<i>Titre 21 — Sous-total</i>		1 543 833 760	1 552 660 458	1 597 584 546	1 607 609 507	2 324 898 355,19	1 712 980 157,96
	<i>40 01 40, 40 02 41</i>		44 000 000	30 300 000	75 155 025	155 025		
			1 587 833 760	1 582 960 458	1 672 739 571	1 607 764 532		
22	Élargissement							
22 01	Dépenses administratives du domaine politique «Élargissement»							
22 01 01	<i>Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Élargissement»</i>							
22 01 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité de la direction générale de l'élargissement	5	23 908 286	23 908 286	22 435 741	22 435 741	23 180 747,57	23 180 747,57
	40 01 40				62 971	62 971		
					22 498 712	22 498 712		
22 01 01 02	Dépenses relatives au personnel en activité des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Élargissement»	5	9 102 112	9 102 112	8 636 040	8 636 040	8 033 065,17	8 033 065,17
	<i>Article 22 01 01 — Sous-total</i>		33 010 398	33 010 398	31 071 781	31 071 781	31 213 812,74	31 213 812,74
	40 01 40				62 971	62 971		
					31 134 752	31 134 752		
22 01 02	<i>Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Élargissement»</i>							
22 01 02 01	Personnel externe de la direction générale de l'élargissement	5	3 404 919	3 404 919	3 353 038	3 353 038	2 157 635,43	2 157 635,43
22 01 02 02	Personnel externe des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Élargissement»	5	2 960 468	2 960 468	3 049 156	3 049 156	2 723 572,56	2 723 572,56
22 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale de l'élargissement	5	2 023 857	2 023 857	2 141 897	2 141 897	1 355 576,39	1 355 576,39

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
22 01 02 12	Autres dépenses de gestion des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Élargissement»	5	863 650	863 650	850 034	850 034	803 038,83	803 038,83
	<i>Article 22 01 02 — Sous-total</i>		9 252 894	9 252 894	9 394 125	9 394 125	7 039 823,21	7 039 823,21
22 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services, dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique «Élargissement»							
22 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services de la direction générale de l'élargissement	5	1 683 597	1 683 597	1 640 688	1 640 688	1 819 761,06	1 819 761,06
22 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes des délégations de l'Union européenne relevant du domaine politique «Élargissement»	5	7 034 688	7 034 688	6 698 842	6 698 842	7 183 606,70	7 183 606,70
	<i>Article 22 01 03 — Sous-total</i>		8 718 285	8 718 285	8 339 530	8 339 530	9 003 367,76	9 003 367,76
22 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Élargissement»							
22 01 04 01	Aides de préadhésion — Dépenses pour la gestion administrative	4	40 800 000	40 800 000	38 050 000	38 050 000	35 839 046,28	35 839 046,28
22 01 04 02	Suppression progressive des aides d'adhésion en faveur des nouveaux États membres — Dépenses pour la gestion administrative	4	1 040 000	1 040 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000,00	1 300 000,00
22 01 04 04	Assistance technique et échange d'informations (TAIEX) dans le cadre de la facilité de préadhésion — Dépenses pour la gestion administrative	4	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	2 995 976,40	2 995 976,40
22 01 04 30	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de la rubrique 4 dans le domaine politique «élargissement»	4	1 219 000	1 219 000	1 343 000	1 343 000	1 243 170,00	1 243 170,00
	<i>Article 22 01 04 — Sous-total</i>		46 059 000	46 059 000	43 693 000	43 693 000	41 378 192,68	41 378 192,68
	<i>Chapitre 22 01 — Sous-total</i>		97 040 577	97 040 577	92 498 436	92 498 436	88 635 196,39	88 635 196,39
	<i>40 01 40</i>				62 971	62 971		
					92 561 407	92 561 407		
22 02	Processus et stratégie d'élargissement							
22 02 01	Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats	4	297 383 457	272 359 000	287 113 190	219 155 000	286 212 740,00	250 253 319,56
22 02 02	Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats potentiels	4	486 612 206	333 460 000	463 329 616	409 000 000	452 943 822,00	164 222 948,44
22 02 03	Administrations civiles transitoires dans les Balkans occidentaux	4	p.m.	297 000	p.m.	903 000	5 927 536,00	6 181 159,20
22 02 04	Coopération régionale et transfrontalière							
22 02 04 01	Coopération transfrontalière entre les pays bénéficiant de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), participation aux programmes transnationaux et interrégionaux du FEDER et aux programmes couvrant les bassins maritimes de l'IEVP	4	26 898 255	9 039 000	25 057 113	8 845 000	17 557 333,00	2 158 233,42
22 02 04 02	Coopération transfrontalière avec les États membres	4	7 131 841	751 000	6 992 002	p.m.	3 093 008,00	0,—
	<i>Article 22 02 04 — Sous-total</i>		34 030 096	9 790 000	32 049 115	8 845 000	20 650 341,00	2 158 233,42

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
22 02 05	Achèvement de l'ancienne coopération							
22 02 05 01	Achèvement de l'aide de préadhésion PHARE	4	—	p.m.	—	81 200 000	5 448,75	200 615 431,30
22 02 05 02	Achèvement de l'aide CARDS	4	p.m.	34 178 000	p.m.	92 967 000	2 651 570,08	203 354 187,41
22 02 05 03	Achèvement de l'ancienne coopération avec la Turquie	4	p.m.	2 000 000	p.m.	p.m.	105 022,87	105 323 816,26
22 02 05 04	Achèvement de la coopération avec Malte et Chypre	4	—	—	—	—	57 058,25	57 058,25
22 02 05 05	Achèvement des actions préparatoires concernant l'impact de l'élargissement sur les régions frontalières de l'Union européenne	3.2	—	p.m.	—	p.m.	0,—	72 987,31
22 02 05 09	Achèvement de la facilité transitoire en faveur des nouveaux États membres	3.2	—	6 383 000	—	48 000 000	0,—	40 882 786,53
22 02 05 10	Achèvement des actions du Bureau d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) dans le cadre de la facilité transitoire	3.2	—	p.m.	—	1 900 000	0,—	2 400 000,00
	<i>Article 22 02 05 — Sous-total</i>		p.m.	42 561 000	p.m.	224 067 000	2 819 099,95	552 706 267,06
22 02 06	Assistance technique et échange d'informations (TAIEX) dans le cadre de la facilité de préadhésion	4	12 000 000	18 500 000	9 000 000	15 637 000	9 004 815,39	14 794 856,25
22 02 07	Programmes régionaux, horizontaux et ad hoc							
22 02 07 01	Programmes régionaux et horizontaux	4	151 883 097	191 768 000	114 118 750	138 483 150	221 968 801,88	172 184 962,81
22 02 07 02	Évaluation des résultats de l'aide de l'UE, actions de suivi et d'audit	4	4 447 000	5 029 000	4 000 000	3 870 000	9 200 000,00	4 192 700,10
22 02 07 03	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	4	25 000 000	78 005 500	3 000 000	76 353 000	2 500 000,00	42 030 563,76
	<i>Article 22 02 07 — Sous-total</i>		181 330 097	274 802 500	121 118 750	218 706 150	233 668 801,88	218 408 226,67
22 02 08	Projet pilote — Préserver et remettre en état le patrimoine culturel dans les zones de conflit	4	p.m.	2 334 000	p.m.	2 250 000	6 000 000,00	100 977,60
22 02 09	Action préparatoire — Préserver et remettre en état le patrimoine culturel dans les zones de conflit	4	p.m.	900 000	2 250 000	2 250 000		
22 02 10	Information et communication							
22 02 10 01	Prince — Information et communication	4	5 000 000	4 239 000	5 000 000	4 088 000	5 000 232,66	4 180 319,59
22 02 10 02	Information et communication pour les pays tiers	4	11 000 000	6 492 000	10 000 000	6 098 000	9 000 000,00	4 693 319,90
	<i>Article 22 02 10 — Sous-total</i>		16 000 000	10 731 000	15 000 000	10 186 000	14 000 232,66	8 873 639,49
	<i>Chapitre 22 02 — Sous-total</i>		1 027 355 856	965 734 500	929 860 671	1 110 999 150	1 031 227 388,88	1 217 699 627,69
	<i>Titre 22 — Sous-total</i>		1 124 396 433	1 062 775 077	1 022 359 107	1 203 497 586	1 119 862 585,27	1 306 334 824,08
	40 01 40				62 971	62 971		
					1 022 422 078	1 203 560 557		
23	Aide humanitaire							
23 01	Dépenses administratives du domaine politique «Aide humanitaire»							
23 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Aide humanitaire»	5	19 840 901	19 840 901	15 686 006	15 686 006	15 674 323,84	15 674 323,84
	40 01 40				44 026	44 026		
					15 730 032	15 730 032		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
23 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Aide humanitaire»							
23 01 02 01	Personnel externe	5	2 137 325	2 137 325	1 273 565	1 273 565	1 328 642,21	1 328 642,21
23 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	2 103 395	2 103 395	1 738 492	1 738 492	1 670 216,39	1 670 216,39
	<i>Article 23 01 02 — Sous-total</i>		4 240 720	4 240 720	3 012 057	3 012 057	2 998 858,60	2 998 858,60
23 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Aide humanitaire»	5	1 397 177	1 397 177	1 147 092	1 147 092	1 230 446,67	1 230 446,67
23 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Aide humanitaire»							
23 01 04 01	Aide humanitaire — Dépenses pour la gestion administrative	4	9 400 000	9 400 000	9 200 000	9 200 000	8 575 485,26	8 575 485,26
23 01 04 02	Protection civile — Dépenses pour la gestion administrative	3.2	350 000	350 000	450 000	450 000	187 205,00	187 205,00
	<i>Article 23 01 04 — Sous-total</i>		9 750 000	9 750 000	9 650 000	9 650 000	8 762 690,26	8 762 690,26
	<i>Chapitre 23 01 — Sous-total</i>		35 228 798	35 228 798	29 495 155	29 495 155	28 666 319,37	28 666 319,37
	<i>40 01 40</i>				44 026	44 026		
					29 539 181	29 539 181		
23 02	Aide humanitaire, y compris l'aide aux personnes déracinées, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes							
23 02 01	Aide humanitaire	4	536 708 000	536 708 000	521 018 000	521 018 000	571 066 465,16	521 580 417,90
23 02 02	Aide alimentaire	4	244 168 000	244 168 000	237 005 000	237 005 000	280 046 290,37	224 615 786,47
23 02 03	Préparation aux catastrophes	4	34 417 000	34 417 000	33 295 000	33 295 000	33 436 469,84	25 636 276,87
23 02 04	Corps volontaire européen d'aide humanitaire	4	1 000 000	500 000				
	<i>Chapitre 23 02 — Sous-total</i>		816 293 000	815 793 000	791 318 000	791 318 000	884 549 225,37	771 832 481,24
23 03	Instrument financier pour la protection civile							
23 03 01	Protection civile au sein de l'Union européenne	3.2	18 000 000	18 000 000	18 000 000	12 000 000	14 539 641,48	8 574 017,14
23 03 02	Projet pilote — Coopération transfrontalière en matière de lutte contre les catastrophes naturelles	3.2	p.m.	p.m.	—	500 000	0,—	79 347,01
23 03 03	Achèvement des actions et des programmes antérieurs dans le domaine de la protection civile et de la pollution marine	3.2	p.m.	p.m.	—	p.m.	0,—	1 016 195,97
23 03 04	Projet pilote — Renforcer la coopération entre les États membres dans la lutte contre les incendies de forêt	3.2	p.m.	p.m.	p.m.	1 750 000	0,—	1 750 000,00
23 03 05	Action préparatoire — Capacité de réaction rapide de l'UE	2	p.m.	5 000 000	7 500 000	7 000 000	6 588 185,00	3 588 974,40
23 03 06	Interventions de protection civile dans les pays tiers	4	4 000 000	4 000 000	8 000 000	6 000 000	684 968,00	729 115,46
	<i>Chapitre 23 03 — Sous-total</i>		22 000 000	27 000 000	33 500 000	27 250 000	21 812 794,48	15 737 649,98
	<i>Titre 23 — Sous-total</i>		873 521 798	878 021 798	854 313 155	848 063 155	935 028 339,22	816 236 450,59
	<i>40 01 40</i>				44 026	44 026		
					854 357 181	848 107 181		
24	Lutte contre la fraude							
24 01	Dépenses administratives du domaine politique «Lutte contre la fraude»							
24 01 06	Office européen de lutte antifraude (OLAF)	5	58 933 000	58 933 000	57 145 000	57 145 000	57 443 431,31	57 443 431,31
	<i>Chapitre 24 01 — Sous-total</i>		58 933 000	58 933 000	57 145 000	57 145 000	57 443 431,31	57 443 431,31
24 02	Lutte contre la fraude							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
24 02 01	Programmes opérationnels de lutte contre la fraude	1.1	14 200 000	11 600 000	14 100 000	11 000 000	13 457 737,56	10 192 362,05
24 02 02	Pericles	1.1	1 000 000	1 000 000	900 000	700 000	983 516,80	715 681,42
24 02 03	Système d'information antifraude (AFIS)	1.1	6 000 000	5 500 000	5 500 000	4 500 000	5 492 266,08	5 269 392,28
	<i>Chapitre 24 02 — Sous-total</i>		21 200 000	18 100 000	20 500 000	16 200 000	19 933 520,44	16 177 435,75
	<i>Titre 24 — Sous-total</i>		80 133 000	77 033 000	77 645 000	73 345 000	77 376 951,75	73 620 867,06
25	Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique							
25 01	Dépenses administratives du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»							
25 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»							
25 01 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»	5	141 366 422	141 366 422	133 378 580	133 378 580	133 240 649,44	133 240 649,44
	40 01 40				374 355	374 355		
					133 752 935	133 752 935		
25 01 01 03	Traitements, indemnités et allocations liés aux membres de l'institution	5	9 323 000	9 323 000	9 034 000	9 034 000	10 012 415,78	10 012 415,78
	<i>Article 25 01 01 — Sous-total</i>		150 689 422	150 689 422	142 412 580	142 412 580	143 253 065,22	143 253 065,22
	40 01 40				374 355	374 355		
					142 786 935	142 786 935		
25 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»							
25 01 02 01	Personnel externe du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»	5	6 464 877	6 464 877	6 022 679	6 022 679	4 528 246,56	4 528 246,56
25 01 02 03	Conseillers spéciaux	5	627 000	627 000	649 000	649 000	468 901,08	468 901,08
25 01 02 11	Autres dépenses de gestion du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»	5	12 954 885	12 954 885	12 791 601	12 791 601	13 907 112,64	13 907 112,64
25 01 02 13	Autres dépenses de gestion liées aux membres de l'institution	5	4 631 000	4 631 000	4 631 000	4 631 000	4 542 228,93	4 542 228,93
	<i>Article 25 01 02 — Sous-total</i>		24 677 762	24 677 762	24 094 280	24 094 280	23 446 489,21	23 446 489,21
25 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»	5	9 954 880	9 954 880	9 753 755	9 753 755	10 460 202,82	10 460 202,82
25 01 06	Mieux légiférer et développement institutionnel							
25 01 06 01	Comité d'analyses d'impact	5	50 000	50 000	80 000	80 000	50 000,00	50 000,00
	<i>Article 25 01 06 — Sous-total</i>		50 000	50 000	80 000	80 000	50 000,00	50 000,00
25 01 07	Qualité de la législation							
25 01 07 01	Codification du droit de la Communauté/l'Union	5	1 200 000	1 200 000	2 000 000	2 000 000	775 000,00	775 000,00
	<i>Article 25 01 07 — Sous-total</i>		1 200 000	1 200 000	2 000 000	2 000 000	775 000,00	775 000,00
25 01 08	Conseil juridique, litiges et infractions							
25 01 08 01	Frais de contentieux	5	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 416 325,20	4 416 325,20
	<i>Article 25 01 08 — Sous-total</i>		4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 416 325,20	4 416 325,20

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
25 01 09	Projet pilote — Système interinstitutionnel de prévision des évolutions à long terme qui attendent l'UE <i>Chapitre 25 01 — Sous-total</i> 40 01 40	5	p.m.	p.m.	1 000 000	1 000 000		
			190 572 064	190 572 064	183 340 615	183 340 615	182 401 082,45	182 401 082,45
					374 355	374 355		
					183 714 970	183 714 970		
25 02	Relations avec la société civile, transparence et information							
25 02 01	Institutions d'intérêt européen							
25 02 01 01	Archives historiques de l'Union européenne <i>Article 25 02 01 — Sous-total</i>	5	2 176 000	2 176 000	2 020 000	2 020 000	1 786 000,00	1 776 320,00
			2 176 000	2 176 000	2 020 000	2 020 000	1 786 000,00	1 776 320,00
25 02 04	Information et publications							
25 02 04 01	Bases documentaires	5	800 000	800 000	700 000	700 000	682 093,90	836 100,15
25 02 04 02	Publications numériques <i>Article 25 02 04 — Sous-total</i> <i>Chapitre 25 02 — Sous-total</i>	5	1 463 000	1 463 000	1 463 000	1 463 000	1 531 636,20	1 059 396,29
			2 263 000	2 263 000	2 163 000	2 163 000	2 213 730,10	1 895 496,44
			4 439 000	4 439 000	4 183 000	4 183 000	3 999 730,10	3 671 816,44
	<i>Titre 25 — Sous-total</i> 40 01 40		195 011 064	195 011 064	187 523 615	187 523 615	186 400 812,55	186 072 898,89
					374 355	374 355		
					187 897 970	187 897 970		
26	Administration							
26 01	Dépenses administratives du domaine politique «Administration de la Commission»							
26 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Administration de la Commission» 40 01 40	5	105 057 573	105 057 573	100 865 768	100 865 768	102 417 560,29	102 417 560,29
					283 102	283 102		
					101 148 870	101 148 870		
26 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Administration de la Commission»							
26 01 02 01	Personnel externe	5	5 844 861	5 844 861	5 331 770	5 331 770	6 527 359,36	6 527 359,36
26 01 02 11	Autres dépenses de gestion 40 01 40 <i>Article 26 01 02 — Sous-total</i> 40 01 40	5	18 966 513	18 966 513	13 073 422	13 073 422	21 298 198,61	21 298 198,61
					5 602 895	5 602 895		
					18 676 317	18 676 317		
			24 811 374	24 811 374	18 405 192	18 405 192	27 825 557,97	27 825 557,97
					5 602 895	5 602 895		
					24 008 087	24 008 087		
26 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Administration de la Commission»	5	7 398 048	7 398 048	7 376 147	7 376 147	8 039 495,01	8 039 495,01
26 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Administration de la Commission»							
26 01 04 01	Solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA) — Dépenses pour la gestion administrative 40 01 40 <i>Article 26 01 04 — Sous-total</i> 40 01 40	1.1	600 000	600 000	p.m.	p.m.	542 394,00	542 394,00
					700 000	700 000		
					700 000	700 000		
			600 000	600 000	p.m.	p.m.	542 394,00	542 394,00
					700 000	700 000		
					700 000	700 000		
26 01 09	Appui administratif à l'Office des publications							
26 01 09 01	Office des publications <i>Article 26 01 09 — Sous-total</i>	5	85 330 000	85 330 000	84 082 000	84 082 000	89 559 304,80	89 559 304,80
			85 330 000	85 330 000	84 082 000	84 082 000	89 559 304,80	89 559 304,80
26 01 10	Consolidation du droit de l'Union							
26 01 10 01	Consolidation du droit de l'Union	5	1 500 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000	2 093 580,98	2 093 580,98

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	<i>Article 26 01 10 — Sous-total</i>		1 500 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000	2 093 580,98	2 093 580,98
26 01 11	Journal officiel de l'Union européenne (L et C)							
26 01 11 01	Journal officiel de l'Union européenne	5	12 178 000	12 178 000	13 500 000	13 500 000	12 941 132,09	12 941 132,09
	<i>Article 26 01 11 — Sous-total</i>		12 178 000	12 178 000	13 500 000	13 500 000	12 941 132,09	12 941 132,09
26 01 20	Office européen de sélection du personnel	5	26 973 000	26 973 000	30 993 000	30 993 000	27 138 816,29	27 138 816,29
26 01 21	Office de gestion et de liquidation des droits individuels	5	35 523 000	35 523 000	33 728 000	33 728 000	39 423 954,52	39 423 954,52
26 01 22	Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles							
26 01 22 01	Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles	5	69 924 000	69 924 000	67 343 000	67 343 000	65 401 973,88	65 401 973,88
26 01 22 02	Acquisition et location d'immeubles à Bruxelles	5	215 713 000	215 713 000	213 581 000	213 581 000	214 415 124,00	214 415 124,00
26 01 22 03	Dépenses relatives aux immeubles à Bruxelles	5	80 625 000	80 625 000	75 630 000	75 630 000	87 125 700,17	87 125 700,17
26 01 22 04	Dépenses d'équipement à Bruxelles	5	7 402 000	7 402 000	4 900 000	4 900 000	5 361 075,58	5 361 075,58
	40 01 40				2 400 000	2 400 000		
					7 300 000	7 300 000		
26 01 22 05	Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement à Bruxelles	5	6 135 000	6 135 000	7 216 000	7 216 000	6 130 825,00	6 130 825,00
	<i>Article 26 01 22 — Sous-total</i>		379 799 000	379 799 000	368 670 000	368 670 000	378 434 698,63	378 434 698,63
	40 01 40				2 400 000	2 400 000		
					371 070 000	371 070 000		
26 01 23	Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg							
26 01 23 01	Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg	5	25 371 000	25 371 000	24 430 000	24 430 000	23 500 433,83	23 500 433,83
26 01 23 02	Acquisition et location d'immeubles à Luxembourg	5	41 108 000	41 108 000	42 844 000	42 844 000	55 906 993,71	55 906 993,71
26 01 23 03	Dépenses relatives aux immeubles à Luxembourg	5	16 897 000	16 897 000	15 720 000	15 720 000	17 569 652,56	17 569 652,56
26 01 23 04	Dépenses d'équipement à Luxembourg	5	657 000	657 000	714 000	714 000	594 948,76	594 948,76
26 01 23 05	Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement à Luxembourg	5	718 000	718 000	718 000	718 000	688 713,30	688 713,30
26 01 23 06	Surveillance des immeubles à Luxembourg	5	5 600 000	5 600 000	5 535 000	5 535 000	5 443 414,68	5 443 414,68
	<i>Article 26 01 23 — Sous-total</i>		90 351 000	90 351 000	89 961 000	89 961 000	103 704 156,84	103 704 156,84
26 01 40	Sécurité							
26 01 40 01	Sécurité et contrôle	5	7 795 000	7 795 000	6 915 000	6 915 000	6 046 002,42	6 046 002,42
26 01 40 02	Surveillance des immeubles à Bruxelles	5	32 501 000	32 501 000	31 936 000	31 936 000	33 817 617,07	33 817 617,07
	<i>Article 26 01 40 — Sous-total</i>		40 296 000	40 296 000	38 851 000	38 851 000	39 863 619,49	39 863 619,49
26 01 49	Crédits administratifs reportés de droit	5	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
26 01 50	Politique et gestion du personnel							
26 01 50 01	Service médical	5	6 550 000	6 550 000	6 680 000	6 680 000	6 906 680,80	6 906 680,80
26 01 50 02	Dépenses relatives aux concours, à la sélection et au recrutement	5	2 030 000	2 030 000	2 346 000	2 346 000	1 847 491,81	1 847 491,81
26 01 50 04	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine social	5	8 329 000	8 329 000	8 552 000	8 552 000	14 240 105,99	14 240 105,99
26 01 50 06	Fonctionnaires de l'institution affectés temporairement dans des administrations nationales, des organisations internationales ou dans des institutions ou des entreprises publiques ou privées	5	400 000	400 000	520 000	520 000	361 272,41	361 272,41
26 01 50 07	Dommages et intérêts	5	150 000	150 000	200 000	200 000	188 300,00	188 300,00

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
26 01 50 08	Assurances diverses	5	58 000	58 000	55 000	55 000	60 786,59	60 786,59
26 01 50 09	Cours de langues	5	4 205 000	4 205 000	4 221 000	4 221 000	4 022 450,01	4 022 450,01
	<i>Article 26 01 50 — Sous-total</i>		21 722 000	21 722 000	22 574 000	22 574 000	27 627 087,61	27 627 087,61
26 01 51	Écoles européennes							
26 01 51 01	Bureau du secrétaire général des écoles européennes (Bruxelles)	5	8 771 000	8 771 000	8 554 000	8 554 000	8 357 291,00	8 357 291,00
26 01 51 02	Bruxelles I (Uccle)	5	26 313 000	26 313 000	24 197 011	24 197 011	23 166 437,00	23 166 437,00
26 01 51 03	Bruxelles II (Woluwe)	5	23 691 000	23 691 000	22 314 024	22 314 024	22 443 015,00	22 443 015,00
26 01 51 04	Bruxelles III (Ixelles)	5	24 211 000	24 211 000	21 602 655	21 602 655	20 996 834,00	20 996 834,00
26 01 51 05	Bruxelles IV (Transition)	5	7 114 000	7 114 000	4 839 706	4 839 706	5 416 904,07	5 416 904,07
26 01 51 11	Luxembourg I	5	28 477 000	28 477 000	26 418 440	26 418 440	26 092 200,00	26 092 200,00
26 01 51 12	Luxembourg II	5	5 175 000	5 175 000	4 832 925	4 832 925	4 597 356,00	4 597 356,00
26 01 51 21	Mol (BE)	5	7 312 000	7 312 000	7 019 115	7 019 115	6 675 350,00	6 675 350,00
26 01 51 22	Frankfurt am Main (DE)	5	6 896 000	6 896 000	4 366 031	4 366 031	6 528 974,00	6 528 974,00
26 01 51 23	Karlsruhe (DE)	5	2 880 000	2 880 000	3 133 263	3 133 263	3 885 305,00	3 885 305,00
26 01 51 24	Munich (DE)	5	371 000	371 000	494 527	494 527	204 477,30	204 477,30
26 01 51 25	Alicante (ES)	5	8 140 000	8 140 000	7 057 719	7 057 719	6 459 740,00	6 459 740,00
26 01 51 26	Varese (IT)	5	11 668 000	11 668 000	10 163 733	10 163 733	10 459 119,00	10 459 119,00
26 01 51 27	Bergen (NL)	5	5 247 000	5 247 000	4 946 035	4 946 035	4 522 282,00	4 522 282,00
26 01 51 28	Culham (UK)	5	4 748 000	4 748 000	4 272 860	4 272 860	5 035 888,00	5 035 888,00
26 01 51 31	Contribution de l'UE aux écoles européennes de type 2	5	2 500 000	2 500 000				
	<i>Article 26 01 51 — Sous-total</i>		173 514 000	173 514 000	154 212 044	154 212 044	154 841 172,37	154 841 172,37
	<i>Chapitre 26 01 — Sous-total</i>		1 005 052 995	1 005 052 995	965 218 151	965 218 151	1 014 452 530,89	1 014 452 530,89
	<i>40 01 40</i>				8 985 997 974 204 148	8 985 997 974 204 148		
26 02	Production multimédia							
26 02 01	Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services							
	<i>Chapitre 26 02 — Sous-total</i>	1.1	15 200 000	15 200 000	14 400 000	14 400 000	13 560 385,82	12 795 171,35
26 03	Services offerts aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens							
26 03 01	Réseaux pour l'échange de données entre administrations							
26 03 01 01	Solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA)	1.1	24 800 000	13 550 000	p.m.	p.m.		
	<i>40 02 41</i>				23 100 000 23 100 000	5 750 000 5 750 000		
26 03 01 02	Achèvement des programmes IDA et IDABC antérieurs	1.1	p.m.	10 000 000	p.m.	17 250 000	18 901 437,05	24 805 466,47
	<i>Article 26 03 01 — Sous-total</i>		24 800 000	23 550 000	p.m.	17 250 000	18 901 437,05	24 805 466,47
	<i>40 02 41</i>				23 100 000 23 100 000	5 750 000 23 000 000		
26 03 02	Administration publique et Erasmus	5	—	510 000	—	750 000	1 000 000,00	610 175,74
26 03 03	— Administration publique et Erasmus	5	p.m.	1 000 000	2 000 000	1 000 000		
	<i>Chapitre 26 03 — Sous-total</i>		24 800 000	25 060 000	2 000 000	19 000 000	19 901 437,05	25 415 642,21
	<i>40 02 41</i>				23 100 000 25 100 000	5 750 000 24 750 000		
26 AWBL-13	Public websites							
	<i>Sous-total</i>							
	<i>Titre 26 — Sous-total</i>		1 045 052 995	1 045 312 995	981 618 151	998 618 151	1 047 914 353,76	1 052 663 344,45
	<i>40 01 40, 40 02 41</i>				32 085 997 1 013 704 148	14 735 997 1 013 354 148		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
27	Budget							
27 01	Dépenses administratives du domaine politique «Budget»							
27 01 01	<i>Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Budget»</i>	5	45 534 869	45 534 869	39 737 880	39 737 880	40 175 481,25	40 175 481,25
	40 01 40				111 533 39 849 413	111 533 39 849 413		
27 01 02	<i>Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Budget»</i>							
27 01 02 01	Personnel externe de la direction générale du budget	5	4 467 501	4 467 501	4 451 735	4 451 735	6 058 298,61	6 058 298,61
27 01 02 09	Personnel externe — Gestion non décentralisée	5	2 222 761	2 222 761	4 586 547	4 586 547		
27 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale du budget	5	8 269 720	8 269 720	7 780 024	7 780 024	11 669 175,72	11 669 175,72
27 01 02 19	Autres dépenses de gestion — Gestion non décentralisée	5	10 549 150	10 549 150	7 096 635	7 096 635		
	<i>Article 27 01 02 — Sous-total</i>		25 509 132	25 509 132	23 914 941	23 914 941	17 727 474,33	17 727 474,33
27 01 03	<i>Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Budget»</i>	5	2 927 084	2 927 084	2 905 965	2 905 965	3 153 716,86	3 153 716,86
27 01 04	<i>Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Budget»</i>	5	227 000	227 000	227 000	227 000	281 176,00	281 176,00
27 01 11	<i>Dépenses exceptionnelles en cas de crise</i>	5	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
27 01 12	<i>Comptabilité</i>							
27 01 12 01	Charges financières	5	865 000	865 000	1 100 000	1 100 000	1 095 834,34	1 095 834,34
27 01 12 02	Prise en charge de dépenses encourues en relation avec la gestion de trésorerie	5	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
27 01 12 03	Acquisition d'informations financières sur la solvabilité des bénéficiaires des fonds du budget européen et des débiteurs de la Commission	5	205 000	205 000	250 000	250 000	161 623,16	161 623,16
	<i>Article 27 01 12 — Sous-total</i>		1 070 000	1 070 000	1 350 000	1 350 000	1 257 457,50	1 257 457,50
	<i>Chapitre 27 01 — Sous-total</i>		75 268 085	75 268 085	68 135 786	68 135 786	62 595 305,94	62 595 305,94
	40 01 40				111 533 68 247 319	111 533 68 247 319		
27 02	Exécution du budget, contrôle et décharge							
27 02 01	<i>Déficit reporté de l'exercice précédent</i>	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
27 02 02	<i>Compensation temporaire et forfaitaire en faveur des nouveaux États membres</i>	6	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	209 112 912,00	209 112 912,00
	<i>Chapitre 27 02 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	209 112 912,00	209 112 912,00
	<i>Titre 27 — Sous-total</i>		75 268 085	75 268 085	68 135 786	68 135 786	271 708 217,94	271 708 217,94
	40 01 40				111 533 68 247 319	111 533 68 247 319		
28	Audit							
28 01	Dépenses administratives du domaine politique «Audit»							
28 01 01	<i>Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Audit»</i>	5	9 523 633	9 523 633	8 270 803	8 270 803	8 261 817,54	8 261 817,54
	40 01 40				23 214 8 294 017	23 214 8 294 017		
28 01 02	<i>Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Audit»</i>							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
28 01 02 01	Personnel externe	5	903 407	903 407	1 095 547	1 095 547	1 132 965,32	1 132 965,32
28 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	490 790	490 790	622 029	622 029	498 215,17	498 215,17
	<i>Article 28 01 02 — Sous-total</i>		1 394 197	1 394 197	1 717 576	1 717 576	1 631 180,49	1 631 180,49
28 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Audit»							
	<i>Chapitre 28 01 — Sous-total</i>	5	670 644	670 644	604 830	604 830	648 498,32	648 498,32
	<i>40 01 40</i>		11 588 474	11 588 474	10 593 209	10 593 209	10 541 496,35	10 541 496,35
					23 214	23 214		
					10 616 423	10 616 423		
	<i>Titre 28 — Sous-total</i>		11 588 474	11 588 474	10 593 209	10 593 209	10 541 496,35	10 541 496,35
	<i>40 01 40</i>				23 214	23 214		
					10 616 423	10 616 423		
29	Statistiques							
29 01	Dépenses administratives du domaine politique «Statistiques»							
29 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Statistiques»							
	<i>40 01 40</i>	5	63 590 089	63 590 089	60 747 621	60 747 621	60 165 004,95	60 165 004,95
					170 501	170 501		
					60 918 122	60 918 122		
29 01 02	Dépenses relatives au personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Statistiques»							
29 01 02 01	Personnel externe	5	5 634 174	5 634 174	5 457 053	5 457 053	6 603 615,52	6 603 615,52
29 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	4 991 821	4 991 821	4 926 423	4 926 423	4 769 913,33	4 769 913,33
	<i>Article 29 01 02 — Sous-total</i>		10 625 995	10 625 995	10 383 476	10 383 476	11 373 528,85	11 373 528,85
29 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Statistiques»							
	<i>40 01 40</i>	5	4 477 949	4 477 949	4 442 373	4 442 373	4 722 968,32	4 722 968,32
29 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Statistiques»							
29 01 04 01	Programme statistique de l'UE 2008-2012 — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	2 900 000	2 900 000	3 300 000	3 300 000	2 350 000,00	2 350 000,00
29 01 04 04	Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS) — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	480 000	480 000	450 000	450 000	294 280,00	294 280,00
	<i>Article 29 01 04 — Sous-total</i>		3 380 000	3 380 000	3 750 000	3 750 000	2 644 280,00	2 644 280,00
	<i>Chapitre 29 01 — Sous-total</i>		82 074 033	82 074 033	79 323 470	79 323 470	78 905 782,12	78 905 782,12
	<i>40 01 40</i>				170 501	170 501		
					79 493 971	79 493 971		
29 02	Production d'informations statistiques							
29 02 01	Achèvement de la politique d'information statistique							
	<i>1.1</i>	1.1	p.m.	3 000 000	p.m.	8 000 000	29 673,47	19 741 307,22
29 02 02	Achèvement des réseaux pour les statistiques intracommunautaires (Edicom)							
	<i>1.1</i>	1.1	—	p.m.	—	p.m.	23 423,28	211 829,64
29 02 03	Programme statistique de l'UE 2008-2012							
	<i>1.1</i>	1.1	54 000 000	40 000 000	51 219 000	30 000 000	49 670 409,76	22 065 795,43
29 02 04	Modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS)							
	<i>1.1</i>	1.1	10 570 000	5 000 000	10 205 000	3 000 000	4 362 088,26	19 314,74
	<i>Chapitre 29 02 — Sous-total</i>		64 570 000	48 000 000	61 424 000	41 000 000	54 085 594,77	42 038 247,03
	<i>Titre 29 — Sous-total</i>		146 644 033	130 074 033	140 747 470	120 323 470	132 991 376,89	120 944 029,15
	<i>40 01 40</i>				170 501	170 501		
					140 917 971	120 493 971		
30	Pensions et dépenses connexes							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
30 01	Dépenses administratives du domaine politique «Pensions et dépenses connexes»							
30 01 13	Indemnités et pensions des anciens membres et de leurs dépendants survivants							
30 01 13 01	Indemnités transitoires	5	2 709 000	2 709 000	3 872 000	3 872 000	562 682,84	562 682,84
30 01 13 02	Pensions des anciens membres et de leurs dépendants survivants	5	4 918 000	4 918 000	4 699 000	4 699 000	4 400 064,20	4 400 064,20
30 01 13 03	Adaptations des pensions et des diverses indemnités	5	469 000	469 000	638 000	638 000	264 280,93	264 280,93
	<i>Article 30 01 13 — Sous-total</i>		8 096 000	8 096 000	9 209 000	9 209 000	5 227 027,97	5 227 027,97
30 01 14	Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement							
30 01 14 01	Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement	5	8 176 000	8 176 000	11 230 000	11 230 000	12 529 019,30	12 529 019,30
30 01 14 02	Couverture des risques de maladie	5	278 000	278 000	382 000	382 000	331 269,29	331 269,29
30 01 14 03	Adaptations des indemnités	5	256 000	256 000	482 000	482 000	350 914,13	350 914,13
	<i>Article 30 01 14 — Sous-total</i>		8 710 000	8 710 000	12 094 000	12 094 000	13 211 202,72	13 211 202,72
30 01 15	Pensions et indemnités							
30 01 15 01	Pensions, allocations d'invalidité et allocations de départ	5	1 194 877 000	1 194 877 000	1 111 168 000	1 111 168 000	1 035 021 335,57	1 035 021 335,57
30 01 15 02	Couverture des risques de maladie	5	39 579 000	39 579 000	36 724 000	36 724 000	33 755 513,45	33 755 513,45
30 01 15 03	Adaptations des pensions et des indemnités	5	40 523 000	40 523 000	44 897 000	44 897 000	30 053 285,45	30 053 285,45
	<i>Article 30 01 15 — Sous-total</i>		1 274 979 000	1 274 979 000	1 192 789 000	1 192 789 000	1 098 830 134,47	1 098 830 134,47
	<i>Chapitre 30 01 — Sous-total</i>		1 291 785 000	1 291 785 000	1 214 092 000	1 214 092 000	1 117 268 365,16	1 117 268 365,16
	<i>Titre 30 — Sous-total</i>		1 291 785 000	1 291 785 000	1 214 092 000	1 214 092 000	1 117 268 365,16	1 117 268 365,16
31	Services linguistiques							
31 01	Dépenses administratives du domaine politique «Services linguistiques»							
31 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Services linguistiques»							
	40 01 40	5	317 156 806	317 156 806	304 213 437 853 841 305 067 278	304 213 437 853 841 305 067 278	301 521 429,22	301 521 429,22
31 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Services linguistiques»							
31 01 02 01	Personnel externe	5	10 113 537	10 113 537	9 510 679	9 510 679	9 236 555,10	9 236 555,10
31 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	5 585 333	5 585 333	5 586 410	5 586 410	7 851 818,44	7 851 818,44
	<i>Article 31 01 02 — Sous-total</i>		15 698 870	15 698 870	15 097 089	15 097 089	17 088 373,54	17 088 373,54
31 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services, et autres dépenses de fonctionnement du domaine politique «Services linguistiques»							
31 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Services linguistiques»	5	22 333 864	22 333 864	22 246 626	22 246 626	23 670 554,66	23 670 554,66
31 01 03 04	Équipements et services techniques pour les salles de conférence de la Commission	5	1 350 000	1 350 000	1 658 000	1 658 000	3 733 909,22	3 733 909,22
	<i>Article 31 01 03 — Sous-total</i>		23 683 864	23 683 864	23 904 626	23 904 626	27 404 463,88	27 404 463,88
31 01 06	Dépenses d'interprétation							

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
31 01 06 01	Dépenses d'interprétation	5	24 000 000	24 000 000	25 292 000	25 292 000	58 306 501,33	58 306 501,33
31 01 06 02	Actions de formation et de perfectionnement d'interprètes de conférence	5	508 000	508 000	574 000	574 000	1 366 938,19	1 366 938,19
31 01 06 03	Dépenses informatiques de la direction générale de l'interprétation	5	1 308 000	1 308 000	1 282 000	1 282 000	3 027 794,92	3 027 794,92
	<i>Article 31 01 06 — Sous-total</i>		25 816 000	25 816 000	27 148 000	27 148 000	62 701 234,44	62 701 234,44
31 01 07	Dépenses de traduction							
31 01 07 01	Dépenses de traduction	5	14 250 000	14 250 000	14 725 000	14 725 000	12 885 422,48	12 885 422,48
	40 01 40				775 000 15 500 000	775 000 15 500 000		
31 01 07 02	Dépenses d'appui aux actions de la direction générale de la «traduction»	5	1 778 000	1 778 000	1 625 000	1 625 000	1 655 767,20	1 655 767,20
	<i>Article 31 01 07 — Sous-total</i>		16 028 000	16 028 000	16 350 000	16 350 000	14 541 189,68	14 541 189,68
	40 01 40				775 000 17 125 000	775 000 17 125 000		
31 01 08	Activités de coopération interinstitutionnelle							
31 01 08 01	Activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	5	693 000	693 000	575 000	575 000	701 210,36	701 210,36
	<i>Article 31 01 08 — Sous-total</i>		693 000	693 000	575 000	575 000	701 210,36	701 210,36
31 01 09	Centre de traduction des organes de l'Union européenne							
31 01 09 01	Centre de traduction des organes de l'Union européenne — Contribution aux titres 1 et 2	5	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
31 01 09 02	Centre de traduction des organes de l'Union européenne — Contribution au titre 3	5	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Article 31 01 09 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	<i>Chapitre 31 01 — Sous-total</i>		399 076 540	399 076 540	387 288 152	387 288 152	423 957 901,12	423 957 901,12
	40 01 40				1 628 841 388 916 993	1 628 841 388 916 993		
	<i>Titre 31 — Sous-total</i>		399 076 540	399 076 540	387 288 152	387 288 152	423 957 901,12	423 957 901,12
	40 01 40				1 628 841 388 916 993	1 628 841 388 916 993		
32	Énergie							
32 01	Dépenses administratives du domaine politique «Énergie»							
32 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «énergie»							
	40 01 40	5	48 411 799	48 411 799	49 512 666	49 512 666		
					138 968 49 651 634	138 968 49 651 634		
32 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «énergie»							
32 01 02 01	Personnel externe	5	2 474 728	2 474 728	2 574 314	2 574 314		
32 01 02 11	Autres dépenses de gestion	5	2 228 414	2 228 414	3 344 768	3 344 768		
	<i>Article 32 01 02 — Sous-total</i>		4 703 142	4 703 142	5 919 082	5 919 082		
32 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «énergie»							
		5	3 409 110	3 409 110	3 620 780	3 620 780		
32 01 04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «énergie»							
32 01 04 01	Sources d'énergie classiques — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	900 000	900 000	500 000	500 000	898 048,74	898 048,74

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
32 01 04 02	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de l'énergie — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	600 000	600 000	700 000	700 000	521 875,85	521 875,85
32 01 04 03	Énergie nucléaire— Dépenses pour la gestion administrative	1.1	200 000	200 000	300 000	300 000	170 384,48	170 384,48
32 01 04 04	Sûreté et protection des usagers de l'énergie — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	10 000	10 000	25 000	25 000	0,—	0,—
32 01 04 05	Information et communication — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	500 000	500 000	600 000	600 000	500 000,00	500 000,00
32 01 04 06	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Énergie intelligente — Europe» — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	900 000	900 000	1 000 000	1 000 000	798 775,56	798 775,56
32 01 04 07	Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Dépenses pour la gestion administrative	1.1	p.m.	p.m.	600 000	600 000	432 027,84	432 027,84
32 01 04 30	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation — Contribution du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Énergie intelligente — Europe»	1.1	6 601 000	6 601 000	6 633 300	6 633 300	6 001 000,00	6 001 000,00
	<i>Article 32 01 04 — Sous-total</i>		9 711 000	9 711 000	10 358 300	10 358 300	9 322 112,47	9 322 112,47
32 01 05	Dépenses d'appui aux activités de recherche du domaine politique «énergie»							
32 01 05 01	Dépenses relatives au personnel de recherche	1.1	2 550 000	2 550 000	2 605 583	2 605 583	1 921 483,20	1 921 483,20
32 01 05 02	Personnel externe de recherche	1.1	1 000 000	1 000 000	1 256 715	1 256 715	820 747,44	820 747,44
32 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	1.1	960 000	960 000	1 086 805	1 086 805	927 023,27	927 023,27
	<i>Article 32 01 05 — Sous-total</i>		4 510 000	4 510 000	4 949 103	4 949 103	3 669 253,91	3 669 253,91
32 01 06	Contribution de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour le fonctionnement de l'Agence d'approvisionnement	5	—	—	—	—	0,—	0,—
	<i>Chapitre 32 01 — Sous-total</i> 40 01 40		70 745 051	70 745 051	74 359 931	74 359 931	12 991 366,38	12 991 366,38
					138 968	138 968		
					74 498 899	74 498 899		
32 03	Réseaux transeuropéens							
32 03 01	Clôture du soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen d'énergie	1.1	—	10 500 000	—	11 000 000	0,—	12 899 079,57
32 03 02	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen d'énergie	1.1	24 150 000	11 000 000	20 760 000	6 500 000	26 048 000,00	2 926 418,65
	<i>Chapitre 32 03 — Sous-total</i>		24 150 000	21 500 000	20 760 000	17 500 000	26 048 000,00	15 825 498,22
32 04	Sources d'énergie classiques et renouvelables							
32 04 01	Achèvement du programme «Énergie intelligente — Europe» (2003-2006)	1.1	—	4 800 000	—	15 000 000	14 171,99	31 780 212,98
32 04 02	Achèvement du programme «Énergie intelligente — Europe» (2003-2006): volet externe — Coopener	4	—	100 000	—	1 000 000	0,—	1 698 939,57
32 04 03	Activités de soutien à la politique européenne de l'énergie et au marché intérieur de l'énergie	1.1	3 000 000	3 500 000	4 000 000	4 300 000	3 315 271,15	1 430 341,00

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
32 04 04	<i>Achèvement du programme-cadre «Énergie» (1999-2002) — Sources d'énergie classiques et renouvelables</i>	1.1	—	p.m.	—	p.m.	0,—	0,—
32 04 05	<i>Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET)</i>	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	0,—	0,—
32 04 06	<i>Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Énergie intelligente — Europe»</i>	1.1	104 499 000	41 000 000	103 561 700	43 270 000	94 182 271,76	26 947 296,68
32 04 07	<i>Projet pilote — Sécurité énergétique — Biocarburants</i>	1.1	p.m.	1 500 000	p.m.	1 500 000	0,—	1 500 000,00
32 04 08	<i>Projet pilote — Portplus – Plan portuaire pour l'énergie et l'environnement</i>	1.1	p.m.	p.m.	1 500 000	1 500 000		
32 04 09	<i>Fonds d'investissement pour les énergies renouvelables et les bioraffineries exploitant les déchets et les résidus</i>	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	1 500 000	0,—	0,—
32 04 10	<i>Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie</i>							
32 04 10 01	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie — Contribution aux titres 1 et 2	1.1	4 017 000	4 017 000	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	40 02 41				2 000 000	2 000 000		
					2 000 000	2 000 000		
32 04 10 02	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie — Contribution au titre 3	1.1	983 000	983 000	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	Article 32 04 10 — Sous-total		5 000 000	5 000 000	p.m.	p.m.	0,—	0,—
	40 02 41				2 000 000	2 000 000		
					2 000 000	2 000 000		
32 04 11	<i>Communauté de l'énergie</i>	4	2 939 003	2 939 003	3 188 250	3 188 250	2 940 000,00	2 940 000,00
32 04 12	<i>Projet pilote — Programme-cadre européen de développement et d'échange d'expériences en matière de développement urbain durable</i>	1.1	p.m.	300 000	p.m.	450 000	0,—	750 000,00
32 04 13	<i>Action préparatoire — Îles européennes pour une politique énergétique commune</i>	1.1	p.m.	500 000	p.m.	500 000	0,—	0,—
32 04 14	<i>Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique</i>							
32 04 14 01	Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Réseaux énergétiques	1.1	p.m.	769 766 600	1 175 300 000	524 146 000	1 188 815 000,00	0,—
32 04 14 02	Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Piégeage et stockage du carbone (PSC)	1.1	p.m.	260 000 000	523 200 000	249 153 000	526 585 000,00	0,—
32 04 14 03	Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Réseau européen d'éoliennes en mer	1.1	p.m.	45 000 000	280 900 000	253 583 000	284 100 000,00	0,—
	Article 32 04 14 — Sous-total		p.m.	1 074 766 600	1 979 400 000	1 026 882 000	1 999 500 000,00	0,—
32 04 15	<i>Projets pilotes dans le domaine de la récupération et de la valorisation des déchets à des fins de production d'énergie propre</i>	1.1	p.m.	p.m.	1 000 000	1 000 000		
32 04 16	<i>Sûreté des installations et des infrastructures énergétiques</i>	1.1	250 000	500 000	400 000	900 000	201 550,00	90 000,00
	Chapitre 32 04 — Sous-total		115 688 003	1 134 905 603	2 093 049 950	1 100 990 250	2 100 153 264,90	67 136 790,23

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2011		Crédits 2010		Exécution 2009	
			Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
	40 02 41				2 000 000	2 000 000		
					2 095 049 950	1 102 990 250		
32 05	énergie nucléaire							
32 05 01	Contrôle de sécurité nucléaire	1.1	20 378 000	18 000 000	20 500 000	19 500 000	19 610 012,40	17 477 114,10
32 05 02	Sûreté nucléaire et radioprotection	1.1	2 200 000	2 000 000	2 000 000	1 950 000	2 368 336,77	1 142 193,40
32 05 03	Sûreté nucléaire — Mesures transitoires (démantèlement)	1.1	183 000 000	200 000 000	180 000 000	220 000 000	255 000 000,00	109 983 109,67
	40 02 41		75 000 000		75 000 000			
			258 000 000		255 000 000			
	Chapitre 32 05 — Sous-total		205 578 000	220 000 000	202 500 000	241 450 000	276 978 349,17	128 602 417,17
	40 02 41		75 000 000		75 000 000			
			280 578 000		277 500 000			
32 06	Recherche liée à l'énergie							
32 06 01	Recherche liée à l'énergie	1.1	157 645 000	100 000 000	123 292 000	86 000 000	114 681 032,91	51 335 019,87
32 06 02	Recherche liée à l'énergie — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène	1.1	24 510 000	11 520 000	19 200 000	11 520 000	20 643 840,00	0,—
32 06 03	Crédits provenant de la participation de tiers (hors «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique	1.1	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	4 121 373,42	4 649 192,03
32 06 04	Achèvement des programmes antérieurs							
32 06 04 01	Achèvement des programmes antérieurs à 2003	1.1	—	p.m.	—	1 819 220	59 680,86	5 931 515,19
32 06 04 02	Achèvement du sixième programme-cadre CE (2003-2006)	1.1	p.m.	33 000 000	—	24 755 000	99 699,03	29 561 981,14
	Article 32 06 04 — Sous-total		p.m.	33 000 000	—	26 574 220	159 379,89	35 493 496,33
	Chapitre 32 06 — Sous-total		182 155 000	144 520 000	142 492 000	124 094 220	139 605 626,22	91 477 708,23
	Titre 32 — Sous-total		598 316 054	1 591 670 654	2 533 161 881	1 558 394 401	2 555 776 606,67	316 033 780,23
	40 01 40, 40 02 41		75 000 000		77 138 968	2 138 968		
			673 316 054		2 610 300 849	1 560 533 369		
40	Réserves							
40 01	Réserves pour les dépenses administratives							
40 01 40	Réserve administrative		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
40 01 42	Réserve pour imprévus	5	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
	Chapitre 40 01 — Sous-total		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
40 02	Réserves pour les interventions financières							
40 02 40	Crédits non dissociés		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
40 02 41	Crédits dissociés		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
40 02 42	Réserve d'aide d'urgence	4	253 860 000	203 000 000	248 882 000	248 882 000	0,—	0,—
40 02 43	Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	1.1	500 000 000	p.m.	500 000 000	p.m.		
	Chapitre 40 02 — Sous-total		753 860 000	203 000 000	748 882 000	248 882 000	0,—	0,—
	Titre 40 — Sous-total		753 860 000	203 000 000	748 882 000	248 882 000	0,—	0,—
	Total		139 216 241 920	126 917 546 173	137 922 407 066	119 589 753 714	139 778 537 732,02	115 676 642 057,67
	40 01 40, 40 02 40, 40 02 41		251 060 000	120 530 000	612 163 995	409 813 995		
			139 467 301 920	127 038 076 173	138 534 571 061	119 999 567 709		

2. ANNEXE CONCERNANT LES MODIFICATIONS APPORTEES A LA NOMENCLATURE DANS LE PROJET DE BUDGET 2011 PAR RAPPORT AU BUDGET 2010

2.1. Présentation générale des modifications apportées à la nomenclature des titres et activités

Domaine politique «Entreprises»

- L'activité «Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo)» (02 05) est transférée du domaine politique «Énergie et transports» (06).

Domaine politique «Mobilité et transports»

- Le domaine politique «Énergie et transports» (06) est divisé en un domaine politique «Mobilité et transports» (06) et un domaine politique «Energie» (32).
- L'activité «Réseaux transeuropéens» est divisée. La partie liée aux transports est maintenue dans le domaine politique «Mobilité et transports» (06) et la partie liée à l'énergie est transférée à l'activité «Réseaux transeuropéens» (32 03) du domaine politique «Energie».
- L'activité «Sources d'énergie classiques et renouvelables» (06 04) est transférée au domaine politique «Energie» et devient «Sources d'énergie classiques et renouvelables» (32 04).
- L'activité «Energie nucléaire» (06 05) est transférée au domaine politique «Energie» et devient «Energie nucléaire» (32 05).
- L'activité «Sécurité et protection des usagers de l'énergie et des transports» (06 07) est divisée. La partie liée à la sûreté des transports est transférée à l'activité «Transports intérieurs, aériens et maritimes» (06 02) et la partie liée à la sûreté des installations et des infrastructures énergétiques est transférée à l'activité «Sources d'énergie classiques et renouvelables» (32 04) du domaine politique «Energie».
- L'activité «Recherche liée à l'énergie et aux transports» est divisée. L'activité «Recherche liée aux transports» (06 06) est maintenue dans le domaine politique «Mobilité et transports» et la partie relative à l'énergie est transférée à l'activité «Recherche liée à l'énergie» (32 06) du domaine politique «Energie».
- L'activité «Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo)» (06 08) est transférée au domaine politique «Entreprises» (02 05).

Domaine politique «Environnement et action pour le climat»

- Le domaine politique «Environnement» devient le domaine politique «Environnement et action pour le climat».
- L'activité «Protection civile» (07 04) est transférée au domaine politique «Aide humanitaire» et devient l'«Instrument financier pour la protection civile» (23 03).
- L'activité «Nouvelles initiatives fondées sur le programme d'action de la Communauté en faveur de l'environnement» (07 05) est transférée à l'activité «Mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'UE» (07 03).
- La nouvelle activité «Affaires internationales concernant l'action pour le climat» (07 11) découle d'une partie de l'activité «Affaires internationales concernant l'environnement» (07 02).

- La nouvelle activité «Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'UE sur l'action pour le climat» (07 012) découle d'une partie de l'activité «Mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'UE» (07 03).
- La nouvelle activité «Intégration des questions climatiques et innovation» (07 13) découle d'une partie de l'activité «Mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'UE» (07 03).
- L'activité «Affaires internationales concernant l'environnement» (07 02) est renommée «Affaires internationales concernant l'environnement et le changement climatique».
- L'activité «Mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'UE» (07 03) est renommée «Elaboration et mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'UE».

Domaine politique «Recherche»

- L'activité «Personnes» (08 11) est transférée à l'activité «Personnes — Programme en faveur de la mobilité des chercheurs» (15 07) du domaine politique «Éducation et culture».

Domaine politique «Société de l'information et médias»

- L'activité «i2010 — Politique des communications électroniques et sécurité des réseaux» (09 02) est renommée «Cadre réglementaire de l'Agenda numérique».
- L'activité «i2010 — Adoption des TIC» (09 03) est transférée à l'activité «Réseaux de communication, adoption des TIC et politique audiovisuelle».
- L'activité «i2010 — Coopération — Technologies de l'information et de la communication (TIC)» (09 04) devient «Technologies de l'information et de la communication (TIC) — Coopération et capacités».
- L'activité «i2010 — Politique audiovisuelle et programme MEDIA» (09 06) est divisée. La partie MEDIA est transférée à l'activité «Développer la coopération culturelle et audiovisuelle en Europe» (15 04) du domaine politique «Éducation et culture». L'autre partie est transférée à l'activité «Réseaux de communication, adoption des TIC et politique audiovisuelle» (09 02).

Domaine politique «Marché intérieur»

- L'activité «Stratégie politique et coordination de la direction générale Marché intérieur» devient «Politique du marché unique».
- L'activité «Environnement des sociétés, comptabilité et audit» devient «Libre circulation des capitaux, droit des sociétés et gouvernement d'entreprise».

Domaine politique «Éducation et culture»

- L'activité «Développer la coopération culturelle en Europe» devient l'activité «Développer la coopération culturelle et audiovisuelle en Europe» (15 04).
- La partie MEDIA de l'activité «i2010 — Politique audiovisuelle et programme MEDIA» (09 06) du domaine politique «Société de l'information et médias» est transférée à l'activité «Développer la coopération culturelle et audiovisuelle en Europe» (15 04).

- L'activité «Promouvoir la citoyenneté européenne» (15 06) est transférée à l'activité «Promouvoir la citoyenneté européenne» du domaine politique «Communication» (16 05).
- La nouvelle activité «Personnes — Programme en faveur de la mobilité des chercheurs» (15 07) se fonde sur l'ancienne activité «Personnes» (08 11) du domaine politique «Recherche».

Domaine politique «Communication»

- La nouvelle activité «Promouvoir la citoyenneté européenne» (16 05) se fonde sur l'activité «Promouvoir la citoyenneté européenne» (15 06) du domaine politique «Education et culture».

Domaine politique «Élargissement»

- L'activité «Soutien financier de postadhésion» est transférée à l'activité «Processus et stratégie d'élargissement».
- L'activité «Stratégie d'information et de communication» est transférée à l'activité «Processus et stratégie d'élargissement».

Domaine politique «Aide humanitaire»

- La nouvelle activité «Instrument financier pour la protection civile» (23 03) se fonde sur l'ancienne activité «Protection civile» (07 04) du domaine politique «Environnement».

Domaine politique «Energie»

- Le nouveau domaine politique «Energie» est créé.
- La partie liée à l'énergie de l'activité «Réseaux transeuropéens» est transférée de l'activité «Réseaux transeuropéens» (06 03) du domaine politique «Energie et transports».
- L'activité «Sources d'énergie classiques et renouvelables» (32 04) est transférée du domaine politique «Energie et transports».
- L'activité «Energie nucléaire» (32 05) est transférée du domaine politique «Energie et transports».
- La partie relative à l'énergie de l'activité «Recherche liée à l'énergie et aux transports» (06 06) est transférée à l'activité «Recherche liée à l'énergie» (32 06) du domaine politique «Energie».

2.2. Présentation générale des modifications apportées à la nomenclature dans les lignes budgétaires

Budget 2010 ⁽¹⁾	Projet de budget 2011	Intitulés dans le projet de budget 2011 ⁽²⁾	Action
	01 03 01 02	Banque européenne pour la reconstruction et le développement – Partie appelable du capital souscrit	Nouvelle
06 01 04 12	02 01 04 05	Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
	02 01 04 06	Programme européen d'observation de la Terre (GMES) — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
02 01 05 01	02 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	Transférée
06 01 05 01	02 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	Transférée en partie
02 01 05 02	02 01 05 02	Personnel externe de recherche	Transférée
06 01 05 02	02 01 05 02	Personnel externe de recherche	Transférée en partie
02 01 05 03	02 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	Transférée
06 01 05 03	02 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	Transférée en partie
13 03 25	02 02 07	Projet pilote — Actions en faveur du secteur du textile et de la chaussure	Transférée
02 02 10		Projet pilote — Transfert de technologies	Supprimée
	02 02 15	Programme européen d'observation de la Terre (GMES)	Nouvelle
06 06 02 01	02 04 01 03	Recherche liée aux transports (Galileo)	Transférée en partie
02 04 03	02 04 03	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	Transférée
06 06 04			Transférée en partie
06 08 01	02 05 01	Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo)	Transférée
06 08 02 01	02 05 02 01	Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA) — Contribution aux titres 1 et 2	Transférée
06 08 02 02	02 05 02 02	Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA) — Contribution au titre 3	Transférée
05 01 04 07		Projet pilote — Réalisation d'une étude de faisabilité sur l'introduction d'un fonds de sécurité dans le secteur des fruits et légumes — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
05 01 04 08		Agriculture durable et conservation des sols par les techniques culturales simplifiées	Supprimée
05 02 08 99	05 02 08 99	Autres mesures (fruits et légumes)	Transférée
05 02 08 02			Transférée
05 02 08 06			Transférée
05 02 08 07			Transférée
05 02 08 08			Transférée
05 02 08 10			Transférée
	05 02 11 03		Houblon — Aides aux organisations de producteurs
	05 03 01 05	Soutien spécifique (article 68) — Aides directes découplées	Nouvelle
	05 03 02 44	Soutien spécifique (article 68) — Aides directes couplées	Nouvelle
05 04 03 01		Sylviculture (hors FEAGA et Feader)	Supprimée
06 01 01	06 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Mobilité et transports»	Transférée en partie
06 01 02 01	06 01 02 01	Personnel externe	Transférée en partie
06 01 02 11	06 01 02 11	Autres dépenses de gestion	Transférée en partie
06 01 03	06 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Mobilité et transports»	Transférée en partie
06 01 04 07	06 01 04 07	Sûreté et protection des usagers des transports — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée en partie
06 01 04 09	06 01 04 09	Information et communication — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée en partie
06 01 05 01	06 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	Transférée en partie
06 01 05 02	06 01 05 02	Personnel externe de recherche	Transférée en partie
06 01 05 03	06 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	Transférée en partie
06 07 01	06 02 11	Sûreté des transports	Transférée
06 07 02	06 02 12	Projet pilote — Sécurité au sein du réseau routier transeuropéen	Transférée
06 07 05	06 02 13	Action préparatoire — Favoriser le trafic transfrontalier aux points de passage frontaliers du nord-est de l'UE (aspects liés à la sécurité et à la sûreté du trafic)	Transférée
06 06 02 01	06 06 02 01	Recherche liée aux transports (y compris l'aéronautique)	Transférée en partie
06 06 04	06 06 04	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	Transférée en partie
06 06 05 01	06 06 05 01	Achèvement des programmes antérieurs à 2003	Transférée en partie
06 06 05 02	06 06 05 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée en partie
07 01 04 01	07 01 04 01	LIFE+ (instrument financier pour l'environnement — 2007-2013) — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée en partie
07 01 04 03		Achèvement de LIFE (instrument financier pour l'environnement — 2000 à 2006) — Actions à l'extérieur du territoire communautaire — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée

Budget 2010 ⁽¹⁾	Projet de budget 2011	Intitulés dans le projet de budget 2011 ⁽²⁾	Action
07 01 04 01	07 01 04 05	Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'UE portant sur les actions pour le climat — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée en partie
07 02 01	07 02 01	Participation aux activités multilatérales et internationales en matière d'environnement	Transférée en partie
07 03 07	07 03 07	LIFE+ (instrument financier pour l'environnement — 2007-2013)	Transférée en partie
07 03 08		Achèvement du cadre communautaire de coopération favorisant le développement durable en milieu urbain	Supprimée
07 03 12		Mesures de lutte contre le changement climatique	Supprimée
07 03 14		Action dans le domaine des énergies renouvelables	Supprimée
17 03 18	07 03 24	Projet pilote — Système européen de remboursement des canettes de boisson en aluminium	Transférée
07 05 01	07 03 25	Finalisation de nouvelles initiatives	Transférée
	07 03 60 01	Agence européenne des produits chimiques — Activités dans le domaine de la législation relative aux biocides — Contribution de la rubrique 2 aux titres 1 et 2	Nouvelle
	07 03 60 02	Agence européenne des produits chimiques — Activités dans le domaine de la législation relative aux biocides — Contribution de la rubrique 2 au titre 3	Nouvelle
07 02 01	07 11 01	Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur le climat	Transférée en partie
07 03 07	07 12 01	Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'UE sur l'action pour le climat	Transférée en partie
07 03 20	07 13 01	Démonstration du piégeage et du stockage du dioxyde de carbone (CSC) et des technologies innovantes dans le domaine des énergies renouvelables	Transférée
07 03 23	07 13 02	Programme d'action de l'UE pour la lutte contre le changement climatique	Transférée
	07 13 03	Intégration de l'action pour le climat et adaptation	Nouvelle
08 01 05 01	08 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	Transférée en partie
08 01 05 02	08 01 05 02	Personnel externe de recherche	Transférée en partie
08 01 05 03	08 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	Transférée en partie
08 22 04	08 22 04	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	Transférée en partie
09 06 03	09 02 05	Autres actions dans le domaine audiovisuel et des médias	Transférée
09 06 05	09 02 06	Action préparatoire – Erasmus pour les journalistes	Transférée
09 06 04		Croissance et audiovisuel: actions préparatoires au titre de l'initiative i2i audiovisuel	Supprimée
	12 04 02 01	Autorité bancaire européenne — Contribution aux titres 1 et 2	Nouvelle
	12 04 02 02	Autorité bancaire européenne — Contribution au titre 3	Nouvelle
	12 04 03 01	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles — Contribution aux titres 1 et 2	Nouvelle
	12 04 03 02	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles — Contribution au titre 3	Nouvelle
	12 04 04 01	Autorité européenne des marchés financiers — Contribution aux titres 1 et 2	Nouvelle
	12 04 04 02	Autorité européenne des marchés financiers — Contribution au titre 3	Nouvelle
13 03 10		Achèvement des autres actions à caractère régional	Supprimée
13 03 15		Assistance financière à la création d'une organisation de petites et moyennes entreprises (PME) destinée à améliorer les capacités en matière de mise en réseau	Supprimée
09 01 04 30	15 01 04 31	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des programmes de la rubrique 3b	Transférée
15 01 04 31			Transférée en partie
09 01 04 05	15 01 04 60	MEDIA 2007 — Programme de soutien au secteur audiovisuel européen — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
	15 01 04 68	MEDIA MUNDUS — Dépenses pour la gestion administrative	Nouvelle
08 01 05 01	15 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	Transférée en partie
08 01 05 02	15 01 05 02	Personnel externe de recherche	Transférée en partie
08 01 05 03	15 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	Transférée en partie
15 02 02 05	15 02 02	Erasmus Mundus	Transférée
15 02 02 06		Projet pilote concernant la mobilité individuelle des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire	Supprimée
15 02 28		Projet pilote — Bourses d'étude «Politique européenne de voisinage» au Collège de l'Europe	Supprimée
15 04 09	15 04 09 01	Achèvement des actions/programmes antérieurs dans le domaine de la culture et des langues	Transférée
09 06 02	15 04 09 02	Achèvement des programmes MEDIA antérieurs	Transférée
09 06 01 01	15 04 66 01	MEDIA 2007 — Programme de soutien au secteur audiovisuel européen	Transférée
09 06 01 02	15 04 66 02	Action préparatoire — Mise en œuvre des programmes MEDIA 2007 dans les pays tiers	Transférée
	15 04 68	MEDIA MUNDUS	Nouvelle
15 06 06	15 05 06	Événements annuels spéciaux	Transférée
15 06 01		Projet pilote en faveur de la citoyenneté	Supprimée
15 06 02		Achèvement de l'organisation de stages dans les services de l'institution	Supprimée
08 11 01	15 07 77	Personnes	Transférée
08 22 04	15 07 78	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au	Transférée en partie

Budget 2010 ⁽¹⁾	Projet de budget 2011	Intitulés dans le projet de budget 2011 ⁽²⁾	Action
		développement technologique	
15 01 04 20	16 01 04 02	Visites de la Commission — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
15 01 04 66	16 01 04 03	L'Europe pour les citoyens — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
15 01 04 31	16 01 04 30	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»	Transférée en partie
16 04 03	16 04 02 01	Outils d'information et de communication écrite et en ligne	Transférée
16 04 02			Transférée
	16 04 02 02	Synthèses en ligne de la législation (SCAD+)	Nouvelle
15 06 66	16 05 01	L'Europe pour les citoyens	Transférée
15 06 05	16 05 02	Visites de la Commission	Transférée
15 06 11	16 05 03 01	Action préparatoire — Année européenne du bénévolat 2011	Transférée
	16 05 03 02	Année européenne du bénévolat 2011	Nouvelle
15 06 09	16 05 04	Achèvement des actions et des programmes antérieurs dans le domaine de la participation civique	Transférée
15 06 07	16 05 05	Projet pilote — Fondations politiques européennes	Transférée
15 06 67	16 05 06	Maison de la société civile européenne	Transférée
17 01 04 04		Étude pilote — Modèle de financement intégrant les risques liés aux épizooties affectant le bétail — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
02 03 02 01	17 03 10 01	Agence européenne des médicaments — Contribution aux titres 1 et 2	Transférée
02 03 02 02	17 03 10 02	Agence européenne des médicaments — Contribution au titre 3	Transférée
02 03 02 03	17 03 10 03	Contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins	Transférée
18 02 01		Achèvement de la facilité de Schengen	Supprimée
	18 02 11 01	Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice — Contribution aux titres 1 et 2	Nouvelle
	18 02 11 02	Agence pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice — Contribution au titre 3	Nouvelle
18 04 03		Achèvement du programme de recherche et d'évaluation sur le respect des droits fondamentaux	Supprimée
15 04 46	18 05 10	Projet pilote — Réseaux d'alerte pour la préservation du patrimoine culturel	Transférée
18 06 08		Projet pilote — Évaluation d'impact des mesures législatives en droit contractuel	Supprimée
18 08 06		Achèvement du programme statistique	Supprimée
19 04 02		Projet pilote — Aide judiciaire d'urgence européenne	Supprimée
19 08 01 07		Aide à la réhabilitation et à la reconstruction de la Géorgie	Supprimée
22 02 05 06		Achèvement de l'action préparatoire à des opérations de déminage à Chypre	Supprimée
22 02 05 07		Agence européenne pour la reconstruction — Contribution aux titres 1 et 2	Supprimée
22 02 05 08		Agence européenne pour la reconstruction — Contribution au titre 3	Supprimée
22 03 01	22 02 05 09	Achèvement de la facilité transitoire en faveur des nouveaux États membres	Transférée
22 03 02	22 02 05 10	Achèvement des actions du Bureau d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) dans le cadre de la facilité transitoire	Transférée
22 04 01	22 02 10 01	Prince — Information et communication	Transférée
22 04 02	22 02 10 02	Information et communication pour les pays tiers	Transférée
22 49 04 01		Aides de préadhésion en faveur des pays d'Europe centrale et orientale — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
22 49 04 02		Aides de préadhésion en faveur de la Turquie — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
22 49 04 03		Stratégie de préadhésion en faveur de Malte et de Chypre — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
22 49 04 04		Assistance aux pays des Balkans occidentaux — Dépenses pour la gestion administrative	Supprimée
07 01 04 02	23 01 04 02	Protection civile — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
	23 02 04	Corps volontaire européen d'aide humanitaire	Nouvelle
07 04 01	23 03 01	Protection civile au sein de l'Union européenne	Transférée
07 04 02	23 03 02	Projet pilote — Coopération transfrontalière en matière de lutte contre les catastrophes naturelles	Transférée
07 04 03	23 03 03	Achèvement des actions et des programmes antérieurs dans le domaine de la protection civile et de la pollution marine	Transférée
07 04 04	23 03 04	Projet pilote — Renforcer la coopération entre les États membres dans la lutte contre les incendies de forêt	Transférée
07 04 05	23 03 05	Action préparatoire — Capacité de réaction rapide de l'UE	Transférée
19 06 05	23 03 06	Interventions de protection civile dans les pays tiers	Transférée
	26 01 51 31	Contribution de l'UE aux écoles européennes de type 2	Nouvelle
06 01 01	32 01 01	Dépenses relatives au personnel en activité du domaine politique «Énergie»	Transférée en partie
06 01 02 01	32 01 02 01	Personnel externe	Transférée en partie
06 01 02 11	32 01 02 11	Autres dépenses de gestion	Transférée en partie
06 01 03	32 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements, de mobilier et de services du domaine politique «Énergie»	Transférée en partie

Budget 2010 ⁽¹⁾	Projet de budget 2011	Intitulés dans le projet de budget 2011 ⁽²⁾	Action
06 01 04 03	32 01 04 01	Sources d'énergie classiques— Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
06 01 04 05	32 01 04 02	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de l'énergie — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
06 01 04 06	32 01 04 03	Énergie nucléaire— Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
06 01 04 07	32 01 04 04	Sûreté et protection des usagers de l'énergie — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée en partie
06 01 04 09	32 01 04 05	Information et communication — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée en partie
06 01 04 10	32 01 04 06	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Énergie intelligente — Europe» — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
06 01 04 13	32 01 04 07	Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Dépenses pour la gestion administrative	Transférée
06 01 04 30	32 01 04 30	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation — Contribution du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Énergie intelligente — Europe»	Transférée
06 01 05 01	32 01 05 01	Dépenses liées au personnel de recherche	Transférée en partie
06 01 05 02	32 01 05 02	Personnel externe de recherche	Transférée en partie
06 01 05 03	32 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour la recherche	Transférée en partie
06 01 06	32 01 06	Contribution de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour le fonctionnement de l'Agence d'approvisionnement	Transférée
06 03 02	32 03 01	Clôture du soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen d'énergie	Transférée
06 03 04	32 03 02	Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen d'énergie	Transférée
06 04 01	32 04 01	Achèvement du programme «Énergie intelligente — Europe» (2003-2006)	Transférée
06 04 02	32 04 02	Achèvement du programme «Énergie intelligente — Europe» (2003-2006): volet externe — Coopener	Transférée
06 04 03	32 04 03	Activités de soutien à la politique européenne de l'énergie et au marché intérieur de l'énergie	Transférée
06 04 04	32 04 04	Achèvement du programme-cadre «Énergie» (1999-2002) — Sources d'énergie classiques et renouvelables	Transférée
06 04 05	32 04 05	Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET)	Transférée
06 04 06	32 04 06	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme «Énergie intelligente — Europe»	Transférée
06 04 07	32 04 07	Projet pilote — Sécurité énergétique — Biocarburants	Transférée
06 04 08	32 04 08	Projet pilote — Portplus – Plan portuaire pour l'énergie et l'environnement	Transférée
06 04 09	32 04 09	Fonds d'investissement pour les énergies renouvelables et les bioraffineries	Transférée
06 04 10 01	32 04 10 01	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie — Contribution aux titres 1 et 2	Transférée
06 04 10 02	32 04 10 02	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie — Contribution au titre 3	Transférée
06 04 11	32 04 11	Communauté de l'énergie	Transférée
06 04 12	32 04 12	Projet pilote — Programme-cadre européen de développement et d'échange d'expériences en matière de développement urbain durable	Transférée
06 04 13	32 04 13	Action préparatoire — Îles européennes pour une politique énergétique commune	Transférée
06 04 14 01	32 04 14 01	Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Réseaux énergétiques	Transférée
06 04 14 02	32 04 14 02	Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Piégeage et stockage du carbone (PSC)	Transférée
06 04 14 03	32 04 14 03	Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique — Réseau européen d'éoliennes en mer	Transférée
06 04 15	32 04 15	Projets pilotes dans le domaine de la récupération et de la valorisation des déchets à des fins de production d'énergie propre	Transférée
06 07 04	32 04 16	Sûreté des installations et des infrastructures énergétiques	Transférée
06 05 01	32 05 01	Contrôle de sécurité nucléaire	Transférée
06 05 02	32 05 02	Sûreté nucléaire et radioprotection	Transférée
06 05 05	32 05 03	Sûreté nucléaire — Mesures transitoires (démantèlement)	Transférée
06 06 01 01	32 06 01	Recherche liée à l'énergie	Transférée
06 06 01 02	32 06 02	Recherche liée à l'énergie — Entreprise commune Piles à combustible et hydrogène	Transférée
06 06 04	32 06 03	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	Transférée en partie
06 06 05 01	32 06 04 01	Achèvement des programmes antérieurs à 2003	Transférée en partie
06 06 05 02	32 06 04 02	Achèvement du sixième programme-cadre (2003-2006) — CE	Transférée en partie
40 02 40 01	40 02 40	Crédits non dissociés	Transférée
40 02 40 02			
40 02 41 01	40 02 41	Crédits dissociés	Transférée
40 02 41 02			

(1) Budget 2010 includes draft amending budgets 1 to 4.

(2) À l'exclusion des lignes budgétaires supprimées pour 2011, dont l'intitulé correspond à celui du budget 2010.